

Requête à joindre au Mémoire du Comte de Cagliostro / [Alessandro Cagliostro].

Contributors

Cagliostro, Alessandro, conte di, 1743-1795.

Publication/Creation

[Paris] : [Lottin], [1786]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/brb338uk>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>




170
CAGLIOSTRO, Alessandro di, Count [Giuseppe Balsamo]



Hawaii Sale
S. 16/4/1934
Lot 48 (part)

66607



Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Wellcome Library

<https://archive.org/details/b28780346>

Gal. hist. de Versailles.



Tableau du temps

gravé par Leclerc

CAGLIOSTRO (JOSEPH-BELSAMO)

+ 1795

Diographe et Pantographe Girard



REQUÊTE

à joindre au Mémoire du Comte de CAGLIOSTRO.

A NOSSEIGNEURS
DE PARLEMENT,
LA GRAND-CHAMBRE ASSEMBLÉE.

Supplie humblement Alexandre Comte de CAGLIOSTRO ;
Disant que son épouse & lui ont été accusés par la Comtesse de la Motte d'avoir dépecé le Collier de diamants dont il s'agit au Procès, & de s'en être approprié la plus grande partie.

LA dame de la Motte ne s'en est pas tenue à une simple accusation. Pour la rendre plus vraisemblable, elle a cru devoir accumuler les outrages sur la tête des deux infortunés dont elle avoit conjuré la perte. Le Public révolté n'a pu soutenir la lecture des libelles qu'elle a vomis contre eux.

Les déclamations de la dame de la Motte ont eu, pour le suppliant & son épouse, les suites les plus funestes.

A

de la Comtesse de Cagliostro; le sieur de Launay au contraire est nanti d'un Acte qui paroîtroit justifier que ces effets auroient été remis à la Comtesse de Cagliostro.

Ainsi une partie de la fortune du Suppliant aura été pillée par la négligence du Commissaire, & le surplus restera entre les mains du Gouverneur de la Bastille, jusqu'au moment où il lui plaira de s'en dessaisir; il faut convenir qu'il étoit difficile de rassembler plus de maux à la fois sur la tête d'un Etranger. Devoit-il s'attendre à un pareil traitement chez une Nation aussi généreuse que la France?

Le Suppliant, convaincu que la conduite du sieur de Launay dans cette circonstance est entièrement contraire aux devoirs de la place qu'il occupe, & aux intentions connues de Sa Majesté, croit devoir, avec confiance, s'adresser aux Magistrats chargés de prononcer sur son sort; ils sont les protecteurs naturels des Etrangers, & leur sagesse, à laquelle le Suppliant s'en rapporte entièrement, leur suggerera les moyens d'empêcher qu'une partie considérable de sa propriété, ne demeure plus long-temps à la merci du sieur de Launay. En attendant, il les supplie de vouloir bien recevoir sa Protestation contre l'Acte surpris à la bonne-foi de son Epouse.

Le Suppliant ne prévoit pas ce que le sieur de Launay pourroit dire pour sa justification. Car enfin, de deux choses l'une; ou le sieur de Launay avoit reçu l'ordre de rendre à l'épouse du Suppliant l'argent & les effets dont il s'agit, & dans ce cas, en les retenant, il s'est rendu coupable de désobéissance aux ordres du Roi; ou il avoit reçu ordre de les retenir, & dans ce cas, en exigeant de l'épouse du Suppliant, une décharge de ces mêmes effets, il s'est rendu

coupable d'abus d'Autorité , pour ne rien dire de plus.

TOUS les tourmens que le Suppliant à endurés, toutes les persécutions qu'il a éprouvées dans sa personne & dans celle de son épouse , sont dus aux imputations que la dame de la Motte s'est permises contre lui.

La fausseté de ces imputations est démontrée au Procès.

La demoiselle la Tour, nièce de la dame de la Motte, est convenue, à la confrontation, que la prétendue scène magique n'étoit qu'une plaisanterie; que le Suppliant ne lui avoit parlé en particulier, ni avant, ni après; qu'elle étoit restée constamment, avec la dame de la Motte, dans le même appartement, & que l'histoire des trente bougies, des croix, des poignards, du serment & des diamants apportés étoit de toute fausseté.

Le sieur de Villette, le confident intime de la dame de la Motte, dans sa confrontation avec M. le Cardinal de Rohan, est convenu que le Suppliant & son épouse, n'avoient trempé en rien, ni dans la négociation, ni dans le dépècement du Collier.

La dame de la Motte elle-même a fini par déclarer, dans les dernières séances de sa confrontation avec M. le Cardinal de Rohan, que le Suppliant & son épouse n'avoient participé en aucune manière à l'affaire du Collier.

Il est vrai que la dame de la Motte a tenté, dans son dernier Mémoire, d'élever quelques nuages sur ce point de fait; mais les nouveaux mensonges qu'elle s'est permis, ne feront point disparoître un aveu qui doit se trouver consigné dans les procès-verbaux de confrontations, & qui d'ailleurs étoit superflu.

La dame de la Motte, en ce qui concerne le Suppliant, demeure donc convaincue de calomnie, de faux témoignage & de diffamation.

Le Suppliant ne croit pas devoir rappeler à la dame de la Motte les peines auxquelles les loix Françaises condamnent les Auteurs de ces fortes de délits.

Il sçait qu'il est en droit de conclure contr'elle en des dommages & intérêts immenses, & de la retenir en captivité, jusqu'à ce qu'elle eût satisfait aux condamnations qu'il auroit obtenues contr'elle.

Mais une malheureuse créature déjà punie par dix mois de la captivité la plus rigoureuse, tourmentée par ses remords, tremblante en attendant le moment terrible où la justice humaine va décider de son sort, ne doit pas craindre que le Comte de Cagliostro vienne en aggraver la rigueur.

Le Suppliant & son épouse déclarent publiquement qu'ils pardonnent à la Comtesse de la Motte tous les maux qu'elle leur a fait souffrir, & qu'ils lui remettent pleinement & entièrement toutes les condamnations & tous les dommages & intérêts qu'ils auroient droit de faire prononcer contr'elle.

Puissent les vrais sentiments du Suppliant & de son épouse verser quelques consolations dans le cœur de la Comtesse de la Motte ! Puissent-ils, en lui apprenant à croire à la Vertu, lui donner le noble courage de confesser la vérité dans le sanctuaire de la Justice !

Le Suppliant & son Épouse ne se seroient pas même permis l'expression de ce vœu, s'il n'étoit pas totalement

désintéressé , & si les preuves de leur innocence n'étoient pas acquises au procès.

ON assure que la dame de la Motte, dans l'une des séances de sa confrontation avec M. le Cardinal de Rohan, a soutenu qu'elle n'étoit pas l'auteur des faits contenus dans les deux premiers Mémoires qui ont été publiés en son nom , & qu'elle a dit notamment que le second, qui n'est point signé d'elle, avoit été composé & publié à son insçu & sans sa participation.

Quoi qu'il en soit , que les faits diffamatoires répandus dans ces deux libelles & dans le Sommaire qu'elle vient de publier , ayent été inventés par la dame de la Motte, ou par son défenseur, ce dernier ne se justifiera jamais d'avoir fouillé sa plume par des invectives étrangères à sa cause; il est de la justice des Magistrats de proscrire, dans tous les cas, avec les qualifications les plus sévères, des diatribes indécentes, désavouées par le Barreau françois, & composées dans la seule vue de calomnier.

Le Suppliant avoit, jusqu'à présent, mis sa gloire à mépriser les libelles & leurs auteurs; mais ici le scandale est porté à un tel point que le pardon seroit foiblesse, & que la sévérité devient justice.

Le Suppliant, en concluant à la suppression des Mémoires publiés au nom de la dame de la Motte, dans le cours du procès, croit devoir au Public, au Barreau & à lui-même, de se réserver tous ses droits contre les auteurs de ces coupables Productions qui n'avoient pas pour excuse la triste nécessité de se justifier.

LA dame de la Motte, ayant prétendu que le Suppliant étoit secrètement dans cette capitale dès le mois de Novembre 1784, ce dernier, pour ne laisser aucune équivoque sur sa sincérité, croit devoir joindre à sa Requête un Acte, en bonne forme, qui justifie qu'il est arrivé à Lyon au mois d'Octobre 1784, & qu'il n'en est parti que le 27 Janvier 1785.

CE CONSIDÉRÉ, NOS SEIGNEURS, il vous plaise, en procédant au jugement du procès, décharger le Suppliant de l'accusation contre lui intentée, à la Requête de M. le Procureur - Général, en conséquence ordonner que le Suppliant sera relaxé & mis en liberté: à quoi faire, tous Géoliers ou autres qu'il appartiendra, seront contraints par toutes les voies de Droit, même par corps, quoi, faisant, déchargés; ordonner que l'érou fait de la personne du Suppliant sera rayé & biffé, & que mention sera faite de l'arrêt à intervenir, en marge de tous registres où ledit érou pourroit se trouver; à quoi faire, tous Greffiers ou autres dépositaires de registres seront contraints par les voies de Droit, quoi faisant déchargés:

Ordonner que les différents Mémoires, publiés au nom de la Comtesse de la Motte, seront & demeureront supprimés en ce qui concerne le Suppliant & son Epouse, comme faux, injurieux & calomnieux. Donner acte au Suppliant de ce qu'il déclare faire remise à la Comtesse de la Motte des dommages & intérêts & autres condamnations qu'il est en droit de répéter contre elle, sous la réserve expresse que fait le Suppliant de se pourvoir par les voies de
droit,

droit, même par la voie extraordinaire, contre les auteurs desdits Mémoires, auteurs, complices & adhérents :

Donner acte au Suppliant de ce qu'il dénonce aux Magistrats le fait certain que, lors de l'enlèvement qui a été fait de sa personne & de celle de son Epouse, les scellés n'ont point été apposés en sa maison; qu'on l'a forcé d'ouvrir son secrétaire & d'y laisser la clef, & qu'il en a été soustrait, pendant sa détention & celle de son Epouse, une somme considérable, tant en or qu'en billets de caisse, & autres effets précieux :

Donner acte également au Suppliant de ce qu'il dénonce aux Magistrats le fait certain qu'il existe aujourd'hui entre les mains du sieur de Launay, Gouverneur de la Bastille, de l'argent comptant, des diamants & des Bijoux à l'usage de la Comtesse de Cagliostro, le tout d'une valeur très-considérable, effets dont le sieur de Launay s'est fait donner une décharge par l'Epouse du Suppliant :

Donner acte, à cet égard, au Suppliant, de la Protestation qu'il fait contre la signature surprise à la bonne-foi & à l'inexpérience de la dame son Epouse, le 26 Mars dernier.

Sous la réserve expresse que fait le Suppliant de se pourvoir ainsi & contre qui il appartiendra, tant pour raison de la non-apposition des scellés & des soustractions commises en sa maison, que pour faire prononcer la nullité de l'Acte que ledit sieur de Launay a fait signer à la dame son Epouse, & se procurer la restitution des effets qu'il persiste à retenir :

Ordonner au surplus que l'Arrêt à intervenir sera imprimé & affiché par tout où besoin sera :

Et, dans le cas où la Cour ne jugeroit pas à propos de

prononcer dès à présent sur le sort des Accusés, ce que le Suppliant n'estime pas, en ce cas, subsidiairement seulement, ordonner que, par provision, le Suppliant sera relaxé & mis en liberté, à la charge de se représenter en état de tel décret qu'il plaira à la Cour, sous la réserve expresse de tous ses droits; & vous ferez bien.

Signé, LE COMTE DE CAGLIOSTRO.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

PAR Acte passé pardevant Macors & de l'Horme, Notaires à Lyon, le 3 Avril 1786, contrôlé le 4 du même mois, & légalisé le même jour par le Lieutenant-Général de la Sénéchaussée;

Appert que le sieur Jean Alquier, Négociant à Lyon, & que les demoiselles Forêts, Hôtelières de l'Hôtel de la Reine, situé à Lyon, Port Saint-Clair, Paroisse Saint-Pierre & Saint-Saturnin, ont attesté que le Comte & la Comtesse de Cagliostro sont arrivés à Lyon le 20 Octobre 1784, & ont logé à l'Hôtel de la Reine, depuis cette époque jusqu'au 27 Janvier 1785, époque de leur départ, & que cette Attestation est conforme à ce qui est contenu aux Registres desdites demoiselles Forêts, dont l'extrait a été délivré par les mêmes Notaires.

MM. TITON & DUPUIS DE MARCÉ, Rapporteurs.

BRAZON, Procureur.

CONSULTATION.

LE Conseil soussigné estime que la Requête ci-dessus doit-être présentée, & qu'elle ne peut manquer d'être favorablement accueillie.

Délibéré, à Paris, le 29 Mai 1786.

THILORIER, Avocat.



CONSULTATION

Le Conseil soussigné estime que la Requête ci-dessus
doit être présentée, & qu'elle ne peut manquer d'être sa-
voisement accueillie.

Donné, à Paris, le 29 Mai 1786.

THORIER, Avocat.



COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur.

DU MARDI 27 FÉVRIER 1787.

De Cologne, le 19 Février.

L'ON favoit déjà, par des lettres de Vienne, que, malgré les bruits qui ont couru, M. le comte de Belgiofo viendrait reprendre sa place de ministre-plénipotentiaire au gouvernement des Pays-Bas. Ce ministre a passé ici la nuit d'avant-hier, retournant à Bruxelles.

Le calme & le bon ordre sont rétablis au séminaire de Louvain, où l'on compte déjà 150 élèves : la fermentation s'affoiblit peu-à-peu, & les esprits reviennent des préventions qu'on étoit parvenu à leur inspirer.

De Bruxelles, le 19 Février 1787.

M. le nonce du Pape a quitté cette ville le 16 de ce mois au matin. L'on assure que c'est d'après l'ordre qu'il avoit reçu de sortir des provinces Belges dans l'espace de trois jours. Le motif de cet éclat se trouve, dit-on, dans l'introduction de la bulle rendue par la cour de Rome, pour condamner un écrit Allemand, qui parut il y a quelque tems à Vienne, intitulé : *Qu'est-ce que le Pape ?* Cette bulle, en réveillant tous les principes ultramontains, a excité l'attention du gouvernement & des tribunaux, qui en ont défendu la publication.

De la Haye, le 20 Février 1787.

Malgré le repos dont jouit cette résidence, par l'attention continuelle du conseil-comité, il n'y a presque pas de jour qui ne soit marqué par quelque événement propre à déceler le fanatisme pour ainsi dire universel qui y regne. Avant-hier, à la descente de la garde, on a trouvé une *potence* peinte sur le drapeau au-dessus des armes de l'état ; l'on n'a point de lumière sur celui qui peut avoir commis cette action, du genre le plus criminel dans la discipline militaire. Cet événement est d'autant plus fâcheux pour l'officier sur qui les soupçons tombent involontairement, que c'est précisément le même qui,

lors de la réception de ces nouveaux drapeaux, fut mis aux arrêts, pour un trait marqué de mauvaise humeur contre le changement qui avoit été fait des armes du Prince Stadhouder. Il est difficile, en effet, de croire que ce soit un simple soldat qui ait pu se porter à une action de cette nature.

La publicité que le Prince a jugé à propos de donner aux lettres de M. de Rayneval, a excité l'attention de la cour de France, qui, ne pouvant s'empêcher de remarquer en cela la partialité visible avec laquelle on a omis de publier en même-tems celles de M. de Goertz, a cru devoir faire remettre aux Etats-Généraux, par son ambassadeur M. le marquis de Vêrac, un exemplaire exact de ladite correspondance. Le public, malgré cela, ne sera pas privé des lettres de M. de Goertz, que le parti Stadhoudérien vouloit soustraire à sa connoissance, par des motifs bien louables, sans doute, puisque les partisans de Mgr. le Stadhouder affirment hautement que ce n'est que par modestie qu'on ne les a pas publiées, attendu, disent-ils, qu'elles renferment trop d'éloges de la conduite du Prince. Les plaisans trouvent que jamais on n'a donné de raison aussi bonne, & que c'est un trait d'*humilité* tout-à-fait exemplaire.

Le refus de S. A. d'entrer en accommodement avec les Etats de Hollande, ou, pour parler d'après la voix de Nîmegue, l'impossibilité d'entrer en conciliation, aura les suites qui naturellement devoient en résulter ; savoir que les Etats régleront par eux-mêmes les nouvelles instructions qu'il convient de rédiger, pour couper racine aux désordres continuels qu'entraînoit le défaut de *fixation précise* dans l'exercice du pouvoir des trois grandes charges, héréditairement confiées aux princes de la maison d'Orange. La commission nommée à cet effet, qui est composée de quinze personnes d'un mérite reconnu, va s'occuper incessamment de cet objet, en se partageant en trois départemens particuliers, dont chacun examinera les pouvoirs respectifs attachés à chacune des trois dignités. Le corps des nobles n'a pas manqué de s'opposer à cette résolution, mais elle n'en a pas moins passé à une forte pluralité. Il est facile de prévoir que, malgré toute la modération que les membres de cette commission se

piqueront sans doute de mettre dans leur examen, le Prince fera inévitablement plus lésé dans ce qu'il appelle ses *droits*, que s'il eût voulu se prêter aux moyens conciliatoires qui lui ont été offerts.

On fait aujourd'hui, à n'en plus douter, que les feuilles stadhoudériennes ont considérablement exagéré le tapage patriotique qui eut lieu à Utrecht. Tout s'est borné à des vitres cassées; & ce qui en résulte de plus clair, c'est que la populace de cette ville - là n'est point du tout Orange.

On craint beaucoup ici le 8 de Mars, jour de l'anniversaire de la naissance du Prince. Il est question d'augmenter la garnison. On parle de faire venir le corps de troupes du Rhyngrave de Salm: on en a fait la proposition aux Etats de Hollande; on se décidera là-dessus cette semaine, & dans deux jours ce corps peut être ici.

De Paris, le 18 Février.

M. Robert de St. Vincent, conseiller de Grand'Chambre, ayant annoncé au Parlement qu'il alloit soumettre aux délibérations de la Compagnie, un objet de la plus grande importance, il a fait un discours plein d'érudition, d'éloquence & d'intérêt, quoique très-long, sur l'état des Protestans dans le royaume depuis un siècle. Les esprits étoient si bien disposés, qu'on a arrêté presque unanimement, « que ce discours » seroit inséré dans les registres du Parlement, & que M. le » Premier - Président seroit chargé de se retirer par - devers » le Roi, à l'effet de supplier S. M. de peser dans sa sagesse » les moyens de donner un état civil aux Protestans de son » royaume ». Le Parlement, comme on voit, ne doit point supplier le Roi de prendre cet objet en délibération dans l'assemblée des Notables, ainsi que l'ont prétendu plusieurs personnes.

M. le Prince de Vaudemont a obtenu la survivance de Grand-Ecuyer, dont est pourvu M. le Prince de Lambesc, son frere.

Notre police a découvert une bande de filoux qui fabriquoient de fausses lettres de change: six d'entr'eux sont arrêtés; on a trouvé sur eux pour douze millions de fausses lettres, avec la signature de plusieurs maisons de banque, tant de cette ville, que de l'étranger; mais heureusement aucun de ces effets falsifiés n'a été négocié.

AUX SOUSCRIPTEURS.

« MM. les Souscripteurs du COURIER DE L'EUROPE, » dont l'abonnement expire dans le courant de ce mois, sont » priés d'envoyer leurs ordres au Bureau, afin que l'envoi ne » soit sujet à aucune interruption. C'est au Bureau - Général » des Gazettes étrangères, N^o. 35, rue du Bout-du-Monde, » qu'il faut s'adresser pour Paris; & aux Directeurs de la » Poste aux lettres, dans toutes les villes principales du » Royaume, pour les Provinces ».

GRANDE - BRETAGNE. JOURNAL DU PARLEMENT.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du Vendredi 23 Février.

Plusieurs bills, entr'autres ceux relatifs à la loterie & au code des loix pour la colonie de Botany-Bay, reçurent le consentement royal par procuration.

M. Grenville, accompagné de plusieurs membres de la chambre basse, fut député par cette chambre à celle des pairs, pour lui communiquer, que conformément à la partie du discours de Sa Majesté, où il est fait mention du traité de commerce, elle avoit pris cette mesure en considération, & avoit arrêté diverses résolutions, au sujet desquelles elle desiroit avoir une conférence avec Leurs Seigneuries.

On nomma aussi-tôt un comité, & la conférence eut lieu dans la chambre peinte, avec les formes usitées.

Le chancelier revint à sa place, & fit part à la chambre du desir que les Communes avoient témoigné, que Leurs Seigneuries concourussent à leurs résolutions.

Le marquis de Buckingham proposa en conséquence, que la chambre s'en occupât le Jeudi suivant.

Le lord Stormont annonça qu'il avoit plusieurs objections à former contre ces résolutions, & sur-tout contre la maniere dont elles étoient présentées à la chambre des pairs, & qu'il espéroit être entendu avant la discussion du traité.

Le marquis de Buckingham fit alors sa motion en forme, & la chambre s'ajourna au Lundi, qui étoit hier.

Séance du Lundi 26.

La motion du lord Stormont, que l'on avoit annoncée pour ce jour, ne se fera que Jeudi prochain.

M. Irwin, chef des bureaux de la douane, a présenté dans cette séance les mêmes états qui ont été remis à la chambre des communes dans le cours de la semaine dernière, & qui se trouvent imprimés dans la feuille de ce jour, sous le titre

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du Vendredi 23 Février.

Le major Scott ayant présenté quelques papiers qui faisoient partie de la correspondance relative à Furruckabad, entre M. Hastings & la Compagnie, dans les années 1781 & 1782, la chambre se forma en comité, selon l'ordre du jour, & fut présidée par M. Francis.

Sir Elijah Impey fut appelé à la barre de la chambre, & on lui demanda s'il avoit remis toute la correspondance qu'il avoit en sa possession, relativement aux affaires d'Oude & aux autres événemens arrivés dans l'Inde? Il répondit qu'il n'avoit plus aucun de ces papiers en sa possession. On lui demanda alors s'il savoit à qui le reste de la correspondance avoit été, ou étoit

confié? Sa réponse fut, « qu'il n'en favoit rien ». On lui fit plusieurs autres questions tendantes au même but; mais ses réponses n'ayant pas été plus satisfaisantes, il eut ordre de se retirer.

M. Middleton qui fut appelé ensuite, se tint également sur la réserve. Le seul aveu qu'il fit, fut qu'il étoit possible que la partie de la correspondance qu'on disoit manquer, se trouvât parmi certains papiers qu'il avoit brûlés, ne les croyant d'aucune importance.

Après qu'il se fut retiré, M. Bastard demanda la permission de présenter de nouveau, avec quelques changemens, le bill qui avoit été rejeté dans la chambre des pairs, la session dernière, sur la réforme des cours ou juridictions ecclésiastiques, quoiqu'il eût passé d'une voix unanime dans la chambre des communes.

La motion de M. Bastard fut admise, & la chambre s'ajourna au Lundi.

Séance du Lundi 26.

La motion de M. Burke, relativement aux affaires de l'Inde, qui devoit être agitée aujourd'hui, a été remise à Vendredi prochain. Il a été ordonné que M. Middleton seroit examiné le même jour, & qu'il apporteroit tous les papiers qu'il avoit en main relativement à l'affaire d'Oude.

Le chancelier de l'échiquier ayant fait la motion, que les résolutions prises par la chambre, relativement au traité de commerce, fussent prises de nouveau en considération; après qu'elle eut passé, il fit celle que le treizième rapport des commissaires des comptes publics fût présenté au même comité; après quoi il observa que les différens impôts mis à différentes époques, sur les denrées importées dans la Grande-Bretagne, ainsi que sur ses exportations, fussent consolidés en un seul droit, pour éviter la confusion à laquelle il étoit impossible de remédier autrement. Il annonça dans la même séance, que son intention étoit de porter les mêmes réglemens dans la direction de l'accise, & dans celle du timbre. Il entra dans les détails historiques des impôts, rappela les époques auxquelles ils avoient été mis; leur nature, & la manière dont les paiemens, qui en étoient le produit, se feroient, désormais, aux créanciers publics. Nous donnerons ces détails dans notre prochaine feuille; nous contentant, dans celle-ci, d'annoncer que la proposition du ministre fut adoptée unanimement.

BULLETIN DE LONDRES.

Du Mardi 27 Février.

Depuis l'année 1765, dit l'Universal-Register, il y a eu des plaintes portées contre le gouvernement Portugais. A cette époque, le comptoir Anglois de Lisbonne présenta un mémoire au comte d'Halifax, contre certains droits & restrictions, qui avoient été mis sur le commerce Anglois. Malgré ces plaintes, les mêmes droits furent maintenus, & ont augmenté depuis ce tems d'une manière très-rapide. On a présenté en vain plusieurs mémoires, à diverses époques, au comte d'Hillsborough, au marquis de Lansdown, & en 1782 à l'honorable

Charles Fox, alors secrétaire d'Etat. Ces mémoires portoient en substance, que la facilité du commerce avoit été restreinte par les impôts exorbitans qui avoient été mis sur les productions de la Grande-Bretagne, impôts qui, selon le traité de 1654, ne devoient pas excéder 23 p. C., mais qui cependant s'étoient accrus jusqu'à 70 pour cent. Par le traité de Methuen les négocians Anglois avoient droit de participer au commerce de la compagnie d'Alto Duro; mais cet avantage a été réduit presque à rien, depuis que le gouvernement Portugais a augmenté les privilèges de cette compagnie, qui exporte actuellement les deux tiers du vin importé dans la Grande-Bretagne. Depuis 30 ans le premier coût du vin sur le lieu a presque doublé; & si on laisse continuer l'augmentation des impôts sur nos manufactures, & le monopole des vins, les uns deviendront si considérables, & l'autre si ruineux, qu'il ne sera plus possible de faire le commerce du Portugal.

Le lord Stormont se réserva, Vendredi dernier, le droit de s'opposer au principe & à la forme de la réquisition de la chambre des communes, relativement à la réunion des deux chambres, pour l'adresse à présenter à S. M., qu'il regarde comme une atteinte aux privilèges de la pairie: les journaux du parlement ne présentent aucun exemple depuis la révolution, que les deux chambres se soient réunies pour une même adresse. Elles en proposent chacune une, séparément, dans tout ce qui demande d'être discuté; les réglemens qui tendent à faire des changemens aussi essentiels au commerce, & qui, peut-être, peuvent produire des révolutions politiques dans la constitution, doivent, selon le lord Stormont, être librement discutés par chaque branche de la législation; il doit même solliciter les personnes instruites, & leur demander leur instruction & leur avis. Les dépositions de la chambre des manufacturiers, relativement aux propositions Irlandoises, consignées dans les journaux de la chambre, sont une preuve frappante de l'utilité & de la nécessité de procéder lentement, quand il est question d'adopter des mesures relatives au commerce.

Un des sarcasmes les plus sanglans qu'on ait jamais faits, est celui de M. Sheridan dans son discours contre M. Hastings. En parlant des contradictions qui se trouvoient entre la relation donnée par cet ex-gouverneur en 1781, sur ce qui s'étoit passé relativement au traité de Chunar, & sa défense à la barre de la chambre en 1786. « A laquelle ajouterons-nous foi? s'écria M. Sheridan! Supposons-nous que M. Hastings a dit vrai en 1781, & faux en 1786? Ou devons-nous conclure de ces contradictions frappantes, qu'il n'a jamais dit la vérité? » Continuant ensuite à détailler plusieurs autres contradictions, également palpables, il s'écria: « il faut, Messieurs, que je m'arrête ici: je pourrais pousser ce raisonnement trop loin; je pourrais tellement déprécier le témoignage de M. Hastings, qu'on ne pourroit pas le croire dans ce qu'il dit contre lui-même. »

Extrait d'une lettre de Portsmouth du 23 Février.

« La frégate l'Hébé est arrivée aujourd'hui ayant fait prise d'un gros cutter, appelé le Speedwell. Ce cutter qui ap-

parvient à des négocians d'Ostende, a été pris près de l'isle de Wight, & étoit chargé de 500 ancras d'eau-de-vie, de genévrette & de quatre tonneaux de tabac.

« Le sloop de guerre le Nautilus, le Belifaire, le Vernon & l'Atlantic, ont mis à la voile pour la côte de Guinée. Depuis près d'un mois cette flotille a été retenue par les vents du sud, & s'étoit disposée deux fois à mettre à la voile sans pouvoir partir ».

Nous lisons dans le Morning-Herald, que mercredi dernier les collecteurs de la taxe sur les boutiques, étant entrés dans plusieurs maisons, en s'y faisant précéder par un grand nombre de sbires, portant le nom de *constables*, afin de faire à main-armée, les saisies autorisées par l'acte de création de cet impôt odieux, les boutiquiers dépouillés sonnerent l'alarme, en criant, à tue tête, *au voleur!*

Ce cri n'intimida point les collecteurs; la première boutique qu'ils attaquèrent, fut celle d'une marchande de modes, chez laquelle ils saisirent un baillot de mouffeline, qui valoit, au moins *dix livres sterling*. Ils enleverent de celle d'un horloger, dans Coventry-Street, deux montres de prix, quoique leur demande ne fût que de 50 chelins. Le sieur Lambert a affiché sur la fenêtre de sa boutique le *warrant of distress* (l'ordre de saisir) avec ce titre, *Billy Pitt's mode of collecting the shop tax* (méthode adoptée par Guillaume Pitt, pour faire la collecte de la taxe sur les boutiques). Des milliers de personnes s'arrêtèrent pour lire ce placard. Il paroît, dit le *Morning-Herald*, que c'est un plan assez généralement adopté parmi les boutiquiers, de laisser saisir leurs effets plutôt que de payer cette nouvelle taxe. Il paroît aussi qu'on les sert à leur gré.

On a jugé dernièrement à Westminster-Hall, un procès des plus singuliers & des plus curieux, intenté par un officier de marine, à la comtesse douairière de Crequi Canaple, pour s'être refusée à remplir une promesse de mariage qu'elle lui avoit faite.

L'avocat du plaignant employa toutes les ressources de son génie, pour prouver que, quoiqu'il n'y eût eu qu'une promesse de mariage verbale, de la part de la comtesse, elle n'étoit pas moins tenue de lui donner sa main; mais comme ses argumens n'étoient fondés que sur des présomptions & des demi-preuves, ils furent aisément détruits par l'avocat de la défenderesse, qui dit: que ce procès étoit d'autant plus extraordinaire, que sa cliente n'étoit *ni jeune ni belle*; qu'il arrivoit assez fréquemment que le sexe le plus foible portoit de pareilles plaintes dans les cours de justice; mais qu'il étoit étrange de voir un officier *jeune & aimable*, intenter un pareil procès contre une dame avancée en âge; que sans doute la fortune de sa cliente avoit été le principal objet de la tendresse du plaignant; & que le but de l'amant étoit, en faisant sa cour à la comtesse de Crequi Canaple, d'épouser sa cassette, &c. &c. Ces plaidoyers, qui mirent les jurés en belle humeur, leur firent trouver très-plaisant d'accorder au plaignant

un chelin (1) de dommages. Cette heureuse plaisanterie lui sauve au moins les dépens du procès, qui auroient été très-considérables.

Si nous en croyons nos feuilles, plusieurs riches négocians ont formé le projet de planter des vignes dans les Bermudes. Le climat de ces isles est aussi sain que leur position est agréable. Quoique le sol en soit sec & pierreux, il n'en est pas moins fertile. L'Angleterre paie annuellement près de 200,000 liv. st. pour l'achat des vins de Madere & de Xeres: elle épargneroit la plus grande partie de cette somme, si le gouvernement encourageoit ce projet.

Vendredi dernier, 23 du courant, & le 11^{me} jour du tirage de la loterie, il est sorti de la roue quatre lots de 100 liv. ster. chacun, qui sont échus aux Nos. 20,082, 29,822, 38,581 & 43,291.

Samedi, il est échu un lot de 1000 l. st. au No. 19,844; ainsi qu'un lot de 500 liv. ster. au No. 13,256, & deux lots de 100 l. st. chacun sont échus aux Nos. 8,977 & 29813.

Hier Lundi, le second & dernier lot de 200,000 l. st. est échu au No. 11,454; il est également sorti de la roue un lot de 10,000 l. st., qui est échu au No. 4,196; un lot de 100 liv. st. est échu au No. 14,953; deux de 500 l. st. aux Nos. 34,034, & 38,269, & en outre trois lots de 100 liv. st., qui sont échus aux Nos. 8,252, 10,007 & 37,745.

ARTICLES DIVERS.

Extrait des Papiers, Journaux Anglois, &c.

Papiers qui sont actuellement sur la table de la Chambre des Communes.

Etat de la quantité des vins de France, que les marchands de Londres ont déclarés être en cave depuis le 5 Juillet, jusqu'au 29 Novembre 1786; ainsi que de la quantité importée & consommée dans cet espace de tems.

Vins du cru de la France.

	Rouge. gallons.	Blanc. gallons.
Vin en cave le 5 Juillet 1786,	10,328	213,92
Idem importé entre le 5 Juillet & le 29 Novembre 1786, & payé à la douane seulement,	2,189	97
Payé en outre à l'accise & à la douane,	40,414	1,467
Vin en cave le 29 Novembre 1786,	122,859	17,625

(1) Il suffit, selon les loix de l'Angleterre, d'accorder un chelin de dommages à une partie plaignante, pour entraîner la condamnation aux dépens. Ce jugement porte condamnation à tous les dépens, & à un chelin au-delà.

Consummé entre le 5 Juillet, & le 29 Novembre 1786

Vins qui ne sont pas du cru de la France.

	tonn.	gal.	tonn.	gal.
Vin en cave le 5 Juillet 1786	2,143,075		1,237,971	
Idem importé entre le 5 Juillet & le 29 Novembre 1786, payé à la douane seulement	219,457		90,148	
Payé à l'accise & à la douane	785,227		414,093	
Vin en cave le 29 Novembre 1786	1,941,661		1,154,907	
Consummé entre le 5 Juillet & le 29 Novembre 1786	1,206,98		587,305	

Formant

(Signé)

D. Papillon, A. Lucas, W. Burrell, S. Brooksbank, M. Whisb, H. Reveley, R. Waring, trésorier.

Bureau de l'Accise, Londres, le 6 Février 1787.

Etat de la quantité du vin de France, qui se trouvoit dans les caves des marchands, le 1er. Septembre 1785; ainsi que de celle importée & consommée, entre le 5 Juillet & le 31 Août 1786.

Vins de France.

	Rouge.	Blanc.
	gallons.	gallons.
Vins en cave le 1er. Septembre 1786	106,890	18,371
Idem importé entre le 5 Juillet & le 31 Août 1786.		
Payé à la douane seulement	2,189	97
Id. à l'accise & à la douane	9,463	507
Consummé entre le 5 Juillet, & le 31 Août 1786	12,477	3,365
	49	129
	13	89

Vins qui ne sont pas de France.

	gallons.	gallons.
Vin en cave le 1er. Septembre 1786	1,926,046	1,155,402
Idem importé entre le 5 Juillet & le 31 Août 1786.		
Payé à la douane seulement	219,457	90,148
Id. à l'accise & à la douane	236,192	164,326
Consummé entre le 5 Juillet & le 31 Août 1786	659,057	323,188
	2,579	149
	1,232	124

Signé par les mêmes personnes que l'état qui précède.

Etat de la valeur, en masse, de toutes les marchandises exportées de la Grande-Bretagne, & importées dans ledit royaume, dans le courant de l'année 1785.

Pays.	Importations.	Exportations.
	L. s. d.	L. s. d.
Afrique	48,535 12 0	(1) 587,166 10 2
Isles Canaries	4,457 15 11	17,034 19 2
Danemark & Norvege	117,172 7 8	322,395 15 4
Levant	483,485 15 8	97,783 15 5
Indes Orientales	2,703,940 14 1	1,153,532 14 9
Flandres	222,368 17 2	(2) 1,73,906 12 5
France	117,366 7 2	358,244 16 11
Allemagne	559,177 19 0	140,284 11 7
Hollande	468,121 16 11	1,506,303 12 7
Irlande	2,012,288 15 10	2,168,634 4 9
Isle de Man	8,319 10 6	31,868 0 8

(1) Il est probable qu'il y ait ici quelque double emploi.

(2) Voyez la note précédente.

Pays.	Importations.			Exportations.		
	L.	s.	d.	L.	s.	d.
Italie	637,155	12	0	513,171	6	10
Madere	2,880	0	2	43,978	11	8
Portugal	428,064	19	11	798,264	19	0
Russie	1,606,678	7	1	223,998	11	1
Espagne	697,712	14	9	788,064	2	6
Gibraltar	2,616	9	11	86,237	13	10
Décroits Idem				306,028	3	9
Suède	203,765	15	7	65,307	5	5
Turquie	146,906	1	3	82,49	10	4
Venise	69,194	12	4	20,294	18	7
Groenland	74,523	8	11	2,609	4	9
Alderney	22	15	0	4,517	6	11
Guernsey	32,829	19	8	60,581	1	8
Jersey	15,649	1	11	29,150	14	11
Sark	81	9	5	54	0	0
Canada	111,451	13	0	267,384	14	9
Caroline	228,070	15	10	310,198	3	7
Floride	18,096	3	3	4,633	0	10
Georgie	45,919	14	7	44,369	4	6
Baie d'Hudson	11,270	5	2	5,125	10	4
Nouv. Angleterre	56,047	11	11	163,348	5	3
Terre-Neuve	63,584	11	7	(1) 198,227	6	4
Nouv. York	61,671	10	9	405,762	12	0
Nouv. Ecosse	7,084	9	10	207,345	9	8
Pensylvanie	57,705	6	5	369,215	8	5
Virginie & Maryland	443,580	6	2	1,015,102	8	3
Anguilla	2,829	15	6	82,463	19	0
Antigoa	384,651	7	7	33,235	5	4
Bahama	14,150	8	1	151,654	0	10
Barbades	249,459	4	8	6,118	5	10
Bermudes	990	18	9	61,695	2	0
La Dominique	257,967	2	8	119,131	8	3
La Grenade	438,418	9	5	1,647	15	6
Baie d'Honduras	29,153	16	5	626,310	0	9
La Jamaïque	262,905	3	8	6,629	15	0
Montferrat	44,055	6	5	247	9	1
Côte de Musquitto	20,282	11	9	6,838	17	9
Nevis	88,213	6	10	338	7	0
St. Eustache				67,753	4	6
St. Kitt's	318,618	10	8			
St. Lucie	18,572	19	3			
St. Thomas	1,504	7	10			
St. Vincent	157,144	5	1	54,432	18	3
Tobago	40,733	16	5	313	3	8
Tortola	85,876	1	7	18,406	8	0
Surinam						1 15 0
Pêche du Nord	1,554	2	5			
Pêche du Sud	8,485	12	11	2,403	9	10
Nouv. Orléans	727	10	0	1,583	0	5

Importation des monnoies étrangères & lingots 652,560 13 6
 Marchandises confisquées 34,076 17 0 (2) 30,941 10 0

Total 16,279,419 1 3 16,770,228 17 9

Thomas Irving, Inspecteur-Gen. des import. & exportations de la Grande-Bretagne.

Bureau de l'inspecteur-gén. à la Douane, Londres, 9 Février 1787.

** Nous avons donné ces comptes tels qu'ils sont imprimés.

(1) Ces exportations sont, sans doute, forcées, & ne peuvent pas être habituelles, quoiqu'il y ait des forts à garder, & des troupes, ainsi qu'une petite escadre à entretenir dans ces parages.

(2) Cet article n'est sûrement pas exact. Il doit être infiniment plus considérable.

més, & tels qu'ils ont été fournis à la chambre des communes; mais comme ce ne sont que les comptes d'une année, & que sous les titres de *Flandres & Hollande*, la plus grande partie du commerce que l'Angleterre fait avec la France se trouve compris, ces états ne sont pas assez exacts, relativement à cette *Puissance*, pour que l'on puisse y compter; mais c'est jusqu'à présent ce que l'on a de plus positif, les relevés des départs & des arrivées, ayant été pris sur les déclarations faites à la douane.

Abrégé de l'information faite par M. Burke, contre M. Hastings, au sujet du traité de Furruckabad.

* * La longueur des accusations contre M. Hastings, dont nous avons imprimé les premiers chefs, ne nous ayant pas permis de les continuer, & de les donner avec tous les détails qui se trouvent dans le pamphlet de M. Burke, nous nous contenterons d'extraire de ceux des chefs dont nous n'avons pas encore parlé, ce qui paroît le plus frappant.

Il est dit sur le troisième chef, que quoique le Nabab ne pût point payer l'ancien tribut, à cause de la famine qui régnoit à Furruckabad, il avoit, cependant, été augmenté par un nouvel impôt; en sorte que tout le produit du revenu de ces districts, se trouvoit absorbé par l'ancien & le nouveau tribut, & qu'il ne restoit absolument rien pour la subsistance du Nabab & de sa famille. Dans cette situation, les oncles de ce Prince, frères du dernier Ahmed Chan, qui avoit rendu des services importants à la compagnie, & leurs enfans, présenterent sans effet une pétition au résident, dans laquelle ils lui disent: « notre misère a commencé bientôt après la succession de Muzuffer Jung. Les *jaghires* (appanages) qui nous faisoient subsister, nous furent retirés; nos sommes dans la plus grande détresse. Nous n'avons ni de quoi nous nourrir, ni de quoi nous vêtir. Quelque répugnance que nous eussions à faire connoître notre situation, nous nous ferions cependant rendus à Calcutta pour demander du secours, si nous avions eu les moyens de faire ce voyage. Ce n'est qu'avec la plus grande peine que nous nous soutenons. Ce n'est point la coutume de la compagnie de priver les Zemindars & les Jaghurdars des moyens de subsistance. Nous nous reposons sur votre justice, &c. &c. »

IRLANDE.

De Dublin, le 18 Février 1787.

JOURNAL DU PARLEMENT.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du Jeudi 15 Février.

La chambre s'occupa des subsides dans cette séance. Il y fut résolu, que la dette de la nation se montoit, à la Notre-Dame du mois de Mars dernier, à la somme de 2,052,766 liv. sterl. 10 ch. 10 s; qu'elle s'étoit obligée à payer la somme de 440,000 liv. st. en annuités, à 6 p. C., ainsi qu'une autre somme de 300,000 liv. st. à 7 s p. C.; que les troupes à maintenir pour la défense du royaume, se monteroient à 15,092 hommes effectifs, en y comprenant les officiers.

Le chancelier de l'échiquier ayant présenté un état détaillé & exact des ressources de l'Irlande, le comité accorda pour différens objets, la somme de 92,830 liv. st. 11 ch. 5 s.

Les séances du 6 & du 7 se passerent à recevoir le rapport des différentes résolutions prises dans le comité des subsides.

Dans la séance du 9 M. Conolly fit une motion tendante, à ce que la dette nationale ne soit pas augmentée, & qu'il

ne soit plus mis de nouvelles taxes. Cette motion occasionna quelques débats, mais elle passa ensuite d'une voix unanime.

Séance du Lundi 19 Février.

On a lu pour la seconde fois dans cette séance le bill proposé par le procureur-général, pour mettre un frein aux assemblées tumultueuses, & pour faire plus efficacement punir les personnes qui seront coupables de malversation dans ces assemblées illégales, & enfin contre les sermens reçus & administrés par des gens qui ne sont point autorisés par les loix à les faire prêter.

Lorsqu'on en fut à la clause où il est question de détruire les chapelles des Catholiques Romains, & d'en vendre les ornemens, elle occasionna des débats très-long; la majorité se déclara en faveur du bill, 192 membres ayant voté contre 30.

Séance du Mardi 20.

La chambre se forma en comité pour discuter, clause par clause, le bill dont il avoit été question la veille. Il passa dans cette séance avec une majorité de 167 voix contre 45; mais la clause relative à la destruction des chapelles Catholiques Romaines en fut cependant retranchée dans cette séance.

M E L A N G E S

DE LITTÉRATURE, POÉSIE, POLITIQUE, &c.

R E P O N S E

Du Rédacteur du Courier de l'Europe, au sieur BALSAMO, soi-disant ALEXANDRE, COMTE DE CAGLIOSTRO, sur ce qui le regarde dans sa Requête présentée au Roi & au Conseil.

Vous n'êtes ni Alexandre Comte de Cagliostro, Monsieur, ni je n'ai pas été payé pour vous calomnier, comme vous l'affirmez si rondement, pages 7, 8, 9 & 10 de votre requête. Des assertions ne sont pas des preuves; & si je n'avois pas démontré que vous êtes un charlatan & un fourbe, & que vos partisans sont des dupes, plus clairement que vous n'avez démontré que j'ai été payé pour le dire, je ne vous aurois pas réduit au cercle étroit dans lequel vous végétez à Londres. Après vous avoir fait subir des interrogatoires, qui depuis long-tems ont fait prononcer votre sentence, je ne me serois pas attendu à vous voir encore sur la scène.

Votre conseil à eu beau s'évertuer pour dire que vous avez été volé & calomnié; pendant que je m'évertuois, comme vous le dites si agréablement, à prouver que vous n'étiez d'abord qu'un pauvre peintre, devenu ensuite un pauvre charlatan, avant d'être un imposteur fameux, il ne vous a pas réhabilité dans l'opinion publique. Je vous ai si bien pris dans les tenailles de la vérité, que je vous ai forcé d'avouer plus des deux tiers de ce que j'ai avancé sur votre compte, & que tous les faits dont vous n'êtes pas convenu, sont si fortement & si évidemment prouvés; vous ont tellement embarrassé, que vous n'avez pas osé me répondre un seul mot. Quelqu'audacieux que vous soyez, quelque fanatique que soit le crédule SEIDE à qui vous avez mis le poignard en main, vous ne détruirez pas un de ces faits, & il n'accréditera aucune des impostures que vous l'avez chargé de propager en votre nom.

Comme je ne dois pas perdre mon objet de vue, & que je ne suis payé pour être le défenseur de personne, ce que votre conseil ne peut sûrement pas dire: je me contente de vous défier, & je le fais publiquement, de prouver que j'aie reçu un seul écu pour vous déshonorer. Mes lecteurs voudront bien, en

attendant que vous ayez fait cette preuve, & qu'ils aient vos mémoires en main, recourir aux aveux que je vous ai forcés de faire, ainsi qu'aux assertions dénuées de la moindre vraisemblance, que vous avez opposées, dans votre lettre aux Anglois, aux témoignages les plus respectables.

Vous dites dans votre requête AUROI, « qu'avant votre arrivée à Londres, on n'avoit dit que du bien de vous dans le Courier de l'Europe; » à quoi je réponds, que le seul article qui eût paru dans cette feuille, vous concernant, avant votre arrivée à Londres, fut « que, selon votre mémoire, il paroïssoit que vous étiez un des descendants des princes de Trébifonde, » élevé à Médiine, &c. » : vous l'aviez écrit; cela se répéta à Paris; je le réimprimai après vous. Ce mensonge absurde n'est pas de moi, c'est le vôtre, & on me l'écrivit de Paris. Vous ne me feriez pas ce reproche si j'eusse lu votre mémoire, parce que j'ai lu les *Mille & une Nuits*.

Vous prétendez, après cet exorde, « qu'un parent de » votre partie adverse a fait un marché avec moi pour me faire » écrire contre vous, & que je suis convenu de ce fait dans » une note insérée dans le No. du Courier de » l'Europe, de l'année 1786. »

Comme je me pique d'être un peu plus exact, & un peu moins ambigu que vous, j'indiquerai le numéro du Courier qui vous sert d'autorité, & que vous avez laissé en blanc. Je répéterai ce que j'ai dit dans ce numéro, pour ne pas donner à mes lecteurs la peine de le chercher, & je m'expliquerai de manière à ne pas laisser de doute sur votre calomnie.

C'est dans le No. 20 que j'ai imprimé dans une lettre aux souscripteurs du Courier de l'Europe, l'aveu prétendu que votre SEIDE présente à sa manière dans votre requête. Voici mot à mot ce que j'ai dit :

« Les choses sont restées dans cet état pendant plus de deux » mois; un officier des gardes du corps, actuellement en » France; un ancien mousquetaire, très-connu & très-estimé, » qui est aujourd'hui à Paris; un capitaine de dragons, qui » probablement est également dans cette capitale, peuvent » rendre au rédacteur la justice de déclarer aux personnes » qu'ils auront occasion de voir, qu'on lui a proposé d'insérer » dans le Courier de l'Europe, une réponse aux faits apo- » cryphes, on peut même dire faux, consignés dans le der- » nier mémoire du Comte, & qu'il a prié la personne qui le » lui a demandé de l'en dispenser. Il auroit persévéré dans la » même résolution, si l'esclandre fait par le sieur de Cagliostro à l'H..... de F....., ne lui avoit pas fait partager l'in- » dignation que tout le monde éprouva à cette occasion. Il en » rendit compte le lendemain dans le Courier, & le fit avec in- » finiment plus de ménagement que n'en méritoit le prétendu » prince de Trébifonde, né en Sicile, s'il n'a pas fait un » parjure dans les tribunaux où il a été cité en Angleterre. »

Voilà, Monsieur, le passage que vous indiquez : tel est l'aveu que vous présentez comme une preuve, que j'ai été grossièrement payé pour dire que vous étiez un aventurier sans fortune. Je conviens d'avoir administré cette preuve de la manière la plus évidente; mais je nie que j'aie été payé; je nie qu'il m'ait été fait des offres; je nie que qui que ce soit ait jamais eu intention de me payer. Cependant, pour vous mettre parfaitement à votre aise sur ma facilité en affaire, je ne vous cacherai point ma foiblesse, & je vous dirai franchement, que si vous croyez que quelqu'un veuille se charger de les remplir, j'achèterai, dès demain, des écrins de toutes les formes & un coffre-fort à compartimens, & permettrai qu'on les remplisse de bijoux, de rouleaux, & de billets de banque, &c. &c. je ne refuserai pas même des sacs. — Mais malheureux Balsamo! Pauvre SEIDE! Quel aveuglement est le vôtre, d'imaginer que pour répondre aux calomnies d'un imposteur reconnu, & repousser les coups mal-assurés d'un fanatique, il y ait des gens qui non-seulement voulassent acheter le suffrage d'un homme, qui en vous attaquant, a, dites-vous, également choqué le bon sens & les bonnes mœurs; mais qui même voulassent payer le papier qui a été souillé du récit de vos aventures!

J'ignore si la personne qui m'a proposé d'imprimer une réponse à la première requête que vous présentâtes au parlement à votre sortie de la Bastille, est parente de votre partie adverse; mais je sais que c'est un homme infiniment trop honnête pour lutter avec vous, & qu'une des raisons que je lui donnai pour ne pas insérer une réponse à cette requête, qu'il me communiqua, fut qu'elle étoit infiniment trop modérée, & que des accusations aussi graves que celles auxquelles on répondoit, devoient être repoussées avec toute l'indignation qu'éprouve un homme calomnié. Voilà ma réponse mot pour mot, & j'atteste ici le témoignage de deux témoins irrécusables. M. de Saint-H....., ancien capitaine de dragons, & M. de J....., ancien mousquetaire noir, qui tous les deux étoient présents à cette conversation, & qui sont à Paris aujourd'hui. Deux témoins aussi respectables suffisent bien pour détruire l'assertion d'un Balsamo, quand il seroit escorté par tous les convulsionnaires qui ont dansé autour du tombeau de Paris, & suivi de toute la phalange Egyptienne; si, sur-tout, ses enthousiastes ne donnoient pour garant de leurs opinions que le fourbe qui les a joués.

Je n'abuserai pas de la patience de mes lecteurs, & je les renvoie à votre *Lettre au Peuple Anglois*, pour prononcer si vous avez été calomnié: c'est votre propre témoignage que j'invoque sur vous; c'est à celui des personnes que vous avez eu l'audace de nommer, que j'en appelle sur ce qui me regarde dans cette réponse. On y verra les aveux que je vous ai arrachés, & l'astuce avec laquelle vous avez évité de répondre à tout ce qu'il vous étoit impossible de combattre. On y verra que vous avez avoué que vous n'étiez ni Colonel ni Comte; que vous avez nié, balbutié, récriminé, sans citer un seul témoin qui puisse détruire les faits qui ont été avancés contre vous. On y verra que vous avez feint de ne pas savoir l'adresse de l'homme qui vous accuse, sans détour, d'avoir mis en gages les bijoux de votre ami Ricciareli, & cette adresse se trouve dans l'article auquel vous répondiez. On y verra que le témoignage du sieur Carlini, homme aussi honnête qu'il est estimé comme artiste, n'est pas même révoqué en doute; que ceux du père, de la mère, du frère & de la sœur, de l'interprète Botibol, qui vous a servi sous le nom de Balsamo, subsistent dans toute leur force. On y verra que tout impudent que vous êtes, vous n'avez pas osé répliquer un mot sur ce qu'a dit de vous M. le chevalier Hales, qui vous a employé comme peintre, & qui n'ayant trouvé en vous qu'un barbouilleur ignorant, vous a chassé pour cause d'insolence. On y verra enfin, que tous les gens que vous avouez avoir connus; ceux avec qui vous avez eu des procès; ceux qui ont été vos procureurs, vos avocats, vos juges, ont tous été des malhonnêtes gens, & que vous avez eu raison avec tout le monde. Il est vrai, que c'est vous seul qui le dites, & que personne n'est de votre avis.

Ce seroit abuser, en effet, de la patience de mes lecteurs que de récapituler ici tout ce que je pourrois dire de plus, sur votre lettre aux Anglois, après la réponse que j'ai déjà faite à cette lettre dans le No. 44 du dernier volume du *Courier de l'Europe*, sur-tout après l'engagement que j'ai pris envers le public de donner vos véritables Mémoires. Cet engagement seroit déjà rempli, si je n'avois pas voulu vérifier bien d'autres anecdotes qui me sont parvenues sur votre compte, avant de les publier. Croyez que ce n'est pas pour tirer parti de vos mémoires que je les publierai, j'ai un but qui me flatte infiniment davantage; c'est celui de donner l'histoire de la charlatanerie avec des couleurs assez tranchantes pour qu'elles ne puissent jamais s'effacer. Vous êtes déjà remis à votre place; mais ce n'est rien que d'avoir mis bas un Comte de Cagliostro, il faut empêcher qu'il ne s'en élève d'autre.

LE REDACTEUR.

SPECTACLES.

Opéra de Londres.

Chaque jour voit éclore de nouveaux ballets & donner de

nouveaux opéras sur le théâtre de Londres. Si le public a quelque chose à désirer, & si ce spectacle ne remplit pas parfaitement son attente, ce n'est ni la faute du directeur, ni celle du maître des ballets.

On a beaucoup crié contre la sage économie du sieur Gallini, que ses antagonistes ont qualifiée d'avarice; mais ils seront contraints de convenir aujourd'hui, s'ils persistent à l'attaquer sur une vertu aussi nécessaire, quand on est à la tête d'une entreprise dispendieuse, que si le sieur Gallini est l'avare dont ils parlent, c'est au moins l'avare magnifique, puisqu'il n'épargne rien pour la pompe du spectacle confié à ses soins.

Il est sans doute à regretter que l'énormité des appointemens que demandoit Madame Mara ait fait consentir M. Gallini, pour l'engager à meilleur compte, à lui laisser prendre des engagements particuliers qui l'épuisent, & la mettent hors d'état de remplir ses devoirs au théâtre. Un autre inconvénient attaché aux engagements particuliers, c'est que l'actrice qui chante dans des concerts, quelque talent qu'elle ait, n'est plus neuve pour des spectateurs qui s'accoutument à son organe; ou qui l'ayant vue de trop près, deviennent plus sévères sur son maintien; remarquent des défauts qu'ils ne lui trouveroient peut-être pas, s'ils la voyoient plus rarement, & si elle soustenoit l'illusion de la scène à leurs yeux.

Il ne faut pas se déguiser, non plus, que malgré tout le zèle de M. Gallini, il ne lui manque beaucoup de sujets pour exécuter ses ballets. Quoique M. Hus en ait donné plusieurs très-intéressants, quoiqu'il se soit dévoué, lui-même, ainsi que toute sa famille, à leurs succès, il éprouve cruellement cette difette. On ne l'a jamais mieux sentie que dans le ballet de Zémire & Azor, dans lequel il a été obligé de substituer la pantomime toujours froide dans un ballet, quand elle n'est pas très-rapide, aux danses qui auroient dû exprimer les situations qu'il s'est efforcé de rendre, & qu'il a rendues assez agréables, malgré le manque de sujets. Il a perdu par-là l'avantage de plusieurs situations dont il auroit tiré le plus grand parti. Ce qui doit ajouter aux regrets des spectateurs, c'est qu'aux danseurs près, ce ballet offre abondamment tout ce qui peut prêter à l'illusion & à la beauté du spectacle. Il est impossible de s'acquitter avec plus de grace, d'ame & d'expression, du rôle de Zémire, que ne l'a fait Mme. Perignon. Mlle. Mozon, ainsi que les sieurs Goyon & Laborie, ont fait également tout ce qu'ils ont pu pour plaire au public; mais la scène se trouve trop souvent dégarnie pour que l'on éprouve tout le plaisir que l'on goûteroit, si M. Hus avoit eu les moyens de la remplir. Les endroits de Zémire & Azor qui ont fait le plus de sensation, sont la métamorphose d'Azor en monstre. Cette métamorphose qui se fait d'un coup de baguette que donne sur le turban d'Azor la demoiselle Delfevre (qui joue le rôle de la fée malfaisante) s'exécute avec une rapidité frappante. La scène dans laquelle Mme. Perignon joue du piano-forté pendant que Mlle. Simonet danse un pas seul, est joliment imaginée; si Mme. Perignon pouvoit danser ce pas, au lieu de jouer, ce seroit un agrément de plus. La danse des fées & des génies qui portent les chiffres de Zémire & Azor, fait un effet des plus singuliers, ainsi que le couronnement, qui offre de très-beaux groupes. La musique qui est presque toute de Gretry, a dédommagé les spectateurs un peu difficiles, de ce qu'il étoit impossible au directeur du théâtre d'ajouter à la pompe, & au maître des ballets d'imaginer pour l'agrément du spectacle.

* Le bénéfice de Mlle. Mozon est fixé pour le 8 du mois prochain; elle dansera le pas Russe qu'elle a dansé avec

tant de succès dans le divertissement donné à l'occasion de l'anniversaire de la fête de la Reine, ainsi que la Provençale, dont elle s'est acquittée avec les applaudissemens de tout le Public, dans le divertissement de la Fête Marine, de la composition du sieur Degville. Jeudi prochain, jour du bénéfice de M. Carnavalle, directeur-adjoint, on donnera l'opéra de *César en Egypte*, musique de Handel; & un nouveau ballet, intitulé *le Triomphe de Jules César*.

C O M M E R C E.

Arrivées & Départs qui peuvent intéresser le Commerce de la France avec l'Angleterre, & les autres Puissances de l'Europe.

A R R I V É E S.

Dans la Tamise. De Boulogne, le Four Friends. De Smyrne, le London. De Gènes, la Nancy. D'Opporto, le Hope. — A Bristol. De Séville, le George & Frederick. — A Pool. De Lisbonne, la Catharine. — A Cowes. De Malaga, la Malaga, la N. S. del Carma. — A Douvres. De Séville, le Little-Dick. De Messine, le Jupiter. — Cap-François. De Dunkerque, la Minerva.

D É P A R T S.

De la Tamise. Pour les Grandes Indes, la Rose, le Glatton, navires de la Compagnie. Pour Lisbonne, la Maria. Pour Ostende, l'Unie. Pour Rotterdam, la Britannia. Pour la Corogne, le Three-Brothers. — De Pool. Pour Bilbao, la Chance, l'Industrious-Bee. — De Portsmouth. Pour les Indes Orientales, le Rodney, le Francis, l'Admiral Barrington, le H. Dundas, le Hawke, navires de la Compagnie des Indes. Pour le Havre, le Triumph. — De Waterfort. Pour le Havre, l'Ann & Francis. — De Belfast. Pour Bordeaux, la Mary.

* Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille, pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, tels qu'ils se trouvent sur la Liste de ce soir, 27 Février 1787.

P R I X D E S F O N D S.

Actions de la Banque 153 — Des Indes 164
Traites de la compagnie 54 — 3 Idem Conf. 74½
Billets de loterie 16 l. 18 s. o. d.

C O U R S D E S C H A N G E S.

Amsterdam 2½ us. 36. 10 à vue 36. 7 — Rotterdam 2 us. 36. 11 — Hambourg 2½ us. 34. 7 — Altena 2½ us. 34. 8
Paris 1 jour date 29½ — 2 usances 29. — Bordeaux dito 28½. — Cadix 36½ — Madrid 36½ — Bilbao 35½
Livourne 48½ — Gènes 45½ — Venise 49½ — Lisbonne 5. 6½
Porto 5. 7½ — Dublin 8.

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Cent.

M A T I E R E S.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d.
Pièces du Mexique de 8. 5. 1½. Argent en lingot 5 2½.

A R R I V É E S D E S M A L L E S.

M A L L E S	M E R C R E D I.		J E U D I.		V E N D R E D I.	
	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues
d'Irlande	I	—	—	—	—	—
de Hollande	—	—	—	—	I	I
de Flandres	I	—	—	—	I	I
de France	—	—	—	I	—	—
de Portugal	—	—	—	—	—	—

Imprimé à Londres. On souscrit à Paris, au Bureau-général des Gazettes Etrangères, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du *Courier de l'Europe*. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on désirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Quant aux Lettres particulières & Nouvelles, on les recevra toujours avec reconnaissance, à l'adresse du Rédacteur du *Courier de l'Europe*, chez M. Brookes, No. 8. Coventry street, à Londres.



LE COMTE DE GAGLIOSTRO .

*De l'ami des humains reconnoissez les traits,
Tous ses jours sont marqués par de nouveaux bienfaits,
Il prolonge la vie, il secourt l'indigence,
Le Plaisir d'être utile est seul sa récompense.*

A Paris chez Babel rue St Jacques .

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur.

DU VENDREDI 30 MARS 1787.

Constantinople, le 29 Février 1787.

LA cour Ottomane n'est pas sans inquiétude sur l'arrivée de l'Impératrice de Russie à Cherfon, & la visite que l'Empereur doit lui faire, ne peut qu'augmenter les appréhensions du Divan. On voit des mouvemens extraordinaires, & tout indique ici que notre ministère fait des préparatifs pour n'être pas attaqué à l'improviste. Les garnisons tant du côté de la Crimée, que des provinces Européennes, sont renforcées; on y envoie abondamment des munitions de toute espèce; les batteries y sont réparées & mises en état de servir efficacement; enfin on relève & on rebâtit tous les forts & tous les fortins, qui par négligence étoient tombés dans un dépérissement impardonnable.

On leve de nouvelles milices, & l'armée qu'on destine à couvrir les frontières menacées, sera portée à deux cens mille hommes.

Le Sultan a fait expédier les ordres nécessaires pour qu'une flotte de 31 vaisseaux fût en état de mettre en mer au premier ordre.

Nous venons d'avoir ici un incendie des plus terribles; les flammes ont dévoré deux cens maisons dans six heures de tems; il n'a pas été possible d'en modérer la fureur, qu'après ce long intervalle. Le dommage est inappréciable, puisque ce sont des magasins & des boutiques qui ont été la proie des flammes. Le Grand-Seigneur a passé toute la nuit, jusqu'à sept heures du matin, dans le quartier où le feu avoit pris; S. H. a donné elle-même les ordres nécessaires, pour maintenir la tranquillité & arrêter les progrès de ce fléau terrible.

Il n'est donc pas vrai, comme on en a répandu le bruit en Europe, que le Sultan languisse & tende à sa fin; il est au contraire évident, par les lettres que l'on a reçues, que ce monarque jouit d'une très-bonne santé.

On n'a pas de nouvelles du Caire; on dit que le Capitaine-Pacha n'ose pas revenir ici, crainte de perdre la tête en arrivant.

Extrait d'une Lettre de Kiow, du 10 Février 1787.

« Notre voyage par la Russie - Blanche & l'Ukraine, a été assez heureux; jusqu'ici nous avons parcouru, vu les détours

qu'il a fallu faire, environ 2000 miles; à chaque station il s'est trouvé 550 chevaux, en tout 50,000. Les Tartares & même les Mahométans se sont empressés de nous procurer, dans l'occasion, tout ce qui dépendoit d'eux; ils nous ont fourni très-souvent des chevaux, & jusqu'à leurs propres voitures. Les Popes, les Cosaques & les Grecs, où nous avons logé, nous ont tous régales à l'envi & très-splendiblement. A compter d'hier, jour de notre arrivée, nous resterons ici deux mois & demi, puis nous continuerons notre route pour Cherfon, &c.

De la Haye, le 23 Mars 1787.

Les Etats de Hollande, qui ont ouvert Mercredi dernier leurs assemblées ordinaires, se sont occupés du tumulte qui a eu lieu, & qui continue encore à Hoorn, en Nord-Hollande: la frénésie du peuple en cette ville s'est portée aux derniers excès, & l'autorité souveraine y est absolument méconnue. Les troupes envoyées par L. N. & G. P. pour y rétablir l'ordre, ont trouvé les portes fermées; on les a même menacées de violence, & elles ont dû se replier sur Alkemar, jusqu'à ce que les Etats aient décidé ce qu'il conviendra de faire. Cet événement eut tranché d'un seul coup la question en faveur du Prince, s'il avoit pu se propager la ville en ville, comme on en avoit le dessein; mais au contraire la majorité des villes de la province a témoigné le plus vif ressentiment de ce qui s'y est passé, & une indignation trop active, pour devoir s'en tenir là. La Brille & Hoorn, en levant ainsi le masque, & défiant en quelque façon tous les membres de l'assemblée souveraine, ne sont pas assez fortes à elles deux, pour éviter les rigoureuses recherches qui viennent d'être ordonnées. On s'attend à des exécutions exemplaires: mais le plus embarrassant est de remonter à la source de ces désordres. Les personnes qui mettent en jeu les agens subalternes de ces sortes de scènes, sont ou cachées derrière le rideau, ou trop puissantes pour que les loix ne viennent point se briser contre elles. Cependant, comme c'est à présent le vrai moment de crise, & qu'il faut aujourd'hui ou que les Etats triomphent, ou que le Prince l'emporte, les premiers sont forcés à mettre en œuvre tout ce qui leur reste d'autorité; ainsi nous sommes à la veille de voir des scènes angantes de part & d'autre.

Dans le moment, nous apprenons que les principaux boute-feux qui ont soulevé la populace à Hoorn, craignant de n'être pas suffisamment soutenus par elle, viennent de prendre la fuite. La commission des Etats pour prendre connoissance de ces délits est assemblée à Alkemar, d'où elle va procéder contre les perturbateurs: les patriotes, qui se trouvent à Hoorn, quoique en assez grand nombre, courent un risque évident d'être égorgés, vu que la canaille qui s'est rendue maîtresse de l'arsenal & des portes de la ville, menace de mettre tout à feu & à sang, au premier mouvement que feront les troupes pour en approcher. Ces dispositions engageront les Etats à beaucoup de prudence, bien certains que la fermentation qui regne dans ladite ville n'ira pas plus loin, & que le funeste exemple de 1748 ne sera pas renouvelé.

La bourgeoisie de Leyde vient de remporter un triomphe patriotique sur les magistrats aristocrates, qui refusoient d'admettre légalement les constitués des bourgeois.

La ville de Heusden est décidée à laisser déposer la nouvelle magistrature qu'elle avoit substituée à l'ancienne; mais les anciens régens ne sont point réintégrés pour cela: on attendra pour se décider à ce sujet, que les Etats aient pris une connoissance suffisante des griefs allégués par les bourgeois, ainsi que des privilèges dont ils demandent la restauration. Ce moyen modéré, adopté par la bourgeoisie, & qui est conforme à l'ordre, ne peut manquer de faire tourner la décision de cette affaire au gré des desirs de ladite ville. Le tems est absolument passé où les régences se croyoient indépendantes de leurs constituans.

Les diverses tentatives du parti Orange manquant ainsi leur but de tous côtés, il en résulte peu à peu une impossibilité morale, que ce parti, dans la province de Hollande, se rétablisse par les moyens qu'il emploie. Nous ne pouvons nous empêcher de répéter encore qu'il n'a rien à attendre du côté de la Prusse, si ce n'est l'offre d'une médiation amicale; & cette dernière devient de jour en jour plus difficile à proposer.

M. de Thulemeyer, ministre de Prusse, est allé faire un voyage à Nimegue.

Paris, le 19 Mars.

M. le duc d'Orléans a cru devoir s'absenter de son comité, pendant qu'on y agiteroit la question des traites, dont le nouveau plan lui fera supporter une perte considérable. Il a craint que sa présence ne gênât les délibérations. M. le duc de Clermont-Tonnerre préside le bureau de Son Altesse, en son absence.

L'on ne peut plus fixer quel sera le terme de la tenue de cette assemblée; on lui a annoncé qu'elle n'auroit de vacance que depuis le Mercredi de la semaine sainte, jusqu'au Mardi de Pâques. La convocation des pays d'états a été prorogée au mois d'Août.

M. le contrôleur-général a adressé à MM. les Notables, un mémoire raisonné & justificatif de son système, dans lequel il bat en ruine leurs difficultés, & leur démontre que l'intérêt de l'état est sacrifié à des intérêts particuliers. On dit ce mémoire frappé de main de maître; on prétend qu'il a fait d'autant plus de sensation sur l'esprit de MM. les Notables, que M. de Calonne leur a annoncé qu'il alloit le faire imprimer.

L'on débite une petite histoire sur un des maires de l'assemblée qui, dit-on, a été accosté par deux agréables, & fatigué par eux de questions & de plaisanteries, leur dit: « MM. je vois bien que vous voulez me persiffler; je crois que vous avez tort, vous ne me connoissez point: je ne suis point un

» homme de génie; mais je ne suis pas non plus un sot, je suis entre deux ». A cette dernière phrase, les plaisans firent une pirouette sur le talon. En général MM. les Maires, sur lesquels on avoit d'abord plaisanté, tiennent très-bien leur coin dans l'assemblée.

Le comte de Mirabeau est arrivé en grande hâte de Berlin, pour composer, & présenter aux Notables, une satire contre l'agiotage, qu'il prétend être la source de tous les maux de l'état. L'auteur nomme tous les intéressés dans les différens agiotages. Le Roi a marqué publiquement son improbation sur cet écrit: en général l'on n'aime point les empiriques qui se mêlent de tâter le pouls à l'état, & publient, sans mission, des consultations imprimées sur son salut.

M. Hocquart de Couberon a fait paroître aussi un ouvrage sur les finances; c'est un projet d'abolition de tout impôt, avec une simple perception de 10 pour cent sur chaque chose qui seroit vendue. L'ouvrage, en général, est d'un homme de mérite; mais il propose un régime impraticable.

Des lettres arrivées de Naples parlent de la mort de M. l'abbé de Bourbon. On espère que ce bruit ne se confirmera pas.

MM. les fermiers-généraux ont fait la semaine dernière une capture fort intéressante dans le fauxbourg St. Denis, ayant découvert un souterrain qui communiquoit hors de la barrière, & dans lequel ils ont trouvé pour plus 1,500,000 liv. de marchandises prohibées. Ils ont dû cette découverte à une fille qui vivoit avec le propriétaire de la maison, qui s'est prise de querelle avec lui, en a été battue, & l'a été dénoncer pour se venger.

Un daim chassé près la porte Maillot par M. le duc d'Orléans, est entré dans Paris par la rue de Clichy & la Chaussée d'Antin, ayant toute la chasse à sa suite, & a été tué au haut du fauxbourg St. Honoré; ce spectacle fort étrange dans les rues de la capitale, a causé comme de raison un grand fracas, & a été fatal à cinq curieux qui ont été grièvement blessés: on cite de ce nombre un Capucin renversé par un jeket.

AUX SOUSCRIPTEURS.

« MM. les Souscripteurs du COURIER DE L'EUROPE; dont l'abonnement expire dans le courant de ce mois, sont priés d'envoyer leurs ordres au Bureau, afin que l'envoi ne soit sujet à aucune interruption. C'est au Bureau - Général des Gazettes étrangères, No. 35, Rue du Bout-du-Monde, qu'il faut s'adresser pour Paris; & aux Directeurs de la Poste aux lettres, dans toutes les villes principales du Royaume, pour les Provinces. »

GRANDE-BRETAGNE. JOURNAL DU PARLEMENT. CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du Jeudi 29 Mars.

On a lu pour la première fois le bill de divorce, entre M. Foley, & lady Anne Coventry, son épouse. Ayant cette lecture on examina de nouveau quelques témoins, qui rendirent compte des privautés criminelles qui servent de base au

divorce. Il a été question, entre autres, d'une scène de jardin, dont les détails ont été rendus si énergiquement, qu'ils auroient fait rougir tous les pairs, s'ils n'étoient pas aguerris par le nombre de procès de ce genre qui sont portés devant eux. Ce bill doit être examiné en comité Mardi prochain.

Un M. Nash qui sollicitoit un bill semblable, n'ayant pas prouvé d'une manière satisfaisante pour les pairs, que son front avoit été injurié, le bill fut rejeté, & la chambre s'ajourna.

Reprise des débats de la séance du Lundi 26 Mars.

La convention conclue entre S. M. B. & le Roi d'Espagne, relativement à la côte des Musquitos, ayant été le sujet des débats de cette séance, le lord Rawdon a prétendu que ce traité étoit honteux & déshonorant pour l'Angleterre, qui avoit cédé un pays qui a entre 4 & 500 miles de longueur sur 100 de largeur, pour une langue de terre de 11 ou 12 miles de largeur au plus; que le 14^{me} article, sur-tout, étoit d'autant plus humiliant, que le gouvernement Anglois en l'adoptant, reconnoissoit n'avoir aucun droit sur ce pays, tandis que ce droit avoit toujours été reconnu. Quo'outre le déshonneur qu'il y avoit de renoncer à des droits établis depuis long-tems, il n'y en avoit pas moins à abandonner un peuple libre, qui avoit été l'allié fidèle de la nation Britannique. S. S. fit enfin une motion, qui porte en substance, ainsi que nous l'avons dit, que la chambre ne voyoit pas cette convention d'un œil favorable.

Le marquis de Carmarthen dit, que les faits allégués par le noble lord, n'étoient pas exacts, sur-tout quant à l'étendue du pays reçu en échange pour la côte de Musquitos; qu'au reste, les ministres de S. M. n'avoient point signé cette convention sans avoir eu de bonnes raisons de le faire; raisons qu'il seroit imprudent de faire connoître.

Comme cette convention avoit été stipulée en substance dans le dernier traité de paix, le duc de Manchester qui a négocié la paix, ne pouvoit pas condamner la clause relative à la convention; mais il fit entendre que les ministres l'avoient trop étendue; que si cependant elle pouvoit devenir un moyen de former une alliance avec l'Espagne, la cession faite de la côte de Musquitos ne seroit point à regretter.

Le lord Carlisle convint qu'il pouvoit être imprudent de demander les raisons qui avoient porté les ministres à signer cette convention. Il dit, qu'il vouloit bien croire qu'ils en eussent de solides. Mais l'article 14^{me} n'en étoit pas moins humiliant & déshonorant pour la Grande-Bretagne, en ce qu'elle avoit livré, par là, à la merci du Roi d'Espagne, les habitans d'un pays, qui avoient toujours été inviolablement attachés aux Anglois, qui ne s'étoient jamais soumis au joug de l'Espagne, mais qui avoient maintenu avec fermeté leur indépendance, & leur liberté. L'Espagne n'avoit jamais possédé cette côte; au lieu que l'Angleterre y avoit eu des établissemens depuis plus d'un siècle, &c. &c.

Le lord Stormont appella cette convention, une mesure inutile, imprudente & déshonorante: comme il entroit dans des détails sur cette cession, le duc de Richmond l'appella à l'ordre. Mais n'étant pas tenu sur ses gardes, & ayant lui-même dit, qu'il pourroit nier une partie de ce qu'avoit dit le duc de Manchester, il fut appelé à l'ordre à son tour par le lord Porchester. Alors le vicomte de Stormont se leva de nouveau, & développa ce que le lord Carlisle avoit dit touchant le 14^{me} article de la convention.

Le lord chancelier justifia les ministres d'avoir exécuté la convention, & de garder le silence sur les raisons qu'ils avoient eues pour le faire. Le pays des Musquitos n'avoit jamais été regardé par ce gouvernement, comme faisant partie de l'empire Britannique. Les Espagnols, au contraire, en avoient été en possession, long-tems avant que les Anglois y eussent des établissemens. L'Espagne n'avoit jamais cessé de réclamer ce pays, & l'Angleterre n'avoit pas toujours délayoué invariable-

ment ses prétentions, puisqu'après la paix de Paris en 1763, le gouverneur de la Jamaïque avoit envoyé des ordres pour démolir les fortifications, & faire retirer les troupes de tout le continent. Pourquoi l'Angleterre s'obstineroit-elle à vouloir soutenir des droits non fondés, sur un pays qui ne pouvoit être utile qu'aux boucanniers, contre une puissance avec laquelle elle étoit en paix, &c. &c. ?

Enfin la motion du lord Rawdon fut rejetée par une majorité de 36 voix; 17 ayant voté pour, & 53 contre.

C H A M B R E D E S C O M M U N E S.

Séance du Mardi 27 Mars.

Avant de procéder aux affaires de cette séance, il fut remis à la chambre plusieurs papiers de la part de la compagnie des Indes, relatifs aux présens, & l'impression en fut ordonnée.

Il fut ordonné aussi de présenter à la chambre les états suivans, savoir:

« Un état général de la dette de la compagnie des Indes Orientales, depuis l'année 1770 jusqu'à l'année 1775; depuis 1775 jusqu'en 1780; depuis 1780 jusqu'en 1785, & depuis 1785 jusqu'à la présente année.

« L'état des revenus de la même compagnie aux différentes époques ci-dessus indiquées, jusqu'à l'année courante.

« Et enfin un état en gros des dépenses dans les départemens civil & militaire de ladite compagnie, depuis l'année 1760 jusqu'en 1765, & ainsi de suite jusqu'à cette année.

Le secrétaire de l'amirauté présenta ensuite à la chambre,

« Un état des dépenses qu'a entraîné la presse des matelots durant le cours de la dernière guerre, &c.

« Un état du nombre des hommes qui sont morts après avoir été pressés, & avant qu'ils fussent mis à bord des vaisseaux sur lesquels ils étoient destinés à servir.

« Un état du nombre des hommes au service de la marine royale, qui ont déserté pendant la dernière guerre.

« Et enfin un état du nombre des protections accordées durant le même espace de tems. »

Après que les titres de ces états eurent été lus, il fut ordonné qu'ils resteroient sur la table.

Le rapport des résolutions suivantes sera fait demain à la chambre, savoir:

« Qu'un droit de douane de 33 l. st. 12 ch., sera imposé sur chaque tonneau de vin du Rhin, d'Allemagne, ou de Hongrie, importé dans ce royaume dans des navires de construction Angloise; & un droit de 37 l. st. 16 ch. par tonn. sur les vins de la même espèce, importés dans des navires étrangers.

« Qu'un droit de douane de 19 l. st. 12 ch. par tonneau sera imposé sur tous les vins de Portugal, de Madère & d'Espagne, importés dans le port de Londres dans des navires Anglois, & un droit de 22 l. st. 8 ch. par tonneau sur ceux des mêmes pays, importés dans des navires étrangers.

« Qu'un droit de douane de 16 l. st. 16 ch. (1) par tonn. soit

(1) Par cet acte les droits sur les vins sont de cinquante-six chelins plus haut par tonneau dans le port de Londres, que dans les autres ports de la Grande-Bretagne.

mis sur tous les vins de Portugal, & autres, importés dans tout autre port d'Angleterre par des navires Britanniques; & un droit de 19 liv. 12 ch. par tonneau, s'il est importé par des navires étrangers.»

Ces différentes résolutions ayant été lues, on fit la motion que le rapport des charges contre le Sr. Warren Hastings seroit fait à la chambre.

M. Hamilton proposa de remettre la grande question de l'*impeachment* de M. Hastings jusqu'après les vacances de Pâques, au lieu de la faire Lundi prochain, qui étoit le jour désigné pour faire le rapport des charges. L'opinion de Mr. Hamilton fut qu'il étoit parfaitement inutile de voter l'*impeachment* dans le cours de cette session, vu que le procès de M. Hastings ne pourroit pas être jugé avant la levée du parlement.

Les deux partis de la chambre étant d'avis contraire, & s'étant opposés également à cette motion, M. Hamilton la retira.

Il a paru par la tournure des débats, & par le parti qu'a pris le major Scott, que M. Hastings n'auroit pas été éloigné de voir reculer le moment de l'*impeachment*, au moins jusqu'après les vacances de Pâques.

Le major Scott répondit dans son discours à plusieurs des faits qui ont été allégués contre M. Hastings dans les différentes charges; mais le rapport de la grande question d'*impeachment* ne fut pas moins fixé à Lundi prochain.

M. Dundas en démontra la nécessité, en faisant remarquer à la chambre, combien le nombre des membres diminueoit tous les jours. On pourroit toujours procéder à l'*impeachment* sur les charges connues, en attendant que les autres fussent présentées & discutées.

MM. Burke & Fox ayant été du même avis, le combat finit faute de combattans, & la chambre s'ajourna jusqu'au lendemain.

Séance du Mercredi 28 Mars,

Après quelques affaires de forme, M. Beaufoy fit la motion qu'il avoit annoncée, à l'effet d'engager la chambre à révoquer les actes de *corporation* & de *test*, qui obligent tous ceux qui sont reçus dans des corporations ou qui ont accepté un emploi civil, ou militaire, ou quelque place de confiance sous le gouvernement, de recevoir la communion, & de prêter le serment de fidélité selon les règles de l'église Anglicane.

Trois classes nombreuses de sujets gémissent, dit ce membre, sous les rigueurs de ces actes; savoir les non-conformistes Protestans, connus sous le nom de Presbytériens, les Indépendans, ou Anabaptistes, & les Calvinistes de l'église d'Ecosse. Les ministres de l'église Anglicane, qui étoient obligés d'administrer la communion à ceux qu'ils en croyoient indignes, étoient également mécontents. La tierce classe étoit composée de plusieurs milliers de sujets fideles, qui souffroient de se voir dégradés par des actes, qui leur défendoient d'occuper des emplois, soit civils, soit militaires, & leur ôtoient les privilèges de leur naissance. Cette exhérédation étoit odieuse & injuste; elle étoit même dangereuse. Pourquoi priver les

non-conformistes des droits qu'avoient tous les sujets? La différence d'opinion en matieres religieuses, étoit-elle un crime?

Les raisons qui avoient fait adopter ces loix ne subsistoient plus. Le peuple soupçonnoit alors (en 1672) le Roi d'être Catholique, & le duc d'York, qui étoit héritier présomptif de la couronne, professoit ouvertement la religion Catholique. Les non-conformistes avoient bien voulu ne pas réclamer leurs privilèges dans ce moment de danger; mais il étoit tems de les leur restituer. L'église & l'état, bien loin d'en souffrir, en seroient d'autant plus affermis. Nous étions dans un siècle éclairé; l'esprit de tolérance régnoit par-tout. On ne connoissoit point d'acte de *test* en Hollande, en Russie, en Prusse, en Allemagne; la religion dominante en étoit-elle moins respectée? Il y avoit 7 ans que l'Irlande avoit révoqué l'acte du *test*: en France, on avoit annullé plusieurs des loix contre les Protestans; on s'occupoit aujourd'hui de les révoquer toutes. L'Angleterre devoit-elle être la seule nation, qui persistât dans son ancien système?

M. Beaufoy proposa enfin, « que les statuts de la 13me. & de la 25me. année du regne de Charles II, en tant qu'ils avoient rapport aux non-conformistes Protestans, fussent révoqués.»

Sir Harry Houghton seconda la motion.

Le lord North s'éleva avec chaleur contre cette mesure, parce qu'elle tendoit à anéantir un acte qui étoit le boulevard de la constitution Angloise. Il observa que les non-conformistes n'avoient aucun juste sujet de plainte; qu'en 1778 le corps législatif avoit accordé une tolérance religieuse universelle; mais qu'il ne falloit pas confondre l'exclusion aux emplois donnés par les gouvernemens à certaines classes de sujets, avec les entraves mises à l'exercice du culte religieux; que tous les états avoient toujours joui, jouissoient, & jouiroient toujours de ce droit d'exclusion. Il étoit absurde d'avancer que les non-conformistes avoient un droit naturel d'occuper des emplois civils, ou militaires. Tous les hommes pouvoient donc le réclamer également. Pour avoir le droit de donner sa voix pour l'élection d'un membre, il falloit posséder un franc-fief de 40 chelins de rente, & en sus. Ceux qui n'ont pas cette qualification, pouvoient-ils réclamer le droit de voter? &c. &c.

M. Pitt fut du même avis que le lord North, & se déclara contre la motion.

M. Fox soutint, au contraire, qu'il étoit de la sagesse de la chambre, de révoquer ces actes.

Enfin la motion de M. Beaufoy fut rejetée par une majorité de 78 voix; 176 ayant voté contre 98.

Séance du Jeudi 29.

Le lord Mornington présenta le rapport du comité relativement à la diminution des droits sur les vins de Portugal & d'Espagne. Après quoi la chambre se forma en comité général, sur la consolidation des droits de la douane; M. Rose fit ensuite la motion, que l'espace laissé en blanc dans le bill pour fixer la date du jour où il auroit force de loi, fût rempli de ces mots; le dix Mai mil sept cent quatre-vingt-sept; après quoi il fit une autre motion pour remplir les autres blancs. Dans une

conversation qui eut lieu entre MM. Pitt & Francis, au sujet de la prohibition des blondes, on entendit dire au chancelier de l'échiquier (sur l'observation de M. Francis, que les droits produiroient un revenu de 30,000 l. st. par an), que s'il pouvoit procurer cet accroissement aux revenus de l'Etat, sans faire tort aux manufactures, il ne s'opposeroit point à cette mesure. Le règlement relatif au changement des sûretés qu'avoit le public pour les prêts faits au gouvernement, fut examiné, ainsi que les droits sur les bois à bâtir, qui éprouverent quelque opposition; mais une motion du chevalier Cooper à ce sujet fut négative sans division.

M. Burke proposa que la motion relative aux présens qu'avoit reçus M. Hastings, qui devoit être faite dans cette séance, fût remise à Lundi prochain. Il annonça en même-tems que cette charge n'étant pas longue, n'interfereroit point avec les ordres du jour, & que l'on pourroit faire le rapport après qu'elle auroit été présentée; à quoi M. Pitt consentit, pourvu que les débats sur cette charge laissassent le tems de délibérer sur le rapport. Cette proposition étant adoptée, la chambre s'ajourna jusqu'à ce jour.

Reprise des débats du Lundi 26 Mars.

Le lord Frédéric Campbell ayant fait le rapport de la résolution prise par le comité sur le bill relatif aux pêcheries Britanniques, la chambre autorisa ledit comité à y insinuer les clauses de ladite résolution.

M. Weston, de la douane, présenta ensuite à la chambre un état du nombre de *chaldrons* (1) de charbon importés dans le port de Londres, depuis le 31 Décembre 1785, jusqu'au 31 du même mois 1786, inclusivement, ainsi que des droits que ce charbon a payés.

Il fut présenté une pétition de la part de la ville de Plymouth, pour les réparations à faire à son port, que le chancelier de l'échiquier recommanda à la chambre, au nom de Sa Majesté.

La chambre en comité s'occupa de la consolidation des droits de douane & d'accise, & il fut décidé que la considération du bill qui y est relatif, seroit différée au Jeudi suivant.

M. Rose présenta ensuite l'état des surplus arrêtés jusqu'au 10 Octobre 1786. On observe dans cet état le *nota bene* suivant. « Le caissier de l'accise a versé sa recette dans les coffres de l'échiquier, à un *farthing* près.

Comme on alloit faire la troisième lecture du bill relatif au commerce de l'Amérique, le lord Penryn observa, que le Canada, au lieu de devenir, comme on l'avoit annoncé, un marché favorable aux productions des Indes Occidentales, seroit au contraire un marché très-dangereux pour ces isles; en ce que les Canadiens qui y portoient leurs denrées, en recevoient la valeur en argent, avec lequel ils achetoient dans les isles Françaises, des mélasses, dont ils fabriquoient chez eux une espèce de rum.

M. Grenville convint qu'il falloit encourager, autant qu'il étoit possible, l'importation des productions des isles dans le Canada. Cependant il ne croyoit pas que le rum que pouvoient exporter les isles Britanniques, pût suffire à tout le Canada.

La chambre alloit se former alors en comité, selon l'ordre du jour, pour prendre en considération cette partie du discours de S. M. qui a rapport à la simplification des droits de douane, lorsque *Sir Grey Cooper* dit qu'il doutoit que le comité pût former des résolutions pour la diminution des droits, sans y être expressément autorisé.

L'orateur ne fut pas de son avis; non plus que le chancelier de l'échiquier, qui prétendit que le comité étant autorisé à hausser les droits, il seroit absurde de supposer qu'il ne le fût pas à les diminuer. En conséquence de cette décision, la chambre se forma en comité, & M. Pitt proposa la réduction qu'il avoit annoncée sur les vins de Portugal, selon l'esprit du traité de Methuen, & d'étendre cette même réduction aux vins d'Espagne. Il dit qu'il espéroit que le traité avec le Portugal seroit bientôt conclu à la satisfaction de ce pays; qu'un des sujets de plainte le plus grave que la cour de St. James eût contre celle de Lisbonne, étoit la distinction que cette cour avoit faite entre la Grande-Bretagne & l'Irlande, au moyen de laquelle ce dernier royaume avoit été exclu des avantages stipulés dans le traité de Methuen; exclusion directement contraire à la lettre & à l'esprit du traité, & extrêmement nuisible aux droits légitimes de l'Empire Britannique. Au reste, cette cause alloit s'évanouir par le nouvel arrangement. Un autre sujet de plainte très-important, étoit l'augmentation des droits sur plusieurs articles Britanniques importés en Portugal. Cette difficulté seroit aussi bientôt applanie. Cependant il y avoit encore plusieurs autres points en dispute, qu'il étoit nécessaire d'arranger, comme les privilèges des consuls & résidents, & le droit de la factorerie Britannique à une portion du commerce d'exportation du Portugal. Il ajouta, qu'en proposant cette réduction, il n'avoit d'autre objet en vue que celui de faire terminer d'une manière satisfaisante les contestations qui subsistoient entre les deux cours, & que cette réduction ne devoit pas continuer à être en force, si le Portugal ne donnoit pas une entière satisfaction à l'Angleterre; cependant comme la négociation pouvoit traîner en longueur, il croyoit qu'il valoit mieux fixer une époque pour la continuation du nouveau droit, parce que si dans la session prochaine, ou toute autre époque, il n'y avoit point d'espérance d'un accommodement juste & équitable avec le Portugal, il seroit alors au pouvoir du parlement de remettre le droit sur le pied actuel, ou d'imposer tout autre droit que la chambre approuveroit.

M. Pitt observa aussi au comité qu'il ne pouvoit encore rien dire de positif sur l'article des drogues, & sur la manufacture du verre; qu'il se bornoit en conséquence à parler de la réduction des droits sur les vins de Portugal & d'Espagne; réduction qui n'alarmeroit point le ministère de France, qui en étoit déjà instruit. En conséquence, il proposa les résolutions qui se trouvent dans le rapport fait à la chambre; voyez page 221.

M. Fox fut entièrement de l'avis du chancelier de l'échiquier sur tous les points que celui-ci venoit de discuter, & déclara que si le Portugal refusoit de donner la satisfaction que l'Angleterre avoit droit d'en attendre, il seroit le premier à demander la rupture du traité de Methuen.

Les résolutions proposées par M. Pitt furent ensuite approuvées l'une après l'autre.

Après que les résolutions eurent passées, le capitaine Macbride prétendit que le lieutenant-gouverneur de l'hôpital de Greenwich étant sur la liste des capitaines de vaisseau à demi-paie, ne pouvoit point occuper cette place, parce que tout officier recevant la demi-paie, s'engageoit par serment à ne pas avoir d'emploi civil.

On lui répondit que quoique cet officier fût sur la liste, cependant il ne recevoit point la demi-paie; & que d'ailleurs la chambre ayant décidé que la place de gouverneur de l'hôpital étoit un emploi militaire, il étoit absurde de prétendre que celui du lieutenant-gouverneur fût un emploi civil.

Le major Scott fit la motion que William Markham & David Anderson, écuyers, se rendroient à la chambre Vendredi prochain, pour y être examinés, & la motion passa.

BULLETIN DE LONDRES.

Du Vendredi 30 Mars.

Les lords de l'amirauté se sont assemblés hier, en conséquence d'un message du ministre, & relativement à des

(1) Le chaldron est de 21 à 25 quintaux, selon la qualité.

affaires qui concernent directement ce département. On ignore encore de quoi il est question, mais on dit que c'est à raison de ce qui s'est passé entre une frégate de l'escadre du commodore Cosby, en station dans la Méditerranée, & un vaisseau de guerre François, dont il a été fait des plaintes au gouvernement.

L'opinion que le traité de commerce ne seroit en force qu'au mois de Septembre prochain, étoit fondée sur la connoissance des formes usitées en parlement : comme le ministre ne s'y est pas astreint, & que les délibérations de la chambre des pairs ont été prévenues par la méthode qui a été adoptée, cette nouvelle manière d'expédier un bill que l'on désire faire passer avec célérité, a abrégé de plus de deux mois les préliminaires, & le 10 de Mai prochain les spéculateurs pourront recueillir le fruit de leurs spéculations, s'il ne survient aucun obstacle étranger. Il paroît, par le silence du ministre & des membres de l'opposition, au sujet de la rumeur qui s'étoit répandue, qu'il s'étoit élevé des difficultés dans la négociation, que s'il y en a eu, elles ont été applanies.

L'amirauté vient de donner des ordres, pour que les vaisseaux qui doivent aller remplacer ceux qui sont stationnés à la Jamaïque & aux îles sous le vent, soient prêts à mettre à la voile pour leurs destinations respectives d'ici au 10 du mois prochain.

Les officiers commandans des régimens qui sont destinés à relever les garnisons dans les Indes Occidentales, & qui doivent partir durant le cours de l'Été prochain, ont reçu des ordres du bureau du secrétaire de la guerre, de se tenir prêts à marcher au premier avis pour les lieux de leur embarquement. Il est défendu aux colonels d'accorder des congés à aucun officier subalterne ni aux soldats.

On n'a jamais vu, dit le *Gazetteer*, une plus grande rareté de matelots en tems de paix, que celle que l'on éprouve actuellement. Les encouragemens qu'ils trouvent dans le service étranger, en ont fait partir un nombre considérable. On demande comment il seroit possible de les rappeler en cas de guerre ? Il est probable, ajoute cette feuille, que le traité de commerce avec la France en enlèvera bien davantage encore ; *ergo*, &c. &c.

Il est arrivé Mardi dernier au bureau du lord Sydney un exprès venant de Plymouth, qui a apporté la nouvelle de l'arrivée dans ce port d'un sloop de guerre venant d'Halifax en Amérique, avec des dépêches du lord Dorchester, gouverneur du Canada, que cet officier avoit envoyées par terre à Halifax, pour qu'elles parvinssent avec plus de diligence en Angleterre. Il n'a encore rien transpiré de leur contenu ; on sait seulement, que dans la Nouvelle-Ecosse, l'Hiver a été si doux, que les glaces n'ont pas interrompu une seule fois la navigation de ce port.

Mardi dernier étoit le jour fixé pour un combat à coups de poings, entre un BOUCHER & un JUIF, fameux dans ce genre d'escrime. L'échafaut sur lequel ils devoient se battre étoit dressé dans la plaine d'Ealing, & un très-grand

nombre de spectateurs s'étoient assemblés pour voir décider les paris considérables que l'on avoit faits sur l'issue de ce combat. S. A. R. Mgr. le Prince DE GALLES, le Marquis de Buckingham, & plusieurs autres Seigneurs, se trouvoient parmi les spectateurs, & le moment où les champions étoient sur le point de commencer étoit déjà arrivé, quand un détachement de 50 dragons, à la tête duquel étoit un juge à paix, avança ; & après avoir lu le *Riot Act* (l'acte qui défend les assemblées tumultueuses) pour faire disperser la populace, procéda à la démolition de l'échafaut sans la moindre interruption. Son Altesse Royale, & tous les Seigneurs qui l'environnoient, donnerent l'exemple de la soumission aux loix, en se dispersant. Vingt mille personnes, au moins, étoient assemblées à cette occasion. Quelques-unes de nos feuilles prétendent que c'est Sa Majesté, elle-même, qui avoit ordonné que les troupes marchassent pour empêcher que le combat n'eût lieu. Le principe de l'ordre fait honneur au cœur du Roi ; mais la manière mal-adroite dont il a été exécuté, est un raffinement d'un magistrat, que l'on a trouvé fort indécent dans le public. Celui qui a été chargé de cette commission délicate auroit pu remplir son devoir sans manquer de respect à son prince, en faisant mettre bas l'échafaut quelques heures plutôt, & faisant avertir S. A. R. de ne pas paroître. Sa conduite est d'autant plus blâmable, que s'il y eût eu de la résistance, l'acte du parlement autorisoit à faire tirer sur la populace. La crainte du crime affreux qui auroit pu être la suite de cette résistance, auroit bien dû lui inspirer plus de ménagement.

Avertissement Extraordinaire.

Il sera vendu, incessamment, à l'extinction des bougies :
1^o. Un ancien parchemin, digne de la plus grande vénération par son ancienneté, appelé *Magna Charta*. Il fut fabriqué près de Windsor, mais il est extrêmement usé, & n'est pas fort utile aujourd'hui à ceux qui le possèdent.

2^o. Un manuscrit d'une longueur considérable, qui est devenu très-inutile : on l'appelle le *bill des droits*.

3^o. Une très-grande quantité de vieux parchemins, sur lesquels ont été enregistrés plusieurs traités de commerce, &c. ainsi que des contrats, actuellement surannés.

4^o. Une très-grande quantité de mémoires, de pétitions, de manifestes, de lettres, &c. d'adresses au ministre, qui seront vendues à la livre comme vieux papier.

N. B. On donnera avis de l'époque où la vente sera faite ; en attendant, les objets ci-dessus seront exposés à la vue du public. On pourra, pour les particularités de cette vente, s'adresser à W. P***, huissier-priseur.

Il est arrivé Samedi dernier à Enfield un accident qui prouve à quel excès de folie l'amour entraîne un amant passionné.

Un jeune homme & une jeune fille s'étoient rendus dernièrement à l'église pour la célébration de leur mariage, la future changea tout à coup de sentiment ; ni les prières de l'amant, ni celles des parens ne purent la faire revenir de sa

résolution. Samedi dernier cet amant infortuné se rendit chez sa maîtresse, & la supplia avec les instances les plus fortes de lui accorder sa main; ce qui lui fut refusé de la manière la plus formelle & la plus décidée. Dans un accès de fureur que ce refus fit naître, le malheureux jeune homme s'écria en tirant un pistolet de sa poche: «Eh bien! puisque vous ne voulez pas de moi, je ferai la proie du diable». Et dans le même instant il se cassa la tête, & tomba roide mort à ses pieds.

Le départ subit du sieur *Cagliostro* de sa maison de Knight's Bridge, & l'arrivée à Londres de quelques personnes qui ont de fortes raisons de désirer une entrevue avec son *caissier*, ont fait ouvrir les yeux au petit nombre de *bons Suisses* qui l'ont reçu pendant quelque tems chez eux. Tout est dit en Angleterre pour le fils de la *Nature*; il est enfin *connu* de tout le monde, & il n'y a plus qu'une voix sur son compte. Éliminé par les gens qui ont eu peur que la baguette de ce nécromancien ne touchât leurs poches; abandonné par les personnes honnêtes qu'il a trompées, il doit voir aujourd'hui que s'il eût médité sérieusement sur l'aveu du prophète, *mon empire est détruit, si l'homme est reconnu*, il n'auroit pas fait faire des recherches auxquelles il falloit nécessairement qu'il succombât. Il ne seroit pas en fuite aujourd'hui, & reconnu par tout le monde pour un imposteur. Il est heureux pour les pays où cet aventurier se présentera à l'avenir, qu'il ait eu l'effronterie de venir en Angleterre, & l'imbécile audace de résister aussi gauchement & aussi long-tems qu'il l'a fait, à la vérité. S'il eût senti qu'il ne pouvoit pas soutenir *la coupe*, & qu'il se fût contenté d'opérer *submissa voce*, il auroit pu avec le tems faire beaucoup de dupes dans ce pays-ci. En voulant se faire passer pour un homme merveilleux, il a été montré tel qu'il est, & on l'a jugé en dernier ressort. Si les Maçons Egyptiens n'abjurent pas encore leur erreur; si le conseil du sieur *Cagliostro* continue à le défendre, avec la conviction qu'il défend un homme & une cause insoutenables, ce n'est sûrement plus à leur idole qu'ils sacrifient. Le public verra qu'avant peu il n'y aura plus de Loges Egyptiennes: les membres de cette nouvelle société ne pouvant se flatter que l'on oublie leur fondateur, chercheront à se dérober eux-mêmes à un souvenir qui ne peut que les humilier. C'est l'amour-propre, sans doute, qui a retenu jusqu'ici le plus grand nombre des partisans de *M. de Cagliostro*; c'est lui qui finira par les lui enlever tous. On peut être assuré, en attendant que l'on sache ce qu'il est devenu, que s'il y a encore des *Cagliostriens*, ce ne sont pas des dupes.

A N E C D O T E.

Il n'y a pas long-tems, dit le *Gazetteer*, qu'un juge du pays de Galles ayant fait un long discours en jugeant un criminel, les jurés & les avocats s'endormirent profondément. Soit que ce fût l'effet de la longueur du discours, ou de la chaleur du jour, ou de la digestion du dîner, le geolier s'en ressentit aussi. Un spectateur s'étant aperçu de cette léthargie générale, & craignant que le prisonnier n'en profitât pour s'échapper, cria qu'on éveillât le geolier. «Cela est inutile, s'écria le juge; le prisonnier dort lui-même d'un sommeil aussi profond que son gardien».

I R L A N D E.

De Dublin, le 21 Mars 1787.

JOURNAL DU PARLEMENT.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du Mardi 21 Mars.

Après la seconde lecture du bill pour l'encouragement de la marine & de la navigation, la chambre s'étant formée en comité pour procéder à la discussion, M. Grattan fit les objections qu'il avoit à proposer contre cette mesure, fondée sur l'acte de navigation passé en Angleterre dans la douzième année du règne de Charles II. D'abord les deux royaumes avoient été mis par cet acte sur un pied d'égalité; mais par un acte de la quinzième année du même règne, & par des loix subséquentes, l'exclusion totale des avantages qui en résultent avoit été donnée à l'Irlande. Il étoit défendu à ce royaume d'exporter des marchandises Européennes dans les colonies, & d'importer des marchandises du cru des colonies. Par le même acte, l'Irlande étoit obligée de recevoir de l'Angleterre les articles des colonies, tandis que l'Angleterre n'étoit pas tenue à recevoir les mêmes articles des mains de l'Irlande. Cette clause ne sentoit-elle pas la tyrannie? En un mot, ajouta M. Grattan, l'Angleterre seule jouit de tous les avantages de l'acte de navigation, & l'Irlande lui est étrangère. Il proposa en conséquence un amendement qui portoit en substance, «que l'esprit de l'acte de navigation étoit que l'Irlande participeroit aux mêmes avantages que l'Angleterre». Mais il fut rejeté par 127 voix contre 52.

Le bill fut ensuite lu dans le comité, & passa.

Londres, le 13 Mars 1787.

CONCERTS SPIRITUELS.

SOUS LES AUSPICES DE LEURS MAJESTÉS,

Et sous la Direction du

MARQUIS DE CARMARTHEN, Président-Honoraire;

Et des Comtes d'Exeter, de Sandwich, d'Uxbridge, du Vicomte Dudley & Ward, du Lord Grey de Wilton, du Chevalier Watkin Williams Wynne, & de Joah Bates, Ecuyer; Vice-Présidens-Honoraire.

Il sera donné des Concerts Spirituels à L'ABBAYE DE WESTMINSTER, par la Société Royale des Musiciens, le Lundi 28 Mai, le Jeudi 31 du même mois, le Samedi 2 Juin, & le mardi 5; dont les différens Morceaux sont de la composition de l'immortel HANDEL. — Le produit en est destiné à l'accroissement du Fonds des Pauvres Musiciens, & des Hôpitaux de Westminster & de St. George.

Il sera donné avis dans cette feuille du bureau où les billets seront distribués, le prix sera d'une guinée pour chaque Concert.

Les personnes qui voudront honorer ces Concerts de leur présence, sont priées de se pourvoir de billets le plutôt possible, la distribution devant en être suspendue aussitôt qu'on aura disposé du nombre suffisant, pour remplir les places destinées pour les spectateurs.

M E L A N G E S

DE LITTERATURE, POESIE, POLITIQUE, &c.

De Paris, le 19 Mars.

Extrait d'une Lettre de M. Beaupreau, Intendant de la Marine de Brest, à M. Souderval, Commissaire des Ports & Arsenaux à Nantes.

«Le ministre me marque, Monsieur, qu'il y a long-tems que le gouvernement a tenté de tirer partie de ses immenses

possessions à la Guyane Française, & qu'il a prodigué toute espèce d'encouragement aux capitalistes qui ont voulu aller s'établir dans cette partie de l'Amérique; mais que si les efforts ont été jusqu'ici sans succès, le tems, les fautes même, qu'on a commises, ont servi à éclairer sur le plan qu'il falloit désormais adopter, & sur les causes qui avoient mis la culture de la Guyane dans un état de langueur dont on a enfin trouvé le moyen de la tirer, pourvu que les vues & les sacrifices du gouvernement soient secondés par des capitalistes qui veulent y porter des bras & des secours.

« Vous savez que la Guyane produit abondamment, & dans une qualité supérieure, toutes les denrées qui ont enrichi nos autres colonies, & qu'elle a en outre des productions qui lui sont particulières, & dont on peut tirer le plus grand parti sans parler de ses bois qui offrent des ressources considérables, & les nombreux bestiaux qu'on peut y élever pour l'approvisionnement des isles Françaises de l'Amérique, avec qui la Guyane ouvreroit une branche de commerce qui lui seroit aussi utile qu'aux autres colonies, qui ne seroient plus obligées de recourir aux Espagnols & aux Américains pour ces objets de pure nécessité. »

« Tant d'avantages perdus ont fait rechercher les causes d'une inaction aussi préjudiciable aux intérêts de la Guyane & à ceux de l'Etat. On les a trouvés dans l'inexpérience des premiers cultivateurs, qui s'étant établis dans les terres hautes, n'ont cultivé qu'un sol ingrat qui n'a pu récompenser leurs travaux, & par conséquent attirer de nouveaux colons. »

« Les Hollandois donnoient à Surinam l'exemple d'une industrie mieux combinée; ils n'avoient défriché que les terres basses, & on a reconnu que leur procédé étoit le seul qui dût être adopté. L'administration a attiré un ingénieur habile de cette nation, & l'a fait travailler sur ce nouveau plan. Ses essais ont complètement réussi; les habitans ont ouvert les yeux, & plusieurs ont déjà abandonné leurs anciennes cultures pour aller s'établir sur les bords des rivières où les secours qui leur ont été donnés, & la nouvelle industrie qu'ils ont développée, leur ont obtenu bientôt un succès si rapide, que l'ancien plan paroît aujourd'hui généralement abandonné. »

« Une pareille révolution n'a fait que prêter une nouvelle énergie aux vues du gouvernement. Depuis quatre ans, il n'a cessé d'encourager ses cultivateurs, & même de leur donner l'exemple; il a fait niveller & dessécher en partie un espace considérable de terrain sur les bords des rivières Aparwaca & d'Oycock, qui ont paru présenter le plus d'avantages pour la réunion & l'établissement d'un grand nombre d'habitations. Ces fertiles emplacements n'attendent plus que des cultivateurs; & déjà plusieurs particuliers y ont demandé des concessions.

« D'après ces apperçus, Monsieur, le ministre me charge de vous inviter à rendre publics, dans l'étendue de votre département, les moyens qui ont été pris pour régénérer cette riche colonie. Tout particulier, de quelque religion qu'il soit, qui s'y transportera avec des fonds suffisans, sera sûr, indépendamment des facilités qui lui seront accordées pour son passage, d'y obtenir des concessions, d'y profiter de la protection & des encouragemens que le Roi accorde aux nouveaux colons, & d'y jouir paisiblement du fruit de son travail. Vous pouvez rassurer les esprits encore imbus, peut-être, de la mauvaise qualité du climat de la Guyane. Il est

devenu beaucoup plus salubre par les desséchemens & les défrichemens qu'on a faits; & plus les travaux en ce genre seront étendus, moins on devra redouter une insalubrité, qui ne venoit que des marais & des épais forêts dont le pays est couvert.

« Faites-moi connoître l'effet qu'aura pu produire cette proposition sur le plus grand nombre de ceux à qui vous l'aurez communiquée, afin que je puisse en rendre compte au ministre, qui paroît avoir fortement à cœur d'attirer des capitalistes à la Guyane. »

C O M M E R C E.

Arrivées & Départs qui peuvent intéresser le Commerce de la France avec l'Angleterre, & les autres Puissances de l'Europe.

A R R I V É E S.

Dans la Tamise. Des Grandes Indes, le Hartwell, navire de la compagnie des Indes. De Livourne, le John. De Dorr, le Vrow Anna. De Rotterdam, le Thomas. D'Amsterdam, le Goodwill. D'Harlem, la Vrow Joannes. — A Hull, D'Amsterdam, l'Amsterdam. De Rotterdam, le Scarborough. — A Scarborough, De Hollande, le Brothers, le Willing Mind. — A Plymouth, Du Havre-de-Grace, l'Ann. De Rotterdam, la Jane. — A Darmouth, De Vannes, le Hart of Oak. — A Dublin, De Bordeaux, le Hopewell. De Rotterdam, la Sophia. — A Waterford, De Bordeaux, l'Union. Du Havre-de-Grace, l'Ann & Francis. — A Guernsey, De Cete, le Don de Dieu.

* * Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille, pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, tels qu'ils se trouvent sur la Liste de ce soir, 30 Mars 1787.

P R I X D E S F O N D S.

Actions de la Banque 155½ — Des Indes —
 Traités de la compagnie — — 3. Idem. Conf. 76½
 Billets de loterie

C O U R S D E S C H A N G E S.

Amsterdam 2½ uf. 36.8 à vue 36.5 — Rotterdam 2½ uf. 36.9 —
 Hambourg 2½ uf. 34.6 — Altena 2½ uf. 34.7
 Paris 1 jour date 29 — 2 usances 28½. — Bordeaux
 dito 28½. — Cadix 36½ — Madrid 36½ — Bilbao 35½
 Livourne 48½ — Gènes 46½ — Venise 49½ — Lisbonne 5.6½
 Porto 5.7½ — Dublin 8.

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Cent;

M A T I E R E S.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d.
 Pièces du Mexique de 8. 5. 1½. Argent en lingot 5 3½.

A R R I V É E S D E S M A L L E S.

MALLEs	MERCREDI.		JEUDI.		VENDREDI.	
	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues
d'Irlande	I	—	—	—	I	—
de Hollande	—	—	—	—	—	I
de Flandres	—	—	—	—	—	I
de France	—	—	—	—	—	I
de Portugal	—	—	—	I	I	—

Imprimé à Londres. On souscrit à Paris, au Bureau-général des Gazettes Etrangères, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du *Courier de l'Europe*. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on désirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Quant aux Lettres particulières & Nouvelles, on les recevra toujours avec reconnaissance, à l'adresse du Rédacteur du *Courier de l'Europe*, chez M. Brookes, No. 8. Coventry Street, à Londres.

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur.

DU MARDI 3 AVRIL 1787.

Constantinople, le 18 Février 1787.

LE prince Ypsilanti, nouvel Hospodar de Moldavie, après avoir reçu les marques de sa dignité, a fait, avec les cérémonies usitées, le 8, sa sortie solennelle de Constantinople. Son prédécesseur, le prince Alexandre Mourcocardato, qui devoit revenir ici, au lieu d'obéir à cet ordre de la Porte, a jugé à propos de s'évader, la nuit du 5 au 6, de Jassy, accompagné de quelques personnes de confiance, & emportant avec lui des sommes considérables en argent & en bijoux. On dit qu'il s'est retiré dans la Pologne, & delà en Russie.

De Vienne, le 17 Mars.

Il a paru le 15 de ce mois une patente impériale, qui supprime toutes les anciennes loix concernant l'usure. Dorénavant on n'admettra en justice aucunes plaintes sur ce sujet, mais en revanche on ne pourra non plus y poursuivre l'exécution d'une dette, que dans le cas où les intérêts ne seront pas au-dessus de quatre pour cent, avec hypothèque, ou de cinq pour cent sans hypothèque, comme sur les lettres de change mercantiles. Nous reviendrons une autre fois sur cette ordonnance, qui mérite à tous égards une sérieuse attention.

De Berlin, le 20 Mars.

Frédéric Guillaume continue par ses manières douces & populaires de gagner de plus en plus l'affection de ses sujets. On aime beaucoup les promenades qu'il fait en gardant l'*incognito*, parce que sous ce costume il lui échappe souvent mille traits qui découvrent le fond de son caractère. Il va quelquefois seul & à pied, quelquefois seul dans un fiacre.

Ce fut dans une de ces promenades, où il cacha son rang si soigneusement, qu'il fut informé pendant le carnaval dernier, que la noblesse avoit projeté de ne laisser entrer aucune personne de la bourgeoisie à l'un des bals publics qui devoient se donner. Cependant une bourgeoisie qui vouloit être de la fête s'étoit adressée à l'entrepreneur, qui refusa de lui accorder la permission d'entrer. Mais le Roi l'ayant su, fit publier le lendemain, que le bal seroit ouvert à chacun, sans distinc-

tion de qualité ou de roture. Les dames de la noblesse irritées de cet ordre, mais n'osant y contredire ouvertement, firent le complot d'y paroître, mais d'en sortir toutes à une heure fixe, & d'y envoyer leurs gens à leur place. Ce complot vint encore aux oreilles du Roi, qui sans faire d'éclat trouva le moyen de l'évader, en disant dans un cercle où se trouvoient beaucoup de dames de la première qualité, qu'il se faisoit d'avance une fête de se trouver à ce bal, pour s'y amuser d'un quadrille de laquais, dont l'on avoit projeté de donner le spectacle. Ce mot fit son effet; le Roi se trouva au bal qui fut très-brillant; la bonne bourgeoisie contribua à l'embellir conjointement avec la haute noblesse, & aucun laquais n'y parut.

De Livourne, le 28 Février.

La plus grosse des galeres du Dey d'Alger, qui depuis longtemps infestoit ces parages, & venoit croiser jusqu'à l'entrée de notre port, a été prise, après un combat opiniâtre, par un vaisseau de guerre Maltois, qui l'a amenée ici. Le carnage a été grand des deux côtés. Les deux vaisseaux sont en très-mauvais état. Le capitaine Maltois, & la plupart de ses officiers sont blessés. Le capitaine Algérien & deux de ses premiers officiers ont été tués, & la plus grande partie de son équipage a péri. Il s'est trouvé à bord de la galere, un butin immense fait sur des navires de différentes nations, & une quantité considérable d'argent de Portugal.

De Paris, le 25 Mars.

Le 18 de ce mois, le comte de Luxembourg a prêté serment entre les mains du Roi pour la charge de capitaine des gardes-du-corps de S. M., dont il a été pourvu en survivance du prince de Luxembourg, devenu titulaire de cette charge par la retraite du prince de Tingry.

Le 16 au soir, les chanoines de la Ste. Chapelle du palais, ont reçu ordre, de la part du Roi, de s'assembler le 17, à huit heures du matin, dans leur église. M. Faydeau de Brou, directeur des économats, a paru ayant avec lui le sieur Remy, con-

sceller en la chambre des comptes ; le commissaire de S. M. a intimé aux chanoines , l'arrêt de leur suppression. Ledit sieur Remy a apposé les scellés dans les trois salles du trésor, qui sera, dit-on, transporté à Notre-Dame. On prétend que les chanoines seront obligés d'aller à Versailles faire le service de la chapelle du Roi , à la place des Lazaristes. On a fait à Vincennes , la même opération qu'à Paris. L'entretien de ces deux chapelles , coûtoit au Roi chaque année 360,000 liv.

Le 23 , au sortir de la Messe , le Roi trouva dans le salon d'Hercule , le fils du Roi de la Cochinchine , qui lui fut présenté par M. le maréchal de Castries : c'est un enfant de 7 ans ; il se prosterna aux pieds de S. M. , qui s'empressa de le relever avec bonté. Deux de ses parens , qui l'accompagnent , se prosternerent le front contre terre : il avoit à sa suite deux ou trois pages , & à côté de lui le missionnaire évêque *in partibus* , qui l'a conduit en France. Ce jeune prince resta toute la journée à la cour ; il y plut beaucoup ; il a de la grace , de la modestie , & plus de noblesse dans le maintien que n'en ont les enfans de son âge. Il balbutia quelques mots de François qu'il a appris pendant sa traversée. Son vêtement est une robe de nouffeline , qu'enveloppe une espèce de manteau broché en or. C'est l'intendant des douanes & des impôts , qui est parvenu se rendre maître du royaume , & à détrôner son pere , qui s'est retiré dans la partie la plus éloignée d'une de ses provinces maritimes. Ce monarque infortuné , qui n'a pas encore 20 ans , se défend dans cet asyle avec quelques sujets fideles qui l'ont accompagné : il a refusé les secours que les Hollandois & même les Anglois lui ont offerts. L'évêque *in partibus* l'a déterminé à ne rechercher que l'appui de la France.

On assure que les réformes projetées , & les suppressions à faire dans l'armée & la maison du Roi , produiront une économie annuelle de 60,000,000 de liv.

Les Notables observent le plus grand secret. Quarante d'entre eux examinent , dit-on , les états ; mais rien ne transpire de leurs résolutions. On fait d'avance que les bureaux seront fermés depuis le 3 jusqu'au 10 Avril. Le duc de Luxembourg préside le bureau de Mgr. le prince de Conti.

En attendant la publication du second mémoire de M. de Calonne , voici un extrait qui nous est parvenu , que l'on nous assure être fidele.

« S. M. a vu avec satisfaction , qu'en général vos sentimens s'accordoient avec ses principes ; qu'ils ne diffèrent que dans la forme & dans les détails de l'exécution. Pénétrés de l'esprit d'ordre & des intentions , qui dirigent toutes ses vues , vous vous êtes montrés animés du desir de les adopter. Vous n'avez opposé les difficultés dont elles peuvent être susceptibles , qu'afin de les prévenir & de faire appercevoir les moyens de les éviter. Enfin les objections qui vous ont frappé , & qui sont relatives aux formes , ne contrarient pas les vues essentielles que S. M. a fait paroître , d'améliorer ses finances & de soulager les peuples par la réformation des abus. — Le Roi ne doute pas plus des sentimens qui ont dicté vos observations , que vous ne devez douter de ceux , dans lesquels S. M. les

reçoit. Elles ne s'accorderoient point avec l'intention paternelle de S. M. , si elles n'avoient pas le caractère de franchise , qui convient à des François , consultés par le Roi sur les intérêts & les besoins de son peuple. — Assurée de vos dispositions comme de votre juste reconnoissance , S. M. ne s'est point attendue d'en recevoir un hommage passif & aveugle. C'est la vérité qu'elle chérit ; & elle fait que la vérité s'éclaircit par le choc des opinions. »

La réclamation à laquelle ce discours a donné lieu , a été dressée dans la forme suivante par l'un des bureaux ; & tous se sont expliqués à-peu-près de même à cette occasion , dans la séance du 13 de ce mois.

« Le bureau , alarmé du sens & de la valeur qu'on pourroit donner à certaines expressions du discours prononcé par M. le contrôleur-général à l'assemblée-générale d'hier , desquelles on pourroit induire , « que les bureaux ont adopté les principes » contenus dans les différens mémoires , sur lesquels ils ont » délibéré , & qu'ils ne diffèrent que dans la forme & les détails » , a arrêté de supplier S. M. de faire remettre au bureau le discours prononcé par M. le contrôleur-général , & a prié M. le prince de *** de vouloir bien remettre au Roi le présent arrêté.

Le Roi s'est rendu aux desirs des notables ; ils ont examiné ce discours , & ils ont reconnu que les expressions , desquelles ils craignoient qu'on ne tirât des inductions défavorables à leurs sentimens , présentoient un sens assez clair & assez juste sur leur véritable disposition. En conséquence ils se sont aussitôt occupés des objets de la seconde section du plan de M. le Contrôleur-général : ils en ont discuté les objets soumis à leur examen : & déjà deux ou trois bureaux avoient fort avancé leur travail avant-hier.

AUX SOUSCRIPTEURS.

« MM. les Souscripteurs du COURIER DE L'EUROPE , dont l'abonnement expire dans le courant de ce mois , sont priés d'envoyer leurs ordres au Bureau , afin que l'envoi ne soit sujet à aucune interruption. C'est au Bureau - Général des Gazettes étrangères , No. 35 , Rue du Bout-du-Monde , qu'il faut s'adresser pour Paris ; & aux Directeurs de la Poste aux lettres , dans toutes les villes principales du Royaume , pour les Provinces. »

GRANDE - BRETAGNE.

JOURNAL DU PARLEMENT.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du Vendredi 30 Mars.

La chambre s'étant formée en comité général pour reprendre la discussion des charges contre Warren Hastings , écuyer , M. Markham , fils de l'archevêque d'York , qui avoit été secrétaire particulier du Sr. Hastings , parut à la barre , & fut interrogé par le major Scott , par M. Sheridan & M. Francis. Cet examen dura deux heures : ce témoin avoua , « que Cheit-Sing , Zemindar de Benarès , avoit fait à M. Hastings un présent de deux lacques de roupies , que le gouverneur

« avoit d'abord refusé de prendre , mais qu'il avoit ensuite « acceptées ».

Le second témoin fut David Anderson , écuyer , qui avoit servi la compagnie des Indes en qualité de président du comité du revenu dans le Bengale , & qui avoit été employé dans la négociation de la paix avec Madajée - Scindia , chef des Marattes.

M. Francis l'interrogea sur la collecte des revenus , & principalement sur les quatre lacques de roupies qu'on supposoit avoir été offerts au gouverneur général par les deux Rajahs , Kulhiam - Sing & Kellaram , nommés en 1781 fermiers des revenus de la province de Bahar.

M. Anderson répondit que le bruit avoit fortement prévalu dans l'Inde , que Kulhiam-Sing avoit attesté le fait , & que quant à lui , il croyoit que cette somme avoit été portée au compte de la compagnie.

Le major Scott ayant voulu faire quelques questions à M. Anderson sur l'état de détresse où se trouvoit le Carnate à l'époque de la négociation pour terminer la guerre des Marattes , M. Burke prétendit que ces questions étoient étrangères à l'acceptation des présens & à l'administration du revenu.

Le major soutint le contraire , parce qu'en établissant la détresse du Carnate , c'étoit fournir une excellente excuse pour l'acceptation des dons extraordinaires & gratuits.

M. Burke ayant ensuite fait une question à M. Anderson , relativement aux raisons données par M. Hastings , pour le mener à Benarès en 1781 , le major Scott demanda que le témoin se retirât , & observa au comité qu'il étoit d'autant plus hors de saison de faire une pareille question , que les raisons assignées par M. Hastings étoient inscrites dans les minutes qui étoient sur la table.

M. Burke soutint que les minutes ne disoient pas un mot de Benarès , & qu'il étoit en droit de faire cette question , sans que qui que ce soit eût celui d'instruire le témoin de la réponse qu'il avoit à faire.

Le major Scott prit la quinte , & dit que l'honorable membre prenoit des libertés avec lui qu'il ne vouloit pas lui permettre ; qu'il méprisoit son allusion , ainsi que le rire moqueur & indécent dont il l'avoit accompagnée.

M. Burke eut beau dire qu'il n'avoit pas eu intention d'insinuer la moindre chose au préjudice de l'honorable membre.

Le major Scott répéta que cette insinuation avoit été dirigée contre lui , & qu'elle étoit aussi fautive qu'indécente ; ajoutant qu'il ne souffriroit pas que l'honorable membre prit des libertés aussi extraordinaires avec lui , sans les relever.

Les mots à l'ordre , à l'ordre , mirent fin à cette dispute , après laquelle le major Scott voulut interroger le major Popham , membre pour Taunton ; mais ce membre refusa de subir l'interrogatoire , le privilège des membres de la chambre étant de refuser de répondre , s'ils le veulent.

M. Middleton & M. Wright furent ensuite examinés , & le comité s'ajourna au Lundi , qui étoit hier.

Séance du Lundi 2 Avril.

M. Sheridan a proposé dans cette séance la motion relative aux présens qu'a reçus M. Hastings dans l'Inde , & fit un discours de deux heures & demie , qui n'a pas été moins bien reçu que celui qu'il fit il y a deux mois au sujet des Princesses d'Oude. Les documens dont il s'est appuyé ont été pris sur les minutes des dépêches de la compagnie ; il s'y trouve une lettre écrite de Parna le 20 Janvier 1782 , au comité secret de la cour des directeurs , dans laquelle M. Hastings dit que le Nabab-Visir lui avoit offert en présent , tandis qu'il étoit à Chunar , la somme de dix lacques de roupies , qu'il avoit acceptée sans hésiter , & avec d'autant plus de plaisir , qu'il n'avoit ni ressources , ni crédit , soit pour le service de la compagnie , soit pour subvenir à ses propres besoins. Il leur dit , dans cette même lettre , qu'il laisse l'entier emploi de cette somme à la disposition de la cour ; mais il fait entendre , en même tems , qu'il seroit très-aise d'en être le dépositaire , & qu'il regarderoit cette faveur comme une récompense de ses longs & pénibles services.

Il a paru que le Sr. Hastings avoit reçu incontestablement en présent , des différens Princes & autres personnes dans l'Inde , 19 lacques 64,540 roupies ; ce qui fait 250,000 liv. sterl.

Après que MM. Scott , Dempster , Burke , Pitt eurent parlé contradictoirement sur cette question , la chambre se divisa , & 165 voix contre 54 décidèrent que M. Hastings méritoit d'être *impeached* sur la réception des présens. On passa ensuite au rapport de toutes les résolutions , qui fut fait sans division , après quelques débats , & il fut enfin décidé que ce seroit dans la séance de ce jour que se feroit la seconde lecture du rapport & la motion de l'*impeachment*.

* * Nous rendrons compte dans notre feuille prochaine de ce qu'il y a eu de plus saillant dans cette séance , & de ce qui se passera aujourd'hui.

BULLETIN DE LONDRES.

Du Mardi 3 Avril.

Des lettres du Nord assurent que le prétendu voyage de l'Impératrice à Cherfon , n'a été que pour masquer le plan d'attaque d'Ochzakow , & que l'escorte de Catherine II est devenue , par les précautions que l'on avoit prises pour rassembler des troupes sur sa route , une armée de 70,000 hommes. Ces lettres ajoutent que dans ce moment - ci Ochzakow , qui est la clef de Constantinople , est probablement au pouvoir de cette Souveraine. L'Empereur & le Roi de Pologne étoient , disent les lettres que nous avons vues , dans le secret de cette expédition , qui sera terrible pour l'Europe dans ses conséquences. Depuis trois ans , nous avons répété plusieurs fois dans notre feuille , que les projets de l'Impératrice de Russie ne se bornoient pas à la Crimée ; il est bien à craindre aujourd'hui qu'ils ne se bornent pas à appeler & réunir les Grecs épars sous la domination Turque , dans ses nouvelles acquisitions , & que les facilités qu'elle a déjà trouvées à s'emparer de la Crimée , & qu'elle vient de trouver pour

s'affurer la clef de l'empire de la Mer-Noire, ne soient bientôt suivies d'opérations, dont les autres puissances de l'Europe ne pourront pas être les tranquilles témoins. Le siècle des Croisades est passé, & autant il importe aux puissances chrétiennes d'exterminer les corsaires qui infestent la Méditerranée, autant il leur convient de maintenir le Turc en possession de ses États d'Europe, qui seroient à la disposition de l'Impératrice de Russie, si elle avoit le tems de se fortifier sur le Dniester, & si l'Empereur réussissoit, de son côté, à s'emparer de la Moldavie & à s'affurer l'embouchure du Dniester.

S'il faut en croire le *General-Advertiser*, il s'est élevé des fortes dissentions dans le cabinet; l'harmonie n'y regne plus depuis long-tems, & c'est l'affaire de M. Hastings qui est la cause de cette discorde. Le premier ministre est inflexible, & est déterminé à s'en tenir aux sentimens qu'il a exprimés d'une manière aussi solemnelle dans la chambre des communes, relativement à l'*impeachment*. D'un autre côté, l'on assure qu'un des membres du conseil, qui a le plus de poids, & qui en cela voit du même œil que son maître, regarde M. Hastings comme le sauveur de l'Inde, & comme un homme qui ne mérite aucune punition.

Il a été ordonné par le chancelier, qu'il seroit remis annuellement à la Cour de la chancellerie, & à la fin des sessions de la Trinité, un état des fonds versés dans le trésor de ladite Cour (1), tel qu'il existe actuellement à la banque.

La compagnie des Indes Orientales vient de contracter pour six navires neufs pour son service, qui doivent être achetés à la fin de l'année courante. Ils doivent être du port de 1000 tonneaux chacun.

Extrait d'une Lettre de Portsmouth, du 28 Mars.

« Le commodore Phillips est encore ici avec la flotte destinée pour Botany-Bay. On ignore la raison qui retarde son départ. Les vents ont été cependant assez favorables pour mettre à la voile,

Du même lieu le 30.

« Le cutter l'Expédition est arrivé ici d'une croisière dans la Manche.

« Le sloop de guerre l'Oreste, a mis à la voile pour se rendre à Plymouth.

« Le vaisseau le Leander & la frégate la Hyenna sont dans la rade de Spithead.

« Le Syrius, ainsi que les transports destinés pour Botany-Bay, sont à Mother-Bank ».

« Le commodore Parker, qui commande le Jupiter, vaisseau de 50 canons, & la Sybil, ont mis à la voile pour Antigue.

« On prépare, & l'on doit armer incessamment deux frégates de plus. »

(1) Les fonds qui sont soumis au contrôle du chancelier, sont les fonds appartenant à tous les mineurs du royaume; S. S. en est le curateur-né, par sa place.

Les réclamations des habitans de St. Eustache, furent discutées de nouveau Vendredi dernier, devant le conseil privé de S. M. Après avoir entendu les avocats des deux parties dans la cause de Lindo, il fut décidé, définitivement, que le lord Rodney & le général Vaughan restituoient les sommes réclamées par les héritiers de ce négociant. La décision de cette cause entraîne celle de la plus grande partie des procès relatifs aux captures.

Extrait d'une Lettre de Bath, du 28 Mars.

« Les eaux font beaucoup de bien au Lord Mansfield, qui se leve tous les jours de très-bonne heure pour se promener sur la place d'arme (*the Parade*), ce qui est très-à la mode ici. Ce vénérable vieillard est accompagné de Miss Murray, sa niece; il paroît qu'ils resteront dans cette ville jusqu'à la session prochaine du *King's Bench*, & qu'alors, au lieu d'aller s'asseoir parmi les morts, Mylord ira juger les vivans ».

Le vieux comédien Macklin jouant la semaine dernière devant le Roi, dans une pièce dont il est l'auteur, intitulée *The Man of the World*, Sa Majesté fut si frappée du jeu de cet homme extraordinaire, qu'elle lui fit demander pendant un des entre-actes, quel âge il avoit exactement. L'acteur fut si transporté d'aïse de cette marque d'attention de son souverain, qu'il supplia qu'il lui fût permis d'aller rendre son hommage au Roi, & l'en instruire lui-même, ce qu'il fit dans ces termes: « Sire, je suis né dans la dernière année du dernier siècle, & j'espère avoir l'honneur de contribuer aux amusemens de V. M. dans le prochain. »

Nous lisons dans une de nos feuilles, que le plus jeune, & le plus riche des ducs du royaume (2), se trouvant dernièrement dans une assemblée, dans la province de Gloucester, y vit une jeune demoiselle, dont la beauté & les charmes firent une impression si vive & si forte sur son cœur, qu'il la demanda en mariage. Le père flatté de cette alliance, donna sans balancer son consentement, & il présenta à sa fille cet amant titré. La jeune demoiselle reçut avec beaucoup de grâce, les offres que lui fit le duc de l'épouser; mais elle lui déclara en même tems qu'elle avoit des raisons qui ne lui permettoient pas d'accepter sa main.

Ce refus jetta le père & l'amant dans la plus grande surprise. On lui en demanda la cause, & elle répondit avec candeur que son cœur étoit engagé à un jeune gentilhomme du voisinage, qui jouit de mille liv. st. de rente au plus. Le duc rengaina son compliment sur cet aveu, & renonça à ses prétentions. Le père en homme de bon sens, a consenti à l'union que sa fille avoit projetée à son insu.

Le duc de Bedford achete actuellement, à quelque prix que ce soit, tous les jeunes poulains de l'année, de sorte que dans deux ou trois ans, il pourra se flatter d'avoir le plus superbe haras du royaume. Son coup d'essai à New-Market a été un coup de maître. Ce jeune seigneur ayant pris un

(1) C'est pour ne pas nommer le duc de B——, qu'on prend cette tournure ingénieuse.

pari de 1000 guinées contre 25, qu'il nommeroit tous les chevaux qui gagneroient les courses dans six divisions qui devoient courir en un certain jour. Il gagna ce pari au grand étonnement de tout le cercle des parieurs.

— La fuite du sieur de Cagliostro de l'Angleterre est certaine, & elle est accompagnée de circonstances qui doivent servir de leçon à jamais, à tous les hommes qui se laissent entraîner au merveilleux. C'en est une terrible pour l'enthousiaste qui l'a défendu. Qu'il le justifie aujourd'hui, s'il le peut, d'avoir dépouillé sa malheureuse femme de tous ses bijoux, & des diamans dont on lui avoit fait présent; de lui avoir enlevé jusqu'à sa montre, & d'être parti sans payer les gages de son valet: voilà un beau sujet pour sa plume! Quand il l'aura lavé dans l'opinion des honnêtes gens, il pourra se flatter d'avoir remporté le premier prix qui ait jamais été décerné à l'éloquence. Comme nous devons, en donnant ce texte, ne rien oublier de ce qui peut embellir le nouveau mémoire de ce Seyde moderne, nous ne lui cacherons pas les causes du départ de son Acharat.

Parmi les moyens dont s'est servi l'Altesse Trébisondine pour en imposer à tous ceux avec qui elle a eu des relations d'affaires, le Comte, *incognito*, a eu recours à tous les tours, à toutes les supercheries inventées par les charlatans qui ont travaillé au grand-œuvre. Dans les détails que nous avons donnés sur sa conduite à Londres en 1777, nous avons rendu compte de ceux qu'il a joués au sieur Ricciarelli, qui est une des personnes qu'il a trompées par ses escamotages, avant de lui enlever ses bijoux. Nous avons parlé aussi des essais qu'il a faits par le moyen de Virellini, son co-adjuteur & son ami. Nous avons, en citant ces traits, de fortes raisons de soupçonner, mais nous n'en étions pas encore certains, que ses protecteurs modernes avoient été trompés de la même manière. *La chose est évidente aujourd'hui.* Voici la manière dont son imposture a été découverte.

Quelque partialité qu'eussent pour M. de Cagliostro les personnes à qui il s'étoit efforcé de persuader ses chimères, les aventures publiées dans le *Courier de l'Europe* se rapportoient tellement à ce qui se passoit tous les jours sous leurs yeux, qu'elles n'ont pu s'empêcher de se livrer aux inquiétudes que leur donnoit cette ressemblance. En vain, M. de Cagliostro s'est-il efforcé de rassurer, par ses promesses, ceux qu'il avoit eu l'art d'intéresser à ses succès; l'inquiétude a augmenté à mesure que les promesses ont paru plus stériles; & enfin, il s'en est suivi une explication qui a ajouté aux inquiétudes qu'avoit l'adepte sur l'envoi à Londres des billets qu'il avoit faits en Espagne au sieur Silvestre, sous le nom de *Marquis de Peregrini* (1), & il a perdu la tête.

(1) Il nous a été assuré par M. Alberto Salvagni, médecin connu, qui a résidé dix ans à Rouen, que M. le MARQUIS DE PEREGRINI avoit été pendu en effigie en sa présence à Vienne en Autriche; de-là, sans doute, l'histoire imbécile contée par quelques écrivains gagés par le sieur Cagliostro, & rapportée dans le No. 34 du 20me. vol. de notre feuille, qu'il

S'étant d'abord enfui de sa maison, il s'est tenu caché à Hammermith pendant quelques jours, chez le sieur L—, peintre connu & estimé, qui sans doute ignoroit quel étoit l'homme qu'il avoit reçu chez lui. C'est dans sa retraite qu'il a joué la dernière scène de son rôle en Angleterre; cette scène a amené une catastrophe: la farce est finie, & le rideau est enfin tombé.

Comme le récit de ce qui s'est passé pourra empêcher beaucoup d'honnêtes gens d'être trompés, nous allons en donner l'histoire, tel qu'il nous a été rendu par un homme digne de foi.

Une des opérations de l'adepte Cagliostro, à laquelle il paroît avoir eu souvent recours, est celle de faire de l'argent avec du mercure. Depuis plusieurs mois, il faisoit attendre le résultat de quelques travaux préparatoires, à un homme honnête, qui ayant été séduit par des escamotages, croyoit avoir vu en effet des expériences assez frappantes pour ne pas douter de son habileté; cependant il n'étoit pas sans inquiétude. L'agitation dans laquelle il voyoit M. de Cagliostro depuis quelques semaines, les contradictions dans lesquelles il l'avoit surpris, sa fuite de sa maison, avoient opéré sur son esprit, & il lui témoigna ses inquiétudes dans une lettre. Il reçut pour toute réponse l'ordre de lui envoyer une certaine quantité d'une poudre, dont la garde lui étoit confiée; assurant une Dlle. H—, qui s'étoit chargée de son message, qu'il feroit avec cette poudre l'opération promise. Le dépositaire de la poudre ayant envoyé à l'adepte un mélange de cendres & de tabac broyés ensemble, & humectés, Cagliostro fit avec cette poudre, la transmutation de quelques pièces de cuivre, sur lesquelles il versa du mercure, & remit à la Dlle. H— trois onces d'argent fin, produit de cette opération, qu'elle fut chargée de porter à l'honnête homme impatient qui s'étoit lassé d'avoir été leurré si long-tems: convaincu par cette supercherie des droits qu'avoit M. de Cagliostro à sa confiance, il a cassé la glace, & a confondu l'imposteur, en lui reprochant sa fourberie. Le coupage a manqué au fils infortuné de la nature en cette occasion, & il a abandonné la partie; mais comme il a craint de ne pas pouvoir trouver les moyens d'opérer de sitôt, il est parti muni de tous les diamans & effets précieux de la femme infortunée qui a uni son sort au sien.

Nous donnerons incessamment la liste des bijoux qu'a emportés M. de Cagliostro, pour que ses traces ne soient pas perdues, & que quand il les mettra en vente, on sache quel est le vendeur. En attendant, nous croyons devoir au public de finir ce que nous avons commencé; & comme en indiquant la route qu'avoit prise l'assassin Chamorant, & en donnant le signalement du faussaire Riquet, on a mis fin à leurs déprédations, nous donnerons dans notre feuille le

avoit été pendu à Vienne pour avoir jeté sa femme dans le Danube; qu'il étoit ressuscité à l'amphithéâtre, & que sa femme avoit été péchée, & étoit ressuscitée aussi. Il n'est pas étonnant qu'un homme qui n'est que pendu en effigie ressuscite!

signalement d'un imposteur qui a fait infiniment plus de mal qu'eux. Nous le mettrons peut-être par-là dans l'heureuse impossibilité de continuer à en faire.

Joseph Balsamo, s'ai-disant Cagliostro, né à Palerme, dans le royaume de Sicile, dans l'année 1743, est un homme d'environ cinq pieds un pouce, d'une taille épaisse, qui a le cou gros & court, brun de figure, le front & la tête chauves, & qui en général très-peu de cheveux, qu'il porte ordinairement fisés en rond, ou attachés en catogan. Il a l'œil noir & assez vif, le nez gros & rond, les lèvres épaisses; il ouvre désagréablement la bouche en parlant, ce qu'il fait d'une manière aigre-forte avec un accent Calabrois très-marqué, quand il parle Italien; c'est la seule langue qu'il entende passablement. Il s'énonce en François dans un baragouin presque inintelligible.

Quoique le ton & les manières de M. de Cagliostro annoncent les vices de son éducation, il ajoute beaucoup à leur rudesse par affectation, croyant par-là en imposer sur son origine, & que plus il paroît se mettre au-dessus des usages, plus il approchera de son but, & se fera regarder comme un homme supérieur.

Ignorant sur tous les points, même sur l'administration de ses remèdes, auxquels il a donné des noms singuliers, mais qui sont tous connus avant lui; sa manière de raisonner sur les maladies, prouve qu'il n'a jamais été à portée d'acquérir des connoissances en médecine, & qu'il n'a pas les premiers élémens de cet art; quoiqu'il ait osé le pratiquer avec une audace qui, parmi les nombreux sacrifices qu'il a faits aux parques, lui a fait obtenir quelques succès.

Indépendamment de la description de la figure & de la taille de M. Cagliostro, de la manière dont il s'énonce, de son maintien, & du genre d'existence qu'il s'est fait; on le reconnoît par ses conversations; voici, en général, sur quoi elles roulent.

1°. La Médecine Universelle; c'est un des textes sur lesquels il glose presque à tous propos, en disant du mal de tous les médecins, condamnant les principes par lesquels ils traitent les maladies, sans être en état d'en indiquer de meilleurs.

2°. La Maçonnerie Egyptienne, à laquelle il mêle non-seulement les rêveries absurdes de sa doctrine médicale, & de sa philosophie, mais des farces nécromanciennes, qu'il appuie par des tours si audacieux, qu'il en a imposé à beaucoup de gens. Des personnes très-éclairées ont été éblouies par ses prestiges, au point de s'interdire la réflexion sur les moyens qu'il a employés pour les tromper.

3°. La Pierre Philosophale, dont il varie les prétendus effets par la fixation du Mercure, ou la transmutation des métaux imparfaits. Ceci est le grand moyen dont il se sert pour fouiller dans les poches des personnes avec lesquelles il opère; il a souvent réussi jusqu'ici à extraire de l'or des lieux où il y en avoit, mais il n'a pas encore découvert l'art d'en faire.

Voilà les chevaux de bataille de M. de Cagliostro! C'est par-là qu'il a attrapé le sieur Silvestre à Cadix. La dame

Fry, le sieur Scott, Ricciarelli, Saunders, les sieurs Priddle, Swardi, Seraphini, ont été, les uns témoins, les autres dupes; de ce qu'il a fait dans ce genre, dans son second voyage en Angleterre.

Nous le trouvons en Pologne atrappant le Prince Poninski de la même manière, & lui persuadant, ainsi qu'il l'avoit fait à Londres à Mme. Fry, qu'avec des petits diamans on en faisoit des gros. Strasbourg, Bordeaux, Lyon, Paris ont été également témoins des essais de cet adepte. Les succès momentanés qu'il a obtenus dans ces différentes villes ne sont que trop connus, & sont trop récents pour qu'il soit besoin d'en rappeler le souvenir.

Il étoit réservé à notre feuille de mettre fin à tant d'impostures, en dérangeant les combinaisons & les plans du fourbe qui les a imaginées. Heureusement pour le public, que sa destinée l'a jetté sur les côtes d'Angleterre, & qu'il nous a obligé de le démasquer. En vain il a voulu un moment lutter contre la vérité; nous avons réussi en persévérant à la lui dire, à renverser ses athanors & à briser ses creufets. Enfin nous l'avons chassé de Londres (1). Nous avons ouvert les yeux de toute l'Angleterre sur son compte. Nous osons dire plus; nous avons convaincu l'Europe, qu'elle n'a jamais produit un imposteur aussi audacieux.

Mais, quels que soient les préjugés que l'on peut avoir adoptés contre Mme. de Cagliostro, en raison de son union avec le misérable qui l'a abandonnée, après l'avoir dépouillée de tout, nous croyons devoir la défendre contre l'opinion qu'elle a trempé dans ses forfaits. Forcée de se soumettre aux volontés de son tyran, il paroît qu'au lieu d'être sa complice, elle n'a été que sa victime. Que souvent elle a gémi de sa situation, & de son sort; & qu'elle a plutôt cédé à la férocité de l'hypocrite, qui, en lui rendant des hommages publics, lui faisoit essuyer en secret les traitemens les plus cruels, qu'elle ne s'est prêtée à le seconder. Il est du devoir des personnes qui ont reçu, qui ont accueilli cette infortunée, & qui l'ont trouvée autrefois aimable & intéressante, de s'empreser aujourd'hui à adoucir son sort, & à pourvoir aux moyens de sa subsistance. Si nous avons contribué à ses malheurs, c'est le seul regret qui nous reste de cette rixe fastidieuse. C'est l'imposteur Cagliostro que nous avons dénoncé au public; c'est lui seul que nous avons poursuivi, & que nous avons dû faire connoître. Si la compagne qui s'est associée à lui dans un âge où elle ne pouvoit avoir encore aucune opinion à elle, a paru quelquefois concourir à l'exécution de ses projets iniques, que l'on ne perde pas de vue qu'une femme timide & tremblante, ne peut ni ne doit pas être responsable du mal que son mari l'oblige de faire. Nous avons des raisons de croire que son cœur n'y a pas participé, & que les terreurs & les tranfes dans lesquelles elle a toujours vécu l'ont forcée à se soumettre aux volontés du malheureux auquel ses parens l'avoient livrée.

(1) Cagliostro a fait courir le bruit qu'il étoit allé à Bath; mais la route d'Oslende qu'il a prise ne conduit pas à Bath.

Tirés des Papiers, Journaux Anglois, &c.

Lettre originale du Capitaine Mercer à Philippe Francis, écuyer.
(Tirée du Gazetteer.)

Monsieur,

Le major Webber s'étant rendu, il y a quelques jours, chez mon ami, M. Walker, dans Upper Charlotte-street, pour savoir si j'étois de retour d'Irlande; & M. Archdekin s'y étant rendu ce matin, en mon absence, & ayant dit à M. Walker, que le but de la visite du major & de la sienne, étoit de s'informer de votre part si j'avois fait une offre positive à M. Hastings, d'acheter une quantité considérable d'opium, qui fût exportée pour le compte & aux périls & risques de la compagnie, sous prétexte que les marchands ne l'acheteroient pas, comme ils l'avoient fait dans les années précédentes; & M. Archdekin ayant donné à entendre qu'il étoit probable que je serois examiné sous peu de jours, relativement à cette affaire, dans la chambre des communes, je prendrai la liberté de vous raconter dans cette lettre tout ce que j'en fais, afin que vous jugiez s'il est important, ou non, que je sois cité à la barre de la chambre.

Lorsqu'on fut bien convaincu de l'inutilité & des dépenses monstrueuses de la petite escadre du Bengale, composée de petits vaisseaux de guerre, & que le gouvernement jugea à propos de les mettre en vente, j'achetai le vaisseau la Resolution: comme je n'avois fait que le commerce de la côte des Malais & de la Chine; voulant le continuer sur un plan plus étendu, & augmenter la probabilité du succès, je crus qu'il étoit prudent de me rendre à Bombay, pour faire doubler mon vaisseau en cuivre. Cette réparation ayant été faite en Juin 1781, j'arrivai au Bengale dans le mois d'Août de la même année, & j'eus la mortification d'apprendre par M. Weston, mon ami, qu'il ne s'étoit point procuré d'opium pour moi, « parce que, me dit-il, on ne l'avoit pas mis en vente cette année, sous prétexte qu'il n'y auroit point eu d'acheteurs, & l'on assure qu'il doit être tout exporté pour le compte de la compagnie. La raison qu'on donna de cette nouveauté, fut la présomption que les négocians n'entreprendroient pas de faire ces achats. »

Dans ma réponse, je plaisantai avec mon ami, & lui demandai, « si le bruit avoit couru à Calcutta, que je fusse mort, ou que j'eusse fait naufrage; que sans cela il n'étoit pas possible que le gouverneur & le conseil, ne présumasent qu'il y a au moins un acheteur très-considérable. »

L'avis de mon ami Weston, confirmé par le bruit général de la ville, que l'opium devoit être exporté cette année pour le compte de la compagnie, ne me fut pas fort agréable. J'avois préparé mon navire à grands frais pour un voyage important; je devois acheter de l'opium, & je ne voulus pas renoncer à mon projet, jusqu'à ce que je fusse par autorité du gouvernement, qu'il ne m'étoit pas possible de le mettre en exécution. Je me rendis en conséquence chez M. Wheeler, qui remplissoit en Août 1781 l'office de gouverneur & de conseil-général, (M. Hastings étant dans ce moment assiégé dans le fort de Chunar-Ghur, en conséquence de sa mémorable expédition de Benarès). M. Wheeler m'apprit qu'il avoit été résolu d'exporter l'opium cette année pour le compte de la compagnie, & que cette résolution avoit été prise en conséquence de l'opinion qu'on s'étoit formée, qu'il ne se présenteroit point d'acheteurs, comme auparavant. Je lui témoignai ma surprise & mon mécontentement; ma surprise, en ce que j'avois donné commission à Charles Weston, d'en acheter une grande quantité pour moi, à quelque prix qu'il fût; & dans le cas où le prix auroit été modéré, de faire un achat beaucoup plus considérable qu'à l'ordinaire; mon mécontentement, en ce que j'avois fait de grandes dépenses pour préparer mon navire précisément pour cet objet, & que je ne savois pas alors, ce que

j'en pourrois faire. M. Wheeler me dit, qu'il en étoit aussi fâché; & en continuant la conversation avec lui, je vis qu'il n'y avoit pas long-tems que tout étoit arrangé pour l'exportation, & que le navire de M. Tornhill, qui devoit transporter l'opium à la Chine, n'étoit pas encore arrivé à Bombay.

Jugeant par là qu'il étoit possible que la résolution du conseil pour exporter l'opium, pour le compte de la compagnie, n'eût pas été prise d'une manière irrévocable, je crus faire une offre très-hardie, & qui paroïssoit devoir être très-avantageuse à la compagnie; savoir celle d'acheter tout l'opium de la compagnie, qui étoit alors à Calcutta, & dont il y avoit 1300 caisses, au prix de 375 roupies courantes par caisse; & comme il étoit notoire que le trésor étoit vuide dans ce moment-là, j'ajoutai que j'en payerois tout le montant dans six jours. M. Wheeler refusa mon offre; mais en faisant ce refus, il crut qu'il étoit nécessaire de me donner les raisons qui lui faisoient rejeter une proposition que la plupart des hommes auroient regardée comme très-favorable, dans un tems où le gouvernement étoit en souffrance d'argent; & certainement, Monsieur, ses raisons ne furent pas trop solides. « Si, dit-il, vous vous attendez à faire des profits en achetant cet opium, & en l'exportant pour votre propre compte, pourquoi la compagnie ne pourroit-elle pas se flatter des mêmes espérances, en l'exportant pour le sien? » Je convins de cela, pourvu toutefois que la compagnie trouvât un homme qui la servit avec le même zèle, & la même fidélité, que Thomas Mercer se servoit lui-même. Après plusieurs autres choses, M. Wheeler me recommanda de faire ma proposition au gouverneur-général, qui étoit alors à Chunar Ghur. Je m'y refusai, en disant à M. Wheeler, que le gouverneur-général, ou ne répondroit pas à ma lettre, ou me répondroit d'une manière ambiguë, & en tergiversant. J'avoue que je me servis de ce dernier mot, qui n'est pas très-respectueux, pour observer la contenance de M. Wheeler, & pour découvrir s'il conservoit encore quelques-unes de ses anciennes impressions sur le compte de M. Hastings. Sa réponse, & le ton qu'il y mit, me convainquirent, qu'il avoit fait tous ses efforts pour les effacer.

« Je suis fâché, me dit-il, capitaine Mercer, de vous entendre parler de la sorte, sur le compte du gouverneur-général. » A cela je lui répliquai: « je suis un homme simple sans affectation. J'ai sacrifié toute ma vie, à la vérité, ce que j'aurois pu souvent obtenir en flattant les passions des hommes en place, dont je connois le côté foible: j'ai eu affaire avec plusieurs d'entre eux, dans différentes parties du monde: je n'ai jamais eu une autre conduite. »

Je conclus en disant à M. Wheeler, « que j'allois mettre mes offres par écrit, que je les lui enverrois le même jour, » & je lui observai, « que lorsqu'elles seroient fixées sur le papier, il seroit plus en état de les examiner avec l'attention qu'elles méritoient. »

C'est ce que je fis en effet, & le lendemain M. Wheeler m'écrivit qu'il desiroit me voir. M'étant rendu en conséquence chez lui, il me dit, « qu'il étoit fâché que les résolutions du conseil ne pussent pas être révoquées, & après une pause, il me demanda, « si je regardois ma lettre comme contenant une offre publique, ou particulière, » ce qui me fit connoître le motif qu'il avoit eu en désirant de me voir. Je répondis, « que le sujet de ma lettre intéressoit le public, » mais que m'étant parfaitement indifférent d'être inscrit, ou non, comme gros marchand d'opium, je lui laissois le choix de faire à cet égard ce qu'il jugeroit à propos. » Il me remercia de ma condescendance, & je pris congé de lui.

Voilà en substance, ce qui se passa entre M. Wheeler, & moi, sur un objet sur lequel la compagnie fit une très-grosse perte. Je n'eus rien à faire avec M. Hastings; ni ne voulus avoir rien à faire avec lui; je connoissois son amour pour les nouveautés; & l'exportation de l'opium à la Chine, étant quelque chose de nouveau, & accompagnée de dangers comme

étant un article de contrebande ; je connoissois assez son caractère, pour être persuadé, qu'il tiendrait à ce projet avec son inflexibilité accoutumée ; je savois très-bien que l'homme qui étoit entré en négociation avec le Berar-Raja ; qui avoit continué la guerre avec les Marattes, très-long-tems après qu'il avoit su que la guerre étoit commencée avec la France ; qui auroit cédé les Circars du Nord au Nizam, & aux Hollandois un territoire précieux, pour avoir l'assistance inefficace de deux mille Topiffes non disciplinés, n'abandonneroit pas son projet, quelque représentations que j'eusse pu lui faire ; en sorte que je ne voulus pas prendre la peine de lui écrire. Au reste, je dois lui rendre la justice de croire, que M. Wheeler ne lui communiqua point mes offres.

Je ne chercherai pas, Monsieur, à m'excuser auprès de vous sur la longueur des détails que je vous ai donnés sur l'affaire de l'opium ; mais je vous demande pardon d'avoir inséré dans ma lettre bien des choses étrangères à cette affaire. Au reste, comment retenir son indignation, quand on entend appeler sauveur de l'Inde, un homme, dont la conduite a été aussi extravagante, que celle du héros de la Manche ?

J'ai l'honneur d'être très-respectueusement, Monsieur, Votre, &c.

THO. MERCER.

Upper Charlotte-street, le 4 Mars 1787.

Londres, le 13 Mars 1787.

CONCERTS SPIRITUELS.
SOUS LES AUSPICES DE LEURS MAJESTÉS,
Et sous la Direction du

MARQUIS DE CARMARTHEN, Président-Honoraire ;
Et des Comtes d'Exeter, de Sandwich, d'Uxbridge, du Vicomte Dudley & Ward, du Lord Grey de Wilton, du Chevalier Watkin Williams Wynn, & de Joah Bates, Ecuyer ;
Vice-Présidens-Honoraire.

Il sera donné des Concerts Spirituels à L'ABBAYE DE WESTMINSTER, par la Société Royale des Musiciens, le Lundi 28 Mai, le Jeudi 31 du même mois, le Samedi 2 Juin, & le mardi 5 ; dont les différens Morceaux sont de la composition de l'immortel HANDEL. — Le produit en est destiné à l'accroissement du Fonds des Pauvres Musiciens, & des Hôpitaux de Westminster & de St. George.

Il sera donné avis dans cette feuille du bureau où les billets seront distribués, le prix sera d'une guinée pour chaque Concert.

Les personnes qui voudront honorer ces Concerts de leur présence, sont priées de se pourvoir de billets le plutôt possible, la distribution devant en être suspendue aussitôt qu'on aura disposé du nombre suffisant, pour remplir les places destinées pour les spectateurs.

A V I S.

M. Saint Ligier, Md. d'estampes anciennes, modernes, Françaises, Angloises & Italiennes, donne avis aux amateurs & marchands d'estampes de tous les pays, qu'on peut s'adresser chez lui pour toutes sortes d'estampes. Il se contente de dix pour cent de bénéfice sur tous les envois, moyennant qu'on le paye comptant, & garantit la beauté des épreuves comme l'ancienneté de l'impression : il espère mériter la confiance des amateurs comme des marchands, tant par rapport à l'exaétitude qu'il aura envers ceux qui l'employeront, que par ses connois-

sances particulieres dans la partie des estampes, & celle des dessins. On peut lui écrire de tous les pays ; en cas qu'on affranchisse les lettres, il répondra à tout le monde. Il donne les estampes Angloises au même prix qu'on les donne à Londres. Son magasin est à Paris, sous les galeries du Palais-Royal, à côté des bains des dames, No. 161.

C O M M E R C E.

Arrivées & Départs qui peuvent intéresser le Commerce de la France avec l'Angleterre, & les autres Puissances de l'Europe.

A R R I V É E S.

Dans la Tamise. De Rouen, l'Adventure. D'Ostende ; l'Endeavour. De Livourne, le Garland. — A Scarborough. De Dieppe, le Blessing's Increase. De Schiedam, le Good Samaritan. D'Amsterdam, le Friend's Goodwill. De Rotterdam, le Blessing's Increase. — A Plymouth. De Trepary, le Squire. — A Darmouth. D'Amsterdam, le Nerenberg. — A Cowes. De Dunkerque, le Jackie. De Cherbourg, la Lioness. — A Limington. D'Ostende, le Centurion. — A Cork. De S. Malo, la Polly. De Rotterdam, la Kitty. — A Guernsey. De Bordeaux, le Sisters. — A Philadelphie. De Bordeaux, l'Hanibal.

D É P A R T S.

De la Tamise. Pour les grandes Indes, le Général Elliot ; navire de la compagnie des Indes. Pour Valence, le British King. Pour Rotterdam, le Denizen. Pour Ostende, l'Antwerpen. — De Hull. Pour Nice, le Senegalia. Pour Cadix, le Douro. Pour Ostende, le Brabant. — De Liverpool. Pour Livourne, le Dispatch. — De Plymouth. Pour Amsterdam, l'Amelia.

* * Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille, pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, tels qu'ils se trouvent sur la Liste de ce soir, 3 Avril 1787.

P R I X D E S F O N D S.

Actions de la Banque — — Des Indes —
Traites de la compagnie 38 — 3. Idem Conf. 76½
Billets de loterie

C O U R S D E S C H A N G E S.

Amsterdam 2½ uf. 36.8 à vue 36.5 — Rotterdam 2 uf. 36.9 — Hambourg 2½ uf. 34.6 — Altena 2½ uf. 34.7
Paris 1 jour date 29 — 2 usances 28½. — Bordeaux dito 28½. — Cadix 36½ — Madrid 36½ — Bilboa 35½
Livourne 48½ — Gènes 46½ — Venise 49½ — Lisbonne 5.6½
Porto 5.7½ — Dublin 8½.

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Cent:

M A T I E R E S.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d.
Pièces du Mexique de 8.5. 1½. Argent en lingot 5 3½.

A R R I V É E S D E S M A L L E S.

MALLE	MERCREDI.		JEUDI.		VENDREDI.	
	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues
d'Irlande	I	—	2	—	I	—
de Hollande	—	I	2	—	—	I
de Flandres	—	I	2	—	—	—
de France	I	—	I	—	—	—
de Portugal	—	—	—	—	—	—

Imprimé à Londres. On souscrit à Paris, au Bureau-général des Gazettes Etrangères, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du Courier de l'Europe. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on désirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Quant aux Lettres particulieres & Nouvelles, on les recevra toujours avec reconnaissance, à l'adresse du Rédacteur du Courier de l'Europe, chez M. Brookes, No. 8, Coventry street, à Londres.

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur.

DU VENDREDI 6 AVRIL 1787.

Extrait d'une lettre d'Alicante, du 13 Mars.

UNE frégate est arrivée ici d'Alger, commandée par le capitaine Fougion. Elle avoit à bord le comte d'Expilly, qui, à raison d'une querelle particulière qu'il avoit eue avec le Dey, a été obligé de quitter cette régence. Le Dey refuse de continuer à négocier avec lui. On apprend aussi par ce vaisseau, que la peste s'est manifestée à Alger, & que le nombre des morts qu'elle enlevait, se portoit à 19 ou 20 personnes par jour; il a été ordonné en conséquence que cette frégate feroit une quarantaine rigoureuse.»

De Gibraltar, le 27 Février.

Les Etats Barbaresques sont sur le point d'adopter un système, dont les effets tendront peut-être à mettre fin à leurs pirateries d'une manière plus efficace, que tous les efforts qu'on a faits jusqu'ici dans cette vue. On croit qu'ils vont se faire la guerre entre eux, & en voici la cause. L'empereur actuel de Maroc, qui est le plus pacifique des souverains de la côte d'Afrique, est en traité d'alliance avec la plupart des puissances Chrétiennes. Voulant remplir les engagements politiques qu'il a pris, en conséquence de ces alliances, il y a quelques mois qu'il ordonna qu'aucun corsaire, frégate, ou galère, n'entrât dans aucun des ports de Maroc, ou n'y amènerait aucun navire pris sur les puissances Chrétiennes. Malgré cet ordre, une frégate Algérienne, entra dans le port de Larrache, il n'y a pas long-tems, avec un navire Portugais, qu'elle avoit pris, & qui alloit de Malaga à Lisbonne. Le capitaine Algérien alloit vendre sa prise, mais il en fut empêché par le gouverneur Maure de Larrache, qui l'obligea à mettre à la voile, sans emmener le navire, qui fut remis par ordre de l'Empereur, au consul Portugais, pour être rendu aux propriétaires. C'est là le fondement de la guerre qui éclatera probablement entre les Maures & les Deys d'Alger, de Tripoli & de Tanis.

De Cologne, le 19 Mars.

L'Empereur a fait parvenir à son auguste frere, notre archevêque & électeur, la lettre suivante, datée de Vienne le 27 Février.

Joseph II, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, toujours auguste, &c. &c. Au Sérénissime Prince, notre très-cher & très-aimé frere & électeur.

C'est avec bien du déplaisir que nous avons appris par la lettre, en date du 22 de ce mois, que votre Dilection nous a envoyée, la manière incongrue & indécente dont le nonce pontifical Pacca, demeurant à Cologne, a fait, sans en avoir aucunement prévenu votre Dilection, émaner au clergé de votre diocèse une lettre circulaire, dont le contenu n'est même relatif en partie qu'à un objet séculier; procédé par lequel ledit nonce a empiété d'une manière incompétente sur les droits de souveraineté des Etats de l'Empire. Nous approuvons par conséquent l'ordre que votre Dilection a donné aux curés de son diocèse de renvoyer ladite lettre circulaire à celui dont ils la tenoient; & comme, en qualité de chef de l'Empire, & de protecteur suprême de l'église Germanique, nous ne pouvons, en vertu des capitulations que nous avons juré d'observer, permettre ces prétentions illégales & empiétements de la cour de Rome, nous cassons & supprimons de plein droit, par la présente, la lettre circulaire susdite, & ordonnons à votre Dilection, amicalement & gracieusement, comme à notre très-cher & très-aimé frere, de faire, *authoritate nostra Casarea*, communiquer cette cassation d'après son contenu littéral, à tout le clergé de son diocèse; & de nous informer, dans l'espace de deux mois, de la manière dont elle aura fait exécuter ceci.

Nous sommes, de votre Dilection, &c.

JOSEPH.

De la Haye, le 28 Mars 1787.

S. E. M. le Marquis de Verac, ambassadeur de S. M. T. Chrétienne auprès de L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies, a remis le 23 du présent à L. H. P. le mémoire suivant:

Hauts & Puissans Seigneurs,

Le soussigné ambassadeur de S. M. T. Chrét. eut l'honneur de remettre à V. H. P. au mois de Septembre dernier une Note, par laquelle il leur donnoit à connoître que le Roi son maître, dans la seule vue d'ajouter à l'union des deux nations & à la prospérité de leur commerce respectif, avoit nommé le sieur Chevalier, pour aller résider à Batavia en qualité d'agent de la marine de S. M. & de la nation Française. L'ambassa-

deur soussigné pria en même tems V. H. P. de vouloir bien faire expédier au sieur Chevalier, l'exequatur nécessaire pour qu'il soit reconnu en sadite qualité par le gouvernement de Batavia. Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis le mois de Septembre dernier, V. H. P. n'ayant encore rien fait connoître de leur intention à cet égard, l'ambassadeur soussigné vient d'être de nouveau chargé par la cour de réitérer ses instances à V. H. P., & les prier de vouloir bien prendre la chose en considération le plutôt qu'il leur sera possible.

Mais comme le sieur Chevalier, après la nomination de S. M. ne pouvoit prévoir le délai que V. H. P. mettroient à accorder leur exequatur, il a fait partir dès le mois de Novembre dernier tous ses effets pour Batavia, & lui-même a ordre de s'embarquer le 8 du mois prochain sur un vaisseau de S. M., qui doit faire voile pour Pondichery, d'où le sieur Chevalier se rendra à Batavia par la première occasion.

D'après cet exposé, l'ambassadeur soussigné espère que V. H. P. voudront bien prendre incessamment une résolution définitive sur l'exequatur demandé. Mais, comme d'un côté il seroit possible qu'il y eût encore à cet égard de nouveaux délais, & que de l'autre le sieur Chevalier ne peut absolument différer son départ, V. H. P. sont instamment priées de lui accorder une permission, dont il seroit le porteur, de résider à Batavia tous le tems que V. H. P. jugeront encore à propos de faire attendre leur décision, & de l'exempter pour cette cause de la loi, qui ne permet pas aux étrangers de séjourner plus de trois mois à Batavia.

(Signé) Le Marquis DE VERAC.

La Haye, le 23 Mars 1787.

Du même lieu le 30.

Une circonstance qui semble prouver que Mgr. le Stadhouder ne compte pas revenir de sitôt dans cette résidence, c'est qu'il vient enfin de renoncer à son abonnement de la comédie Française de cette ville : la nouvelle en est parvenue hier au directeur, qui perd par cet événement environ 30 mille livres tournois par an. Tout le peuple comique est aux abois, & effectivement, c'est un coup funeste pour la troupe, si cette résolution du Prince se maintient.

L'établissement d'un consul, ou agent général de la nation Française à Batavia, est une innovation qui déplaît furieusement au parti Stadhoudérien : aussi, quoiqu'il eût été décidé, il y a cinq à six mois, à la pluralité des Etats-Généraux, d'accéder aux desirs de S. M. Très-Chrétienne à cet égard, cependant le parti susdit a su si bien intriguer depuis, que la résolution nécessaire pour l'exequatur, n'a pu être prise avant ce moment-ci.

M. le baron de Thulemeyer est revenu avant-hier du voyage qu'il a fait à Nimegue.

La province de Frise va donner bientôt à la république un spectacle de troubles civils, si l'on en juge par les dispositions où se trouve en ce moment la plus grande partie de ses habitans. Il circule dans le public une adresse à la minorité des Etats Frisons, laquelle annonce que les corps de bourgeoisie sont fatigués du joug despotique qui pèse sur eux depuis l'année dernière.

Rien de changé dans les principes de la cour Stadhoudérienne, qui doit aller s'établir le mois prochain au château de Loo.

La commission envoyée par les Etats de Hollande pour prendre connoissance des causes du tumulte de Hoorn, a été enfin reçue dans ladite ville, malgré les oppositions que le parti Orange a tâché d'élever; une forte escorte militaire accompagnoit ladite commission, & elle a commencé tout de suite les procédures. Quatre des plus fanatiques ont été conduits en prison; malgré les excès condamnables où ces gens se sont portés, il paroît que l'indulgence, & la compassion présideront à leur jugement, ainsi qu'on l'a vu du tems de Mourand, parce qu'il est plus que prouvé que ces malheureux ne sont que les instrumens que les riches du parti ont la lâcheté

d'employer, pour opérer la révolution qu'ils n'ont pas le courage de faire par eux-mêmes en se montrant ouvertement.

La plaisanterie que l'on a répandue dans le public, touchant le combat prétendu du Rhingrave de Salm avec un nouveau magistrat d'Utrecht, dans la chambre même du premier, est de l'invention de quelque ennemi du Rhingrave, lequel aura profité d'une légère discussion, qui a véritablement eu lieu relativement à sa légion, mais sans que les choses aient été poussées au point que les plaisans l'ont imaginé. La prétendue négociation des 6000 hommes de troupes Françaises à faire venir en Hollande, est un rêve encore plus incohérent.

L'enseigne Van der Hoop, fugitif, a été cité à tous les coins de rues, pour comparoître au 6 d'Avril prochain.

Dans le courant de la semaine les Etats de Hollande délibéreront sur l'affaire de Heusden; la bourgeoisie a protesté contre la cassation de la nouvelle magistrature; mais elle s'en est tenue-là, persuadée que l'assemblée souveraine lui rendra justice après l'examen nécessaire de ses griefs contre l'ancienne régence.

Vendredi l'on nommera la commission qui doit fixer le degré d'influence que devra avoir le peuple dans le gouvernement. Les aristocrates & les Stadhoudériens ont fait tout ce qu'ils ont pu pour empêcher la nomination de cette commission; mais la résolution vient enfin d'en être prise, à la petite majorité d'une seule voix.

Il s'est élevé un différend entre la ville de Gorenne & celle de Haarlem, qui aliène considérablement la première, & qui pour le moment l'a rangé du côté de la minorité.

Paris, le 24 Mars.

Le comte de Conway, maréchal de camp, a eu l'honneur de prendre le 4 de ce mois, congé de S. M., pour se rendre à son commandement des troupes & établissemens François dans l'Inde; il a été présenté au Roi par le maréchal de Castries.

Le bailli de Suffren, ambassadeur de Malte, présenta le 11 de ce mois au Roi, les faucons que le grand-maître de la religion est dans l'usage d'envoyer annuellement à S. M. Ce présent fut reçu par le comte de Vaudreuil, grand-fauconnier de France, & par le chevalier de Forget, commandant du vol du cabinet du Roi.

Plus les Notables avancent dans leurs délibérations, plus ils paroissent avancer vers les succès heureux qu'on s'en étoit promis. M. de Calonne a donné quelques explications sur la manière dont le Roi entendoit faire la perception de l'impôt territorial.

1^o. Le Roi n'avoit jamais entendu se faire payer l'impôt territorial en nature sur le pied du produit brut des terres; il ne doit être imposé que sur le produit net; ce qui réduit l'imposition de cinq à deux.

2^o. Que le déficit étoit de cent millions, & qu'il en falloit bien douze de plus, pour rétablir l'égalité entre la recette & la dépense; parce que sur une imposition aussi considérable que celle du royaume, il falloit au moins douze millions de remise au peuple tous les ans.

3^o. Que si l'assemblée pouvoit proposer de meilleurs moyens que les siens, pour imposer 112 millions, il étoit prêt à les écouter, & à faire valoir l'opinion des Notables; mais qu'il falloit nécessairement parer au déficit de 112 millions.

4^o. Que l'estimation des deux vingtièmes actuels, est portée à 57 millions; il a établi qu'un dixième sur le produit net de toutes les terres du royaume, réparti avec égalité, vaudroit seul 110 millions; que cette somme donneroit par conséquent, les vingtièmes étant supprimés, un revenu de 63 millions au-delà de celui qu'ils fournissent; revenu qui, joint à l'impôt du

timbre, qui sera établi, & aux économies & améliorations, qui se doivent faire, pourroit mettre la balance entre la recette & la dépense.

5°. M. le contrôleur-général n'est point convenu, que le Roi abandonneroit le projet de l'impôt territorial en nature, qui est, a-t-il dit, le propre projet de S. M. ; mais il a fait entendre que, si on lui donnoit des moyens pour s'en passer, il pourroit engager le Roi à changer de résolution à cet égard.

6°. Il a fait un calcul, par lequel, en imposant les terres de premiere qualité à 3 liv. 10 sols l'arpent, celles de la seconde à 1 livre 16 sols, celles de la troisieme à 14 sols, & celles de la quatrieme à 4 sols, on pourroit fournir au *deficit*. Il a paru qu'il proposoit cet expédient comme un moyen de conciliation.

7°. Il a dit, de la part du Roi, que l'intention de S. M. étoit, que l'on pût discuter dans les bureaux la forme & le fond des affaires.

Du même lieu, le 26.

Les Notables sont toujours à l'examen des objets de la seconde section ; les traites & les gabelles ne souffrent plus de difficultés ; mais celles de l'impôt territorial ne sont pas levées. M. de Calonne résiste toujours avec la même adresse & le même courage, à cette lutte d'opinions contre ses plans. Le mémoire de ce ministre, qu'on a annoncé devoir paroître, n'est autre chose que la collection de tous les mémoires particuliers sur chaque point de la section, qu'il a lu aux Notables, & qu'il va rendre publics par l'impression. On les dit lumineux & transcendans ; ce qui embarrasse l'assemblée, c'est que le ministre des finances leur a dit qu'il ne s'agissoit pas simplement de détruire, mais d'édifier : que les besoins urgens de l'Etat demandoient un prompt secours ; que si ces MM. n'adoptoient pas les moyens qu'il avoit imaginés, il falloit qu'ils en proposassent de meilleurs, ou qu'ils se bornassent à aviser, comme ils en avoient été primitivement requis par le Roi, à ceux qui seroient les plus propres à faire exécuter le plan proposé. On présume, d'après ces données, que le système de M. de Calonne sera adopté, avec quelques modifications, sur lesquelles il donne beaucoup de facilités, ne montrant ni humeur ni entêtement. On assure aussi qu'il a produit les comptes qu'on a demandés ; on le soupçonne, au moins, par un transport de papiers qui a été fait de Paris à Versailles. Le Roi paroît toujours dans la ferme résolution de soutenir son ministre, qu'il honore de sa plus intime confiance, & de marques apparentes de ses bontés. MM. les Notables n'auront que 6 jours de congé pour les fêtes de Pâques. Il y aura une assemblée générale de bureaux avant les petites vacances.

Il est très-positif que les scellés ont été mis sur toutes les Saintes Chapelles du royaume, qui sont au nombre de onze. Les fondations pieuses vont être rapprochées de leur premiere institution, en formant un chapitre à Versailles, qui sera chargé du service de la chapelle de S. M. Cet arrangement entrainera la réforme de l'oratoire actuel du Roi, qui sera un objet considérable d'économie. On s'occupera aussi d'un emploi plus utile des pierreries qui ornent plusieurs reliquaires précieux déposés dans les différentes saintes chapelles. On s'est aperçu

que plusieurs pierres fines avoient été remplacées par de fausses. On a reconnu aussi que quelques-unes étoient très-déplacées comme ornement, par le mélange du sacré & du profane. C'est ainsi qu'on assure qu'un morceau de bois de la vraie croix, de la Ste. chapelle de Bourg, est décoré avec des onyx & des saphirs gravés, d'une grandeur très-précieuse, mais qui représentent un Jupiter, une Vénus, un Bacchus, une tête d'Alexandre, sujets très mal-séans autour d'une parcelle sacrée de l'arbre de la rédemption.

AUX SOUSCRIPTEURS.

« MM. les Souscripteurs du COURIER DE L'EUROPE, dont l'abonnement expire dans le courant de ce mois, sont priés d'envoyer leurs ordres au Bureau, afin que l'envoi ne soit sujet à aucune interruption. C'est au Bureau - Général des Gazettes étrangères, No. 35, Rue du Bout-du-Monde, qu'il faut s'adresser pour Paris ; & aux Directeurs de la Poste aux lettres, dans toutes les villes principales du Royaume, pour les Provinces. »

GRANDE-BRETAGNE.

JOURNAL DU PARLEMENT.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du Jeudi 5 Avril.

La chambre s'est assemblée aujourd'hui pour donner le consentement royal à différens bills.

Une députation de la chambre des communes, à la tête de laquelle étoit M. Pitt, se rendit à la chambre, & fit la remise du bill de consolidation des douanes, qui fut lu pour la premiere fois dans cette séance, sur la motion du lord Sydney, & dont la seconde lecture fut renvoyée au Jeudi 19 du courant. Ensuite la chambre s'ajourna jusqu'au Lundi 16.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du Mardi 3 Avril.

La chambre s'occupa d'abord du bill de réforme des loix ecclésiastiques, de M. Bastard, qui passa en comité, & dont le rapport fut ordonné.

On procéda ensuite à la troisieme lecture du bill relatif aux débiteurs insolubles, malgré la motion de M. Gilbert, ayant pour objet de la différer de trois semaines.

Enfin, selon l'ordre du jour, la chambre alloit s'occuper de la seconde lecture des résolutions prises par le comité chargé d'examiner les accusations portées contre Warren Hastings, écuyer, lorsque le major Scott observa qu'on lui avoit dit qu'il devoit être nommé un comité, pour donner auxdites résolutions les formes prescrites par les loix, avant que la chambre votât sur l'*impeachment* ; que si cela étoit, il attendroit jusqu'à cette époque, à donner son opinion sur l'affaire.

M. Shéridan répondit qu'il voyoit bien que l'intention de l'honorable major, & des autres défenseurs de M. Hastings, étoit de mettre les succès de cet ex-gouverneur-général en

opposition avec les démerites de sa conduite ; mais alors il falloit prouver l'existence de ses mérites, parce qu'on ne pouvoit pas opposer un fait non prouvé, à un qui l'étoit déjà. Si telle étoit réellement l'intention des défenseurs de M. Hastings, ils devoient être prêts à administrer ces preuves aujourd'hui.

Le chancelier de l'échiquier observa que l'honorable membre (M. Sheridan) n'avoit pas le droit de déterminer le tems où ceux qui différoient d'opinion avec lui, devoient proposer leurs objections. Chaque membre avoit le privilège incontestable de juger pour lui-même, selon l'impression qu'il avoit reçue. D'ailleurs, M. Sheridan, quoi qu'il pût dire, n'avoit-il pas la veille accordé ce point d'une manière explicite ? Pourquoi vouloit-il aujourd'hui presser la chambre de le discuter ? Il y avoit plusieurs membres qui ne s'étoient point rendus à la chambre, en conséquence de ce compromis. Ce seroit donc prendre la chambre par surprise, que de la presser de voter pour l'*impeachment*, avant de choisir un comité pour le rédiger dans les formes ordinaires, &c.

M. Burke prétendit que si dans une poursuite criminelle, il étoit permis de mettre en opposition les succès d'un accusé, avec ses crimes, ç'en étoit fait du pouvoir de la chambre, & de sa juridiction. Il convenoit que ce moyen pouvoit être employé au commencement du procès, afin de l'arrêter ; mais qu'il ne pouvoit pas avoir lieu, lorsque le coupable avoit demandé à être jugé, & avoit imputé à son accusateur, & cela à la barre de la chambre, de mettre des lenteurs à la poursuite.

Le major Scott promit de présenter à la chambre, lorsqu'il en seroit tems, un corps de preuves, & les témoignages les plus respectables, pour démontrer la propriété, la nécessité, & l'utilité des mesures de M. Hastings. Il déclara aussi que M. Hastings desiroit ardemment d'être cité à la barre de la chambre des pairs pour y être jugé, si la chambre des communes le trouvoit digne d'être *impeached*, &c.

Après cette discussion préliminaire, M. Burke proposa la lecture de la troisième résolution du comité ; il fit ensuite la motion suivante :

« Que la chambre accède actuellement au rapport dudit comité, qui porte que Warren Hastings, écuyer, est coupable de divers crimes & malversations, ainsi qu'il est exprimé dans le titre dudit chef d'accusation. »

L'orateur proposa la question, & la résolution passa sans division.

M. Burke fit une semblable motion sur le 4me. chef d'accusation, relatif au traitement des princesses d'Oude ; sur le 5me. relatif aux révolutions de Farruckabad ; sur les 7me. 10me. 11me. & 12me. relatifs aux contrats, &c. ; sur le 22me. touchant la violation des droits de Fyzoola Cawn ; & enfin sur le 8me. relatif aux sommes d'argent reçues par corruption & d'une manière illégale. Toutes ces motions passerent.

Cela fait, il lut la résolution qui avoit été approuvée par la chambre, & proposa ; « Qu'elle fût renvoyée avec les autres,

pardevant un comité, ainsi que les minutes des dépositions, les papiers & les états présentés à la chambre ; & que ledit comité fût prié d'en former les articles d'*impeachment* pour les crimes & malversations commis par ledit Warren Hastings. »

Cette motion passa unanimement.

L'orateur chargea alors M. Burke de nommer un comité pour rédiger l'*impeachment*. Il se retira, & rentra bientôt avec la liste des membres suivans, qui furent approuvés par la chambre pour composer le comité d'*impeachment*.

Noms des Membres.

M. Burke	Sir Grey Cooper,
L'hon. C. J. Fox,	L'hon. Welbore Ellis,
M. Sheridan,	Le Colonel North,
Sir J. Erskine, Baronnet,	M. T. Montague,
L'hon. T. Pelham,	M. Adam,
M. Windham,	M. Long,
L'hon. M. St. John,	Le Lord Maitland,
M. Francis,	Le Général Burgoyne,
M. Anstruther,	M. Angelo Taylor,
Sir Gilbert Elliot,	M. Gray.

L'orateur recommanda ensuite de donner au comité, le pouvoir spécial de demander les papiers qui seroient nécessaires.

Il fut ensuite ordonné, que ledit comité, ou 5 des membres, s'assembleroient le lendemain à dix heures du matin dans la chambre de l'orateur, munis du pouvoir de demander les papiers nécessaires ; & qu'ils seroient autorisés à s'ajourner de tems à autre, & d'un lieu à l'autre, nonobstant l'ajournement de la chambre, & que ce comité seroit un comité secret.

Après que cette affaire fut arrangée, la chambre s'ajourna.

Séance du Mercredi 4 Avril.

M. Pitt annonça qu'il ouvreroit le *budget* pour cette année, le Vendredi 20 du courant, & qu'il avoit à proposer quelques changemens à la taxe sur les chevaux, qui la rendroient plus productive.

M. Minchin demanda qu'il fût présenté à la chambre un état du nombre des personnes emprisonnées, jugées, acquittées, condamnées, pardonnées ou punies dans la juridiction de la province de Middlesex, depuis le 1er. Juin 1786, jusqu'au 1er. Avril 1787, en spécifiant les époques de l'emprisonnement & du jugement, &c.

Le même membre annonça qu'il avoit dessein bientôt après les fêtes de Pâques, de proposer quelques idées relativement aux loix pénales du royaume.

On procéda alors à la troisième lecture du bill de la consolidation des droits, & pour mettre en exécution le traité avec la France. Lorsqu'elle fut finie, M. Pitt demanda la permission d'introduire une clause, par laquelle les lords commissaires de la trésorerie eussent ordre de présenter chaque année au parlement, 14 jours après l'ouverture de la session, un état complet de la recette faite de l'échiquier, des différentes taxes.

La clause fut lue trois fois, & il fut ordonné qu'elle seroit

partie du bill ; il en fut de même d'une autre clause proposée par M. Rose , relativement à l'appropriation de certains droits.

L'orateur alloit alors proposer la question pour la passation du bill , lorsque M. Joliffe s'y opposa , & combattit avec véhémence le traité avec la France , comme contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne. Il se plaignit sur-tout de la précipitation avec laquelle cette mesure importante avoit été examinée & adoptée par la chambre.

Il considéra le traité sous trois points de vue , savoir , sur sa nécessité , sur ses effets probables , relativement à l'Angleterre , & sur les avantages qu'il procureroit à la France. Il ne voyoit rien dans ce traité qui ne fût nuisible à l'Angleterre , & sur-tout dans ses suites. Il renouvela toutes les objections déjà faites contre cette mesure. Il développa même , & renchérit sur ceux qui avoient déclamé avec le plus de force contre la France , qu'il représenta , *pour changer* , comme une nation perfide , traîtresse , & d'une ambition insatiable. Il exhorta ses compatriotes avec emphase , à se défier des desseins cachés de ce peuple insidieux. Il compara les François aux Grecs , qui en se retirant de devant les murs de Troie , avoient affecté d'avoir des dispositions pacifiques , mais avoient eu soin d'y laisser le cheval de bois , qui étoit ensuite devenu si funeste aux Troyens. Cette idée *neuve* , qui n'a été rendue qu'une demi-douzaine de fois au sujet du traité , termina les raisonnemens de M. Joliffe , qui crut montrer son patriotisme en attaquant la France ; mais il ne réussit pas à démontrer que le traité fût défavantageux à l'Angleterre.

Sir James Johnstone dit qu'il étoit très-fâché d'entendre dire que le traité auroit des effets sinistres. Il s'étoit imaginé que ce jour devoit être un jour de jubilation & de réjouissance publique ; puisque les dames Angloises alloient avoir le moyen de se parfumer des pieds à la tête , & d'avoir tous les jours des modes nouvelles , & que les évêques pourroient boire en abondance du vin claret & du Bourgogne , & les membres régaler leurs constituans , d'eau-de-vie , dans certaines occasions , à un prix très-moderé. Cette faillie , qui servit de petite pièce à la tragédie du cheval de bois , ramena la gaieté parmi les membres , que M. Joliffe s'étoit efforcé d'attendrir.

M. Dempster témoigna son mécontentement contre le traité , en ce qu'il donnoit la préférence aux toiles Irlandoises sur les toiles d'Ecosse.

M. Fox s'étendit sur-tout sur ce que le traité donneroit à la France , un tel poids & une telle influence en Europe , qu'elle réussiroit enfin à en être l'arbitre.

Après que M. Pitt eut répondu aux objections de M. Fox , la chambre se divisa. 119 membres voterent pour le bill , & 43 contre. En conséquence le bill passa , & fut envoyé à la chambre des pairs , où il sera lu pour la forme , ne pouvant être discuté par sa nature , la constitution défendant aux pairs de rien changer aux bills qui affectent le revenu.

Séance du Jeudi 5.

La députation de la chambre se rendit dans celle des pairs , pour entendre la lecture de la commission de Sa Majesté ,

qui précéda la passation des bills qui ont reçu le consentement royal.

Au retour de la députation M. Steele fit la motion , « que la chambre s'ajournât au Mardi , 17 du courant ; ce qui fut convenu ».

Reprise des débats de la séance du Lundi 2 Avril.

M. Sheridan , avant d'entrer dans le détail du huitième chef d'accusation contre Warren Hastings , écuyer , relativement aux sommes d'argent reçues d'une manière illégale , observa que , quoique ce crime ne parût pas aussi énorme que ceux renfermés dans quelques-unes des résolutions qui avoient précédé , il ne tendoit pas moins à faire voir combien cet ex-gouverneur étoit criminel. En vain ses zélés partisans avoient voulu soutenir qu'il n'avoit point amassé de trésors ; qu'il ne s'étoit point servi de moyens de corruption , & n'avoit pas eu des vues intéressées ; qu'il n'avoit pas été *mercenaire* , & qu'il n'étoit point riche ; ces allégations vagues ne pouvoient point tenir contre des faits. M. Sheridan avouoit lui-même que pendant long-tems il n'avoit pas cru que le sieur Hastings se fût rendu coupable du crime de vénalité ; mais il avoit changé de sentiment depuis qu'il avoit jetté un œil plus attentif sur son gouvernement. Il l'avoit trouvé en effet corrompu & vénal , par méthode & par système.

Dans ses actes publics & ostensibles , son orgueil & sa vengeance s'étoient également manifestés comme des tourbillons impétueux & des ouragans terribles ; mais la corruption avoit été l'ame de toutes ses opérations secrètes ; c'étoit le vent qui avoit soufflé d'une manière invariable durant toute son administration ; c'étoit le ressort caché qu'il avoit toujours fait mouvoir. Il étoit en conséquence plus difficile de prouver une malversation secrète , ténébreuse & constante ; mais il se flattoit cependant de produire assez de témoignages , pour porter la conviction dans l'esprit des membres du comité.

Après ce préambule , M. Sheridan entra en matière , & dit qu'il ne vouloit pas prendre connoissance des prévarications dont le sieur Hastings avoit pu se rendre coupable avant l'année 1773 , parce qu'il n'existoit point alors de loi positive , qui défendit aux officiers de la compagnie de recevoir des présens , des récompenses , &c. ; mais à cette époque le parlement avoit fait un acte , qui contenoit une défense expresse de recevoir de qui que ce soit , & sous quelque prétexte que ce fût , aucun présent , don ou récompense , &c. M. Hastings avoit cependant violé cet acte en plusieurs occasions ; 1^o. en recevant un présent de deux laques de roupies de Cheyt-Sing.

Ce prince infortuné étoit pressé par le bureau , à l'instigation du gouverneur , de payer cinq laques de roupies , pour sa quote-part des dépenses de la guerre. Il avoit en vain représenté qu'il lui étoit impossible de payer cette somme annuelle au-delà du tribut fixé. On ne cessoit de le harceler. Enfin en 1780 , il avoit député le Buxey Sadanund , pour tâcher de se faire décharger du paiement de ces cinq laques ; & afin d'y mieux parvenir , il avoit chargé ce député d'offrir deux laques en présent à M. Hastings , qui accepta le présent , mais refusa de s'intéresser pour le Rajah. — Le sieur Hastings avoit toujours laissé ignorer à la compagnie de qui il avoit reçu cette somme. On ne l'avoit appris que par la déposition du major Scott devant le comité choisi. Etoit-il à supposer que le Rajah seroit plus en état de payer cinq laques , après avoir tiré deux laques de son trésor déjà épuisé ? C'étoit cependant bientôt après cette libéralité de la part de Rajah , que le gouverneur avoit projeté sa fameuse excursion à Benarès , dans laquelle il avoit marqué tous ses pas par des violences & des rapines continuelles.

2^o. Il parla du présent de 4 laques , reçu des deux fermiers de Bahar.

Les témoins avoient assez éclairci ce point. M. Anderson avoit dit , qu'avant d'être fait président du bureau du revenu , le bruit avoit couru que M. Hastings avoit reçu en secret de ces deux fermiers , la somme de 40,000 l. st. ; qu'en ayant fait

part à M. Hastings, il l'avoit prié de n'y avoir aucun égard ; que toutes les sommes reçues secrètement étoient portées sur le compte de la compagnie, & renues à M. Croft, sous-trésorier. La duplicité de la conduite du sieur Hastings dans cette affaire avoit été telle, qu'il n'avoit fait part de rien, même à son secrétaire particulier.

3^o. Il fut question du présent de 100,000 liv. sterl. fait par la Nabab Vizir à Chunar.

M. Sheridan fit voir que le gouverneur avoit enfreint l'acte de 1773, en recevant ce présent, & en demandant que la compagnie le laissât entre ses mains, pour l'aider à se soutenir d'une manière conforme à l'élévation de la place qu'il occupoit, &c. &c.

4^o. Un présent de 34,000 l. st. reçu du Rajah Nobkissen, en 1782, dans un tems où le sieur Hastings dit, que le trésor de la compagnie étoit si épuisé, qu'il n'y avoit pas de quoi payer ses émolumens.

M. Sheridan observa, que M. Hastings, avant de quitter l'Inde, avoit donné un état de ce qu'il avoit payé de sa bourse particulière, depuis le 13 Avril 1772, jusqu'au 1er Janvier 1784 ; ce qui formoit une date de 12 ans ; que cependant deux ans auparavant, il s'étoit trouvé si court d'argent qu'il avoit été obligé d'en emprunter pour ses besoins particuliers. Pourquoi donc laisser accumuler ainsi une dette pendant 12 ans, contre les ordres de la compagnie ? Que penseroit-on d'un commandant en chef qui après 12 ans, présenteroit un mémoire de dépenses casuelles, qui monteroient à près de 40,000 l. st. ?

La cinquième somme reçue par M. Hastings, étoit celle de cent autres mille livres sterling du Nabab actuel d'Oude. Le major Palmer avoit été député à la cour du Vizir, pour traiter de cette affaire, sous prétexte de quelques négociations secrètes de politique.

M. Sheridan termina ce chef d'accusation par l'affaire du Rajah de Nancomar, qui ayant accusé M. Hastings d'avoir reçu secrètement, & par subornation, la somme de 40,000 l. st. pour des emplois & des places à sa nomination, avoit été la victime de cette accusation, & avoit été pendu, en vertu d'une loi contre les faussaires, qui n'existoit pas dans l'Inde, sur l'imputation qu'il étoit coupable de faux.

Il conclut enfin en faisant la motion ordinaire :

« Que ces divers chefs contenoient matière à accuser Warren Hastings, écuyer, ci-devant gouverneur-général du Bengale, de malversations capitales. »

Le major Scott, le champion constant de M. Hastings, fit tous ses efforts pour affoiblir l'impression que ce huitième chef d'accusation avoit pu faire sur les esprits. Il récapitula les services que le gouverneur avoit rendus à la compagnie, & à l'empire Britannique, & tâcha de prouver que sa conduite n'avoit eu d'autre but que le bien de la compagnie, qui avoit enfin approuvé ses mesures, & avoit accepté les différentes sommes reçues de Cheyt Sing, du Vizir, & autres, &c. &c.

Le lord Mulgrave traita de pitoyable cette manière de défendre le sieur Hastings. En étoit-il moins coupable, parce que les directeurs avoient approuvé sa conduite, & partagé le produit de ses crimes ? L'acte du parlement n'étoit-il pas une loi positive ? N'étoit-il pas du devoir de M. Hastings, de tenir la main à son exécution ? Au lieu de cela, il l'enfreint lui-même ; & on prétendra vouloir le laver de ce crime, en citant l'approbation des directeurs, qui avoient eu part au butin ! Cette huitième accusation, étoit, selon le lord Mulgrave, la plus grave qui eût encore paru contre le gouverneur-général. Il falloit donc qu'il fût jugé solemnellement ; & s'il étoit trouvé coupable, qu'il fût puni d'une manière exemplaire.

Après que l'on eut recueilli les opinions, M. Sheridan proposa que M. St. John, président du comité, fît le rapport à la chambre pour la seconde fois.

M. le Mesurier s'opposa à ce que ce rapport fût reçu. Il en fut de même du chancelier de l'échiquier. Enfin il fut convenu unanimement qu'il ne seroit fait que le lendemain.

Par les détails qui précèdent, il paroît que les présens qu'a reçus, ou que s'est fait *ostensiblement* M. Hastings, montent à près de 400,000 l. st.

BULLETIN DE LONDRES.

Du Vendredi 6 Avril.

Le paquebot le Swallow a apporté des lettres, qui disent que tout est tranquille dans l'Inde, & que la nomination du lord Cornwallis, pour gouverneur-général, paroît être très-agréable aux Indiens & aux Européens. Aucun de ses prédécesseurs au gouvernement suprême de l'Inde n'a jamais fait une sensation aussi générale. A son arrivée, il a déclaré publiquement qu'il n'avanceroit que ceux qui auroient un mérite réel.

Sir John Macpherson, le général Sloper, M. Stables, & le général Dalling, doivent s'embarquer pour l'Angleterre dans les navires de retour. On assure que ces navires seront remplis d'un très-grand nombre de passagers.

Le fils du Roi de Delhi étoit attendu à tout instant au fort William, où il se rend en personne pour rendre ses hommages au nouveau gouverneur-général.

Tippoo-Saïb & les Marattes tenoient encore la campagne, lors du départ du Swallow, mais il n'y avoit eu entre eux aucune action remarquable. Les deux partis professent, en apparence, le plus grand attachement pour le gouvernement Anglois.

L'expulsion de plusieurs membres du bureau de commerce, qui s'est faite par ordre de la cour des directeurs, est une suite des poursuites commencées contre MM. Aldersey & Dacres, qui tous les deux étoient membres du conseil, & qui dans leur réplique ont avancé des faits qui tendent à inculper leurs délateurs. Il leur a été ordonné de passer en Angleterre pour y être examinés sur leur conduite. Ils sont principalement accusés de mauvaise administration dans la branche du commerce des soies.

Le Ravenworth & le Lansdown, navires de la compagnie, sont arrivés au Bengale le 13 Septembre, & le Foulis le 4 Octobre. Le navire la Queen étoit attendu à tout moment. Le Phœnix & le Manship devoient en être expédiés le 21 Novembre, avec permission de toucher à Madras. Le Ganges & le William-Pitt devoient partir pour l'Angleterre le 16 Décembre ; le Barrington & l'Oxford le 25 Janvier, & la Queen & le Walpole aussitôt après les autres, qu'ils pourroient avoir leurs chargemens.

L'Hillsborough & le Lansdown étoient destinés pour la Chine, par le passage de l'Est, & le Foulis devoit d'abord être envoyé à Bombay avec du salpêtre, & delà revenir sur ses pas, & se rendre à la Chine.

M. Wansittart est mort le 7 Octobre universellement regretté.

Extrait d'une Lettre de Chatham, du 2 Avril.

« Les ouvriers de ce chantier qui gréent les vaisseaux, ont commencé aujourd'hui à faire des journées doubles.

« Le commissaire Proby a commencé Jeudi dernier à payer aux officiers & ouvriers de ce chantier ce qui leur étoit dû du quartier de Noël dernier. Ce paiement étant fini le Vendredi, il commença le lendemain à payer l'ordinaire de ce port pour le même quartier.

« Les charpentiers sont passés sur le Royal-George, de 110 canons ».

... I L E S T M O R T !!! ...

Nous devons au Public de lui annoncer, que non-seulement Cagliostro est mort civilement, mais qu'il n'y a plus de Cagliostriens parmi les honnêtes gens. S'il existe encore ça & là quelques partisans ténébreux du feu Comte ALEXANDRE, ce sont des complices qui pleurent sa fuite. Des intérêts communs leur font probablement éprouver le contre-coup de cette chute. Mais les personnes qui l'ont soutenu avec le plus de courage, parce qu'elles croyoient à son honnêteté, parce qu'elles avoient cru voir en lui un homme persécuté injustement, ont des traits marquans par devers elles qui leur rendent inutiles aujourd'hui les preuves que nous avons administrées de sa conduite en Angleterre, dans les deux premiers voyages qu'il y a faits. Cette isle a été bien fatale au fils de la Nature ! Pauvre Acharat ! qu'allois-tu faire dans cette galère ? Que n'allois-tu chez ton ami Sarrafin ? On auroit placé ton buste sur un autel... on t'auroit couronné de lauriers... & il faut aujourd'hui planter des cyprès autour de ta tombe ! On ignoroit encore, on auroit peut-être ignoré à jamais, que charlatan en médecine, hypocrite en philosophie, imposteur sur ton existence, fourbe dans tous les moyens que tu as adoptés pour faire croire à tes chimères, tu t'es fait une étude continue de fasciner les yeux de tes meilleurs amis. Le Destin en avoit ordonné autrement. Il falloit que Cagliostro, qui, nous l'avons déjà dit, a été chenille, crysalide, papillon, vint finir sa carrière en voltigeant autour du flambeau qui a brûlé ses ailes. Les nouvelles preuves qu'il a récemment données à Londres à ses plus zélés défenseurs, de la malhonnêteté de ses principes, ont été aussi évidentes que celles de ses premiers exploits.

Il ne nous reste, pour compléter notre tâche aujourd'hui, qu'à décider les Maçons Egyptiens à brûler les minutes & à enfouir les ornemens de leurs loges, & à rentrer paisiblement parmi leurs freres. Jusqu'ici il n'est qu'humiliant pour eux d'avoir donné dans le schisme de la Maçonnerie Egyptienne ; mais il seroit honteux d'y persévérer. Il faut brûler les selles, les brides, arroser les mangeoires, y faire couler des flots de vinaigre, blanchir les écuries, & les purifier par des fumigations, quand on veut détruire efficacement un mal contagieux. Cagliostro fut le fondateur des loges Egyptiennes, & tant qu'on crut voir en lui un homme pur & irréprochable, il fut révérend. Aujourd'hui qu'il est connu pour le plus grand fourbe de l'univers, le nom de Maçon Egyptien est une injure ; & tout homme qui se respecte doit rougir de le porter.

Nous donnerons dans notre feuille prochaine la liste des bijoux qu'a enlevés Cagliostro à sa malheureuse femme, ainsi que de ceux qu'il a obtenus lui-même, soit à crédit, soit des personnes qui l'ont comblé de bienfaits. Nous allons en attendant répéter son signalement, pour que dans tous les pays où se présentera un homme de cette tournure, on soit en garde contre ses artifices.

Joseph Balsamo, soi-disant Cagliostro, né à Palerme, dans le royaume de Sicile, dans l'année 1743, est un homme d'environ cinq pieds un pouce, d'une taille épaisse, qui a le cou gros & court, brun de figure, le front & la tête chauves, & qui a en général très-peu de cheveux, qu'il porte ordinairement frisés en rond, ou attachés en catogan. Il a l'œil noir & assez vif ; le nez gros & rond, les lèvres épaisses ; il ouvre désagréablement la bouche en parlant, ce qu'il fait d'une manière aigre-forte avec un accent Calabrois très-marqué, quand il parle Italien ; c'est la seule langue qu'il entende passablement. Il s'énonce en François dans un baragouin presque inintelligible.

I R L A N D E.

De Dublin, le 24 Mars 1787.

Les violences qui se sont commises dernièrement à Palmerstown, dans le Fingal, à douze miles de Dublin, prouvent combien il est nécessaire que le gouvernement prenne des mesures vigoureuses pour arrêter les fureurs d'une populace sans frein, & fasse respecter les loix. Depuis trois ans, un nommé Patrick Weston, homme turbulent, qui possédoit plus de cent acres de terre dans ces cantons, s'étoit obstiné à ne point payer la dîme. Comme son exemple commençoit à devenir contagieux, & que d'autres fermiers refusoient également de payer les droits du clergé, M. Kenny, curé de Worgantown, procéda contre Weston aux assises de Kilmainham, & obtint une sentence qui le condamnoit à lui payer 18 l. 11 ch. 10 d. En conséquence, Jeudi dernier sept hommes armés arrêterent Weston près de sa maison. A peine se vit-il arrêté, qu'il ordonna à ses six enfans de soulever le pays, & de faire savoir qu'on l'arrêtoit pour les dîmes, qu'on étoit convenu de ne pas payer. Les recors s'empresèrent alors de le mettre dans une voiture pour l'emmener à Dublin ; mais ils furent bientôt attaqués par une populace furieuse, & Weston fut délivré sur le champ. Cette populace étoit armée de fourches, de pierres & d'armes à feu. Quatre des recors furent laissés pour morts sur la place, & la voiture fut mise en pieces.

M. le Juge Graham ayant été instruit de ce tumulte, se mit à la tête d'un parti de cavalerie, pour poursuivre ces cruels perturbateurs ; mais on n'a pu en prendre que trois, du nombre desquels est un des enfans de Patrick Weston.

I N D E S O R I E N T A L E S.

Extrait d'une Lettre de Calcutta, du 12 Octobre 1786.

« L'événement dont je vais vous faire part, démontre que le tigre ne fuit pas toujours à l'approche du feu. Un petit navire de Gaujan ayant eu une traversée plus longue qu'on ne s'y étoit attendu, manqua d'eau & de provisions. Etant près de l'isle de Saugar, six Européens se rendirent à terre pour aller à la recherche de provisions fraîches. Ayant trouvé des cocos, ils s'engagerent un peu avant dans l'isle pour en ramasser. La nuit étant venue, & le navire étant à quelque distance, ces six personnes crurent qu'elles pouvoient passer la nuit dans une vieille pagode qu'elles trouverent sur leur chemin, au lieu de retourner à bord. Elles allumerent un grand feu à l'entrée, & convinrent que deux d'entr'elles seroient

à leur tour la garde pendant la nuit, & donneroient l'alarme en cas de danger; précaution que la solitude du lieu leur fit regarder comme nécessaire. Le sort tomba sur un orfèvre & graveur de cette ville, qui se trouvoit avec eux. Dans le milieu de la nuit, un tigre s'approcha & s'élança, en sautant par-dessus le feu, sur le malheureux jeune homme. Cet animal féroce donna de la tête contre le mur de la pagode, ce qui les renversant l'un & l'autre, ils roulerent sur le feu deux ou trois fois sans que le tigre lâchât prise. Dans la matinée, ses compagnons trouverent à quelque distance, les os des cuisses & des jambes de cette malheureuse victime, entièrement dépouillé de leur chair. »

Londres, le 13 Mars 1787.

CONCERTS SPIRITUELS.

SOUS LES AUSPICES DE LEURS MAJESTÉS, Et sous la Direction du

MARQUIS DE CARMARTHEN, Président-Honoraire; Et des Comtes d'Exeter, de Sandwich, d'Uxbridge, du Vicomte Dudley & Ward, du Lord Grey de Wilton, du Chevalier Watkin Williams Wynn, & de Joah Bates, Ecuyer; Vice-Présidens-Honoraire.

Il sera donné des Concerts Spirituels à L'ABBAYE DE WESTMINSTER, par la Société Royale des Musiciens, le Lundi 28 Mai, le Jeudi 31 du même mois, le Samedi 2 Juin, & le mardi 5; dont les différens Morceaux sont de la composition de l'immortel HANDEL. — Le produit en est destiné à l'accroissement du Fonds des Pauvres Musiciens, & des Hôpitaux de Westminster & de St. George.

Il sera donné avis dans cette feuille du bureau où les billets seront distribués, le prix sera d'une guinée pour chaque Concert.

Les personnes qui voudront honorer ces Concerts de leur présence, sont priées de se pourvoir de billets le plutôt possible, la distribution devant en être suspendue aussitôt qu'on aura disposé du nombre suffisant, pour remplir les places destinées pour les spectateurs.

A V I S.

FELL PARKER, au Magasin pour vendre des Vins par Commission, No. 259, Wapping-New-Stairs, à Londres;

Prend la liberté d'annoncer aux Marchands de Bordeaux & des autres ports de la France, qu'il a des Caves, des Magasins d'une très-grande étendue, joignant la Tamise à Londres; & fait les offres de services à ceux qui n'ont point de correspondant dans cette ville, de recevoir leurs Vins, Eaux-de-Vie, Huile, Olives, Vinaigres, Marinades, Jambons, Liqueurs, Confitures, Fruits, ou aucunes autres Marchandises ou fabriques de la France, pour les vendre par commission pour leur compte, & se flate qu'il leur donnera satisfaction. Sa maison est la plus ancienne dans le trafic des Vins, qui soit à Londres, & a été conduite par la famille des FELL PARKER depuis plus de 110 ans.

A V I S A U P U B L I C.

Magnésie du sieur Glafs,

Approuvée & recommandée par les médecins les plus habiles, & qui a été donnée avec succès à S. A. R. le prince de Galles, & aux jeunes princes d'Angleterre, se vend sous la forme de petits cailloux dans des boites de 24 livres, de 12

livres, de 7 livres 4 sous, & de 2 livres 12 sous, avec la maniere de s'en servir. Se vend en gros pour le dehors, chez le sieur de la Wotte, à Oxford, en Angleterre; & en détail se trouve chez le sieur le Duc, rue Dauphine à Paris; chez les Sœurs Grises de la charité à Lyon; chez le sieur Catanach, sur le Cingel à Amsterdam; à Mayence, chez Frenay, à côté de la grande prévôté; à Pétersbourg, chez Wme. Ramsbottom, & à Bordeaux, chez Paraire, aux Chartrons.

C O M M E R C E.

Arrivées & Départs qui peuvent intéresser le Commerce de la France avec l'Angleterre, & les autres Puissances de l'Europe.

A R R I V É E S.

Dans la Tamise. De Dunkerque, le Frédéric, le Prince of Wales, le Hawke. De Harlem, la Daughter Juliana, le Stedwell Buzar. De Norden, le Young Hendrick. De Rotterdam, le Two Brothers. De St. Michel, la Mary, la Nancy. D'East-Frizeland, le six Sisters, & quatre autres navires. De Groningue, la Vrow Gritie & 14 autres navires. De Catalogne, la Fortune. — A Hull. De Rotterdam, le Scarborough. D'Amsterdam, la New Resolution. De Hollande, la Margaret. De Livourne, le Solerno. — A Liverpool. D'Oporto, le Rochdale. — A Brittol. De Cadix, le St. George. De Livourne, le Steven. — A Darmouth. De Vannes, l'Olive Branch.

D É P A R T S.

De la Tamise. Pour les grandes Indes, le Warren Hastings, navire de la compagnie des Indes. Pour Dunkerque, le Pr. George, l'Integrity. Pour Marseille, le Godfrey. Pour Rotterdam, le Twee Gefusters.

** Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille, pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, tels qu'ils se trouvent sur la Liste de ce soir, 6 Avril 1787.

P R I X D E S F O N D S.

Actions de la Banque — — Des Indes — —
Traites de la compagnie — — 3, Idem Conf. — —
Billets de loterie

C O U R S D E S C H A N G E S.

Amsterdam 2; uf. 36.8 à vue 36.4 — Rotterdam 2 uf. 36.8 — Hambourg 2; uf. 34.6 — Altena 2; uf. 34.7
Paris 1 jour date 29 — 2 usances 28; — Bordeaux dito 28; — Cadix 36; — Madrid 36; — Bilboa 35; — Livourne 48; — Gènes 46; — Venise 49; — Lisbonne 5.6; — Porto 5.7; — Dublin 8;.

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Cent.

M A T I E R E S.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d. Pieces du Mexique de 8. 5. 1; Argent en lingot 5 3;.

A R R I V É E S D E S M A L L E S.

MALLES	MERCREDI.		JEUDI.		VENDREDI.	
	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues
d'Irlande		I		I		
de Hollande						2.
de Flandres						I
de France			I			I
de Portugal						

Imprimé à Londres. On souscrit à Paris, au Bureau-général des Gazettes Etrangères, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du Courier de l'Europe. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on desirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. QUANT AUX Lettres particulières & Nouvelles, on les recevra toujours avec reconnaissance, à l'adresse du Rédacteur du Courier de l'Europe, chez M. Brookes, No. 8, Coventry street, à Londres.

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur.

DU MARDI 10 AVRIL 1787.

Constantinople, le 25 Février 1787.

LE ministre de Russie, ayant demandé le consentement de la Porte, pour établir un consul Russe à Varne, dans la Bugarie, le Divan le lui a refusé, il y a des gens qui pensent que ce refus pourroit avoir des conséquences fâcheuses, parce qu'en vertu des traités, la cour de Pétersbourg a droit d'établir des consuls dans tous les ports de l'Empire du Croissant; mais la Porte prétend, que ce droit ne s'étend pas aux ports de la Mer-Noire, bien que la Russie, y ait des possessions considérables. Malgré toutes ces difficultés, M. Bulhakow n'a pas laissé de faire part à la cour Ottomane du voyage de sa souveraine, l'Impératrice de Moscovie, ajoutant que l'intention de S. M. étoit de visiter une partie de ses états, pour augmenter le bien-être de ses sujets. Ce voyage a donné d'autant plus de soupçon au ministère Turc, qu'il a appris que les Russes défiloient le long du Niéper, quoiqu'on l'eût assuré qu'ils n'avoient aucun dessein hostile. C'est néanmoins ce qui a donné lieu à de fréquentes assemblées du Divan; & l'on prétend, qu'on a envoyé les ordres de renforcer les garnisons des deux forteresses importantes de Bender & d'Oczakow.

Les soi-disans prophètes naissent parmi les Turcs, comme les divinités dans les jardins de l'ancienne Egypte. Skeich, Mansour prophétise sur le Mont-Caucase, & on croit ce qu'il prédit. Un autre imposteur de la même espèce, vient de s'élever dans la Syrie: il s'est donné le nom de Hadssidere-Bey, il vit en rébelle à la campagne, & a une très-grande affluence de monde à sa suite.

On dit que le Bacha de Bosnie, d'après les ordres de la Porte, de marcher contre celui de Scutari, est parti, sans délai, à la tête d'une armée de 20,000 hommes; mais que celle de l'ennemi, que l'on dit être de 40,000, est allée à la rencontre de la première; qu'il en est résulté une bataille des plus sanglantes, où l'armée du Bacha de Bosnie, a été totalement défaite & mise en fuite, & que celui de Scutari, profitant

de sa victoire, a pris trois villes & plusieurs châteaux; étant ensuite allé assiéger la capitale, dont on croit qu'il s'est déjà rendu maître.

De Vienne, le 21 Mars.

Diverses lettres des villes frontières de la Turquie avoient annoncé la marche précipitée de plusieurs corps de troupes Ottomanes, dont la destination paroissoit être de couvrir les trois forteresses de Choczim, de Bender & d'Oczakow, particulièrement la dernière. Les lettres de Constantinople, en date du 25 Février, ont confirmé ces avis, en annonçant que ces dispositions avoient été ordonnées à la suite d'une longue conférence qui avoit eu lieu entre M. de Bulhakow, ministre de Russie, & le nouveau Reis-Effendi. Tous les chefs des différens corps de troupes de l'empire ayant été mandés avec l'Aga des Janissaires, le Grand-Vizir leur avoit ordonné, de la part de Sa Hauteffe, de prendre immédiatement des mesures, pour que leurs corps respectifs se trouvassent en état de se mettre en marche au premier signal; & il leur avoit déclaré en même tems, qu'ils répondroient sur leur tête de tout retardement qui pourroit survenir. Le Grand-Seigneur avoit nommé un Sersaskier, ou commandant en chef de l'armée destinée à couvrir l'importante place d'Oczakow, avec injonction de s'y rendre immédiatement, & d'y attendre l'armée qu'on y fera passer au besoin. Les ordres les plus pressans avoient été expédiés aux gouverneurs des provinces, tant en Asie qu'en Europe, d'assembler, recruter, & tenir prêtes les troupes que chaque province devoit fournir, conformément à la lettre, qu'on leur avoit déjà expédiée précédemment; & le Pacha de Romélie avoit sur le champ envoyé mille Janissaires à Silistrie, place très-foible, située sur la rive droite du Danube. L'on travailloit dans l'arsenal avec une ardeur incroyable à l'armement des 12 vaisseaux de ligne qui s'y trouvent; & quatre de ces vaisseaux étoient déjà armés complètement. L'on mettoit dans tous ces préparatifs une énergie plus qu'ordinaire, & telle qu'on n'en avoit point vue au commencement de la dernière guerre.

Dans le tems qu'on croyoit recevoir la nouvelle du départ de l'Empereur pour Cherfon, nous apprenons, au contraire, que ce voyage est de nouveau différé, & que peut-être même il n'aura plus lieu. Toutes les lettres de Vienne semblent s'accorder pour nous inspirer ces doutes; un courrier Russe doit avoir changé les dispositions prises pour ce voyage; mais sur-tout les mouvemens qu'on apperçoit chez les Turcs en font le principal obstacle. Une personne arrivée en dernier lieu de Constantinople, doit avoir assuré que tout n'y respire que la guerre; que le peuple l'a demandée à grands cris & avec ses menaces ordinaires; que le foible Divan n'a osé lui refuser cette satisfaction, & que le Grand-Seigneur y a souscrit.

Extrait d'une lettre particuliere de Vienne, le 17 Mars.

« Ni l'ambassadeur de France, y est-il dit, ni le ministre de Prusse, n'ont encore demandé de congés à leurs cours pour y retourner; parce que le départ de l'Empereur est aujourd'hui si incertain qu'on n'y croit pour ainsi dire plus; que d'ailleurs l'horison politique semble s'obscurcir furieusement & au Levant & du côté des Pays-Bas. »

De Naples, le 9 Mars 1787.

Les négociations, entamées pour terminer les différends qui ont subsisté depuis si long-tems entre notre cour & le St. Siege, paroissent être décidément rompues; l'on apprend, que le prélat Galeppi, qui en avoit été chargé de la part du Pontife, est sur son départ pour retourner à Rome.

L'on attend ici de Berlin M. de la Grange, célèbre mathématicien, & membre de l'académie Prussienne des belles-lettres; il occupera le poste de préfet ou président de notre académie des sciences; & il sera préposé en même tems aux études des princes, fils du Roi, avec 2200 ducats d'appointemens par an.

De Florence, le 29 Mars.

Le Grand-Duc a convoqué un concile national composé de tous les évêques de l'Etat, qui aura lieu ici le 23 Avril. Des assemblées particulieres qui précéderont le concile serviront à établir tout ce qu'on doit y arrêter. Le but du Grand-Duc est d'établir généralement & solidement l'indépendance de la cour de Rome.

De Cadix, le 9 Mars.

L'on écrit de Peniche, que les habitans qui font la pêche sur la côte, y recueillent encore chaque jour divers restes précieux de la cargaison du St. Pedro de Alcantara. Il est certain, qu'il ne manque qu'une petite partie de la valeur qu'avoit le chargement connu de ce navire; mais l'on n'ignore point que souvent celle de pacotilles inconnues ou non déclarées, monte à des sommes immenses, que dans un naufrage l'on ne sauroit réclamer: & c'est ce trésor particulier, englouti par la mer, qui, après la riche moisson faite par autorité, pourra fournir encore long-tems de quoi glaner avec fruit.

De la Haye, le 3 Avril 1787.

La mort de M. Van der Does, seigneur de Noordwick, fait vaquer un grand nombre de places importantes, notamment

celles de président du conseil comité, de Baillif de la Haye, & de grand-maître des eaux & forêts de la province, toutes trois lucratives & honorifiques: sans compter cinq ou six autres de moindre importance, qui donnoient au défunt une prépondérance extraordinaire dans le pays. Il étoit l'une des plus fermes colonnes du parti Stadhoudérien; & en sa qualité de premier membre du corps des nobles (après le Prince) il en dirigeoit en quelque façon l'opinion & la voix. Cette multiplicité de charges étoit un véritable abus; le projet est de les diviser sur plusieurs têtes, & il y a de quoi contenter 7 à 8 personnes. On ne fait point encore qui aura le poste essentiel de Baillif de la Haye; il y a plusieurs concurrens sur les rangs, parmi lesquels M. Wassenaar-Starembourg montre le plus d'activité. Il est parti hier pour Nimégue, afin de solliciter Mgr. le Stadhouder, à qui appartient la collation desdites places. On trouve plaisant dans le monde qu'un des plus ardens patriotes connus ait pu prendre sur lui de s'adresser en propre personne au Prince. Voilà sans contredit une situation chagrinante! plus d'un individu, qui ne s'en vante pas, est très-fâché de s'être déclaré contre celui qui tient encore dans sa main de tels morceaux, si ardemment convoités. *Auri sacra fames!*

Le parti Stadhoudérien vient de remporter une victoire des plus importantes, & qui change considérablement la face des choses; on fait que les Etats de Holland avoient nommé une commission pour examiner les prérogatives du pouvoir Stadhoudérien, & en fixer les bornes: cette commission étoit remplie (comme on le juge bien) par des membres attachés au patriotisme; les villes de la province qui tiennent au parti Orange (au nombre de 9) ont réclamé contre la nomination desdits commissaires, prétendant que dans une affaire aussi grave chaque ville devoit au moins avoir la faculté d'y prendre part, & d'y entrer par un député *ad hoc*; le corps équestre a appuyé de toutes ses forces cet argument très-plausible en lui-même, & il en est résulté aux Etats de Hollande dans leur dernière assemblée, malgré toutes les oppositions du parti patriote, une résolution qui admet la prétention desdites villes. En conséquence la commission sera composée d'un député de chaque ville, ainsi que de l'ordre équestre: & il est fort problématique, en ce cas, si non-seulement ces 19 voix pourront s'accorder, mais même si leur majorité ne décidera pas en faveur des droits réclamés par S. A.

De quelque part que vienne ce coup inattendu, il est sûr que c'est le plus vigoureux qui pût être porté au patriotisme, & le seul peut-être qui puisse maintenir le Stadhouder, & lui faire raison de ses adversaires d'une manière légale, si toutefois cette commission résiste aux obstacles qu'on lui prépare. En effet, les principales & les plus riches villes de la province d'Amsterdam, Dort, Haarlem, Leyde, &c., sont excessivement piquées, & n'en resteront pas là. Déjà le mécontentement a percé de la part d'Amsterdam: la bourgeoisie, ferme dans ses démarches, a obligé le conseil de rappeler les députés, d'en nommer d'autres plus agréables aux habitans, & d'exclure pour jamais les premiers de toute commission. De plus, on assure que lesdites villes sont résolues de fermer leur caisse, plutôt que de consentir à l'innovation qui vient d'avoir lieu dans une affaire qu'elles regardoient comme décidée, n'attribuant ce changement qu'à des motifs d'intérêt particulier, dont la source est bien connue; mais tout cela ne fait qu'embrouiller les choses davantage, & reculer le rétablissement du bon ordre. A vue de pays, cette affaire traînera en longueur; chacun des deux partis se fait une guerre sourde; les cabales, l'intrigue, les coups-fourés, sont substitués de part & d'autre à la force ouverte; c'est ce qui, dans les républiques, éternise ordinairement les querelles, & finit par les rendre ridicules, toutes délastrées qu'elles sont. Le tems seul peut nous apprendre ce qui en résultera.

La troupe des comédiens de la Haye paroît avoir pris une fausse alarme; le Prince n'a point renoncé à son abonnement comme on l'avoit dit; la chose est encore incertaine.

Paris, le 2 Avril.

Il faut toujours commencer le bulletin de nos nouvelles par un article sur les Notables. M. de Calonne a remis Jeudi 29 du mois dernier la troisième section aux bureaux assemblés : le ministre pour cette fois a évité de donner prise aux commentateurs, & aux protestations, en entrant tout de suite en matière sans discours préliminaire. Les difficultés sont applanies par un ouvrage que Monsieur a composé lui-même sur ces objets, & dont il a remis le manuscrit original à son bureau. Il paroît qu'il n'y a qu'une voix sur la manière énergique & lumineuse, avec laquelle ces deux questions y sont traitées. Les gabelles avoient d'abord été rejetées comme impraticables, suivant le nouveau système ; M. le marquis d'Estournelle, les maires d'Amiens & d'Orléans ont protesté contre cette manière tranchante de rejeter des plans, qui tendoient visiblement au soulagement des peuples : il paroît que M. de Calonne a voulu enfin instruire le public de l'utilité des vues qu'il a développées dans les mémoires lus par lui aux bureaux assemblés. Il vient de faire imprimer la collection de la première & seconde division. Ils traitent de l'établissement des assemblées provinciales ; de l'impôt territorial ; du remboursement des dettes du clergé ; du commerce des grains, & de la corvée ; de la réformation des droits de traite ; de ceux sur les marchandises coloniales ; du tabac ; de la suppression des droits de marque des fers ; du droit de subvention, de jauge & courtage & autres semblables, de celle des droits de fabrication sur les huiles & savons ; du droit d'ancrage, & enfin de la gabelle. Un avertissement en tête de cette collection, annonce qu'elle est donnée au public, pour que le peuple soit instruit des véritables intentions du Roi, & apprenne le bien que S. M. veut lui faire. On résume & réfute en peu de mots, dans cet avertissement, les objections générales, & non approfondies qui ont circulé dans les sociétés. M. le contrôleur-général qualifie les difficultés qui lui ont été faites, de doutes raisonnables, d'observations dictées par le zèle, d'expressions d'une noble franchise, qui ne peuvent avoir pour principe une opposition malévole. Il ose présager que le vœu de la nation conspirera avec celui d'un Roi qu'elle chérit, & qu'elle voit animé du seul desir de rendre ses peuples heureux. Cette impression est faite pour concilier beaucoup de suffrages au ministre des finances, sur-tout ceux de la classe la plus nombreuse du peuple.

Du même lieu le 4.

On distribue ici, depuis le 31 Mars, la collection des mémoires présentés aux Notables. M. de Calonne prévient, dans un avertissement, qu'il n'est point question d'augmentation d'impôt. « C'est par la seule réforme des abus ; c'est par une perception plus exacte, des subsides actuels, que le Roi veut augmenter ses revenus, autant que les besoins de l'Etat l'exigent, & soulager ses sujets, autant que les circonstances peuvent le permettre. » Au total, le résultat de moyens proposés, doit être qu'enfin le niveau proposé existera entre les recettes & les dépenses. Le premier mémoire traite des assemblées provinciales & municipales, qui seront composées

de propriétaires des terres, dont l'intérêt ne peut jamais être séparé de celui du lieu où sont situées leurs propriétés, & qui sont seuls instruits de leurs communautés. Les assemblées de districts seront fournies par les députés des villes & paroisses de la campagne. Les élections se feront par la voie des suffrages. On lit dans le mémoire sur l'imposition territoriale, que le souverain devant protéger les propriétés de ses sujets, les sujets doivent le prix de cette protection. Le ministre n'admet ni distinction, ni exception.

Tous les bureaux particuliers de l'assemblée ont enfin donné leurs avis sur les trois mémoires de M. le contrôleur-général, concernant les traites, les gabelles & le tabac : ils en ont adopté les plans avec des modifications & de légers changemens, qui leur ont paru nécessaires. Leurs avis ont été rédigés avant-hier, pour être présentés au Roi. Ce n'est qu'après le plus mûr examen, après la recherche des renseignemens les plus étendus, qui leur ont été fournis avec empressement, que les bureaux se sont décidés à faire taire l'intérêt particulier : celui de quelques provinces a cédé à l'intérêt général de l'Etat. On se promet les plus grands avantages du nouveau régime introduit dans les gabelles ; & le reculement des barrières doit être bien précieux au commerce. Si ce dernier objet coûte quelque sacrifice à S. M., l'Etat en sera bien dédommagé par la facilité qu'éprouvera la circulation intérieure ; & cette facilité ne manquera pas de rendre, à la longue, aux coffres du Roi beaucoup au-delà de ce qu'ils perdront actuellement. Jeudi prochain il y aura une assemblée-générale, dans laquelle M. de Calonne proposera les objets de la troisième section : cette section embrasse les finances.

Il est arrivé ces jours derniers à Versailles trois couriers, expédiés consécutivement de Constantinople, par M. le comte de Choiseul-Gouffier. On ne doute pas ici que l'orage qui s'élève sur les bords de la Mer-Noire, ne soit prêt à éclater.

Les bruits de guerre en Turquie éprouvent des contradicteurs. On réduit à une simple marche triomphale, à une promenade de plaisir, à une cérémonie d'ostentation, le voyage de l'Impératrice de Russie en Crimée, les troupes nombreuses qu'elle a rassemblées, les vaisseaux de ligne qui sont dans ses ports, & qui peuvent en 36 heures de bon vent, se trouver devant Constantinople. On parle cependant d'ingénieurs, qui sont partis de bonne volonté pour cette capitale de l'Empire Ottoman.

Le Sr. Gaujart, premier commis du contrôle général, a obtenu la place de trésorier de la marine ; en conséquence il succède à M. Beudart de St. James, qui est libre depuis la matinée du 26, & logé chez son beau-frère, le Sr. Faventine. Le Sr. Gerbier, avocat, obtient la commission de M. Gaujart, auprès du ministre des finances.

Le Roi voulant éteindre totalement la fureur de l'agiotage, qui régnoit sur la place de Paris, & qui a causé tant de fermentation depuis un an, a cru devoir user plutôt d'indulgence que d'une juste sévérité. En conséquence les principaux joueurs ont souscrit une déclaration, par laquelle ils s'engagent à ne jamais reprendre leur ancien trafic : On leur fixera un tems

convenable , pour liquider tous leurs engagements : Et afin que les joueurs à la hausse ne puissent profiter des avantages qu'ils avoient su se procurer en accaparant toutes les actions , ni que les joueurs à la baisse soient absolument ruinés , si elles restoient au prix que leurs adversaires y auroient mis ; on estimera ces actions à une valeur convenable , qui , sans être trop favorable aux uns , ne fera pas excessive pour les autres. MM. le Couteux de la Noraye & Haller , ont été chargés à cet égard du vœu de la place de Paris : ils ont dressé l'instruction que le gouvernement a demandée à ce sujet ; & ils seront chargés de la faire exécuter par les parties intéressées. Au moyen de cet arrangement , les banquiers seront délivrés de leurs craintes ; & les intéressés au jeu des actions verront leur liquidation assurée , sans des profits exorbitans pour eux , il est vrai , mais aussi sans une ruine inévitable pour les autres.

Le petit prince de Cochinchine , qui est venu solliciter ici un secours pour chasser l'usurpateur qui a détrôné le Roi son père , a obtenu 800 hommes à cet effet , qui seront commandés par M. de Chermont , officier de distinction. Si l'expédition réussit , le voyage du jeune prince en France lui aura valu un royaume.

Le public attendoit avec impatience le jugement du conseil qui devoit prononcer , le 27 du mois passé , sur le sort des Roués ; mais on a demandé la production des pièces : un des trois malheureux a succombé , & est mort en prison.

Le président de Labadie a gagné , le 30 du mois dernier , sa cause d'une voix unanime , contre sa femme. Il rentre dans l'administration de ses biens , avec un conseil dont il a lui-même demandé le secours. Les dépens ont été compensés entre les deux parties. La dame Labadie a 10,000 liv. de pension , & est condamnée à passer ses jours dans un couvent. Le conseil du mari est l'avocat Collet. Les sieurs Martineau & Huteau , avocats , ont été , le 31 , dénoncés à leur ordre , pour avoir , dans la même cause , servi l'une & l'autre parties. L'arrêt prononcé en faveur du président Bearnois , a été généralement applaudi.

M. Sedaine travaille le sujet de la *Barbe-Bleue* , pour le théâtre Italien : s'il parvient à plaire , on pourra dire , *ô Athéniens , vous êtes des enfans !*

Le tirage des 8000 bulletins de l'Emprunt de 80 millions , qui participent aux 800 primes de cette année , a commencé Mercredi dernier à l'hôtel-de-ville de Paris : Le gros lot , de cent-quarante mille livres , est sorti le même jour ; il est échu au No. 54,919.

Les numéros sortis au tirage de la loterie-royale de France , le 31 du mois de Mars , sont :

77, 58, 60, 59, 18.

Le prochain tirage se fera le 16 d'Avril.

AUX SOUSCRIPTEURS.

« MM. les Souscripteurs du COURIER DE L'EUROPE ,
 » dont l'abonnement expire dans le courant de ce mois , sont
 » priés d'envoyer leurs ordres au Bureau , afin que l'envoi ne
 » soit sujet à aucune interruption. C'est au Bureau - Général
 » des Gazettes étrangères , No. 35 , Rue du Bout-du-Monde ,
 » qu'il faut s'adresser pour Paris ; & aux Directeurs de la Poste
 » aux lettres , dans toutes les villes principales du Royaume ,
 » pour les Provinces. »

GRANDE - BRETAGNE. BULLETIN DE LONDRES.

Du Mardi 10 Avril.

On assure qu'il y a actuellement sur le tapis un traité de commerce très-avancé , entre les Etats Autrichiens & la Prusse.

Jeudi dernier le capitaine Sydney Smith eut l'honneur d'une conférence avec le Roi , & de prendre congé de S. M. Cet officier s'embarque sur la frégate le Carysfort , destinée pour Gibraltar. Il doit faire l'expérience , dans la traversée , d'un moyen qu'il a inventé pour faire jouer une pompe dans un vaisseau , par le seul mouvement de sa marche , sans le secours des gens de l'équipage ; deux hommes suffisent pour conduire la machine qui fait agir la pompe.

On élève actuellement un phare dans l'isle de May , sur un plan qui sera , dit-on , extrêmement utile aux vaisseaux qui naviguent dans ces parages.

Les revues que S. M. doit faire cette année , sont fixées aux jours suivans , savoir ; à Blackheath , le 8 Mai , le régiment appelé *les Gardes Bleues* ; la brigade des grenadiers de la garde à cheval , le 10me. & le 7me. régimens des dragons , le 22me. A Ashford-Common , le 1er. régiment de dragons , le 14 Mai , le 15me. régiment , le 28 Mai ; & le 11 Juin le 11me. régiment de dragons.

M. Burke , président du comité choisi pour rédiger l'*impeachment* contre M. Hastings , se rendit Jeudi dernier , accompagné des autres membres qui composent ce comité , à l'hôtel de la compagnie des Indes , dans une salle qui a été disposée pour que l'on pût y tenir séance , à l'effet de procéder à l'examen des livres , papiers , &c. relatifs à la conduite de cet ex-gouverneur dans l'Inde.

Nous lisons dans le Gazetteer , qu'un nouveau membre des communes , à l'élection duquel le lord Chancelier a contribué , dit à S. S. au retour de son élection : « Mylord , je me flatte que vous me regardez comme un homme indépendant dans mes principes » : à quoi le chef de la justice répliqua : *je croyois , Monsieur , que je vous étois connu.* Cette réponse , quoique laconique , est claire. Elle fit taire le nouveau candidat.

On rapporte le trait suivant du philanthrope M. Hanway , aussi remarquable par sa piété que par ses vertus sociales. —

« Ayant un jour engagé un cocher , il lui détailla les devoirs qu'il auroit à remplir chez lui , dont l'un étoit d'assister tous les jours à la prière du soir avec le reste de sa famille. « A la prière , Monsieur , lui dit le cocher ! — Oui , répliqua M. Hanway ; n'avez-vous jamais dit vos prières ? — Je n'ai jamais demeuré dans une famille , où l'on observât ce régime. — Quoi ! vous refusez-vous à dire vos prières ? Non , Monsieur , mais j'espère , si je le fais , que vous y aurez égard pour augmenter mes gages. »

On conduisoit dernièrement trois scélérats accusés de meurtre , de la prison à la salle de justice de Kingston , pour y être jugés. Un d'eux enleva le chapeau de dessus la tête d'une

personne qui les regardoit passer, en jurant, & lui disant;— « Pourquoi me regardez-vous avant qu'il en soit tems ? venez Lundi, & vous me verrez pendu, droit comme une livre de chandelles ! » Cette indifférence pour une mort ignominieuse, est la marque la plus certaine de la dépravation des mœurs du bas peuple.

La réception qui a été faite ici à M. de St. George par Mgr. le prince de Galles, le duc de Cumberland son oncle, & tous les Anglois qui ont voyagé, a été couronnée d'une manière bien honorable par S. A. R. Ce Prince qui a du goût pour tous les exercices, & excelle dans plusieurs, a voulu juger par lui-même des talens de cet amateur : il est monté à cheval, a fait de la musique avec lui, & enfin hier, veille de son départ, il a bien voulu lui accorder l'honneur de tirer avec lui, dans son palais, en présence d'un très-grand nombre de Seigneurs, à qui S. A. R. a voulu donner le plaisir de voir M. de St. George sous les armes. Pour ajouter au plaisir des personnes invitées par le Prince, M. de St. George a fait assaut avec le Sr. Fabien, qui, quoique battu, a montré des talens qui doivent faire craindre aux maîtres qui sont dans ce pays-ci, un compétiteur aussi dangereux. Ledit Sr. Fabien qui doit, dit-on, s'établir à Londres, s'est montré si avantageusement dans cet assaut, que plusieurs des jeunes Seigneurs qui étoient présens, ont résolu d'apprendre à tirer de lui. La manière dont il a paré un grand nombre de bottes de M. de St. George, & dont il lui en a porté quelques-unes, a fait voir qu'il ne portoit pas seulement le nom de maître d'armes, mais qu'il étoit en état d'enseigner. Mlle. d'Eon, invitée par le Prince, a assisté à cet assaut, n'a pu résister à la tentation de reprendre un exercice qu'elle aime, & a tiré avec M. de St. George : on a remarqué que ses jupes ne l'embarassoient nullement, & que cet ancien capitaine de dragons entend la riposte aussi bien que la parade. Quelques mauvais plaisans ont ri de la singularité de voir Mlle. d'Eon sous les armes, mais le prince a mis fin à ces plaisanteries, en comblant l'amazone de Tonnerre des plus grands éloges.

Le sieur Maulgué de Querville, architecte de Mgr. comte d'Artois, ayant soumis plusieurs de ses dessins à l'examen des membres de l'académie royale des beaux arts, il a été proposé par quelques membres de l'aggréger à la société comme correspondant étranger. On a remarqué, sur-tout, deux dessins de cet artiste, qui ont été généralement admirés. Le premier est le dessin d'un temple national dans lequel on réuniroit tous les monumens élevés aux Rois & aux grands hommes. Le second est celui d'une salle d'opéra à construire dans le carroufel, selon le projet qui en avoit été formé. Ces deux dessins qui diffèrent l'un de l'autre par leur objet, ont fait regretter aux connoisseurs qu'ils n'aient pas été exécutés. Si l'opéra de Londres est reconstruit comme on se le propose, il seroit très-possible que la sensation qu'a faite le sieur Maulgué à Londres lui fit obtenir la préférence. Cet artiste a été invité à revenir incessamment dans cette capitale, qui n'a jamais eu plus grand besoin d'un architecte de son mérite.

INDES ORIENTALES.

Extrait d'une Lettre de Calcutta, du 19 Octobre 1786.

« Le Nabab Muzuffer (Mahomet Reza Cawn) arriva Dimanche au matin de Moorshudabad, & s'est rendu chez le très-honorable Gouverneur-Général pour lui présenter son hommage. Il fut salué à son arrivée par une décharge de onze coups de canon, & on lui fit une réception convenable à son rang. Le lendemain matin le lord Cornwallis rendit sa visite au Nabab, qui dina hier avec Sa Seigneurie à l'hôtel du gouvernement. »

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

Extrait d'une lettre de Boston, du 7 Février.

« Il paroît d'autant plus probable que la tranquillité sera bientôt rétablie dans cette République, que les insurgens commencent à sentir l'impuissance où ils sont de tenir la campagne contre les troupes de l'Etat, & à craindre les suites les plus funestes pour eux, si l'on en venoit à un engagement décisif. Le fameux Shays, qui est à leur tête, & qui connoît leurs dispositions, vient d'écrire une lettre au général Lincoln, dans laquelle il lui dit, que quoiqu'il ne prétende pas vouloir justifier la prise d'armes de ses gens, il y a cependant plusieurs circonstances qui atténuent leur crime de rébellion ; que son peuple est disposé à mettre bas les armes, pourvu qu'on accorde un pardon général, & il supplie le général Lincoln de suspendre les hostilités.

« En conséquence de cette lettre le général Lincoln a envoyé un courier avec des dépêches à l'assemblée générale qui se tient dans cette ville : mais comme les insurgens n'avoient pas quitté leur poste, il a fait marcher contre eux dans l'intervalle un détachement de dragons & d'infanterie, sous le commandement du général Tupper, qui a fait prisonniers 153 des insurgens qui alloient rejoindre Shays. Un d'eux a été tué dans cette rencontre, & plusieurs ont été blessés. L'armée s'avança, il y a deux jours, vers Petershand, & à son approche, les rebelles prirent la fuite, & se dispersèrent dans la plus grande confusion. Leur général leur a donné l'exemple en prenant ces mots, *saute qui peut*, pour sa devise.

« Ainsi cette confédération qui paroissoit si formidable est entièrement dissipée.

« Jeudi dernier le bill pour accorder l'impôt demandé par le Congrès le 18 Avril 1783, a été *negativé* dans l'assemblée de New-York.

« Il a quelque tems que deux bateaux appartenans à quelques habitans de l'Ohio, étant entrés dans le Mississipi, furent pris en arrivant dans les limites de la juridiction que les Espagnols réclament. Bientôt après le général Clarke usa de représailles sur deux bateaux Espagnols, qui étoient descendus jusqu'au fort St. Vincent, dans les limites de la juridiction des Etats-Unis. Le général Clarke en a donné avis au Congrès, & lui a demandé la permission de lever un régiment pour la défense de St. Vincent.

MELANGES

DE LITTÉRATURE, POÉSIE, POLITIQUE, &c.

Description des Bijoux que le sieur Cagliostro a emportés avec lui d'Angleterre. Ce sont les mêmes qui sont désignés dans l'inventaire déposé au greffe du parlement.

« Une montre à répétition, dans sa boîte d'or, émaillée en bleu, avec étoile d'or, enrichie de diamans par un cercle

dessus, & un pareil cercle dessous, avec sa chaîne de diamans à trois brins, terminée par six gros diamans, & quatre branches de diamans, à deux desquelles pend un gland de diamans; à la troisième, une clef d'or, garnie de diamans; & à la quatrième, un cachet d'agate, gravé d'un chiffre, les branches du cachet montées en diamans; ladite montre dans un étui de galuchat verd.

(Cette montre, enlevée par M. de Cagliostro à sa femme, est un présent connu & avoué par lui.)

» Un petit étui de galuchat verd, contenant six bagues.

» La première, bague de femme, de cinq diamans, entourée de petits.

» La seconde, aussi bague de femme, de deux diamans montés en forme de cœur, surmonté de petits diamans.

» La troisième, aussi bague de femme, en forme de jarretière, avec sa boucle garnie de petits diamans.

» Les trois autres, sont trois jons, dont deux de diamans, & le troisième de grenats.

» Une paire de boucles d'oreille en forme de *mirzas*, de neuf diamans chaque boucle, dans un étui de galuchat verd. (Ces *mirzas* sont aussi un présent fait à sa malheureuse femme.)

» Le portrait du sieur de Cagliostro, en médaillon, entouré de dix-sept gros chatons de diamans brillans, dans un étui de galuchat verd. (Le présent est connu.)

» Un St. Esprit d'une grande forme, en diamans, avec son attache en pendeloque de quatre rangs de perles fines. (Autre présent connu.)

» Trois rangs de collier de perles très-fines, plus petites.

» Deux boucles d'oreilles *mirza*, de petits brillans.

» Deux petites boucles d'oreilles, de cheveux, entourées de petits diamans.

Ces quatre derniers objets, dans un étui de galuchat verd.

» Deux bracelets de soie noire, avec leurs boucles, garnis de petits brillans.

» Un gros jonc de dix gros diamans, dans une petite boîte d'or appelée *journal*.

» Une bague d'homme, composée d'un gros diamant, entourée de huit autres.

» Une autre bague, d'un diamant appelé *rose*, entourée de sept autres petites roses.

» Un rang de collier de perles fines, dont quelques-unes défilées, enfermées dans une petite tabatière d'or émaillé, fond gris, avec son étui de galuchat verd.

» Une tabatière de forme ovale, d'or de couleur, cizelé, avec des attributs de jardinage, dans son étui de galuchat verd.

» Une tabatière de forme carrée, en or, fond verd-ondé, des tableaux en médaillon, camayeux gris, dans son étui de galuchat verd. (Cette boîte est une boîte d'homme.)

» Une boîte ronde, bonbonnière en or, entourée de fleurs émaillées, dans son étui de peau rouge.

» Une tabatière d'or en forme de baignoire, fond gris de lin, entourée de fleurs émaillées, dans son étui de galuchat verd.

» Une boîte à rouge, de trois or, avec un médaillon représentant un hôtel, dans son étui de galuchat verd.

» Une autre boîte à rouge, en or, fond bleu, avec un médaillon entouré de petits brillans, dans son étui de galuchat verd.

» Une petite boîte d'or, en forme d'oignon étoilé, remplie de carmin.

» Un petit baradel ou encrier, en vieux lac, garni d'or, dans son étui de galuchat.

» Une tabatière en savatte, de corne d'élan, garnie d'or, sur laquelle sont gravés des caractères Grecs. (Ce bijou scientifique appartient au comte Arabe.)

» Une bonbonnière d'écaïlle blonde, garnie d'or, dans son étui de peau.

» Une bonbonnière de crystal de roche, en forme d'oignon, à cercle & charnière d'or.

» Une tablette de vieux lac, avec son aiguille, & garniture en or.

» Un souvenir en ivoire, garni en or, avec deux médaillons, portraits d'enfans.

» Un petit étui d'or, à aiguilles.

» Un étui d'or de couleur, rempli d'aloës, dans son étui de galuchat verd. (Meuble appartenant au pharmacien.)

» Deux couteaux, l'un à lame d'or, & l'autre d'acier, tous deux à manches d'ivoire peint en verd, dans un étui de galuchat verd.

» Un autre couteau à manche de nacre-de-perles, avec lame & virole d'or, dans sa gaine de galuchat verd.

» Un couteau à ressort, à manche d'ivoire, cloux & virole d'or. (Appartenant au comte Alexandre.)

» * Une cuillère à punch, de métal jaune, à manche d'ébène.

» Cinq plaques de bracelets en or, avec médaillons de différentes sortes.

» Trois médaillons d'or, dont un entouré de perles fines, un tenant à une chaîne d'or, & l'autre à une chaîne de grenat.

» Un couvert de vermeil, dans son étui de cuir rouge.

» Une cuillère à café, du même métal.

» Le portrait de Mme. Cagliostro, sans monture, dans un étui noir.

» Un petit coquetier & une passoire à thé, en argent.

» Une petite montre d'or, dans sa double boîte, bordée d'écaïlle, avec sa chaîne en or, à deux brins, médaillon & six breloques en or. (A l'usage du sieur Cagliostro.)

» * Une paire de boucles de fouliers, à la d'Artois, montées en pierres fausses, à deux rangs. Idem.

» Une autre paire de boucles de fouliers, de femme, d'acier d'Angleterre, taillées en diamans.

» Un couteau en forme de poignard, dans sa gaine de chagrin noir, à laquelle est attaché un cordon de soie rose, en argent.

» Une paire de boucles d'oreilles à poires, & nœuds en perles, dans son étui noir.

» Un flacon de crystal, avec son bouchon & deux médaillons en or.

» Une paire de ciseaux damasquinés en or, avec un bout d'étui de galuchat verd.

» * Trois bagues d'homme, à pierres fausses, chacune dans son étui noir. (A l'usage du COMTE.)

» * Une paire de boucles d'oreilles, avec leurs pendeloques; une partie d'aigrette, une bague, & plusieurs épingles & pompons, le tout de pierres fausses. (Ce sont peut-être les présens du COMTE à sa femme.)

» Un étui rouge, contenant des instrumens de chirurgie, en argent. (Fonds de boutique.)

La plus grande partie de ces bijoux avoient été engagés par Cagliostro, à son arrivée à Londres, pour défrayer ses dépenses, & payer d'anciennes dettes. Mais ayant reçu, il y a environ deux mois, non pas de ses fermiers, ni de ses états, mais d'une main généreuse & bienfaisante, une somme de 800 liv. sterl., qui lui fut envoyée de Paris pour dégager lesdits bijoux, afin de pouvoir les vendre; il les retira dans ce dessein. Une nouvelle somme de 2000 écus, qui devoit lui arriver de la même source, ayant été retenue à Paris quelques jours avant sa fuite de Londres, sur les instructions qu'a données à ses amis une des personnes qui y étoient venues exprès pour voir le sieur de Cagliostro, cet arrêt de fonds a fait son effet. Le prophete Egyptien voyant que la partie étoit perdue, a jeté ses cartes, & a disparu avec ceux des bijoux

spécifiés dans la listè qui précède, qui n'ont pas encore été vendus. Il a emporté, dit-on, jusqu'à quelques cuillères & salieres d'argent, qu'il avoit achetées à Londres, & qui composoient sa vaisselle.

Quand Mme. de Cagliostro ne seroit pas convenue que ces bijoux étoient des présens, dont la plupart lui ont été faits à elle-même; quand cela ne seroit pas, en partie, conigné au procès, un si grand nombre de bagues, de boîtes & de tabatieres, d'une valeur & d'une forme à-peu-près égales, prouve clairement que si ce n'est pas un fonds de boutique, ce sont en effet des présens. Si les personnes qui les ont faits à Mme. de Cagliostro ont eu des raisons de les lui faire autrefois, elle en a plus besoin aujourd'hui que jamais: ce sera peu de chose pour elles de répéter cette marque de faveur, & ce sera beaucoup pour cette infortunée. Il nous a été assuré, de bonne part, qu'il ne lui reste plus aujourd'hui que l'excédent du produit de ses meubles, après avoir prélevé sur leur prix le loyer de la maison, & une dette de 100 liv. sterl. avec les frais qu'a entraînés la demande juridique de cette somme, dont le Sr. L—g, peintre, chez qui Mme. de Cagliostro s'est réfugiée, a été caution envers le Sr. Priddle, ancien procureur de son mari. Ces meubles qui ont été vendus à cent pour cent de perte au Sr. Christie, huissier-priseur dans Pall-Mall, n'avoient pas coûté 300 guinées originairement; ainsi l'état de Mme. Cagliostro n'est pas bien brillant. Sans une vieille demoiselle, du nom d'Howard, qui demeure à Chiswick, & le Sr. L—g, elle seroit aujourd'hui sans ressource. Et un homme qui prétend à l'estime publique a osé dire « que Cagliostro avoit cent mille livres de rentes, & toujours une année de son revenu d'avance! » Comment peut-on profiter ainsi des talens? Il peut être flatteur pour un jeune homme qui n'est pas encore connu de défendre un procès difficile à soutenir; mais ce n'est pas en outrageant la vérité qu'il peut parvenir à se concilier les suffrages des honnêtes gens.

Dans cette déconfiture générale des bijoux, des meubles, des effets de Cagliostro, nous ne devons pas oublier sa Lettre au Peuple Anglois, dont 1,000 exemplaires ont été vendus à deux sous la livre, par le fidele Augustin, le maître d'hôtel, le cuisinier & le valet-de-chambre du fugitif. L'avocat SEYDE se seroit-il douté, quand il faisoit ce beau chef-d'œuvre; quand d'une main tremblante & les yeux bandés, il secouoit son terrible poignard, & cherchoit de si bonne foi à obéir à son prophete, qu'il se devoit pour sa vie au ridicule, & que le poison dont il s'étoit abreuvé, après avoir égaré sa raison, finiroit par faire sur lui l'effet qu'il croyoit pouvoir faire sur les autres?

Nous allons, en attendant, répéter le signalement de Cagliostro, pour que dans tous les pays où il se présentera un homme de cette tournure, on soit en garde contre ses artifices. Ce seroit à tort que l'on nous imputeroit de mettre de la passion dans notre persévérance à poursuivre Cagliostro. On peut être sévère sans passion & sans injustice. Nous avons cru

devoir au Public cette marque de vigilance, pour empêcher un fourbe, qui s'est fait un genre si dangereux pour les gens crédules, de porter plus loin ses déprédations. Le succès que nous avons eu a démontré que nous étions fondés à dire ce que nous avons dit.

Joseph Balsamo, soi-disant Cagliostro, né à Palerme, dans le royaume de Sicile, dans l'année 1743, est un homme d'environ cinq pieds un pouce, d'une taille épaisse, qui a le cou gros & court, brun de figure, le front & la tête chauves, & qui a en général très-peu de cheveux, qu'il porte ordinairement frisés en rond, ou attachés en catogan. Il a l'œil noir & assez vif; le nez gros & rond, les levres épaissies; il ouvre désagréablement la bouche en parlant, ce qu'il fait d'une maniere aigre-forte avec un accent Calabrois très-marqué, quand il parle Italien; c'est la seule langue qu'il entende passablement. Il s'énonce en François dans un baragouin presque inintelligible.

Nous sommes très-aises que des circonstances étrangères au Sr. Cagliostro nous aient fait suspendre jusqu'à ce moment-ci la publication de ses Mémoires: ils seront d'autant plus intéressans aujourd'hui, que nous avons la clef de ses intrigues & de ses projets les plus secrets; ils seront lus avec un nouvel intérêt, puisqu'il n'y a pas deux façons de penser sur son compte.

A V I S.

Excellent VIN BLANC D'ANJOU,
A vendre à Calais.

Les sieurs Mouron de Caux & Compagnie, Commissionnaires à Calais, pour l'exportation & l'importation des marchandises, ont actuellement une partie considérable d'excellent Vin Blanc d'Anjou, de premiere qualité, à vendre à 5 guinées la barrique, prise à Calais. Ils se chargeront de faire les expéditions pour ceux qui voudront les honorer de leurs ordres, soit pour l'Angleterre, ou autre endroit quelconque.

N. B. La barrique contient 260 bouteilles.

A V I S.

P A S S A G E E N F R A N C E

De Brighthelmstone à Dieppe, à commencer du mois de Mars jusqu'au mois de Décembre de l'année courante.

Le SPEEDWELL, Capitaine Charles Lind, partira régulièrement de Brighthelmstone pour Dieppe, tous les Jeudis de chaque semaine, & de Dieppe pour Brighthelmstone, tous les Lundis, si les vents ou le mauvais tems ne s'y opposent pas.

Le Capitaine Lind a l'honneur de prévenir le Public, que le Speedwell est un navire neuf, qu'il a fait disposer d'une maniere commode pour les Voyageurs, ainsi que pour les marchandises & effets. Les voitures & chevaux doivent être envoyés la veille du départ.

N. B. Il part régulièrement tous les Mardis & Jeudis de chaque semaine, à quatre heures du matin, de l'auberge appelée le Nag's Head, dans le Borough, un chariot pour Brighthelmstone; & les personnes qui auront des effets à faire passer à Dieppe, Rouen & Paris, pourront les adresser à Brighthelmstone, à M. Robert Killich, senior, qui les fera parvenir avec exactitude à leur destination.

Londres, le 13 Mars 1787.

CONCERTS SPIRITUELS.
SOUS LES AUSPICES DE LEURS MAJESTÉS,

Et sous la Direction du

MARQUIS DE CARMARTHEN, Président-Honoraire ;
Et des Comtes d'Exeter, de Sandwich, d'Uxbridge, du Vicomte Dudley & Ward, du Lord Grey de Wilton, du Chevalier Watkin Williams Wynn, & de Joah Bates, Ecuyer ;
Vice-Présidens-Honoraire.

Il sera donné des Concerts Spirituels à L'ABBAYE DE WESTMINSTER, par la Société Royale des Musiciens, le Lundi 28 Mai, le Jeudi 31 du même mois, le Samedi 2 Juin, & le mardi 5 ; dont les différens Morceaux sont de la composition de l'immortel HANDEL. — Le produit en est destiné à l'accroissement du Fonds des Pauvres Musiciens, & des Hôpitaux de Westminster & de St. George.

L'Orchestre sera composée de

HUIT CENTS MUSICIENS,

Dont les principaux, qui ont généreusement offert leurs services, sont :—Pour la partie Vocale—Mme. Billington, Mlle. Harwood, Mme. Warton, les Dlls. Mahon, Abrams, T. Abrams, & la Signora Storace. Signor Rubinelli, MM. Harrison, Kelly, Parry, Norris, Saville, Sale, Corfe, Knyvett, Champness, Mathews, &c. &c.—Pour la partie Instrumentale.—MM. Cramer, Crosdill, Cervetto, Paxton, Parke, W. Parke, Borghi, Eiffert, Ashley, Baumgarten, Hogg, Lyon, Parkinson, Florio, Decamp, Foster, Blake, Dance, Soderini, Mansani, Gariboldi, Billington, Hackwood, Scola Waterhouse, Napier, Shield, Sharp, Neibour, Sarjant, Kellner, Jenkins, Cantelo, Fitzgerald, Ashbridge, &c. &c. &c.

Le prix des billets est d'une guinée pour chaque concert. On les distribuera le 2 Mai, à la Taverne de St. Alban, St. Alban's-street, & chez les sieurs Longman & Broderip, Lutteurs, dans Cheap-side, & sur le Hay-Market.—Le bureau dans St. Alban's-street, sera ouvert tous les Lundis, Mercredis & Vendredis, depuis dix heures du matin jusqu'à six heures du soir, & les personnes qui voudront honorer ces concerts de leur présence, sont priées de se pourvoir de billets le plutôt possible, la distribution devant en être suspendue aussitôt qu'on aura disposé d'un nombre suffisant pour remplir les places destinées pour les spectateurs.

C O M M E R C E.

Arrivées & Départs qui peuvent intéresser le Commerce de la France avec l'Angleterre, & les autres Puissances de l'Europe.

A R R I V É E S.

Dans la Tamise. De Groningue, le Two Brothers, le Good Hope, le Young Peter. D'Amsterdam, la Margaret. De Dort, l'Helena Margareta. — A Stangate-Creek. De Nice, le

Regulator. De Zante, le Wesberly. — A Hull. D'Amsterdam, le Three Sisters. De Rotterdam, le Francis. De Middlebourg, le Four Brothers, la Peggy. D'Ostende, le Benjamin. — A Liverpool. De Cadix, l'Adventure. — A Dartmouth. De Vanne, l'Anne. — A Southampton. De Middlebourg, le Lark. — A Cowes. De Cherbourg, la Lionés. — A Portsmouth. De Rotterdam, le Forrester, D'Amsterdam, le Two Sisters. — A Douvres. De Malaga, la Mary. — A Cork. De Bordeaux, la Queen Charlotte. — A Guernsey. De Cette, le Gustave Adolph. — Au Bengale. De l'Orient, le Baron de Breteuil, le Miromesnil. — A Pondichery. De l'Orient, le Comte d'Artois. — A Dublin. De Bordeaux, le Morning Star. — A Tobago. Du Havre-de-Grace, le Tobago, l'Empereur, le Bosquet d'Or. De Dunkerque, l'Atalanta, l'Ann.

D É P A R T S.

De la Tamise. Pour les grandes Indes, le Nottingham, navire de la compagnie des Indes. Pour Oporto, le Kirby-Hall. Pour Ostende, le Neptune. Pour Dunkerque, la Jane.

Il est arrivé à Elfeneur 13 bâtimens, tant François, qu'Anglois, Hollandois, &c.

** Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille, pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, tels qu'ils se trouvent sur la Liste de ce soir, 10 Avril 1787.

P R I X D E S F O N D S.

Actions de la Banque — — Des Indes — —
Traites de la compagnie — — 3, Idem Conf. — —
Billets de loterie

C O U R S D E S C H A N G E S.

Amsterdam 2¹/₂ Uf. 36.8 à vue 36.5 — Rotterdam 2 uf. 36.9 — Hambourg 2¹/₂ uf. 34.6 — Altena 2¹/₂ uf. 34.7
Paris 1 jour date 29 — 2 usances 28¹/₂. — Bordeaux dito 28¹/₂. — Cadix 36¹/₂ — Madrid 36¹/₂ — Bilboa 35¹/₂
Livourne 48¹/₂ — Gènes 46¹/₂ — Venise 49¹/₂ — Lisbonne 5.6¹/₂
Porto 5.7¹/₂ — Dublin 8¹/₂.

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Cent

M A T I E R E S.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d.
Pièces du Mexique de 8.5. 1¹/₂. Argent en lingot 5 3¹/₂.

A R R I V É E S D E S M A L L E S.

MALLES	MERCREDI.		JEUDI.		VENDREDI.	
	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues
d'Irlande		I		I		
de Hollande						2
de Flandres						I
de France			I			I
de Portugal						

Imprimé à Londres. On souscrit à Paris, au Bureau-général des Gazettes Etrangères, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du *Courier de l'Europe*. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on désirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Pour les Lettres particulières & Nouvelles, on les recevra toujours avec reconnaissance, à l'adresse du Rédacteur du *Courier de l'Europe*, chez M. Brookes, No. 8. Coventry street, à Londres.

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur!

DU VENDREDI 13 AVRIL 1787.

Constantinople, le 30 Février 1787.

LE ministre de Russie près la Porte, en a pris congé, ajoutant qu'il devoit accompagner sa souveraine dans son voyage; mais comme il a fait partir tous ses équipages avant lui, on soupçonne qu'il ne reviendra plus ici. Peu après un Russe de distinction, que l'on dit avoir été envoyé ici par l'ordre de sa cour, eut sur le champ une conférence avec le Reis-Effendi, & cette conférence a donné lieu à un conseil d'état, deux jours de suite. Le ministre des affaires étrangères a donné réponse à ce Russe, qui est parti aussitôt pour Kiow: rien n'a transpiré de cette conférence; mais on assure que le Capitan-Pacha a eu ordre de revenir en diligence, & les autres de marcher avec leurs troupes vers les confins de l'Etat, & à la flotte de se rendre dans la Mer-Noire.

De Pétersbourg, le 1er Mars 1787.

Les Jésuites qui vivent dans cet empire, sur-tout dans les gouvernemens de Polocz & de Mohilow, continuent de jouir de toute la protection de notre puissante souveraine. C'est, comme on fait, le fameux pere Gabriel Leukiwics, élu vicaire-général le 27 Septembre 1785, qui est le chef de l'ordre: il est âgé d'environ 65 ans, & réside à Polocz, ayant pour assistants les recteurs des trois colleges de Polocz, d'Orsha, & de Dunabourg, ainsi qu'un autre prêtre qui fait en même tems les fonctions de secrétaire de la compagnie. François Lubowicki provincial depuis le 22 Février 1786, réside à Dunabourg; il est dans la 63me année de son âge. Les 6 colleges de cette province sont dans les villes de Polocz, Dunabourg, Mohilow, Mistislaw, Orsha, & Witebsk.

De Vienne, le 30 Mars.

Sa Majesté Impériale vient de dépêcher plusieurs couriers pour différentes cours de l'Europe; elle en a dépêché aussi un pour Kiowie. On croit que ce dernier est chargé de témoigner à l'Impératrice de Russie, que notre souverain croit qu'il n'est avantageux, ni à l'un ni à l'autre, qu'elle continue son voyage à Cherfon.

De Berlin, le 29 Mars.

Le Roi a déjà notifié son intention de faire un changement dans l'uniforme de ses troupes. Les chapeaux des soldats seront réformés, & on leur en substituera d'autres qui seront retapés de manière qu'ils pourront se rabattre pardevant & parderrière, & réuniront le double avantage de préserver le soldat de l'ardeur du soleil & de la pluie. Il n'y aura qu'un enseigne dans chaque bataillon, au lieu de cinq, & il sera ajouté à chaque corps une compagnie de chasseurs.

De Lisbonne, le 20 Mars

L'envoyé de S. M. Britannique a reçu hier par le paquebot qui est arrivé de Londres, de nouvelles instructions de la part de la cour de S. James. Il les a présentées aujourd'hui au conseil des princes, qui a la direction de toutes les affaires publiques. Nous avons actuellement une preuve certaine de la réduction des droits de nos vins en Angleterre; ce qui étoit ardemment désiré. Les obstacles étant levés actuellement, le traité sera bientôt prêt à être signé.

L'escadre de S. M. destinée à croiser contre les Algériens, est composée de sept vaisseaux de guerre, aux ordres de Don Joseph de Mello. Cette escadre a reçu ordre de mettre à la voile, & l'on croit qu'elle aura passé le détroit du 15 au 20 du courant au plus tard.

De Liege, le 23 Mars 1787.

Il est survenu de grandes difficultés dans la ville de Verviers. La bourgeoisie ne veut pas garder plus long-tems en place les bourgeois qui ont été continués l'année dernière contre son gré, par les commissaires du prince évêque, alléguant que la chose est contraire aux privilèges de la ville. On assure que plus de 3000 habitans de ladite ville (c'est-à-dire à-peu-près la totalité) ont présenté une supplique conçue dans des termes assez forts, pour l'installation d'autres magistrats.

De la Haye, le 6 Avril 1787.

Le changement du règlement de 1675, dans la province d'Overyssel, est une opération plus difficile à consommer qu'on

ne s'y attendoit ; les magistrats de Zwoll ayant donné connoissance à Mgr. le Stadhouder que le corps de Bourgeoisie, dont ils sont les représentans, regardent ledit règlement comme *annulé*, & qu'en conséquence ils n'enverroient point cette année la liste de nomination à S. A. ; le prince leur a répondu qu'il ne pouvoit point acquiescer à une démarche aussi arbitraire, ni consentir à une violation aussi manifeste de ses privilèges ; qu'ainsi il s'attendoit à recevoir ladite liste de nomination à l'ordinaire, ou qu'il prendroit les moyens convenables pour maintenir son autorité. Ce ton suprême & décisif, appuyé par l'ordre-équestre de la même province, n'en impose gueres, à la vérité, aux corps de bourgeoisie, qui vont toujours leur train, sans s'en embarrasser : mais il arrête cependant la conclusion qu'il s'agit de prendre à l'assemblée des Etats de ladite province ; opération indispensable pour donner à ce changement de règlement la sanction dont il ne peut se passer, pour avoir force de loi. Il est vraisemblable que l'on en viendra finalement à conclure sans l'aveu du Stadhouder : mais il est à craindre aussi que ce ne soit pour l'avenir un sujet éternel de discorde, puisque la protestation du Prince, & de ses adhérens, leur fournira toujours le moyen de pouvoir revenir contre cette décision.

Cette même source de troubles futurs ne peut manquer de rester ouverte pour les trois provinces à règlement de la république ; savoir, Gueldre, Utrecht & Overyssele ; il n'y auroit qu'un consentement unanime de toutes les parties intéressées qui pût couper court aux maux que l'on prévoit : aussi étoit-ce là le principal but de la mission de M. de Rayneval, de porter le Stadhouder à se désister amicalement des droits assez injustement acquis, & du moins très-onéreux pour la liberté civile, que lui donnent les réglemens établis en ces provinces dans des tems de détresse. La réintégration du Prince en Hollande étoit, pour ainsi dire, attachée à sa condescendance sur cet objet important ; le conseil de S. A. ayant cru devoir rejeter toute proposition à cet égard, les difficultés se sont accrues, loin de diminuer ; & l'esprit le plus prophétique, l'œil le mieux voyant, ne pourroit décider aujourd'hui en faveur de qui cette obstination, égale des deux parts, fera pancher la balance.

On présume avec beaucoup de fondement que la victoire remportée, ou arrachée, Vendredi dernier, aux Etats de Hollande par les membres attachés au parti Stadhoudérien, coûtera cher à ces derniers ; du moins aux trois députés d'Amsterdam, qui ont été cause de la déroute patriotique en cette occasion. Tous les corps de bourgeoisie en général sont fermement déterminés à ne pas souffrir que des intérêts aussi chers que ceux dont ils s'agit, restent entre les mains de gens qui sont visiblement juges & parties dans cette affaire ; des assemblées générales d'habitans se forment de toutes parts dans la province, pour le maintien des justes droits du peuple ; & le moins qui puisse arriver, c'est la *rejection absolue* du rapport, dont on devine d'avance les principes, d'après les sentimens connus des membres aristocrates qui sont chargés de le faire. Tout reste accroché jusqu'à ce moment ; & il est probable qu'il ne se passera rien d'essentiel aux Etats de Hollande, jusqu'à ce que ce point soit, d'une façon ou d'autre, redressé.

Un des embarras, non moins grand, qui occupe l'assemblée souveraine, est la procédure entamée à Hoorn : les magistrats de cette ville, qui réclament en cette occasion contre la violence faite à la liberté de leurs droits municipaux, rétorquent en quelque façon l'argument employé contre Hattem & Elbourg, & s'opposent à tout ce que fait la commission envoyée par les Etats. Faudra-t-il en venir à la force ouverte pour les y faire acquiescer, & ce parti seroit-il le plus sûr ? C'est ce qui est bien problématique.

Le bruit court ici que la légion de Luxembourg, en garnison à Ceylan, sera remerciée par la compagnie des Indes, & que le ministère de France l'employera pour le secours qu'il est question de donner au Roi de la Cochinchine.

Paris, le 2 Avril.

Le départ de notre souveraine pour Bruxelles, est fixé, dit-on, au commencement de Juillet.

** Voyez à l'article *Mélanges*, &c. le Discours de M. de Callonne.

AUX SOUSCRIPTEURS.

« MM. les Souscripteurs du COURIER DE L'EUROPE ;
 » dont l'abonnement expire dans le courant de ce mois, sont
 » priés d'envoyer leurs ordres au Bureau, afin que l'envoi ne
 » soit sujet à aucune interruption. C'est au Bureau - Général
 » des Gazettes étrangères, No. 35, Rue du Bout-du-Monde,
 » qu'il faut s'adresser pour Paris ; & aux Directeurs de la Poste
 » aux lettres, dans toutes les villes principales du Royaume,
 » pour les Provinces. »

GRANDE-BRETAGNE.

BULLETIN DE LONDRES.

Du Vendredi 13 Avril.

Il a été donné des ordres pour mettre sous les yeux du conseil un état des dépenses encourues pour le maintien des prisonniers François, Américains, Espagnols & Hollandois, durant le cours de la dernière guerre, en distinguant ceux de chaque nation en particulier, ainsi que des sommes payées, & de celles qui sont dues à cette occasion. Il a été aussi ordonné qu'il fût remis un état des sommes payées pour le maintien des prisonniers Anglois pendant la même époque, ainsi que de celles qui pourroient être dues à cette occasion jusqu'au 25 du mois de Mars dernier.

Les officiers employés dans les divers chantiers de Sa Majesté, ont fait passer au bureau de l'amirauté les états des vaisseaux défarvés dans les ports désignés par ces mots *en ordinaire*. Voici le résultat de leurs rapports.

Il se trouve à Deptford, 18 frégates, 12 sloop, & 3 cutters.
 A Wolwich, 1 vaisseau de 74 canons, 1 de 50, 19 frégates
 10 sloop.

Sheerness, 7 vaisseaux de ligne, depuis 64 jusqu'à 74 canons,
 1 de 50, 10 frégates & 9 sloop.

A Chatham, 35 vaisseaux de ligne, 8 de 50 canons, 21
 frégates, & 11 sloop & cutters.

A Portsmouth, 45 vaisseaux de ligne de 110 à 64 canons,
 1 de 50, 28 frégates & 9 sloop.

A Plymouth, 37 vaisseaux de ligne, de 110 à 64 canons ;
 2 de 50, 12 frégates & 4 sloop.

Total 125 vaisseaux de ligne, 13 de 50 canons, 109 frégates,
 & 58 sloop ou cutters.

Depuis le dernier état de quartier, il a été lancé un vaisseau
 de 74 canons à Deptford.

Extrait d'une lettre de Portsmouth, du 10 Avril.

« Le vaisseau de guerre, le Leander, commandé par le capitaine Barclay, a mis hier à la voile pour Halifax ».

On devoit lancer Lundi dernier le Prince, vaisseau à trois ponts, de 90 canons, qui est sur le chantier de Woolwich ; mais il ne sera lancé que le 1^{er} du mois de Mai.

Il n'est pas douteux, dit le *Morning-Herald*, que les Fran-

çois n'excellent, & ne nous surpassent même dans la construction des vaisseaux. Témoin, le Foudroyant, le Courageux, le Bienfaisant, & la frégate l'Hébé, qui, selon tous les marins, sont les meilleurs voiliers qui aient été employés dans la dernière guerre. Et le bureau de l'amirauté Angloise répugne, continue la feuille que nous traduisons, à se modeler sur les François, parce que ce seroit s'écarter des réglemens établis !

Il y a environ deux ans que quelques armateurs de Londres firent l'essai d'un voyage clandestin aux Indes Orientales; ce qu'ils firent en expédiant la frégate l'Hydre, que l'amirauté avoit fait vendre. Ils l'envoyèrent en Amérique, où elle fut enregistrée comme vaisseau national. Elle fit voile de-là pour les Indes Orientales, où elle fit le commerce de la côte avec beaucoup d'avantage. Elle revint ensuite en Europe, & entra dans le port d'Ostende, d'où sa cargaison a été envoyée dans les ports qui promettoient un profit plus considérable aux propriétaires. On réveilla l'attention du ministre à ce sujet, mais ce fut sans effet. On assure que non-seulement le même projet sera répété par le même vaisseau, mais qu'il en est deux autres prêts à faire voile pour une expédition semblable, & qu'un des magistrats de la cité de Londres est intéressé dans cet armement.

On procéda hier à l'hôtel de la compagnie des Indes, à l'élection du président & du député président de la compagnie, pour l'année prochaine. Le choix est tombé sur M. John Motteux, qui a été élevé à la présidence, & sur M. Nathaniel Smith, à la place de député-président. La cour des directeurs doit s'assembler aujourd'hui pour donner ses ordres à deux des capitaines des navires de la compagnie, qui doivent prendre congé pour se rendre à leurs destinations respectives.

On trouve dans le *Morning-Chronicle*, que plusieurs lettres arrivées dernièrement du nouvel établissement formé à St. John, dans la Nouvelle-Brunswick, par les Loyalistes Américains, annoncent que cette colonie sera bientôt dans l'état le plus florissant, tant à cause de la fertilité du terrain, que de la très-grande abondance du poisson, & de toute sorte de gibier. Les grands daims d'Amérique, les sangliers & autres animaux utiles à la nourriture d'une nouvelle colonie, y abondent sur-tout.

Rien ne peut donner une preuve plus évidente de l'anéantissement total de la contrebande, dit la feuille intitulée le *Public-Advertiser*, que l'état suivant :

« Les contrebandiers achètent le barril d'eau-de-vie contenant cinq gallons, tous frais compris jusqu'à bord,	l.	ch.	d.
Il leur en coûte pour le frêt,	0	15	6
	0	7	6
	<hr/>		
	1	3	0

La même feuille ajoute que le négociant honnête pouvant acheter librement la même quantité pour 1 l. 5 ch. st., il ne restera au contrebandier que la perspective d'un profit de deux chelins par barril; ce qui n'est pas proportionné aux événements auxquels il s'expose. Ce raisonnement tombe de lui-

même, quand on lit cet article avec attention; 1 l. 5 ch. est le montant des droits que doit payer le négociant honnête sur la quantité d'eau-de-vie que le contrebandier peut faire entrer sans droits. Quels que soient le prix & le frêt originaires, ils sont à-peu-près les mêmes pour tout le monde, & les cinq gallons, au lieu de ne présenter que la perspective de deux chelins de profit par barril de cinq gallons, lui assurent la totalité du montant des droits. Les profits des contrebandiers marins ont diminué, mais ils ne sont pas anéantis, puisqu'ils gagnent eux-mêmes le frêt & une partie des droits que paie le négociant honnête. D'ailleurs il est faux que les cinq gallons d'eau-de-vie content quinze chelins; le prix commun est d'environ deux chelins par gallon, & chaque barril ou demi-ancre n'en contient que quatre: tous les calculs de cet article sont faux d'un bout à l'autre.

Le Roi fit Mercredi dernier une partie de chasse. Un cerf fut lancé entre Brackwell & Workingham, & parcourut un terrain immense. Le cheval de S. M. fut si harassé pendant la chasse, que ce prince fut obligé de revenir à Windsor dans une voiture de louage.

Le projet de joindre la Severn à la Tamise, par un canal, s'exécute avec la plus grande diligence. Ce canal aura 36 miles & 3 stades de longueur. En l'année 1779, on en avoit déjà fait environ 7 miles, depuis la Severn à Fromiload jusqu'à Walbridge. En 1783, ce projet fut continué, & dans l'été de 1786, on a avancé cet ouvrage de 7 autres miles, jusqu'à un endroit appelé Daneway-Bridge. Depuis Walbridge jusqu'à ce dernier endroit, le terrain s'élève de 241 pieds, difficulté qu'on a surmontée par 28 écluses. La navigation est entièrement ouverte jusqu'à Daneway-Bridge, où les propriétaires ont fait bâtir un magasin & plusieurs bâtimens commodes.

A quelque distance de Daneway-Bridge, les mineurs percent un roc, en droite ligne, qui a deux miles & demi de longueur, jusqu'à l'autre côté de la montagne, à une profondeur de 240 pieds au-dessous de la surface de la terre. Cette route souterraine sera murée de chaque côté, & voûtée; elle aura dans toute son étendue, la même hauteur & la même largeur jusqu'à son entrée. Il y en a déjà 1500 verges de faites.

Depuis Siddington jusqu'à Leachdale, où le canal doit joindre la Tamise, il y a 13 miles & demi, avec une descente de 130 pieds: l'on doit y faire 14 écluses. On assure que ce canal sera fini dans trois ans au plus; cette navigation intérieure sera de la plus grande utilité pour la capitale en tems de guerre, & tiendra au moins le commerce de Bristol.

Nous lisons dans une de nos feuilles, qu'un boucher de Leeds a tué dernièrement un mouton de quatre ans, élevé à Barn-ton, près de Darlington, qui pesoit au-delà de 240 lb.; les quartiers étoient de 42 lb. & demie chacun; il a produit 50 lb. de suif. Cet animal qui avoit les os très-petits pour sa grosseur, étoit à-peu-près aussi large d'écarture qu'il étoit long, du bas du cou à la queue: sa chair étoit couverte depuis trois jusqu'à cinq pouces de graisse. Il a été vendu 2 deniers ster.

(18 sous de France) par livre, tout le monde ayant voulu en avoir par curiosité.

Extrait d'une lettre d'Alnwick, du 5 Avril.

« La grandeur démesurée de deux bœufs élevés à Howick, & qui ont été tués dernièrement, l'un dans cette ville (Alnwick) & l'autre à Newcastle, ayant excité la curiosité de ceux qui les avoient vus, & principalement de ceux dont l'état est d'élever des bestiaux, on a fait des paris sur le poids de ces animaux, comparés à un autre de la même grandeur, qui fut tué il y a quelques années à Blackwell. Pour mettre d'accord les parieurs, & pour la satisfaction des curieux de la province, on a pesé ces deux bœufs, & on a trouvé que celui qui a été tué à Newcastle pefoit 2368 lb., & celui qui a été tué ici, 2360 lb. Le fameux bœuf de Blackwell ne pefoit que 2270; les paris faits à ce sujet étoient très-considérables ».

M. Leorier de Lisle vient d'inventer en France une méthode de fabriquer du papier avec des mauves, des écorces & autres végétaux. Cette espèce de papier est très-propre pour tapisser les appartemens. Il revient à meilleur marché que celui qu'on fait avec des chiffons, & il se colore très-bien. Le même artiste a trouvé le moyen de faire avec les mêmes matériaux, une sorte de papier qui peut servir à l'impression, & on a imprimé à Paris pour essai un petit volume in-12 sur ce papier; ce qui a très-bien réussi.

Nous lisons dans une de nos feuilles, que Samedi dernier deux demoiselles du nom de Staples se promenant dans le Parc, furent accostées par deux jeunes gens assez bien mis, qui leur dirent: « Mes demoiselles, nous sommes des infortunés que des joueurs ont dépouillés de tout leur argent; nous n'avons pas un seul ami auquel nous puissions nous adresser pour les besoins les plus pressans & les plus nécessaires; nous vous prions donc **TRE'S-INSTAMMENT**, de nous remettre tout l'argent que vous avez dans vos poches: **POINT DE DÉLAI**... Il nous le faut ». Ces deux jeunes demoiselles ne pouvant résister à une prière aussi urgente, leur livrerent, en tremblant, tout ce qu'elles avoient d'argent dans leurs poches, qui se monta à 3 liv. sterl. — « Souvenez-vous bien, mes demoiselles, leur dirent ces *débutans*, que nous ne vous avons pas volées: nous vous avons suppliées de nous assister dans notre détresse, & vous avez eu la générosité de le faire ».

Deux baronets firent dernièrement une mauvaise plaisanterie à un particulier, qui pourroit fort bien les faire repentir de s'être livrés à leur gaité. En arrivant à Epping à l'entrée de la nuit, un voyageur monté sur un très-beau cheval, fut subitement assailli par les gens de la ville, qui crièrent: « C'est lui...C'est-lui...Arrêtez-le.....Arrêtez le voleur.....Faites-le descendre.....Prenez ses pistolets.....Au voleur....Au voleur.... Arrêtez...Arrêtez...&c. &c. ». Tels étoient les cris de 300 personnes assemblées sur le récit qu'avoient fait dans leur auberge les deux baronets qui, arrivés avant le voyageur, avoient

donné son signalement, la description de ses habits, de son cheval, &c.

Ce particulier se voyant arrêté, eut beau protester de son innocence; ce fut en vain qu'il dit que l'objet de son voyage étoit d'aller voir son enfant dans une école voisine: non, non, il avoit volé deux gentilshommes qui l'avoient déclaré, & les gens du quartier ne disoient jamais que la vérité! Enfin, la populace mit le comble à ses outrages, en traînant ce galant homme dans un cabaret, & lui faisant vider ses poches. On fouilla par-tout pour chercher les bourses & les montres qu'il avoit volées. Comme au lieu de pistolets & de poignards, on ne trouva dans ses poches qu'un cornet de papier qui contenoit quelques dragées, cette circonstance fit ouvrir les yeux à la populace, qui, connoissant le maître de l'école où il dit que son fils étoit malade, finit par vérifier ce qu'il avançoit, & crut devoir à cet homme offensé une réparation authentique, en le conduisant dans l'endroit où logeoient ses dénonciateurs, qui étoient dans l'hôtel le plus fameux de la ville.

En entrant dans l'appartement des deux baronets, le prétendu voleur les reconnut, & tous deux partirent d'un éclat de rire, croyant qu'il prendroit l'affaire en riant; mais la plaisanterie ayant été poussée trop loin, l'offensé leur déclara que s'ils ne lui faisoient pas publiquement des excuses, il savoit comment il devoit se conduire. Ayant refusé de condescendre à cette juste demande, & étant partis dans l'instant pour New-Market sans paroître embarrassés des conséquences, la personne à qui cet événement est arrivé, est allée trouver un procureur, qui prépare, dit-on, les matériaux nécessaires pour poursuivre juridiquement les deux mauvais plaisans, à qui les loix donneront probablement une leçon qui les rendra à l'avenir plus circonspects.

— Le sieur Christie, huissier-priseur, qui a acheté les meubles du FUGITIF CAGLIOSTRO, croyant qu'il en tireroit quelque parti en les vendant à l'encan, vient de faire avertir que demain, 14me. du courant, il procéderoit à la vente d'un **LIT A LA TURQUE**, d'un piano-forte, d'une tapisserie de toile de coton, & de plusieurs meubles de bois d'Acajou, appartenans ci-devant au fameux **COMTE DE CAGLIOSTRO**, No 4, *Sloane-street, Knightsbridge*.

Parmi les objets qui seront mis en vente, on trouvera les athanors, les creusets & les soufflets de ce grand homme. Il ne s'attendoit pas, sans doute, quand il a acheté ses alambics, qu'il seroit contrarié dans ses passe-tems, & qu'on l'empêcheroit, aussi efficacement que nous l'avons fait, de continuer ses travaux, & d'extraire des sucres nourriciers, des *simples* qui le faisoient vivre.

Deux officiers ayant eu dernièrement une dispute, se donnerent un rendez-vous pour la terminer au pistolet. L'un d'eux qui étoit Irlandois, avoit un de ses compatriotes pour second. Au moment qu'il alloit recevoir le feu de son adversaire, son second s'approcha de lui, & lui dit à l'oreille de ne pas oublier de faire une prière dans une circonstance aussi périlleuse: — Sur mon honneur, répliqua celui-ci, je n'en fais

aucune Se rappelant ensuite d'avoir entendu un chapelain faire la prière avant le repas chez un de ses parons ; il s'écria d'un ton plein de ferveur, *for what we are going to receive, the Lord make us thankful.* Ce qui signifie à peu près, l'idiome ne peut pas être rendu exactement dans la traduction : *remercions le Seigneur de ce que nous allons recevoir.*

A N E C D O T E.

Pendant les troubles du règne de Charles I, une jeune villageoise vint à Londres pour chercher à se placer dans quelque maison en qualité de servante. N'ayant pas trouvé de place, elle fut obligée d'entrer dans un cabaret, pour porter de la bière dans les maisons. Le brassier qui fournissait le cabaretier chez lequel elle étoit, l'ayant un jour remarquée, & la trouvant jolie, ne voulut pas lui laisser continuer un état aussi vil ; il la prit à son service, & s'attacha tellement à elle qu'il l'épousa quelque tems après. Devenue veuve, & possédant une très-grande fortune dont son mari l'institua héritière, M. Hyde, avocat, qui devint ensuite si célèbre sous le nom de comte de Clarendon, fut chargé de régler les affaires de la succession, & trouvant que sa cliente étoit immensément riche, il se mit sur les rangs, & réussit à obtenir sa main. De ce mariage il naquit une fille qui devint la femme de Jacques II, & qui fut la mère de Marie & d'Anne, Reines d'Angleterre.

Autre Anecdote.

Le lord Kinfales qui servoit dans les armées de la Grande-Bretagne, ayant été fait prisonnier à la bataille de Lawfeldt, fut présenté, la tête couverte, à Louis XV, dont la tente n'étoit pas éloignée du champ de bataille. Le Roi ayant appris qu'une ancienne patente autorisoit ce lord à garder son chapeau sur sa tête, en présence de son souverain, le reçut avec beaucoup de complaisance. S. M. se prêtant au maintien de ce privilège, quoiqu'il ne vint pas d'elle, invita ce prisonnier à dîner avec elle. Le lord Kinfales, qui auroit dû être sensible à cette faveur du monarque, lui répondit incivilement, *Sire ! je n'ai pas faim.* Surpris de cette grossièreté, Louis XV lui répliqua : *Je ne vous ai pas demandé si vous aviez faim, Mylord, mais, seulement, si vous vouliez avoir l'honneur de dîner avec le Roi de France.*

ARTICLES DIVERS.

Tirés des Papiers, Journaux Anglois, &c.

Suppositions à la Mode.

Le *Public-Ledger* dit que les ennemis de M. Hastings qui fréquentent la Chapelle de St. Etienne (1), les cafés, & autres lieux de culte politique, supposent qu'il sera bientôt trouvé coupable des chefs d'accusation portés contre lui, & qu'il sera rigoureusement puni.

Les amis de cet ex-gouverneur, qui ne sont pas moins nombreux, supposent qu'il sera déchargé de toute accusation, & honoré de toutes les marques de l'approbation publique.

Les gens modérés supposent que ce qu'on a allégué contre

(1) La salle où s'assemble la chambre des communes a retenu ce nom ; elle est construite sur l'emplacement d'une ancienne Chapelle dédiée à St. Etienne.

lui, est en partie vrai, & en partie faux, & que l'issue de ce procès trompera l'attente des deux partis.

La supposition générale est que si ceux qui se disent les avocats de la justice & de l'honneur national, s'adonnoient un peu à la pratique des vertus qu'ils prêchent, ils s'en trouveroient beaucoup mieux eux-mêmes, ainsi que leurs créanciers.

Un plaisant suppose que certaines comtesses & duchesses qui sont joueuses, peuvent être réduites, malgré les privilèges de la pairie, à donner tôt ou tard, des sûretés & hypothèques personnelles pour leurs dettes de jeu.

L'auteur de cet article suppose que tous les lecteurs entendront ce qu'il veut dire.

Le Procès de M. Hastings devant être bientôt instruit dans la Chambre des Pairs, nos Lecteurs ne seront pas fâchés de connoître les formes qui s'observent dans ces occasions solennelles & extraordinaires.

Les communes envoient d'abord un message aux lords, pour leur annoncer qu'elles ont accusé N... de certains crimes & malversations, & qu'elles produiront les articles spécifiques de l'impeachment, lorsqu'il en sera tems ; que l'accusé est sous la garde du sergent d'armes, & prêt à être remis ès mains de l'huissier à verge noire (2).

Les lords nomment alors un comité qu'ils chargent d'examiner de quelle manière il doit être procédé, & de leur en faire le rapport.

Après ces préliminaires, qui durent nécessairement quelques jours, les communes envoient les articles de l'impeachment, au nom des chevaliers, citoyens & bourgeois de la Grande-Bretagne, assemblés en parlement, & au nom de toutes les communautés du royaume. On fait alors lecture de l'impeachment dans la chambre des pairs, après laquelle l'accusé est remis sous la garde de l'huissier à verge noire.

Il paroît à la barre, où il se met à genoux : c'est dans cette posture qu'on lui lit les articles. Cela fait, le lord chancelier lui demande ce qu'il a à dire pour sa justification ?

L'accusé demande alors qu'il lui soit donné copie des chefs d'accusation ; qu'il lui soit accordé un tems convenable pour y répondre ; un conseil pour l'assister, &c. &c. enfin il demande à être élargi sous caution. On commence par décider ces premiers points.

Lorsque le tems fixé pour répondre est expiré, l'accusé se rend à la barre de la chambre des pairs, où il remet sa réponse à genoux. On en fait lecture, & l'original est envoyé aux communes, qui prennent cette réponse en considération, & la rendent ensuite, en déclarant qu'elles sont prêtes à fournir leurs preuves.

Les lords fixent alors un jour pour commencer l'instruction du procès. Les communes leur font savoir qu'elles sont prêtes, & requierent que L. S. fassent préparer des sièges convenables à la barre pour leurs députés.

La chambre des pairs présente une adresse à S. M. pour la supplier de donner des ordres, pour qu'il soit érigé un amphithéâtre dans la salle de Westminster, pour y faire l'instruction du procès.

Lorsque tout est prêt, les lords en font part aux communes. Les juges ont ordre d'assister au procès. Les témoins sont appelés, & toute autre affaire est suspendue tant que le procès d'impeachment dure.

Le jour du procès, les pairs se rendent à leur chambre en robes de cérémonie, se mettent en prières, & s'ajournent à la salle de Westminster, où ils se rendent de la manière suivante.

Les greffiers, les rapporteurs de la cour de chancellerie, & les juges ouvrent la procession. L'huissier à verge noire vient ensuite, & les lords marchent deux à deux, selon leur rang.

(2) Officier de la chambre des Pairs.

Le sergent d'armes précède le lord chancelier, & reste dans la chambre pour annoncer l'ouverture de la séance.

Arrivés dans la salle, le chancelier demande à la chambre de permettre que les juges soient couverts. On mande alors le prisonnier à la barre, où il se met à genoux jusqu'à ce qu'on lui ordonne de se lever. On fait la lecture de l'*impeachment*, de la réponse de l'accusé, & de la réplique des communes, & on leur annonce qu'elles peuvent administrer des preuves de leurs allégations.

Les membres de la chambre des communes doivent se trouver dans la salle avant que les lords y arrivent. Il n'y a que les pairs & les juges qui puissent être couverts.

Toutes les avenues de la salle sont gardées, & personne n'y peut être admis sans des billets, qui sont distribués par le lord Chambellan.

Enfin on procède à l'instruction du procès, qui s'instruit en plusieurs séances, & le jugement est rendu à la réquisition de l'orateur des communes.

Lorsque l'accusé n'est point pair du royaume, le chancelier préside au procès; mais lorsque c'est un pair, le Roi nomme un commissaire qui fait les fonctions de grand-sénéchal d'Angleterre.

I R L A N D E.

De Dublin, le 3 Avril 1787.

JOURNAL DU PARLEMENT.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du Jeudi 29 Mars.

Le lord Farnham ayant proposé que les fonds qui se trouvent actuellement dans le trésor national fussent appropriés à liquider une partie de la dette publique, plusieurs lords s'y opposèrent. L'archevêque de Cashel, sur-tout, prétendit que le corps législatif avoit agi très-sagement en laissant l'emploi de cet argent à la discrétion du gouverneur en chef, dont toutes les mesures avoient toujours tendu au bien de la nation.

Séance du Samedi 31.

On examina en comité le bill de navigation. Quand on en fut à la clause qui dit que le capitaine & les trois quarts de l'équipage des navires employés à faire le commerce des colonies, doivent être Anglois, le lord Mountmorres fit un historique de cet acte, & proposa un amendement à l'effet, « que les matelots » & navires Irlandois fussent regardés comme Anglois ».

Le lord chancelier s'opposa à cet amendement, comme étant inutile, puisque l'acte des douanes en Angleterre, de la treizieme & quatorzieme années du regne de Charles II, expliquoit la clause en faveur de l'Irlande, dans les mêmes termes que ceux de l'amendement proposé.

Le lord Farnham répliqua que l'acte de navigation ayant d'abord été adopté par une loi Irlandoise, & que l'explication qui avoit suivi ayant été obtenue par un acte Anglois, elle ne pouvoit avoir force de loi qu'après la sanction du parlement d'Irlande.

Le lord Mountgarret fut du même avis, & fit en passant des observations très-sévères contre le traité conclu avec la France.

Le lord Mountmorres s'étendit sur l'amendement qu'il avoit proposé, & dit que quoique l'explication donnée par l'acte de

la treizieme & quatorzieme années du regne de Charles II fût favorable à l'Irlande, cependant, comme c'étoit une loi Angloise, il falloit, pour la rendre valide, qu'elle fût adoptée par le parlement d'Irlande. Il ne fut pas de l'avis du lord Mountgarret, relativement au traité de commerce, qu'il dit devoit être très-avantageux à l'Irlande.

Son amendement fut rejeté, & la chambre s'ajourna au Lundi suivant.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du Lundi 2 Avril.

La chambre s'étant formée en comité pour rechercher les causes pour lesquelles on ne s'étoit pas conformé aux clauses de l'acte relatif aux prisons, M. Stuart prétendit qu'il devoit y avoir un rapport spécial, où il seroit fait mention de tous ceux qui s'étoient rendus coupables de négligence, ou d'autres fautes dignes de censure ou de punition.

M. Griffith observa que dans le nombre des coupables se trouvoient les grands jurés, la cour du banc du Roi, la corporation de la ville de Dublin, & les commissaires de police; qu'il étoit en conséquence à souhaiter qu'il y eût une amnistie générale pour le passé, & qu'on fût plus régulier pour l'avenir.

L'avis du Docteur Browne, fut qu'il falloit punir ceux qui s'étoient rendus coupables d'une négligence aussi impardonnable, condamner à l'amende la corporation de la ville, admonester sévèrement ses commissaires de police, & chasser le geolier. On ne prit cependant aucune résolution, & le comité fut renvoyé au lendemain.

M. Orde annonça ensuite à la chambre que le traité avec le Portugal tiroit à sa conclusion, & que les intérêts de l'Irlande y alloient de pair avec ceux de la Grande-Bretagne.

Plusieurs bills furent envoyés par la chambre des pairs à celle des communes, qui les approuva, & les renvoya avec son approbation pour être présentés au Lord-Lieutenant.

M. Orde proposa d'ajouter une clause au bill du revenu, pour que les vins d'Espagne fussent sur le même pied que ceux du Portugal, ou de la nation la plus favorisée. Cette clause fut admise, & le bill fut envoyé aux pairs.

On fit alors la seconde lecture du bill relatif à l'exécution des loix & à la réforme de la magistrature, &c., & il fut proposé que le bill seroit examiné en comité. Plusieurs membres s'opposèrent à cette motion, mais elle passa avec une majorité de 94 voix contre 36.

I N D E S O R I E N T A L E S.

Extrait d'une Lettre de Calcutta, du 19 Octobre 1786.

« Les François, qui ne payoient aucun droit lorsqu'ils importent des marchandises par mer dans la ville de Chandernagore, étoient obligés, en les transportant hors des limites de la ville, soit à Calcutta, soit dans les provinces intérieures, de payer le droit du gouvernement, de 2¹/₂ p. C. outre celui de 4 p. C. pour la douane de Calcutta, lorsqu'ils entroient leurs marchandises dans cette ville; ce qui faisoit en tout 6¹/₂ p. C. Les Portugais, les Danois, & toutes les nations étrangères, payoient les mêmes droits, tandis que le négociant An-

glois, qui importoit des marchandises dans des navires Britanniques, ne payoit que le droit de douane de Calcuta de 4 p. c., & par là jouissoit de l'avantage modéré de 2 p. c., en sa qualité de sujet du gouvernement Anglois.

« Le bureau du Fort William, présidé par l'honorable John Macpherson, ayant jugé à propos d'exempter les agens de la nouvelle compagnie Française des Indes Orientales, de tout droit, excepté de celui de 2 p. c., les négocians de Calcutta firent des remontrances au bureau, contre cette préférence donnée aux François sur toutes les autres nations, & même sur les Anglois. Ils représentèrent qu'un privilege aussi extraordinaire ne pouvoit que faire pancher la balance du commerce de l'Inde, en faveur des François, qui avec de l'activité, de l'intelligence, & un capital, ne manqueroient pas d'accaparer les importations de l'Europe, & de toutes les parties de l'Inde, & les exportations du Bengale, &c. &c.

« Leur mémoire conçu dans les termes les plus respectueux, fut favorablement accueilli, & le bureau leur fit répondre qu'il alloit s'en occuper, & leur fit espérer que cette affaire s'arrangeroit à la satisfaction générale des négocians du Bengale. Cette première réponse fut adressée aux supplians le 17 Août 1786, & le 6 Octobre de la même année, le secrétaire du bureau eut ordre de leur communiquer, que l'exemption des droits, accordée le 4 Mars à la nouvelle compagnie Française, avoit été annullée.

« M. Macpherson avoit accordé ce privilege aux François; le lord Cornwallis le leur a retiré. »

M E L A N G E S

DE LITTERATURE, POESIE, POLITIQUE, &c.

Le début du discours prononcé par M. le Contrôleur - Général dans l'Assemblée des Notables, le Lundi 12 Mars 1787, n'ayant pas encore été inséré dans notre feuille, nous croyons devoir le conserver, pour servir à l'histoire de ce qui s'est passé dans cette assemblée.

Messieurs,

Vous savez, que la totalité des propositions que S. M. a jugé à propos de vous communiquer, a été divisée en quatre parties;

Que la première concerne particulièrement les impositions territoriales, & ce qui a rapport à l'agriculture.

La seconde, la liberté de la circulation intérieure, & les droits qui intéressent le commerce.

La troisième, les domaines, les forêts du Roi, & d'autres objets domaniaux.

La quatrième, diverses opérations relatives à l'administration des finances & au crédit.

Les objets de la première division ont été examinés dans chacun des sept bureaux, entre lesquels l'assemblée est partagée: vous avez formé vos avis: Monsieur les a tous remis au Roi: S. M. les a tous lus: elle veut les revoir encore avec la plus grande attention, & en peser les résultats dans son conseil: elle y a trouvé ce qu'elle attendoit de votre zèle, les preuves de l'application suivie avec laquelle vous avez discuté chaque objet; elle a vu avec satisfaction, que vous étant pénétrés de l'esprit d'ordre & des intentions bienfaisantes qui dirigent toutes ses vues, vous vous êtes montrés animés du désir de contribuer à en perfectionner l'exécution; que vous n'avez recherché les difficultés dont elle pourroit être susceptible, qu'afin de les prévenir & d'appercevoir les moyens de les éviter; enfin que les objections qui vous ont frappé, & qui sont principalement relatives aux formes, ne contrarient pas les points essentiels du but que S. M. s'est proposé, d'améliorer ses finances, & de soulager ses peuples par la réformation des

abus. Le Roi ne doute pas plus des sentimens qui l'ont dictés vos observations, que vous ne devez douter de ceux dans lesquels S. M. les reçoit: elles ne s'accorderoient pas avec l'attention paternelle qui l'a portée à vous assembler, si elles n'avoient pas ce caractère de franchise qui convient à des François consultés par leur Roi sur le bien de ses peuples. Assurée de vos dispositions, comme de votre juste reconnaissance, S. M. ne s'est point attendue à en recevoir un hommage passif & aveugle. C'est la vérité qu'elle cherche, & elle fait que la vérité s'éclaircit par le choc des opinions.

Les objets que nous sommes chargés de vous apporter aujourd'hui, ne méritent pas moins que les précédens, toute votre attention: ils réunissent dans leur ensemble tout ce qui est nécessaire pour l'exécution complète d'un plan désiré depuis des siècles, & duquel il est reconnu que dépend la vivification de tout le commerce du royaume, par conséquent la prospérité de l'Etat. C'est une chose bien digne de remarque, & qui doit, Messieurs, vous faire éprouver un sentiment de satisfaction que S. M. même se plaît à partager avec vous, qu'en ce jour les Notables du royaume, assemblés par ses ordres, vont recevoir la réponse aux cahiers présentés par les Etats-Généraux, en 1614: & sans doute qu'ils vont coopérer par leurs avis, par leur acclamation, à l'accomplissement du vœu que la nation entière exprimoit il y a 173 ans, de la manière la plus pressante: elle demandoit alors, que les barrières fussent toutes reportées à l'extrême frontière du royaume; que la circulation intérieure fût rendue libre; que le commerce fût affranchi de ses entraves; qu'il y eût un régime uniforme pour les traites: le Roi l'accorde aujourd'hui, & c'est le but du plan que vous allez examiner.

Ainsi les tems se succèdent, & la vérité leur survit; ce qu'elle n'obtient pas dans un moment, elle le réclame avec succès dans un autre; des conjonctures fâcheuses accumulent les obstacles; des conjonctures plus favorables les dissipent; & tôt ou tard, la voix puissante du bien public subjugué toutes les difficultés. L'origine du régime vicieux qu'il s'agit de réformer, date du 14^{me} siècle: ce ne fut qu'au commencement du 17^{me} qu'on vit éclater formellement les plaintes du commerce & les doléances de la nation à ce sujet. Cinquante ans après, Colbert proposa à Louis XIV d'y mettre ordre, & conçut le projet d'un tarif uniforme; mais il crut devoir en graduer l'exécution. Cette voie ne réussit pas, & le régime se compliqua davantage; Louis XV s'occupa de le rectifier entièrement; le plan fut tracé en 1760; les bases du travail préparatoire furent posées; & l'on n'a pas cessé depuis cette époque, de rassembler tous les renseignemens nécessaires pour rendre ce travail complet: il l'est enfin; & Louis XVI va mettre la dernière main à cette œuvre importante, digne, Messieurs, du vif intérêt avec lequel vous allez vous en occuper. Je n'entrerai point ici dans le détail des parties qui le composent; elles sont toutes développées dans les mémoires que nous sommes chargés de remettre à Monsieur, & que ce prince voudra bien faire distribuer dans chacun des sept bureaux. Le premier, qui est le plus considérable, vous présentera les élémens du tarif uniforme, & tout l'ensemble de l'opération; les sept autres traitent particulièrement différens points accessoirés, dont le concours a paru nécessaire pour l'entier affranchissement de la circulation intérieure.

Ce seroit abuser du tems que vous consacrez à l'intérêt public, que de vous dire en ce moment, ce que vous trouverez dans le contenu de ces mémoires; je me bornerai à vous tracer en peu de mots une idée générale du projet. (Ce qui a suivi n'étoit point écrit.)

A V I S A U P U B L I C.

Le S. Girard; maître - ès - arts de la faculté de Paris, reçu à S. Côme pour la guérison des Hernies, a inventé des Bandages, qui, quoique très-doux & très-légers, contiennent sans

fous-cuiffes, les descentes les plus fortes, fans fatiguer les malades, même les plus délicats.

Les personnes qui montent souvent à cheval trouveront chez lui des Bandages de précaution d'une souplesse étonnante. Les Bandages qu'il a inventés pour les descentes du nombril & de la matrice, sont aussi commodes qu'ingénieux.

Les personnes qui passent dans les isles, & qui desireront emporter une pacotille de ces bandages, les auront à très-bon compte.

Le sieur Girard demeure à Paris, rue de la Vieille Monnoie, No. 25, près celle des Lombards; il prie d'envoyer des mesures justes, de désigner le côté qu'occupe la descente, & d'affranchir les lettres.

Londres, le 13 Mars 1787.

CONCERTS SPIRITUELS.

SOUS LES AUSPICES DE LEURS MAJESTÉS,
Et sous la Direction du

MARQUIS DE CARMARTHEN, Président-Honoraire;

Et des Comtes d'Exeter, de Sandwich, d'Uxbridge, du Vicomte Dudley & Ward, du Lord Grey de Wilton, du Chevalier Watkin Williams Wynn, & de Joah Bates, Ecuyer; Vice-Présidens-Honoraires.

Il sera donné des Concerts Spirituels à L'ABBAYE DE WESTMINSTER, par la Société Royale des Musiciens, le Lundi 28 Mai, le Jeudi 31 du même mois, le Samedi 2 Juin, & le mardi 5; dont les différens Morceaux sont de la composition de l'immortel HANDEL. — Le produit en est destiné à l'accroissement du Fonds des Pauvres Musiciens, & des Hôpitaux de Westminster & de St. George.

L'Orchestre sera composée de

HUIT CENTS MUSICIENS,

Dont les principaux, qui ont généreusement offert leurs services, sont: — Pour la partie Vocale — Mme. Billington, Mlle. Harwood, Mme. Warton, les Diles. Mahon, Abrams, T. Abrams, & la Signora Storace. Signor Rubinelli, MM. Harrison, Kelly, Parry, Norris, Saville, Sale, Corfe, Knypett, Champness, Mathews, &c. &c. — Pour la partie Instrumentale. — MM. Cramer, Crofdill, Cervetto, Paxton, Parke, W. Parke, Borghi, Eiffert, Ashley, Baumgarten, Hogg, Lyon, Parkinson, Florio, Decamp, Foster, Blake, Dance, Soderini, Mansani, Gariboldi, Billington, Hackwood, Scola Waterhouse, Napier, Shield, Sharp, Neibour, Sarjant, Kellner, Jenkins, Cantelo, Fitzgerald, Ashbridge, &c. &c. &c.

Le prix des billets est d'une guinée pour chaque concert. On les distribuera le 2 Mai, à la Taverne de St. Alban, St. Alban's-street, & chez les sieurs Longman & Broderip, Luttiens, dans Cheapside, & sur le Hay-Market. — Le bureau dans St. Alban's-street, sera ouvert tous les Lundis, Mercredis & Vendredis, depuis dix heures du matin jusqu'à six heures du soir, & les personnes qui voudront honorer ces concerts de leur présence, sont priées de se pourvoir de billets le plutôt possible, la distribution devant en être suspendue aussitôt qu'on aura disposé d'un nombre suffisant pour remplir les places destinées pour les spectateurs.

COMMERCE.

Arrivées & Départs qui peuvens intéresser le Commerce de la France avec l'Angleterre, & les autres Puissances de l'Europe.

ARRIVÉES.

Dans la Tamise. De Groningue, le Two Brothers, la Wrow-Rulla. De Middlebourg, le London. De East-Friesland, le Three Sisters. De Malaga, la Mary, de Rotterdam, le Duc d'York. — A Scarborough. D'Amsterdam, l'Industrie, de Rotterdam, le Howard, le Three Brothers, le May Flower. — A Bidlington. De Dort, la Diligence. D'Amsterdam, la Providence. — A Bristol, de Middlebourg, l'Alveston. — A Southampton. Du Havre-de-Grace, le Herald. — A Greenock. De Malaga, la Lucy. — A Londonderry. De Rotterdam, la Nancy — A Guernsey. De Cette, la Bonne-Mere. — A Ostende. D'Yarmouth, l'Active.

DÉPARTS.

De la Tamise. Pour Amsterdam, l'Helena-Anna. Pour Ostende, le Four-Friends. Pour Groningue, le Jonge-William. — De Clyde. Pour Rotterdam, le Mount-Stuart, la Nelly. — De Waterford. Pour St. Ubes, le Dispatch, le Hope. — A Youghall. Pour Livourne, le Lovely-Ann.

Il est arrivé à Elleneur 27 bâtimens, tant François, qu'Anglois, Hollandois, &c.

** Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille, pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, tels qu'ils se trouvent sur la Liste de ce soir, 13 Avril 1787.

PRIX DES FONDS.

Actions de la Banque 152½ — Des Indes 169½
Traites de la compagnie — 3 Idem Conf. —
Billets de loterie

COURS DES CHANGES.

Amsterdam 2½ uf. 36.9 à vue 36.6 — Roterdam 2 uf. 36.11 — Hambourg 2½ uf. 34.7 — Altena 2½ uf. 34.8
Paris 1 jour date 29½ — 2 usances 28½. — Bordeaux dito 28½. — Cadix 36½ — Madrid 36½ — Bilboa 35½
Livourne 48½ — Gènes 46½ — Venise 49½ — Lisbonne 5.6½
Porto 5.7½ — Dublin 8½.

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Cent

MATIÈRES.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d.
Pièces du Mexique de 8. 5. 1½. Argent en lingot 5 3½.

ARRIVÉES DES MALLÉS.

MALLÉS	MERCREDI.		JEUDI.		VENDREDI.	
	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues
d'Irlande		2		2		
de Hollande						I
de Flandres						I
de France			I			I
de Portugal						

Imprimé à Londres. On souscrit à Paris, au Bureau-général des Gazettes Etrangères, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du Courier de l'Europe. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on desirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Quant aux Lettres particulieres & Nouvelles, on les recevra toujours avec reconnaissance, à l'adresse du Rédacteur du Courier de l'Europe, chez M. Brookes, No. 8. Coventry street, à Londres.

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur.

DU MARDI 17 AVRIL 1787.

Constantinople, le 28 Mars 1787.

LE 22, Ismael Bacha partit d'ici, avec le plus grand appareil, en qualité de Seraskier, ou commandant de 19 régimens, pour se rendre à Oczakow; (1) ces troupes se mettront en route la semaine prochaine; 2000 Janissaires doivent aller renforcer la garnison de ladite forteresse.

Seid Achmet Bacha, cousin du Sultan, part demain pour Syapi, en qualité de Seraskier. 24 Chious doivent incessamment porter en Asie les firmans pour une levée générale de troupes.

Aujourd'hui dix vaisseaux de guerre partent pour la Mer Noire, au ordres de l'amiral Cassich Elvaste Oglu; ils s'arrêteront à Sinope, pour y attendre les autres forces maritimes.

Il y a quelques jours que M. Sergio, arrivé ici de Pétersbourg depuis un mois, se rendit près de la Porte, pour lui demander, au nom de la cour de Russie, la cession de la Bessarabie, comme un pays appartenant aux anciens Chans Tartares. Il reçut pour réponse, que la cour de Pétersbourg est à songer à la restitution de la Crimée & à sa propre défense.

Le grand-Seigneur a écrit lui-même aux sept classes de milice, qui se trouvent ici, pour les exhorter à combattre vaillamment; il déclare héros, tous ceux qui battront l'ennemi, parce qu'il s'agit de la défense de la foi du grand Prophète.

Les deux agens du Prince déposé de la Moldavie, viennent

(1) L'alarme étoit trop vive d'abord; Oczakow étoit pris selon plusieurs lettres: non-seulement il ne l'est pas aujourd'hui, mais il est probable qu'il ne le sera pas. Il est fort à désirer pour toute l'Europe que cette brillante fantaisie que l'on a prétendu avoir été adoptée par l'Impératrice de Russie sans en envisager les conséquences, puisse passer à cette souveraine sans coup-férir. Ce ne seroit pas la première fois qu'un empire se seroit écroulé, en voulant s'étendre au-delà des limites que lui prescrivent ses forces.

d'être arrêtés ici: la Porte exige d'eux sept bourfes pour les relâcher.

En attendant, il se tient toujours des conférences secrètes entre le ministre Russe & le Reis-Effendi; il y a quelques jours que le premier partit pour son palais de Bujukdere, où il est fort occupé.

Du même lieu, le 2 Mars.

On ne doute plus des intentions hostiles de la cour de Pétersbourg, contre l'empire du Croissant. Tous les sacrifices que la Porte a faits jusqu'ici, n'ont servi qu'à irriter l'ambition de Catherine II, dont les vues sont d'envahir entièrement la domination Turque en Europe. Mais les autres puissances Chrétiennes resteront-elles tranquilles spectatrices de l'exécution du projet de cette souveraine? L'Angleterre & la France souffriront-elles que les Echelles du Levant soient dévastées? Verra-t-on avec indifférence la destruction d'un empire qui sert de contre-poids aux puissances Russe & Germanique? L'Espagne même, qui vient de former des liaisons d'amitié avec la Porte, n'agira-t-elle pas de concert avec la France, pour mettre des bornes à l'ambition des Russes, si la cour de Versailles ne vient à bout par son influence, de détourner l'orage qui se forme sur l'horison politique? Il est donc probable, ou que la guerre n'éclatera point, ou que si elle éclate, l'Europe entière en sera le théâtre. En attendant, la Porte, bien loin de vouloir faire de nouveaux sacrifices, paroît fermement disposée à résister aux entreprises des Russes. Hadgi-Ismael est allé prendre le commandement d'un corps des troupes, destiné à couvrir la forteresse d'Oczakow, tandis que trois autres Pachas vont marcher du côté de la Crimée, à la tête de 20 mille hommes.

De Pétersbourg, le 21 Mars 1787.

Les nouvelles de Kiovie, du moins celles qu'on répand dans le public, sont très-favorables: Sa Maj. l'Imp. notre illustre souveraine, y jouit de la santé la plus parfaite; on ignore encore le jour que l'Impératrice devoit partir pour conti-

auer la route pour Cherfon. Il y a ici quelques personnes, qui soutiennent que l'Impératrice sera de retour plutôt qu'on n'avoit osé l'espérer; on va jusqu'à élever des doutes sur le couronnement projeté de S. M. à Cherfon. On regarde enfin l'objet principal du voyage de cette souveraine, comme manqué.

De Vienne, le 30 Mars 1787.

Il est arrivé le 19 un courrier de Versailles à M. le marquis de Noailles, ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne; Son Excellence eut aussitôt une conférence avec le prince de Kaunitz, & lui déclara par ordre de sa cour, « que l'ambassadeur de son maître à Constantinople, avoit eu connoissance » des demandes extraordinaires faites à la Porte par la Russie; » que sans doute les prétentions de l'Impératrice alloient occasionner une guerre entre les deux empires: que S. M. Très-Chrétienne, prenant un intérêt particulier à cette affaire, » autant à cause du système politique qu'elle a adopté, qu'à » cause des relations étroites de commerce de ses sujets, ne » pourroit pas rester spectatrice indifférente de cette guerre, » ni permettre que la Russie poussât la Porte à l'extrémité; » que pour ces raisons, son maître lui ordonnoit de donner » connoissance à la cour Impériale, que dans ce cas, la France » étoit déterminée à secourir la Porte, pour éviter les suites » malheureuses que cette rupture pourroit entraîner; S. M. » T. C. prioit la cour Impériale de vouloir employer ses bons » offices auprès de l'Impératrice de Russie, pour l'engager à » se désister de ses prétentions ».

L'Empereur envoya avant-hier la réponse suivante à l'ambassadeur de France.

Sa Maj. Imp. dit, « qu'elle avoit reçu avec plaisir la déclaration du Roi Très-Chrétien, du 19, par laquelle il lui faisoit » part du desir qu'avoit S. M. de conserver la paix de l'Europe; » mais que comme il y avoit de grands objets de dispute entre » la Porte & la Russie, qui n'étoient pas terminés, & qu'une » guerre entre ces puissances lui paroissoit à craindre; il déclaroit, que si cet événement arrivoit, il resteroit neutre; qu'à » l'exemple du Roi de France, il ne négligeroit rien pour » mettre fin à toutes les difficultés, si les parties étoient disposées à la paix; mais que si ses efforts n'avoient aucun » succès, il garderoit une parfaite neutralité ».

Ce Souverain vient de publier un édit, daté 8 du courant, qui prohibe dans tous les Etats d'Autriche l'importation des ouvrages de quincaillerie, coutellerie, menuiserie, tableterie; ainsi que de la papeterie, des cordages, des baleines, des gants, peaux, rubans, étoffes de coton, toiles, montres, éventails, fils, sellerie, &c. Les individus pourront importer de ces articles, pour leur propre usage, mais non pour les mettre en vente; le même édit permet d'importer avec des passes, de la batiste, des gazes, du linon & de la mousseline, en payant un droit de six florins par livre pesant.

Extrait d'une lettre de Berlin, du 27 Mars.

« On lit, avec autant de surprise que d'indignation, dans un grand nombre de gazettes étrangères, que le conseiller-

privé, de Boehmer, envoyé du Roi à Mayence, étoit chargé de négocier la co-adjutorerie de Mayence pour un des fils de S. M.: ce qui suppose le dessein de lui faire changer de religion. Il est incompréhensible qu'il puisse se trouver des personnes assez méchantes ou assez bêtes, pour inventer ou pour croire un mensonge aussi absurde. L'électeur & tous les chanoines de Mayence pourront & ne manqueront pas d'attester, que jamais le Roi n'a ambitionné rien de pareil, ni de près ni de loin. S. M. a plutôt, à l'exemple de son prédécesseur, adopté & fermement soutenu le système de conserver les archévêchés & évêchés à la noblesse & dans le sein des chapitres. D'ailleurs, le Roi est trop connu par son ferme attachement à la religion Protestante, pour qu'il permette jamais que quelqu'un de sa famille change de religion dans la vue de quelque intérêt mondain. Nous nous empresseons donc de contredire publiquement ce bruit malicieux, & nous défions ici qui que ce soit d'en produire la moindre preuve ».

De Mayence, le 4 Avril.

Enfin, notre électeur cédant aux vives instances de la cour de France, a défendu, sous peine de punition pécuniaire ou afflictive, à nos marchands, d'importer ce qu'on appelle ici *les marchandises de Suisse*, ailleurs qu'à Strasbourg. La ferme générale ayant fait des arrangemens qui ont fait hausser le droit de *transit* par Strasbourg, avoit déterminé nos négocians à préférer de faire passer leurs marchandises sur le côté du Rhin qui appartient à l'Allemagne; car l'expédition par Strasbourg est aujourd'hui plus coûteuse & plus lente: il est vrai qu'il subsiste à ce sujet un traité fait avec la ville de Strasbourg, mais on avoit peu tenu la main à son exécution; aujourd'hui, il paroît décidé qu'il n'y aura plus de connivence en faveur de nos négocians, & que la convention de Strasbourg devra être suivie à la lettre. Quoique les sujets de l'Empereur & ceux du Palatinat perdent beaucoup par la nouvelle défense de notre électeur, le ministre Impérial, auquel on s'est adressé, n'a voulu se mêler en rien de cette affaire; on a remarqué, avec raison, cette indifférence, & on en augure que la cour de Vienne & celle de Versailles, s'entendent parfaitement sur cette affaire. Les Suisses, qui ne veulent pas se soumettre à cette convention, sont déterminés à embarquer leurs marchandises sur la Moselle.

De Buckebourg, le 22 Mars.

L'invasion des domaines du jeune comte de Buckebourg, occasionnera probablement au prince de Hesse, une dispute sérieuse avec ses voisins. Les cours de Berlin & d'Hanovre, en particulier, ont fait de très-fortes représentations contre cette usurpation, & ont déclaré ouvertement que leur intention étoit de voir que justice fût rendue au jeune prince. De son côté, le Landgrave ne montre pas qu'il veuille céder.

De Madrid, le 23 Mars.

On prépare à Cadix une escadre de sept vaisseaux de ligne & de plusieurs frégates; elle est destinée à croiser dans la Méditerranée: on dit à la cour, que cette escadre d'évolution

est uniquement destinée à exercer nos marins ; le public croit qu'elle mettra en mer par précaution, vu qu'on ne doute gueres que la Russie ne déclare la guerre à la Porte. Notre cour a formé des relations étroites avec le ministère Ottoman, & il paroît qu'on y attache ici un grand intérêt.

De la Haye, le 10 Avril 1787.

Le voyage de M. de Waffenaer-Starembourg à Nimegue, n'a pas été long. Cette démarche étoit plutôt d'usage que de sollicitation. Ce n'étoit point au reste pour obtenir la place de baillif de la Haye : emploi qui, à raison des divers conflits de juridiction qui ont souvent lieu entre la cour de justice & la magistrature de cette résidence, devient non-seulement incommode à certains égards, mais encore ne peut gueres être rangé parmi les emplois compatibles avec les autres charges auxquelles un des premiers membres de l'ordre équestre peut prétendre. Quant à la présidence du conseil-comité, en l'absence du Prince, elle vient de droit à M. de Waffenaer. Jusqu'à présent il n'y a personne de nommé aux places de feu M. de Noordwyck.

Il paroît qu'il sera superflu, du côté des patriotes, de faire aucun effort pour tâcher d'annuler la résolution qui leur a tant fait de peine, relativement à la commission pour l'examen de l'influence du peuple dans le gouvernement ; cette commission se dissout en quelque façon d'elle-même : déjà huit membres des plus distingués se sont refusés ; quelques autres témoignent la même intention, & le reste de leurs confreres n'osera pas entreprendre une besogne que les corps de bourgeoisie ne voient pas de bon œil en de telles mains ; ainsi, il est probable que l'on sera obligé d'en revenir à la première nomination des villes patriotiques, au grand regret des familles aristocrates & Stadhoudériennes.

L'abonnement du Prince pour la comédie avoit encore un an à courir avant de devoir être renouvelé ; la crainte que S. A. ne voulût le rompre cette année n'étoit que trop fondée : mais d'après les humbles instances du directeur, le Prince a bien voulu continuer son accord jusqu'à la fin. L'absence de la cour s'est manifestée à la Haye d'une autre manière, savoir par les aumônes ordinaires du jour annuel de jeûne : S. A. a cru devoir retrancher de la somme qu'elle donnoit aux pauvres, & qu'elle avoit encore envoyée l'année dernière. Le consistoire de Nimegue en a profité.

M. le comte de Maillebois est attendu incessamment à son gouvernement de Breda.

Des lettres particulieres & très-sûres de Pétersbourg, en date du 16 Mars, annoncent positivement qu'il est survenu du changement pour le voyage de l'Impératrice, lequel fera raccourci de plus de 1200 werstes, & qu'en conséquence cette souveraine retournera au mois de Juin dans sa capitale. *Re infeda.*

Les conférences pour la médiation d'Utrecht ne sont pas prêtes à commencer : les Etats d'Amersfort soutenus par la cour de Nimegue, ont renouvelé toutes les difficultés qui coupent moyen à une conciliation, & de son côté la ville d'Utrecht tient plus ferme que jamais.

On apprend de Livourne que l'escadre Hollandoise commandée par le capitaine Melville est heureusement entrée dans ce port en venant de Toulon. Elle est composée du vaisseau le Dordrecht, des frégates le Cheval Marin, le Jason, le Hof Souburg, la Syrene, & du cutter le Braak.

Les lettres de Berlin nous annoncent que la Princesse Anne Amélie de Prusse, sœur du feu Roi & tante de S. M. actuellement régnante, y est décédée le 30 Mars, à l'âge de 64 ans.

Du même lieu le 13.

Ce n'étoit pas sans raison que nous avions parlé précédemment des obstacles qui s'élevoient en ce pays contre le desir de la cour de France d'établir un consul à Batavia : l'un des principaux collèges de la compagnie des Indes, savoir, la chambre

d'Amsterdam, est d'opinion que les constitutions & les intérêts de la compagnie ne peuvent permettre cette innovation. Ladite chambre rappelle à cette occasion, que dans l'année 1763 l'Angleterre fit la même demande, & que l'on refusa d'y acquiescer : encore ne s'agissoit-il que d'établir un consul Anglois à Negapatnam, au lieu que la sollicitation actuelle est pour Batavia, centre des possessions & des intérêts les plus secrets de la compagnie ; ce qui motive d'autant plus la nécessité d'un refus. Les autres chambres ne s'étant point encore expliquées, & la cour de France pressant la conclusion de cet arrangement, on ne fait trop quel parti les Etats-Généraux prendront à cet égard.

M. de Waffenaer-Starembourg est maintenant président de l'Ordre-Equestre, & pourra influencer considérablement sur les sentimens de cette illustre classe de l'Etat.

On croit avoir reconnu ici, il y a quelques jours, le fameux Cagliostro, sur le signalement qu'on a donné le Courier de l'Europe. *L'élève infortuné de la nature* ne s'est point arrêté dans cette résidence, & a pris la route d'Amsterdam, théâtre beaucoup plus vaste, & où l'on peut plus aisément se perdre dans la foule. Les nouvelles de Londres, arrivées hier, annoncent qu'effectivement ce fameux adepte s'étoit éclipsé furtivement, après avoir dépouillé sa chere Seraphine de tous ses bijoux. Les cachots de la ville d'Amsterdam ont été comme on le sait, l'écueil contre lequel a échoué le fameux Prince d'Albanie ; cette catastrophe est d'un mauvais augure pour *l'Altesse de Trébisonde.*

Prenez garde, Monseigneur,

Qu'un bourguemaitre ne vous hâpe !

De votre prédécesseur,

Rappelez-vous le malheur.

Extrait d'une lettre de Campen, du 26 Mars 1787.

« S. A. S. le Stadhouder avoit adressé une lettre très-ferme aux Etats de cette province, qui ont tenu leur assemblée ordinaire dans cette ville. La réponse que les Etats ont faite à S. A. respire la modération, la sensibilité, & en même tems une fermeté décente, qui fait voir qu'ils ont pris leur parti. Ils s'y abstiennent de relever plusieurs passages de la lettre du Prince, & se bornent à déclarer qu'ils sont prêts à recevoir les commissaires que S. A. propose de leur envoyer. Les Etats fixent le 11 Avril prochain, pour la comparution desdits commissaires à Campen, & ils déclarent que s'ils ne se rendent pas à cette époque, ils procéderont à la réforme du réglemeut d'administration provinciale. Cette réponse a été approuvée par les députés de trois villes voisines, & par huit membres de l'ordre équestre ; ce qui forme la majorité des Etats ».

Paris, le 9 Avril.

Le voyage de la Reine à Bruxelles est causé qu'il n'y en aura pas cette année à Compiègne. La cour ne fera non plus cet été aucun séjour à St. Cloud.

On compte qu'au moyen des mesures prises par le ministre des finances pour liquider les engagements des agioteurs, & en fixer la condition, de manière qu'elle ne puisse ni se continuer, ni s'étendre, tous les marchés à terme seront connus, compensés & soldés, d'ici à la fin de Juillet. On doit, au reste, cette justice à M. le comte de Mirabeau, que sa diatribe a produit une partie de l'effet qu'il desiroit ; car depuis qu'il l'a publiée, les effets publics ont baissé au moins pendant quelques jours. Ils sont remontés aujourd'hui.

On assure, aujourd'hui, qu'il y a quelque apparence

que l'assemblée des Notables suppliera Sa Majesté d'adoucir le sort des débiteurs insolubles, dont la plupart sont peres de famille, & parmi lesquels il en est qui gémissent dans les prisons depuis 10, 12 & 15 ans, par la dureté de créanciers opiniâtres. Il ne seroit pas moins digne de la justice du monarque de promulguer une nouvelle loi qui ne confonde plus le débiteur de mauvaise foi avec celui qui n'est que malheureux.

Le 1er. Mai prochain l'éducation de Mgr. le Dauphin sera confiée à M. le duc d'Harcourt, son gouverneur; on croit que le lendemain Mme. la duchesse de Polignac partira pour Londres, & de là pour les eaux de Bath.

La commission nommée pour juger l'affaire des lettres de change falsifiées, a prononcé. Les juges, après avoir été trois heures aux opinions, ont condamné MM. Tourton & Ravel, & M. Gallet de Santerre, au paiement, aux dépens & aux intérêts, depuis le jour du protêt. Quelques heures avant le jugement, ces Messieurs avoient répandu à l'audience une consultation signée de Me. Benoist, & fortifiée de la signature de vingt-huit maisons de banque, à la tête desquelles étoient MM. Girardot & Haller, le Coulteux, &c.; mais cette précaution n'a pu contre-balancer dans l'esprit des juges l'effet des plaidoyers de M. de Seze, avocat des porteurs des effets. On assure que MM. Tourton & Ravel, & Gallet de Santerre, se proposent de se pourvoir en cassation.

Il y a quelques jours qu'une pierre se détacha de la voûte de l'Eglise St. Bartélémy. On manda sur le champ un expert, qui, après avoir visité l'édifice, conseilla de l'évacuer. On transporta en conséquence tous les ornemens dans l'église des Barnabites, & on y célébra les offices. L'événement a prouvé que cette précaution étoit sage, car Mercredi au soir, à l'heure où se font les prières, l'église abandonnée s'écroûla sur ses fondemens.

Il y a quelques semaines que la demoiselle Rosalie, si intéressante dans le rôle d'Antonio, conduisant elle-même, suivant la mode, un *wisky* dans Paris, froissa rudement un avocat. Sur les représentations modérées qu'il crut devoir lui faire, la jeune étourdie répliqua si vivement, que le légiste doublement offensé, fut porter ses plaintes. Ayant obtenu un ordre pour la faire arrêter, le vindicatif avocat l'a gardé en poche jusqu'aux fêtes de Longchamp. A cette époque il a fait exécuter l'ordre, & on a conduit à la Force la demoiselle Rosalie. Il étoit bien sûr que la circonstance rendroit la punition plus sensible. Les amateurs ont trouvé ce raffinement peu courtois: la plupart même ont jugé qu'il eût été plus digne de la galanterie Françoisise de profiter de la réparation, en lui proposant de devenir son captif pendant la huitaine, au lieu de la tenir en prison.

Il y avoit long-temps que Longchamp n'avoit été aussi brillant que cette année. Beaucoup de femmes de la cour s'y sont montrées dans des *wiskys* très-lestes, conduits par nos jeunes seigneurs. On est étonné de l'imprudence d'adopter cette sorte de voiture sur un chemin raboteux, & de la

légèreté avec laquelle le sexe confie sa vie à des voitures aussi élastiques, dont l'impétuosité de six chevaux augmente encore le danger à travers la multitude & l'embaras des carrosses, qui remplissent l'espace depuis Paris jusqu'au terme de la promenade: un de ces *wiskys* où se trouvoient trois dames de haut parage, a été heurté. La foule aussitôt s'est empressée à leur porter du secours: on craignoit quelque malheur, mais deux de ces dames qui ont été jettées hors du *wisky*, en ont été quittes pour la peur.

Extrait d'une Lettre de Paris, du 10 Avril.

« Avant-hier, à dix heures du soir, M. le comte de Montmorin a remis une lettre du Roi à M. de Calonne, par laquelle S. M. lui demandoit sa démission. Le souverain a eu la bonté d'annoncer à ce ministre, que les circonstances exigeoient qu'il lui demandât cette démission, mais qu'il n'en étoit pas moins résolu à suivre son plan: à quoi S. M. a ajouté, qu'elle desiroit qu'il restât à Versailles pour travailler avec son successeur, qu'est M. de Fourqueux. Le lendemain M. le président de Lamignon a été nommé Garde des Sceaux, sur la démission de M. Hue de Miromesnil. On parle aussi de la retraite de M. le premier Président, mais son successeur n'est pas encore connu; on croit que ce sera M. d'Ormesson ».

AUX SOUSCRIPTEURS.

« MM. les Souscripteurs du COURIER DE L'EUROPE, dont l'abonnement expire dans le courant de ce mois, sont priés d'envoyer leurs ordres au Bureau, afin que l'envoi ne soit sujet à aucune interruption. C'est au Bureau - Général des Gazettes étrangères, N^o. 35, Rue du Bout-du-Monde, qu'il faut s'adresser pour Paris; & aux Directeurs de la Poste aux lettres, dans toutes les villes principales du Royaume, pour les Provinces. »

GRANDE-BRETAGNE.

BULLETIN DE LONDRES.

Du Mardi 17 Avril.

Il arriva Vendredi dernier, vers les quatre heures, à Saint-James's, un courier chargé de dépêches de la régence d'Hannovre, qu'on dit être relatives à l'affaire du comté de Buckenburgh-la-Lippe, dont le prince de Hesse s'étoit emparé. On assure que cette affaire est sur le point de s'arranger à la satisfaction de toutes les parties.

Le *Gazetteer* annonce que le traité avec le Portugal est définitivement convenu pour ce qui concerne les articles essentiels, & que la publication n'en est suspendue que jusqu'à ce que certaines matières de forme soient arrangées.

La balance du commerce avec le Portugal, en faveur de la Grande-Bretagne, ne sera pas, dit-on, de plus de quatre-vingt-treize mille liv. ster.

L'affaire la plus essentielle qui doit être agitée cette semaine dans la chambre des pairs, sera celle de la consolidation des droits de douane, réunie avec la clause qui sanctionne le traité de commerce. Les lords ont été sommés de se trouver Jeudi prochain dans leur chambre pour entendre la seconde

lecture de l'acte qui établit cette consolidation & donne force de loi au traité.

La balance de notre commerce avec la Russie nous est très-certainement contraire, dit *l'Universal-Register*. La même feuille ajoute, que l'opinion de M. Hanway qui a long-tems résidé à Pétersbourg, ainsi que celle de M. Postlethwayte, est que cette balance peut être portée annuellement à un million sterling. Quelque exactitude qu'il y ait dans les calculs qu'ils ont faits, il est difficile de déterminer positivement cette balance, parce que nos négocians étant obligés de porter des *dallers* en Russie pour le paiement des droits sur les marchandises qui y sont importées, les opérations qui ont été faites pour fixer la balance du commerce par le change ne peuvent jamais être exactes.

Il y a eu un *deficit* considérable dans la recette des douanes du dernier quartier de 1786. Il a toujours été reconnu que ce quartier est le moins productif; mais comme ils ont tous un peu baissé, les états de l'année donnent un résultat de 500,000 liv. st. de moins que ceux de l'année précédente.

Le bureau de contrôle de l'Inde est occupé à faire les recherches les plus exactes des sommes dues au gouvernement par la compagnie des Indes, relativement aux troupes employées pendant la guerre à son service. Le gouvernement a pourvu au paiement de ces troupes, quoiqu'elles dussent être à la charge de la compagnie, depuis le moment de leur embarquement: cette dette excède la somme de 400,000 l. st.

Dans le cours des derniers examens faits à la barre de la chambre des communes dans l'affaire de M. Hastings, quelques faits furent avancés, qui présentent les circonstances atroces de *l'assassinat juridique* du malheureux Nundocomar, qui fut condamné à mort dans l'Inde, en vertu d'une loi Angloise, contre le faux, qui n'est pas en force dans l'Indostan. Cela formera une partie de la première charge contre un certain juge qui doit aussi avoir son *impeachment*; l'événement déterminera, disent nos feuilles, si ce juge, *doux & pacifique*, n'a pas *ensanglanté* aussi bien que dégradé son *hermine*.

Le comité secret chargé de rédiger *l'impeachment* contre Warren Hastings, écuyer, a déjà procédé à l'examen des papiers qui lui ont été fournis à l'hôtel de la compagnie des Indes. Le plan que l'on a adopté, mettra les membres en état de présenter le bill *d'impeachment* à la chambre des communes avant la fin de ce mois.

On apprend par une lettre particulière de Portsmouth qu'il a été donné des ordres de préparer en toute diligence la frégate la *Vestale*, & d'y embarquer des provisions pour un an. Depuis la réception de ces ordres les ouvriers qui étoient occupés à la réparer, font des journées doubles, & les continueront jusqu'à ce que les réparations soient achevées. L'équipage de la *Vestale* doit être composé de matelots actuellement en service sur les vaisseaux en ordinaire, qui seront remplacés par d'autres. Cette frégate fera, dit-on, expédiée avec des dépêches pour le lord Cornwallis.

Une lettre écrite à bord du paquebot le lord Hyde, arrivé de New-York à Falmouth, annonce, que la veille de son départ,

le vaisseau le *General Washington*, de 20 canons, étoit arrivé de Madere à New-York, chargé de vins, & avoit amené avec lui un corsaire Algérien, dont il s'étoit emparé après un engagement qui a duré une heure & demie. Le capitaine Henderson, qui commandoit le *Washington*, n'ayant point de fers sur son bord, & en ayant trouvé abondamment sur celui du corsaire, s'en étoit servi pour s'affurer des ses prisonniers, qui commençoient à devenir très-turbulens. On se propose d'envoyer ces prisonniers au Dey, en échange contre des prisonniers Américains. Si cet échange est refusé, alors ces prisonniers resteront esclaves, & on les traitera de la même manière que les Algériens traitent les leurs.

On vient d'équiper à Berwick quatre navires de 300 tonn. chacun, que l'on destine à la pêche de la morue sur les côtes d'Ecosse; on s'en promet les plus grands avantages.

Le plan qui a été donné dans le *Gazetteer*, il y a deux ans, de lever la taxe sur les fenêtres en proportion de leur grandeur aussi bien qu'en proportion du nombre, doit aujourd'hui être adopté, dit cette feuille. Ce plan va nécessairement faire naître une question dans le comité des boutiquiers; savoir, si le vitrage qui sert de fermeture aux boutiques doit être assujetti au paiement de la taxe, en raison de sa largeur, &c. Si tel est le projet de l'administration, ce nouveau règlement imposera sur les boutiquiers un nouveau fardeau qui va leur paroître insupportable; ce sera une nouvelle taxe sur les boutiques. On avoit suggéré ce moyen pour donner au ministre une taxe qui pût faire révoquer celle sur les boutiques; il seroit fort singulier qu'on les perçût toutes les deux, & que le ministre adoptât pour règle de sa conduite l'axiome connu, *opportet unum facere, & alterum non omittere*.

Nous avons omis de parler dans notre feuille dernière, de l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie des Indes, qui eut lieu Mercredi dernier, 11 du courant, pour élire, à la pluralité des voix, six directeurs pour quatre ans. L'élection commença à 6 heures du matin, & finit à 6 heures du soir. Les Srs. James Moffat, William Devaynes, Stephen Lushington, Nathaniel Smith, Thomas Fitzhugh, & Thomas Patte, junior, furent élus; les trois autres candidats qui s'étoient mis sur les rangs, & qui ont perdu l'élection, sont, Sir Benjamin Hammett, les sieurs James Fraser; & John Lewis, écuyers. Le parti ministériel a mis tout en œuvre pour faire élire M. Fraser, mais ses efforts ont été inutiles. Une dispute qu'il a eue avec un capitaine Stuart, au service de la compagnie, qui l'a publiquement accusé d'avoir voulu se faire payer, après la mort du capitaine Hamay, d'un billet de 1000 liv. st. qui avoit été acquitté du vivant de son débiteur, & qu'il avoit gardé, lui a fait manquer son élection.

Le colonel O'Kelly doit recevoir du lord Egremont un dédit de 500 guinées, que ce dernier a perdu par un pari fait entre eux, *play or pay* (1), il y a quatre ans, sur une

(1) *Play or pay* est une expression technique, qui signifie que si le cheval ne court pas, le pari est perdu comme s'il avoit été battu.

course qui devoit être déterminée cette année-ci entre *Soldier*, cheval qui appartient au colonel qui a fait le pari, & un poulain du lord Egremont, né la même année que *Soldier*. Le cheval du lord Egremont étant mort il y a trois ans, le Colonel O'Kelly vouloit alors la tenir quitte de son pari pour 100 guinées ; ce qui fut refusé par ce lord, en disant qu'il attendroit la chance de la mort du colonel O'Kelly, ou de son cheval, avant le tems où la course devoit avoir lieu : l'un ou l'autre événement eut mis le lord Egremont à but.

ARTICLES DIVERS.

Tirés des Papiers, Journaux Anglois, &c.

Extrait d'une Lettre de Jersey, du 19 Mars.

« Je me rendis hier à cheval à la baie de St. Owen, pour y voir plusieurs arbres qui ont été découverts dernièrement sous l'eau. Ils sont en si grand nombre, qu'il semble que c'est une forêt qui a été renversée & engloutie. Il s'en trouve dans un espace de terrain de plusieurs arpens, qui forme la plage, mais ils paroissent s'étendre bien avant dans la mer. Plusieurs de ces arbres sont entiers, & ont au-delà de 40 pieds de longueur. La preuve qu'ils ont crû dans cet endroit est évidente, puisque leurs racines sont adhérentes à la terre. Ce qui rend cette découverte plus surprenante, c'est que dans l'espace de plusieurs miles autour de cette baie, la surface du sol est entièrement couverte de sable à une très-grande épaisseur, & que l'on n'y voit pas un seul arbrisseau ».

IRLANDE.

De Dublin, le 6 Avril 1787.

JOURNAL DU PARLEMENT.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du Jeudi 5 Avril.

La chambre examina en comité le bill pour la réforme de la magistrature. Lorsqu'on en fut à la clause qui dispense les juges à paix de la qualification qu'ils devoient avoir ci-devant, c'est-à-dire de jouir d'un revenu annuel de 200 liv. sterl. de propriété foncière, M. Griffith s'y opposa, en disant que cette clause alloit directement contre le but du bill, qui étoit de rendre les magistrats plus respectables ; que si elle passoit, il étoit possible de voir les fonctions de la justice exercées par des gens sans ressource, & conséquemment capables de chercher à s'en procurer en se laissant corrompre.

M. Conolly attaqua non-seulement cette clause, mais tout le bill, qu'il dit contenir le système le plus arbitraire. C'étoit une maréchaussée déguisée qu'on alloit établir. Le commissaire de quartier en chef étant nommé par le gouvernement, & étant à sa solde, il seroit le chef de bande de tous les commissaires inférieurs, qui étant armés, seroient autant de satellites déguisés qui obéiroient aveuglément à ses ordres. Ce membre calcula ensuite les dépenses de ce nouvel arrangement pour l'Etat, & les présenta comme une addition de 40,000 l. st. par an, &c.

Toutes ces observations n'empêcherent pas que la clause ne passât par une majorité de III voix contre 41.

On procéda alors à la lecture de la clause relative à la nomination des commissaires de districts. M. Orde déclara, que le bill ne devoit pas s'étendre dans toutes les provinces du

royaume ; que le nombre des commissaires ne seroit qu'en proportion de la nécessité qu'il y auroit de mettre le bill en force ; qu'au reste, il ne s'opposoit pas à ce qu'on le limitât ; mais qu'il croyoit qu'il seroit plus à propos de laisser le tout à la discrétion du Lord-Lieutenant & du conseil privé.

Le procureur-général fit alors une sortie vigoureuse contre le parti de l'opposition. La violence avec laquelle on avoit d'abord attaqué le bill, lui avoit donné, dit-il, l'espoir d'entendre des argumens très-solides contre cette mesure ; mais il avoit été frustré dans son attente. Ceux qui avoient soutenu que le bill étoit contraire à la constitution, ne la connoissoient point. C'étoit déclamer d'une manière bien pitoyable que d'appeler les gens de la police une armée de masques. S'étant étendu sur les avantages qui devoient en résulter, il défia les membres de l'opposition de combattre ce bill, & les engagea de mettre en œuvre toute leur sagacité, pour lui prouver qu'il avoit été trompé dans son espoir.

M. O'Neill ramassa le gantelet, non-seulement pour attaquer le bill, mais pour condamner toutes les mesures proposées en parlement par le procureur-général ; comme le bill pour assurer la liberté de la presse, qui la détruiroit en effet ; les poursuites par corps ; le bill de police ; le bill pour empêcher les assemblées tumultueuses, &c. &c.

Enfin, après avoir dit beaucoup de mots, le bill qui étoit l'objet des discussions des membres, passa sans division.

Extrait d'une Lettre de Dublin, du 4 Avril.

« La meute de M. Charles Crymble poursuivoit Samedi dernier un lievre dans le voisinage de Bally-Clare, lorsqu'un aigle fondit subitement sur le pauvre animal, & l'emporta en l'air à perte de vue. Quelque tems après les chiens firent lever un autre lievre, que l'aigle emporta de la même manière, avec cette différence qu'on ne vit aucune trace du premier, & que le second tomba à quelques centaines de pas presque entièrement dépouillé de sa peau, & ayant la gorge coupée & les entrailles hors du corps ».

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

Extrait d'une Lettre de la Virginie, du 21 Novembre 1786.

« Je viens de visiter les parties occidentales de l'Etat de Virginie, & voici les observations que j'ai faites sur les lieux.

Les hautes montagnes Alligany suivent à peu près la même direction que l'Océan Atlantique qui baigne nos côtes, & qui est en général à 200 miles du point où commencent ces montagnes, entre les rivières de James & le Potomack. La première chaîne, qui est appelée la Chaîne Bleue, se rétrécit vers le Sud. Dans la Virginie, les terres qui sont entre ces deux chaînes, sont depuis long-tems cultivées. On y voit des fermes très-riches, & on les divise en sept comtés, qui sont arrosés par les eaux de la rivière Potomack. Il y a dix-huit ans que ces terres se vendent 2 ch. 6 den. l'arpent : aujourd'hui elles se vendent depuis 6 jusqu'à 10 liv. sterl.

En allant vers l'Ouest, du sommet de ces montagnes, on voit de vastes forêts d'arbres de haute-futaie, ainsi que des plaines & des collines immenses, couvertes d'une superbe verdure. La rivière du Tigre, qui prend ensuite le nom de Monongalia, tire sa source de la même montagne que celle du Potomack. Le corps législatif de la Virginie, persuadé qu'une communication facile entre les habitans de l'Est & de

l'Ouest, produiroit de très-grands avantages, ordonna la levée d'une somme considérable, pour ouvrir une route dans la partie la plus convenable, & établit une compagnie, sous la direction du général Washington, pour y faire un canal. Ces ouvrages se font avec beaucoup d'ardeur. Plus de 200 bras y sont constamment employés, & la communication sera bientôt ouverte; ce qui décuplera la valeur de ces terres, & sera d'un profit immense pour l'état de la Virginie.

« L'agriculteur ne peut pas trouver un pays où il puisse exercer son industrie avec plus de fruit & d'agrément, que dans celui-ci. Le climat est tempéré & salubre. Les loix y sont équitables, & s'y exécutent avec douceur. On y jouit de la tolérance religieuse; le sol est très fertile, & très-aisé à cultiver, &c.»

AMERIQUE ESPAGNOLE.

Extrait d'une lettre du Cap Gratia, à Dios, dans le pays d'Honduras, du 11 Janvier 1787.

« Les habitans de cette colonie sont très-irrités que vos ministres aient consenti à abandonner un pays, qu'on étoit accoutumé depuis long-tems à regarder comme une colonie Angloise; un pays qui sous la protection de la Grande-Bretagne, seroit bientôt devenu le jardin de l'univers. Il est reconnu que la partie du pays que l'on a défrichée, & où l'on a fait des plantations, produit beaucoup plus qu'aucune des isles Occidentales, dont toutes les productions croissent ici dans la plus grande perfection. Nous avons en abondance du manioque, du plantin & du bled, & la plupart des plantes les plus précieuses de l'Europe. Le riz y rend davantage, & est supérieur en qualité à celui qui croît dans quelque autre partie du monde que ce soit; les cannes à sucre & l'indigo y viennent très-bien. Le pays abonde en gibier de toute espèce, entr'autres en daims & sangliers d'Amérique, & en divers oiseaux sauvages, d'un goût délicieux. Il y a une si grande quantité d'oies, de canards, de farcelles, &c. que d'un seul coup de fusil, on est toujours assuré d'en abattre plusieurs.»

« Nos rivières sont remplies de poissons. Si l'on jette un filet qui ne soit pas bien fort, il se rompt par la quantité de poissons qu'il contient; nous avons aussi une si grande abondance de tortues de mer, que quand même il y auroit ici dix mille personnes aussi voraces que les aldermen de Londres, il n'y auroit pas à craindre qu'elles nous manquaient. Tout le pays est plat, & il faut parcourir plusieurs centaines de miles, avant d'apercevoir une montagne, excepté du côté de la riviere Noire, & vers le Sud. On n'y voit que de vastes prairies & des bois immenses. La nature n'est stérile nulle part dans ce canton.

« Les rivières ont un cours très-long, & sont fort étroites. Tous leurs bords sont couverts de bois presque impénétrables, ainsi que les ruisseaux qui serpentent dans les campagnes, & les arrosent.

« Les hameaux des habitans sont petits, mais très-nombreux; ils sont répandus sur toute la surface du pays. Ils sont composés en général, de dix ou douze huttes, & contiennent environ cinquante personnes: ils sont d'un accès très-difficile, pour tout autre que pour les Indiens. Comment les Espagnols, malgré les préparatifs qu'on dit qu'ils font, pourront-ils venir à bout d'extirper une nation brave & active, qui est située de manière à pouvoir continuellement les harasser, si elle peut rendre chaque arbre fatal à ses ennemis, & le moindre buisson peut lui servir d'embuscade?

« Les pauvres Musquites qui sont ainsi baslement livrés aux Espagnols, leurs implacables & cruels ennemis, sont non-seulement inquiets pour leurs villages, n'ayant pas l'intention du gouvernement Britannique assez à tems, pour mettre leurs habitations en état de défense; mais ils paroissent très-fâchés d'être obligés de se séparer des Anglois, dont ils ont été invariablement les amis. Comptant sur notre amitié, ils

nous ont reçus dans leur sein, & nous cherchons à les poignarder! Leur attachement pour les Anglois, les a souvent portés à faire au-delà de ce qu'ils pouvoient; ils se sont soumis à nous; ils nous ont servi de guides dans tout leur pays; ils auroient mieux aimé sacrifier leur vie, que de permettre qu'un Anglois reçût la moindre injure: & nous les abandonnons!

« Les habitans infortunés de cette côte ont jetté tout le blâme sur leurs chefs, qu'ils soupçonnent de les avoir trahis, & d'avoir vendu le pays, en s'occupant de leur sûreté. Il est à craindre qu'ils ne soient bientôt sacrifiés au ressentiment de ces malheureux.

« Les Indiens conservent toujours la même animosité contre les Espagnols, & je suis convaincu que ces derniers ne tireront jamais aucun avantage de ce pays-ci. Les Indiens ont déjà commencé à se préparer pour la guerre, qui aura des suites terribles. Ils transportent leurs familles dans les parties les plus reculées, & ils paroissent déterminés à harasser les Espagnols, & à ne recevoir d'eux, ni leur accorder aucun quartier.»

MELANGES

DE LITTERATURE, POÉSIE, POLITIQUE, &c.

La vie de Mme. de Maintenon, institutrice de la maison royale de S. Cyr, se vend chez Buillon, libraire à Paris, rue des Poitevins, hôtel de Megrigny, No. 13. Le prix de l'ouvrage avec le portrait de Mme. de Maintenon est de 3 l. broché, vendu chez lui; & 3 l. 10 s. rendu franc de port, en province, par la poste.

Cet ouvrage rassemble les époques qui tiennent à l'histoire de Louis XIV, & les anecdotes qu'on trouve dans la vie de cette femme célèbre, qui mérita d'avoir pour panégyristes, Pierre-le-Grand & les personnages les plus distingués de l'Europe.

Les mémoires de la Beaumelle n'ont ni l'exaétitude, ni la précision qui caractérisent cette nouvelle histoire.

On trouve au même prix, chez le même Libraire, l'*Histoire de Kentuke*, nouvelle Colonie à l'Ouest de la Virginie, traduite de l'Anglois, pour servir de suite aux *Lettres d'un Cultivateur Américain*, avec une carte. Cette histoire qui est en un vol. in-8^o. est pleine de descriptions & d'anecdotes piquantes; & sera lue avec le même plaisir par ceux qui ont voyagé en Amérique, & par ceux qui voyagent de leur cabinet.

Un ouvrage d'un autre genre, qui n'est pas moins intéressant par son utilité, est un traité intitulé, *Observations Pratiques sur les Bêtes à laine*, dans la Province du Berry, par M. le chevalier de Lamerville, un volume in-8vo. prix 3 l. 5. broché, & 3 l. 15 s. franc de port par la poste. Cet ouvrage se trouve chez le même Libraire. L'auteur a su le rendre intéressant par une éloquence convenable au sujet. On y trouve par-tout le praticien, l'observateur instruit, l'ami des hommes, qui rapporte ce qu'il a fait, & ce qu'il a vu faire, sainement. Un ouvrage d'une utilité si marquée mérite d'être distingué d'une foule de livres sans but & sans nécessité, dont on est accablé tous les jours.

A V I S.

Les Freres Pagés, de Berlin, ont l'honneur d'avertir le public, qu'ils ont exposé à Paris, aux Arcades du Palais-Royal, No. 55, au premier, la Figure, en grandeur naturelle, du feu Roi de Prusse, Frédéric II, moulée d'après nature, & plusieurs habits que Sa Majesté a portés en son vivant: pour preuves desdits faits, ils se sont munis d'attestations, tant de la Famille Royale que de MM. les Ministres d'Etat & envoyés résidans à Berlin. Les Freres Pagés avertissent aussi le Public qu'ils ne s'arrêteront que fort peu de tems à Paris.

Londres, le 13 Mars 1787.

CONCERTS SPIRITUELS.
SOUS LES AUSPICES DE LEURS MAJESTÉS,
Et sous la Direction du

MARQUIS DE CARMARTHEN, Président-Honoraire ;
Et des Comtes d'Exeter, de Sandwich, d'Uxbridge, du Vicomte Dudley & Ward, du Lord Grey de Wilton, du Chevalier Watkin Williams Wynn, & de Joah Bates, Ecuyer ;
Vice-Présidens-Honoraire.

Il sera donné des Concerts Spirituels à L'ABBAYE DE WESTMINSTER, par la Société Royale des Musiciens, le Lundi 28 Mai, le Jeudi 31 du même mois, le Samedi 2 Juin, & le mardi 5 ; dont les différens Morceaux sont de la composition de l'immortel HANDEL. — Le produit en est destiné à l'accroissement du Fonds des Pauvres Musiciens, & des Hôpitaux de Westminster & de St. George.

L'Orchestre sera composée de
HUIT CENTS MUSICIENS,

Dont les principaux, qui ont généreusement offert leurs services, sont : — Pour la partie Vocale — Mme. Billington, Mlle. Harwood, Mme. Warton, les Dlls. Mahon, Abrams, T. Abrams, & la Signora Storace, Signor Rubinelli, MM. Harrison, Kelly, Parry, Norris, Saville, Sale, Corfe, Knyvett, Champness, Mathews, &c. &c. — Pour la partie Instrumentale. — MM. Cramer, Crosdill, Cervetto, Paxton, Parke, W. Parke, Borghi, Eiffert, Ashley, Baumgarten, Hogg, Lyon, Parkinson, Florio, Decamp, Foster, Blake, Dance, Soderini, Mansani, Gariboldi, Billington, Hackwood, Scola Waterhouse, Napier, Shield, Sharp, Neibour, Sarjant, Kellner, Jenkins, Cantelo, Fitzgerald, Ashbridge, &c. &c. &c.

Le prix des billets est d'une guinée pour chaque concert. On les distribuera le 2 Mai, à la Taverne de St. Alban, St. Alban's-street, & chez les sieurs Longman & Broderip, Lutiers, dans Cheapside, & sur le Hay-Market. — Le bureau dans St. Alban's-street, sera ouvert tous les Lundis, Mercredis & Vendredis, depuis dix heures du matin jusqu'à six heures du soir, & les personnes qui voudront honorer ces concerts de leur présence, sont priées de se pourvoir de billets le plutôt possible, la distribution d'en être suspendue aussitôt qu'on aura disposé d'un nombre suffisant pour remplir les places destinées pour les spectateurs.

A-VIS AU PUBLIC.

Les Sieurs JOHNSON & Co., Marchands de Liqueurs fines ; No. 78, Hay-Market, à Londres, se proposent d'ouvrir un Entrepôt pour toutes sortes de Marchandises de France, mentionnées dans le tarif, sur-tout pour les Vins & les Eaux-de-Vie qu'ils vendroient par commission, & dont le montant seroit remis en argent ou en marchandises du pays aussitôt la vente effectuée, déduction faite d'une commission modique.

Les Sieurs JOHNSON & Co., se flattent que la réputation d'intégrité qu'ils ont constamment soutenue, leur assurera la confiance des étrangers. Leur établissement au centre de la Cour & de la Ville, leur garantit des débouchés sûrs & un prompt débit ; mais par cette même raison aussi ils ne peuvent absolument se charger que des marchandises de la première qualité, & prient ceux qui seroient disposés à profiter de leur offre, de vouloir bien se conformer strictement à cette dernière condition. En leur écrivant à l'adresse ci-dessus,

MM. JOHNSON & Co. donneront tous les renseignements nécessaires aux personnes qui se trouveroient disposées à contracter avec eux.

C O M M E R C E.

Arrivées & Départs qui peuvent intéresser le Commerce de la France avec l'Angleterre, & les autres Puissances de l'Europe.

A R R I V É E S.

Dans la Tamise. De Groningue, la Vrow Egletina. De Gaverland, le Huskel. — A Bristol. D'Oporto, l'Elizabeth. — A Plymouth. De Malaga, le Batavier, vaisseau de guerre Hollandois. — A Pool. Du Havre-de-Grace, l'Aurora. D'Ostende, l'Active. — A Portsmouth. De Cherbourg, la Sally. Du Havre-de-Grace, le St. George. — Dublin. De Malaga, le Torbay. — A Belfast. De Rotterdam, la Charlotte.

D É P A R T S.

Dans la Tamise. Pour Ostende, le Jonge Jan, le William. Pour Dunkerque, la Nancy. Pour Rotterdam, l'Elizabeth. Pour Hollande, la Vrow Elfein. — De Hull. Pour Oporto, la Britannia. Pour Anconne, l'Anconna. — De Darmouth. Pour Bilbao, le Bon Fils. — De Portsmouth. Pour le Havre-de-Grace, le Herald.

Il est arrivé à Elfeneur 7 bâtimens, tant François, qu'Anglois, Hollandois, &c.

** Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille, pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, tels qu'ils se trouvent sur la Liste de ce soir, 17 Avril 1787.

P R I X D E S F O N D S.

Actions de la Banque 152½ — Des Indes —
Traites de la compagnie — — 3 Idem Conf. —
Billets de loterie — — —

C O U R S D E S C H A N G E S.

Amsterdam 2½ Us. 36.9 à vue 36.6 — Rotterdam 2 us. 36.10 — Hambourg 2½ us. 34.7 — Altena 2½ us. 34.8
Paris 1 jour date 29½ — 2 usances 29½. — Bordeaux dito 29. — Cadix 36½ — Madrid 36½ — Bilboa 35½
Livourne 49 — Gènes 46½ — Venise 49½ — Lisbonne 5.6
Porto 5.7½ — Dublin 8½.

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Cent.

M A T I E R E S.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d.
Pièces du Mexique de 8.5.1½. Argent en lingot 5 3½.

A R R I V É E S D E S M A L L E S.

MALLES	MERCREDI.		JEUDI.		VENDREDI.	
	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues
d'Irlande	1	1	3	—	1	—
de Hollande	1	—	—	1	1	—
de Flandres	—	1	2	—	—	—
de France	—	—	1	—	—	—
de Portugal	—	—	1	—	—	—

Imprimé à Londres. On souscrit à Paris, au Bureau-général des Gazettes Etrangères, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du Courier de l'Europe. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on désirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Quant aux Lettres particulières & Nouvelles, on les recevra toujours avec reconnaissance, à l'adresse du Rédacteur du Courier de l'Europe, chez M. Brookes, No. 8. Coventry street, à Londres.

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur.

DU MARDI 29 MAI 1787.

De Pétersbourg, le 29 Avril.

L'Amirauté a donné ordre d'équiper promptement une escadre à Cronstadt. Elle doit être composée des vaisseaux suivants : de la San Catherine, de 86 canons; d'El Moscow, de 70; d'Anna Petrowna, de 70; de San Isidore, de 68; de la Rouisse, de 68; de l'Elisabeth, de 66; de la Nerva, de 60; de la Danguessow, de 60; de la Borissowe, de 40; de l'Alaimck, de 32; de la Lastrienne, de 28; & du Druide, de 24 canons. Comme tous ces vaisseaux avoient été rassemblés dans le mois d'Octobre dernier, & qu'on avoit mis les provisions à bord, ils seront équipés en moins d'un mois. La plus grande difficulté sera d'avoir des matelots, qui sont très-rars ici.

De Vienne, le 10 Mai 1787.

Le bruit est constant depuis quelques jours que M. de Bulgakow, avant de partir de Constantinople, avoit eu une courte conférence avec un des ministres de la Porte, dans laquelle il avoit fait sentir à ce dernier l'impossibilité où l'Impératrice, sa souveraine, se trouvoit de se désister de la demande qu'elle avoit faite concernant la Bessarabie, cette province étant incontestablement une dépendance de la Crimée. Du reste, la grande flotte de vaisseaux de ligne dont les feuilles publiques ont parlé, n'existe point dans le canal de Constantinople; & la petite escadre d'observation que S. H. destinoit pour les parages d'Oczakow, n'avoit pas encore mis à la voile, comme on l'a gratuitement supposé.

Le nouvel édit de l'Empereur, concernant les banqueroutiers, ordonne que ceux qui ne pourront pas prouver que des malheurs réels les ont forcés à faillir, seront poursuivis par la partie publique, & subiront des peines corporelles, s'ils sont convaincus de fraude. Il permet de faire arrêter ceux qui seront soupçonnés de vouloir s'évader, & déclare incapables de commercer à l'avenir, soit en leur nom, soit sous celui de tout autre, comme associés, ceux qui, étant dans ce cas, ne payeront pas au moins quatre-vingt-huit pour cent à leurs créanciers.

De Naples, le 7 Mai 1787.

L. M. Siciliennes sont sur le point de partir pour aller faire le tour de l'Italie, & de-là se rendre en Espagne. Le Coimbre, vaisseau de guerre de 60 canons, sur lequel elles doivent s'embarquer pour Livourne, est déjà dans la rade, avec les autres vaisseaux qui doivent les accompagner. Le Roi & la Reine visiteront Florence & Rome, d'où L. M. se rendront à Barcelone, & de-là elles voyageront par terre jusqu'à la capitale des Etats de S. M. Catholique. On ne fait point encore sous quel titre voyageront L. M.

Extrait d'une lettre de Livourne, du 5 Mai 1787.

« Un bâtiment Ragufais, venant d'Alger, a mouillé hier dans ce port; il a apporté les plus fâcheuses nouvelles de cette ville: dans un espace de vingt jours il y est mort, le mois dernier, quatre mille personnes, & la mortalité en enlèveit lors de son départ plus de 300 par jour; les corsaires de cette régence sont néanmoins sortis, & ont déjà pris trois bâtimens Napolitains. Le commissaire de Naples a été sur le champ chez le Dey faire sa réclamation contre cette infraction à la trêve qu'il a conclue, & qui ne doit expirer qu'à la fin de ce mois. Le Dey répondit à ces plaintes, que cette courte suspension ne regardoit que les bâtimens de guerre Napolitains: il est certain qu'avec cette régence il faut s'expliquer d'une manière claire & précise.

Le consul d'Espagne, par la facilité qu'il a laissé voir au Dey en accédant à toutes ses prétentions, la condescendance & même l'empressement qu'il a montré de traiter du rachat des esclaves à un prix excessif, plus fort que celui des Napolitains, & beaucoup au-dessus de celui qu'avoit primitivement offert le Comte d'Expilly, se trouve à présent contraint de céder aux nouvelles demandes que lui font chaque jour les moindres membres du Divan. Le peu d'union qui règne à la maison d'Espagne, où sont renfermés les deux négociateurs, dont la régence profite pour ses intérêts, fait qu'elle s'applaudit tous les jours d'avoir si brusquement renvoyé le comte d'Expilly. »

De la Haye, le 20 Mai 1787.

Le général-major Van Reyssel, commandant des troupes qui forment le cordon, a envoyé à L. N. & G. P. une liste des noms des officiers du régiment de Stuart, qui ont déclaré ne vouloir pas obéir aux ordres des Etats de Hollande; il a été résolu de les démettre & de déclarer leurs places vacantes. Les officiers de la plupart des régimens à la solde de cette province,

suivent ce système scandaleux d'insubordination & de désobéissance ; on ne peut s'empêcher de remarquer ici les effets d'une espèce de conjuration formée contre la souveraineté de la province, & de déplorer les suites funestes de l'abus insigne de l'autorité, confiée par les Etats au capitaine-général-héréditaire sur les troupes. Rien ne prouve mieux la nécessité d'une limitation bien stricte de cette autorité dangereuse, & rien aussi ne justifie plus évidemment la suspension de l'exercice de la charge de capitaine-général, que la conduite de la plupart des officiers militaires. On voit clairement aujourd'hui combien il auroit été facile au capitaine-général de les faire servir à ses vues, si les Etats de Hollande n'avoient eu la sage prévoyance d'obvier au danger qui menaçoit & leur liberté & leur souveraineté. L'officier commandant du régiment de Hesse-Philippstha a porté même la hardiesse jusqu'à écrire à L. N. & G. P., « qu'il avoit jugé à propos » de désobéir aux ordres des Etats de Hollande ; » l'officier commandant du régiment de Waldeck a écrit à L. N. & G. P. ; « qu'il avoit envoyé leurs ordres au Prince de Waldeck en Allemagne ; » cet officier pense sans doute, que les ordres du souverain qui le paie, doivent être soumis à la censure du colonel du régiment, payé comme lui par les mêmes Etats. L'officier-commandant du régiment des Gardes-dragons, a écrit une lettre à L. N. & G. P., par laquelle il leur donne connoissance, « que sur une patente de M. le capitaine-général, il a » fait marcher un détachement de 120 hommes pour se rendre » à Amersfort ». Ce régiment est à la solde de la Hollande ; il a eu ordre de quitter la Gueldre & de rentrer en Hollande ; le régiment n'est plus sous les ordres du capitaine-général, puisqu'il l'exercice de cette charge est suspendu par la province de Hollande ; & le commandant ose écrire qu'il a pris une patente du Prince, & qu'il a fait partir un détachement pour Amersfort, afin de servir à la réduction de la ville d'Utrecht ! L'insulte faite à la souveraineté des Etats, ne peut être plus marquée. Cette licence est hautement punissable ; les Etats l'ont sentie vivement, & ils ont résolu sur le champ de commencer par mettre ce régiment hors de solde, & de faire informer quels sont les officiers qui se trouvent de ce détachement. Si ces désordres restoiént impunis, ils auroient nécessairement les suites les plus affreuses.

Le plan de la lettre pour servir de réponse à celle des Etats de Gueldre, a été arrêté tel qu'il a été rapporté aux Etats, 12 voix contre 7.

Les Etats d'Amersfort ont fait remettre une lettre à l'assemblée des Etats de Hollande, pour se plaindre de l'attaque faite par les hussards & les chasseurs de la légion de Salm, sur le détachement du régiment de cavalerie de Thuyl.

Les Etats ont résolu d'en faire écrire au général van Reyffel ; de lui demander un rapport de cette affaire, & de lui ordonner, si le cas l'exige, de faire une correction à ces hussards, & d'ordonner aux troupes à ses ordres, de se tenir sur la défensive, pour remplir par-là le but des Etats, lorsqu'ils ont envoyé leurs troupes au secours de la ville d'Utrecht.

Les Etats de Gueldre ont écrit une seconde lettre à ceux de Hollande, d'un style & d'un ton difficile à concevoir. Ils insistent sur ce que les Etats de Hollande mettent hors d'exécution la résolution prise par eux, « de retirer leurs troupes de Gueldre, & de leur ordonner de se rendre dans les places de la » généralité qui leur sont indiquées, sous peine de ne pas » laisser porter sur l'état de guerre la somme que ces mêmes » Etats doivent fournir pour le paiement de leur solde ». MM. de Gueldre ont aussi écrit aux Etats-Généraux, pour les prier d'insister de leur côté, pour que cette résolution soit abrogée ; & au cas que, contre toute attente, les Etats de Hollande s'y refusent, de vouloir bien payer les troupes, de la caisse de la généralité, ou de faire un emprunt au nom & pour le compte des Etats de Hollande, afin de pourvoir à la solde de ces régimens, désobéissans à leur souverain spécial,

Du même lieu, le 23.

Les Etats d'Amersfort, ne voulant pas se départir de leur système d'oppression, viennent de prendre un ton vis-à-vis

ceux de Hollande & de Westfrise, qui démontre suffisamment que l'opiniâtreté & l'emportement reglent toutes les résolutions d'une assemblée provinciale, où la sagesse, la modération & la prudence devoient être uniquement consultées. Ce conciliabule défordonné, a fait parvenir une lettre aux Etats de Hollande, par laquelle il déclare, que L. N. & G. P. ont attaqué hostilement le territoire de leur province, & que pour repousser cette attaque, ils invoqueront le secours de leurs confédérés, pour pouvoir avec eux développer toutes leurs forces contre les agresseurs ; puisqu'ils regardent dans le sens le plus strict, la conduite des Etats de Hollande comme offensive. — Sans entrer dans aucune discussion, les Etats de Hollande ont résolu de demander par lettre, aux prétendus Etats d'Amersfort, une réponse cathégorique, en deux fois 24 heures, sur les menaces qu'ils font à L. N. & G. P., pour que la province de Hollande puisse aussi penser aux moyens de sûreté qui lui paroîtront les plus convenables. Cette réponse, dictée sans contredit par la modération & la sagesse les plus scrupuleuses, n'a pourtant pas eu l'approbation de l'ordre équestre, & les villes connues pour être entièrement dévouées au parti Stadhouderien, l'ont regardée avec indifférence, & n'ont pas voulu s'expliquer sur son contenu.

Paris, le 24 Mai.

Réponse faite par S. M. aux arrêtés des bureaux, dont nous avons parlé dans notre dernière feuille.

« J'ai annoncé à l'assemblée que j'étois fortement résolu à prendre les mesures les plus efficaces, non-seulement pour faire disparaître le déficit actuel, mais pour empêcher qu'il ne se reproduise dans aucun cas ; & j'ai vu avec satisfaction que les bureaux ne m'en ont proposé presque aucunes que je n'eusse déjà adoptées.

« Je suis persuadé que la publicité de ce qui concerne la finance ne peut qu'assurer la bonne administration, me garantir des surprises, & maintenir l'ordre dans toutes les parties ; en conséquence j'avois arrêté qu'un état de recette & de dépense, discuté préalablement dans un conseil des finances, seroit rendu public au moins tous les trois ans : je verrai s'il est utile que la publication de cet état soit encore plus fréquente.

« Les bureaux m'ont proposé des vues sur le conseil des finances, sur sa composition & sur ses fonctions : je les examinerai ; mais l'organisation d'un tel conseil ne peut être déterminée sans de mûres réflexions. Je ne négligerai rien pour lui donner les formes les plus analogues à la constitution du royaume, & en même-tems la plus propre à inspirer la confiance.

« Un état de recette & de dépense contiendra en particulier tout ce qui intéresse la dette publique : il fera connoître l'utile destination qui sera faite des fonds d'amortissement ; je fais l'attention qu'ils méritent, & la publicité de leur emploi soutiendra le crédit & empêchera l'abus.

« C'est dans ces mêmes vues que j'ai ordonné que les acquits comptans ne fussent employés que pour certaines dépenses auxquelles ils sont absolument nécessaires ; je donnerai en même-tems l'attention la plus suivie à rapprocher la comptabilité trop reculée ; & au moyen de ces deux précautions, toutes les dépenses se trouveront, peu de tems après qu'elles auront été faites, soumises à la vérification de ma chambre des comptes : je compte sur son zèle, & qu'elle s'empresera par un travail prompt, & le moins dispendieux possible, à seconder mes intentions.

« Je suis disposé à faire connoître habituellement toutes les pensions & dons que je pourrai faire, & je suis persuadé que cette publication sera une nouvelle grace pour ceux qui les auront obtenus.

« Au surplus, j'ai annoncé aux bureaux que je réduirai successivement les fonds des pensions à 18 millions, & depuis mon

avènement au trône j'ai prescrit plusieurs dispositions relatives à leur distribution, que je ferai renouveler & exécuter.

« J'ai aussi fait connoître la résolution où je suis de ne point emprunter sans établir pour les intérêts & remboursemens, un fonds particulier qui tourne au profit de mes peuples après l'extinction de l'emprunt auquel il aura été affecté.

« En général je n'omettrai rien pour proportionner la dépense à la recette, & cette volonté ferme de ma part est le plus sûr garant des précautions que je me propose de prendre.

« L'époque actuelle est celle d'un ordre nouveau que je maintiendrai exactement pour ma gloire & le bonheur de mes peuples. »

Cette réponse ayant été communiquée aux différens bureaux, il a été arrêté dans les comités de cette semaine que S. M. seroit suppliée de vouloir bien, avant la dissolution de l'assemblée des notables, établir d'une manière invariable & solennelle :

- 1^o. Les réformes projetées & annoncées :
- 2^o. La forme des assemblées provinciales ;
- 3^o. Le mode de perception de subvention territoriale ; &
- 4^o. Le détail des objets sur lesquels doit être assis l'impôt du timbre.

On assure toujours qu'il y aura une taxe sur les maisons, pour remplacer d'une manière équivalente l'imposition des gabelles, qui seroit supprimée. Quand cette taxe devroit s'étendre sur toutes les villes du royaume, il semble que personne ne pourroit regretter de racheter à ce prix un impôt qui pese à la bonté paternelle du Roi, autant qu'il nuit à la liberté du commerce.

On ne présume pas que les séances se prolongent au-delà de cette semaine, à moins que de nouveaux incidens ne donnent lieu à de nouveaux arrêtés.

La Reine ne va point en Flandres cette année ; & Monsieur a aussi remis son voyage de Cherbourg à un autre tems, de même que M. le comte d'Artois celui qu'il étoit dans le dessein de faire en Suisse.

M. de Salis, officier Suisse d'un grand mérite, & l'un de nos inspecteurs, va passer à Naples, où il est demandé par le Roi, qui veut mettre son armée de terre sur le meilleur pied. M. de Salis emmene avec lui deux lieutenans-colonels & deux majors, tous Allemands ou Suisses. Sa place d'inspecteur a été donnée à M. le duc de Laval.

Un courier, arrivé ici de Kiovie, a apporté les magnifiques présens que l'Impératrice a envoyés, à l'occasion du traité de commerce avec la France. Le fils aîné de feu M. le comte de Vergennes a reçu une boîte, garnie de diamans, remplie de toutes les médailles d'or, frappées en Russie à l'occasion des grands événemens. Mme. la comtesse de Montmorin a reçu une superbe tabatière d'or, garnie de brillans d'un très grand prix ; les autres présens à M. le comte de Montmorin & à Madame la comtesse douairière de Vergennes, ne sont pas moins magnifiques & moins beaux.

Par quelques lettres particulières apportées par le même courier, l'Impératrice de Russie doit être partie de Kiovie, pour Cherfon, le 7 ou le 8 de ce mois. L'armée Russe, rassemblée aux environs de Kiovie, & qui paroît devoir suivre l'Impératrice, est de cent mille hommes ; l'armée Turque, sur

la rive opposée du Boristène, est encore plus nombreuse : malgré cela, on ne pense pas qu'on en vienne à des hostilités, au moins de quelque tems.

Les lettres de Lisbonne nous annoncent que l'Astrée, frégate du Roi, qui étoit entrée dans ce port, pour remplacer le mât de misaine qu'elle avoit perdu, remit à la voile le 17 du mois dernier, avec le général Conway, & sa suite. Cette frégate est destinée pour Pondichéry, où ce général se rend en qualité de commandant pour le Roi, dans tous les établissemens François situés à l'Est du Cap de Bonne-Espérance. Cet officier, le vicomte de St. Riveul, & les officiers de l'Astrée, furent présentés le 14 à la Reine de Portugal par l'Ambassadeur de France.

On écrit de Copenhague que le 9 d'Avril, tout un quartier de la ville de Christiana fut détruit par le feu. On fait monter la perte à 100,000 rixdales.

Réglement, du 28 Janvier dernier, sur l'entretien, la garde & la conservation des vaisseaux du Roi, & sur le service des officiers de la marine dans les ports.

Ordonnance du Roi du 1er Mai, pour attacher aux neuf escadres, établies par l'ordonnance du 1er Janvier 1786, les entretenus de la marine destinés pour la mer.

Le 4^{me} tirage de la loterie royale, établie par arrêt du conseil, du 4 Octobre 1783, a été fait en la grande salle de l'hôtel-de-ville de Paris, les 11, 12, 13, 14, 16, & 17 Avril dernier. Les numéros sortis sont au nombre de 7000, & la somme générale des lots monte à 3,919000 livres. Les lots seront acquittés à la caisse des amortissemens, chez le sieur Darras, trésorier de ladite caisse, place de Louis-le-Grand, les Lundis & Vendredis de chaque semaine, à compter du 1er Octobre jusqu'au 31 Décembre prochain.

AUX SOUSCRIPTEURS.

« MM. les Souscripteurs du COURIER DE L'EUROPE, dont l'abonnement expire dans le courant de ce mois, sont priés d'envoyer leurs ordres au Bureau, afin que l'envoi ne soit sujet à aucune interruption. C'est au Bureau-Général des Gazettes étrangères, No. 35, Rue du Bout-du-Monde, qu'il faut s'adresser pour Paris ; & aux Directeurs de la Poste aux lettres, dans toutes les villes principales du Royaume, pour les Provinces ».

GRANDE-BRETAGNE. JOURNAL DU PARLEMENT. CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du Lundi 28 Mai.

Quarante-quatre bills ont été passés dans cette séance par commission. Le chancelier, l'archevêque de Cantorbery & le lord Sydney, ont été les commissaires nommés par S. Maj. pour donner sa sanction à ces différens bills.

L'huissier à verge noire ayant ensuite informé la chambre que M. Burke, accompagné d'une députation des communes, demandoit à être introduit à la barre, ce membre s'avança sur le consentement des pairs, & présenta quatorze nouveaux chefs d'accusation contre M. Hastings, qui lui-même se fit amener à la barre après que les titres des charges eurent été

Ius, pour demander qu'il lui en fût remis des copies; qu'on lui permit de se défendre par avocats sur ces nouveaux chefs, & que l'on ratifiât le cautionnement qu'il avoit donné sur les sept premiers; ce qui lui fut accordé.

La chambre ayant entendu la troisième lecture de plusieurs bills publics & particuliers, s'ajourna au Mercredi suivant, qui est demain.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du Lundi 28.

Les 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, & 21 mes. chefs d'accusation contre M. Hastings ayant été lus pour la troisième fois, il fut décidé unanimement, que M. Burke les présenteroit à la chambre des pairs, malgré l'opposition du major Scott, qui reprocha à la chambre de les adopter sans les avoir lus, & qui assura qu'en ayant pris connoissance, il les avoit trouvés aussi absurdes que ridicules.

La motion de M. Grey sur les abus qui s'étoient glissés à la poste, ayant été rejetée par l'adoption de la question préliminaire, c'est-à-dire, que la motion ne seroit pas lue par l'orateur, la discussion de ces abus fut renvoyée à trois mois. Ce qui dans le fait envoie au calendrier Grec, puisque le parlement ne siégera point alors. Il est reçu en parlement, quand on ne veut point s'occuper d'une affaire, de s'en débarrasser de cette manière. Nous donnerons dans notre feuille prochaine ce que les débats de cette séance ont eu de piquant pour la curiosité.

M. Sheridan ayant fait une autre motion dans la même séance, relative à une réforme nécessaire dans la représentation de l'Ecosse en parlement, elle fut rejetée, & la chambre s'ajourna également jusqu'au Mercredi, qu'elle siégera pour la dernière fois de cette session.

BULLETIN DE LONDRES,

Du Mardi 29 Mai.

Extrait de la Gazette de la Cour, du 26 Mai.

Du Palais de Carleton, le 23.

Il a plu à S. A. R. Mgr. le prince de Galles, de faire les promotions suivantes dans sa maison :

De nommer le lord Southampton, premier gentilhomme de la garde-robe,

Les lords-Vicomtes Parker, Melbourne, & St. Asaph, & le lord Spencer Hamilton, gentilshommes de la chambre,

Henry Lyte, écuyer, trésorier.

L'hon. M. Hugh Conway, gentilhomme de la garde-robe, & trésorier,

Le colonel Samuel Hulse, contrôleur de sa maison,

J. Kemys Tinte, écuyer; le colonel Sir J. Dyer, baronet; l'hon. G. Fitzroy, le colonel Stevens, le lieutenant-colonel S. Leger, le lieutenant-colonel Stanhope, Warwick-Lake, écuyer, le lieutenant-colonel Slougter, & l'honorable Edward-Bouverie, gentilshommes ordinaires,

Le lieutenant-col. Symes, le cap. Wynyard, & le capitaine Birch, huissiers de la chambre.

A. Robinson, écuyer, le major J. Mackay & W. Wilson, écuyer, huissiers ordinaires.

Le Rd. Dr. J. Lochman secrétaire du cabinet.

Le col. Lake, premier écuyer.

Le col. Ch. Leigh, Ed. Scott, écuyer, le major Churchill, l'honorable capitaine Ludlow, & Mr. St. Leger, écuyers particuliers.

F. G. Lake, écuyer, & Ed. J. S. Byng, écuyer, pages d'honneur.

Vendredi dernier, au soir, S. A. R. Mgr. le Prince de Galles se sentit incommodé pendant qu'il étoit au bal de lady Gideon, ce qui força S. A. R. à se retirer. Son indisposition faisant des progrès violens, on fit appeler ses médecins; S. A. R. passa une très-mauvaise nuit. Le lendemain (Samedi) Sir Richard Jebb, les docteurs Warren & Hallifax décidèrent qu'il falloit faire saigner le Prince, ce qui fut fait par M. Keate, son chirurgien.

Les médecins prononcèrent que la maladie de S. A. R. étoit une fièvre inflammatoire, dont les symptômes furent très-violens pendant toute cette journée, ce qui rendit nécessaire de réitérer la saignée. Dimanche la fièvre continuant encore, les médecins ordonnèrent une autre saignée. S. A. R. a passé la nuit du Dimanche au Lundi plus tranquillement que les deux précédentes, & hier au matin le Prince commença à sentir du mieux.

Dans la journée du Dimanche plus de deux mille personnes se sont fait écrire à Carleton-House. (1) Le bruit de cet événement qui se répandit bientôt dans le monde, fit naître la plus grande consternation, & chacun montra les plus vives inquiétudes.

Hier au matin l'état du Prince étoit encore très-inquiétant; mais une crise favorable se manifesta dans la soirée, & on croit S. A. R. hors de danger. Le Roi & la reine envoyèrent plusieurs fois dans le courant de la journée demander de ses nouvelles. Il étoit beaucoup trop mal pour que LL. MM. pussent lui rendre visite.

L'agitation violente dans laquelle a dû se trouver S. A. R. pendant tout le tems qu'à duré la négociation dont l'issue s'est terminée à la satisfaction générale, a pu contribuer à la révolution qui s'est faite dans ses humeurs; d'ailleurs depuis sa réconciliation avec son auguste père, le Prince s'est trouvé à toutes les fêtes que la noblesse a données à cette occasion. La sensibilité de son cœur aux démonstrations de joie qui lui ont été données, les nuits que ce Prince a passées pour témoigner alternativement à tout le monde la satisfaction qu'il éprouvoit du vif intérêt qu'on prenoit à lui, ont porté le feu dans son sang, & amené la maladie dont il a été attaqué. On desire ardemment que la force du tempéramment du Prince le fasse résister à ce choc, & qu'il prenne à l'avenir le plus grand

(1) Palais du Prince.

soin d'une vie qui est si précieuse & si chère à toute l'Angleterre.

CONCERTS DE WESTMINSTER,

SOUS LES AUSPICES DE LEURS MAJESTÉS.

Le premier concert, annoncé depuis si long-tems dans notre feuille, a eu lieu hier 28 à l'Abbaye de *Westminster*; trois mille personnes, au moins, étoient déjà assemblées à onze heures du matin. A midi, Leurs Majestés avec la Famille-Royale, excepté S. A. R. le Prince de Galles, arrivèrent, & quelques minutes après le concert commença. Il faut avoir entendu HUIT CENS MUSICIENS réunis dans un amphithéâtre construit avec autant d'intelligence que l'est celui qui occupe la nef du magnifique Temple de *Westminster*; il faut avoir vu réunis la Famille-Royale, entourée de toute la cour, & tout ce que l'Angleterre a de plus grand & de plus imposant, par le rang & la fortune, & de plus frappant, par les charmes & la beauté, pour se faire une idée de ce spectacle. Il est malheureux pour les boutiquiers de Londres que la cour ait été en deuil; c'est une perte considérable pour les habitans de la capitale, mais c'étoit une addition à la solemnité & à la pompe majestueuse d'un concert donné dans un lieu sacré. Jamais on n'a vu d'ensemble aussi frappant, & il n'est pas une des personnes qui ont joui de ce spectacle, qui n'en ait été enchantée. Il étoit près de quatre heures quand le concert finit. Les divers musiciens nommés dans l'avertissement que nous avons publié à la réquisition des directeurs, se sont acquittés de la partie qu'ils avoient à remplir avec une supériorité qui interdît toute espece d'éloge.

Cet établissement offre un superbe exemple à suivre à toutes les capitales de l'Europe. Un pareil concert donné tous les ans à Paris dans la cathédrale, & dont le produit seroit employé en partie à pensionner les pauvres musiciens, comme cela se fait à Londres, & le reste ajouté aux revenus des hôpitaux, seroit souscrire des milliers d'étrangers riches à leur entretien, & seroit une addition aux agrémens de cette résidence: la quinzaine de Pâques semble demander qu'on substitue aux spectacles profanes un établissement de ce genre. Cette émulation entre les deux premières villes du monde, seroit aussi utile aux arts qu'elle seroit encourageante pour les artistes, & agréable aux étrangers qui abondent dans Paris.

Samedi dernier, à dix heures moins un quart du matin, LL. MM. accompagnées de trois des Princesses, du duc de Montagu, du lord Aylesbury, du lord Denbigh, de la duchesse d'Ancaster & de lady Harcourt, se rendirent dans *Chiswell-street*, pour visiter la fameuse brasserie de M. *Whitbread*. L'examen de la pompe à feu que M. *Whitbread* a adoptée le premier à l'usage des brasseries, prit plus d'une demi-heure. S. M. expliqua à la Reine & aux Princesses les principaux effets de cette machine, avec autant de précision que de clarté.

Il y avoit dans le grand magasin 3007 tonneaux à bière.

La Reine & les Princesses eurent la curiosité de descendre

dans la grande citerne de pierre, qui peut contenir 4000 pipes. La fameuse tonne d'*Heidelberg*, placée auprès de ce réservoir, perdrait bien de sa célébrité. Deux cens ouvriers & 80 chevaux étoient en mouvement dans la brasserie & employés aux divers travaux qui leur sont assignés, pendant que LL. MM. visitoient les bâtimens.

Le peuple qui s'étoit réuni autour de la brasserie, poussa des cris de joie tout le tems que la Famille-Royale, qui de tems en tems se monroit à une croisée, resta chez M. *Whitbread*.

De la brasserie, LL. MM. passèrent dans la maison, & y trouvèrent des rafraichissemens servis avec la plus grande magnificence. Il y avoit de toutes sortes de vins au buffet; mais le *porter*, qui est le vin du sol, n'avoit pas été oublié.

Le Roi & la Reine prirent congé de M. *Whitbread* & de sa fille, à deux heures, & retournerent à *Buckingham-House*.

On a donné ordre de préparer au château de *Windfor* les appartemens que le Prince de Galles y occupoit autrefois, parce que S. A. R. doit passer une partie de l'Été à *Windfor*, & l'autre à *Brightelmstone*.

La Princesse *Elisabeth* & deux de ses sœurs doivent aller prendre les bains de mer, après l'anniversaire de la naissance du Roi, & faire leur résidence à *Eastbourne*.

Le bureau de contrôle s'assembla hier à *Whitehall* pour l'avant-dernière fois de cette saison. Les directeurs de la compagnie des Indes s'y rendirent, & eurent une conférence avec les membres du bureau sur les dépêches que la cour est sur le point d'envoyer au gouverneur-général, ainsi qu'à Sir A. *Campbell*, gouverneur de *Madras*.

On a fait dernièrement un marché avec la compagnie des Indes Orientales pour une importation, du *Bengale*, de 4000 tonneaux de salpêtre, qui doivent être livrés d'ici au mois de Janvier 1790. Il a été statué dans ce marché qu'ils seroient remis dans les magasins de Sa Majesté, conformément à la destination qui sera assignée aux divers chargemens des navires des Indes dans les différens ports du royaume.

La session actuelle du parlement a été une des plus courtes que l'on ait vu depuis plusieurs années. La noblesse n'aura guère habité la capitale que pendant quatre mois pleins; & il se passera peut-être huit mois avant qu'on ne revienne en ville; ce qui portera, disent nos feuilles, un préjudice considérable aux détaillans, & suivant le *Gazetteer*, entrainera leur ruine, attendu que les nombreuses & fortes taxes qu'ils sont obligés de payer, & qui portent principalement, & d'une manière partielle (c'est toujours le *Gazetteer* qui parle) sur la capitale, tombent sur-tout sur les boutiquiers.

La raison pour laquelle il existe une loi qui défend au fils aîné d'un pair d'Ecosse de servir en parlement pour l'Ecosse, dans la chambre des communes, est afin de restreindre dans de justes bornes l'influence de la noblesse. C'est pour cette raison que cette loi, qui est très-ancienne, fut confirmée par les articles de l'Union. S'il étoit permis à un pair Ecossois de faire élire son fils aîné un des 45 membres qui représentent le

& à l'égard de la constitution desdits capitaux, nous accordons la faculté de l'opérer jusqu'au 30 Mars de l'année 1788 inclusivement, passé lequel tems, la jouissance de la rente viagère n'aura plus lieu que du premier jour du quartier dans lequel la constitution sera effectuée.

5°. Les fonds nécessaires pour le paiement des arrérages desdites rentes seront remis, selon les états qui en seront arrêtés en notre conseil, aux payeurs desdites rentes, & pris sur le produit de nos revenus, ainsi qu'il est d'usage pour le paiement des arrérages des autres rentes, tant perpétuelles que viagères, assignées sur aucuns de nos revenus, sans que lesdites rentes présentement créées, puissent être retranchées ni réduites en aucun tems, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce puisse être.

6°. Les fonds qui demeureront libres par l'effet des extinctions successives des arrérages dudit emprunt, seront employés à la diminution de la portion d'imposition que nous y aurons spécialement affectée.

7°. Toutes personnes, de quelque âge, sexe & condition que ce puisse être, pourront acquérir lesdites rentes, en faire passer les contrats sous les noms qu'elles voudront choisir, avec les réserves de jouissance & autres clauses & conditions qu'elles jugeront à propos, dont sera fait mention dans les quittances du garde de notre trésor royal, pour en jouir pendant la vie des personnes qu'elles auront choisies, tant par elles, que par celles qu'elles nommeront, quand & ainsi qu'elles l'avisèrent.

8°. Les arrérages desdites rentes seront payés de six en six mois par les payeurs des rentes de notre hôtel-de-ville, en la même forme & manière que les autres rentes viagères, & conformément aux différens réglemens qui ont été faits pour la police desdites rentes; la dépense du paiement desquelles rentes sera passée & allouée sans difficulté dans les comptes desdits payeurs, conformément aux contrats qui en auront été passés.

9°. Les rentes qui auront été constituées sur une seule tête seront payées jusqu'au jour du décès de ceux sur la tête desquels elles auront été constituées; & celles qui l'auront été sur deux têtes, seront payées jusqu'au jour du décès du survivant: le tout à ceux qui se trouveront en avoir droit, en rapportant, avec l'extract mortuaire, en bonne forme, & autres pièces justificatives, la grosse du contrat de constitution, à compter du jour duquel décès, seulement, lesdites rentes demeureront éteintes & amorties à notre profit.

10. Les étrangers non-naturalisés, demeurans en notre royaume, même ceux demeurans hors de notre royaume, pays, terres & seigneuries de notre obéissance, pourront, ainsi que nos propres sujets, acquérir lesdites rentes, encore bien qu'ils fussent sujets de princes & états avec lesquels nous serions en guerre: voulons en conséquence que lesdites rentes & arrérages qui en feront dûs au jour du décès de ces rentiers, soient exempts de toutes lettres de marque & de repréailles, droit d'aubaine, bâtaradies, confiscation ou autres qui pourroient nous appartenir, auxquels nous avons renoncé & renonçons, conformément à ce qui est ordonné pour les autres rentes dudit hôtel-de-ville, par édit du mois de Décembre 1674, & autres subséquens.

11. S'il survient quelque contestation sur le paiement des arrérages desdites rentes viagères, formes ou validité des acquits fournis par les rentiers, nous en attribuons la connoissance, cour & juridiction en première instance, au prévôt des marchands & échevins de notre ville de Paris, pour être

jugée sommairement & sans frais, sauf l'appel en notre cour de parlement de Paris, sans préjudice duquel les jugemens rendus par lesdits prévôt des marchands & échevins, seront exécutés par provision.

Si donnons en mandement, &c. Signé, LOUIS. Et plus bas, par le Roi. Signé, LE BARON DE BRETEUIL. Visa, DE LAMOIGNON. Vu au Conseil, L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE. Et scellé du grand sceau de cire verte, en lacs de soie rouge & verte.

C O M M E R C E.

arrivées & Départs qui peuvent intéresser le Commerce de la France avec l'Angleterre, & les autres Puissances de l'Europe.

A R R I V É E S.

Dans la Tamise. Du Bengale, le Northumberland, le Duc de Montrose, navires de la compagnie des Indes. De la Charente, le London paquebot.—A Southampton. Du Havre-de-Grace, le Mercury.—A Cowes. De Cherbourg, la Lionsés.—A Dublin. De Bordeaux, la Fayourite Nancy, le Lark.—A Cork. De l'Orient, le Morning Star, le Pamo. De Bordeaux, la Mary, la Jenny.—A Tabago. Du Havre, le Rouen.—Au Havre. De Tabago, la Maria.

D E P A R T S.

De la Tamise. Pour Calais, la Liberty, le Cumberland. Pour Dunkerque, le Prosperous.—De Portsmouth. Pour le Havre, le Herald.

Il est arrivé à Elsenour 14 bâtimens, tant François, qu'Anglois, Hollandois, &c.

* * Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille, pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, tels qu'ils se trouvent sur la Liste de ce soir, 29 Mai 1787.

P R I X D E S F O N D S.

Actions de la Banque — — Des Indes
Traites de la compagnie — — 3 Idem Conf.
Billets de loterie 16 l. 1 s. 6 d.

C O U R S D E S C H A N G E S.

Amsterdam 2¹/₂ Us. 36.8 à vue 36.5 — Rotterdam 2 us. 36.9 — Hambourg 2¹/₂ us. 34.6 — Altena 2¹/₂ us. 34.7
Paris 1 jour date 29¹/₂ — 2 usances 29¹/₂. — Bordeaux dito 29¹/₂. — Cadix 36¹/₂ — Madrid 36¹/₂ — Bilboa 36¹/₂
Livourne 49¹/₂ — Gènes 46 — Venise 49¹/₂ — Lisbonne 5.6
Porto 5.6¹/₂ — Dublin 9.

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Cent.

M A T I E R E S.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d.
Pièces du Mexique de 8. 5. 1¹/₂. Argent en lingot 5 3¹/₂.

A R R I V É E S D E S M A L L E S.

MALLE	MERCREDI.		JEUDI.		VENDREDI.	
	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues
d'Irlande	I	I	I		I	I
de Hollande						I
de Flandres						
de France			I			
de Portugal						

Imprimé à Londres. On souscrit à Paris, au Bureau-général des Gazettes Etrangères, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du Courier de l'Europe. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on désirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Quant aux Lettres particulières & Nouvelles, on les recevra toujours avec reconnoissance, à l'adresse du Rédacteur du Courier de l'Europe, chez M. Brookes, No. 8, Coventry street, à Londres.

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur.

DU VENDREDI 8 JUIN 1787.

De Constantinople, le 19 Avril.

ENTRE le 10 & le 14 du mois dernier, neuf personnes sont mortes de la peste, sans compter quelques autres dans les jours suivans du même mois : mais il y a vingt jours que les symptômes de cette cruelle maladie ont heureusement disparu. Cependant nous avons beaucoup de fièvres malignes, qu'on attribue à la continuation du tems froid & humide,

De Kiow, le 3 Mai.

S. M. l'Impératrice doit ce matin, après avoir assisté au service divin à la Cathédrale, s'embarquer à bord de la flotte qui est composée de 50 bâtimens de différentes grandeurs, qu'on a préparés pour recevoir cette souveraine, ainsi que sa nombreuse suite, qui doit descendre le Nieper. L'Impératrice continue à jouir d'une santé parfaite. L'anniversaire de la naissance de S. M. Imp. fut célébré hier ici avec les plus grandes réjouissances.

De Vienne, le 19 Mai 1787.

L'Empereur ayant été attendu comme il a été déjà dit, le 13 à Cherfon, on se flatte de voir S. M. de retour en ses Etats, au moins dans la Hongrie, vers la fin de ce mois.

Un courrier arrivé ici depuis deux jours de Kiow, nous apprend que l'Empereur étoit en parfaite santé à Brody le 16 du courant, & qu'il devoit partir le lendemain pour Cherfon.

Le 13 de ce mois, après les huit heures du soir, on aperçut sur l'horison une espece d'étoile polaire à la hauteur du 70me. degré, qui dans un mouvement continuel forma un météore ressemblant à un arc-en-ciel d'une couleur rouge de feu, qui disparut vers les 10 heures de la nuit, sans laisser la moindre trace après soi.

De Berlin, le 24 Mai.

Des lettres de la Pologne nous apprennent que ce fut le 6 de ce mois, que l'Impératrice de Russie eut, à bord de sa galère Impériale, une entrevue avec le Roi de Pologne, sur le Nieper : & le lendemain cette souveraine a suivi sa route par eau pour Cherfon.

Avant-hier notre monarque fit savoir qu'il avoit fait une grande promotion militaire, dans laquelle il a nommé trois

nouveaux généraux d'infanterie, quatre de cavalerie, quatre lieutenans-généraux d'infanterie & cinq de cavalerie, & un grand nombre de colonels, de majors, & d'autres officiers de grades inférieurs.

Du Ferrol, le 2 Avril 1787.

On a aujourd'hui lancé ici le vaisseau nommé le Sauveur du Monde, de 112 canons, sur le chantier duquel on va incessamment poser la quille d'un vaisseau de 74. On continue avec activité la construction du St. Léandre, de 64 canons, & de la frégate la Ste. Léocadie, de 34 ; la Ste. Thérèse, frégate de même port, a été lancée au mois de Mars dernier.

Les nouvelles de la Havane, nous apprennent que l'on y a mis sur les chantiers en Janvier dernier, le Royal Charles, de 112 canons, le St. Pierre d'Alcantara, de 64, & la frégate la Ste. Catherine, de 34. On construit aussi à Carthagène, un vaisseau de 74 canons, & le St. Fulgencio, de 64.

De Bruxelles, le 25 Mai 1787.

Les Etats de Brabant paroissent déterminés à maintenir la constitution dans ses principes fondamentaux. Ils ne se séparent point, & n'accordent pas les subsides demandés pour cette année, malgré la lettre de L. A. R. Le peuple applaudit à cette fermeté. Mais l'Empereur cédera-t-il à cette résistance des Etats ? Ses ordres seront-ils conformes à ceux que le gouvernement-général a expédiés provisionnellement ? C'est ce qu'on est impatient d'apprendre.

Les magistrats & conseil de la ville, à Mons, ont refusé de procéder à l'élection des juges qui doivent composer le tribunal de première instance à établir dans cette ville ; & ils ont exposé à L. A. R. que le maintien de la cour à Mons, faisant partie des stipulations expressees de la constitution du pays, ils ne pouvoient pas y renoncer sans compromettre leur honneur, & trahir leur devoir, &c.

De Deventer, le 22 Mai.

La bourgeoisie de cette ville a présenté une requête au magistrat, pour demander une nouvelle convocation des Etats, afin de rappeler les députés aux Etats-Généraux, & de les

obliger à y venir rendre compte de leur conduite. La bourgeoisie demande aussi que le général Van der Hoop soit privé de sa paie. Sa requête a été favorablement accueillie par le conseil de régence. Cette démarche a été imitée par la bourgeoisie de Zwol, & doit l'être par celle de Campen.

D'Amsterdam, le 31 Mai.

La sédition, préparée de loin dans cette ville, & que les convulsionnaires du Cattenbourg nous annonçoient comme très-prochaine depuis 15 jours sur-tout, a enfin éclaté avant-hier au soir à huit heures & demie : déjà la veille, sur les dix heures du soir, les charpentiers & autres ouvriers de l'amirauté s'étoient rendus armés de couteaux, de sabres, de pistolets, & de bâtons, dans un cabaret fameux, où la requête antidotale a été signée ces jours passés. Ces misérables y insultoient les passans, en vomissant leurs imprécations ordinaires contre les patriotes, & en célébrant dans leurs orgies, le nom du Prince d'Orange. Cette troupe effrénée fut enfin dissipée, & promit de revenir le lendemain : elle tint parole ; un nombre de plus de deux cents de ces perturbateurs du repos public, se rendit exactement au rendez-vous, avec des armes plus meurtrières encore. Le signal de la révolte fut donné par le cri ordinaire de guerre & de sédition, en faveur de la maison d'Orange. Les paisibles bourgeois furent insultés ; trois d'entr'eux furent blessés ; ceux-ci se rendirent chez le grand bailli, pour l'avertir du danger ; celui-ci demande des preuves contre ceux qui les avoient blessés, promettant de les faire arrêter, si les plaignans pouvoient les reconnoître : cependant M. le grand bailli envoya quelques-uns de ses gens audit cabaret pour tâcher d'y rétablir l'ordre. La bonne bourgeoisie, se voyant ainsi insultée par ces furieux, s'assembla devant la porte du Bouchon-Orange, & se croyant assez forte, quoique sans armes, pour donner la chasse aux séditeux, se porta en foule dans la maison où ils s'étoient réfugiés. Une compagnie de la bourgeoisie armée arriva sur ces entrefaites, les séditeux prirent la fuite & se retirèrent dans leur quartier, où ils furent porter l'alarme. La populace furieuse & donnant un libre cours à sa vengeance, la poussa à un excès impardonnable : elle se dispersa dans la ville, & le désordre fut complet. Les tambours battirent l'alarme dans tous les quartiers, & les compagnies bourgeoises prirent les armes. On comprend que tout ceci exige un certain tems : avant que le secours pût arriver, cinq ou six maisons étoient pillées, entre autres celles de MM. les bourgeois-maitres Rendorp & Beels ; celle de M. le bourgeois-maitre Dedel fut sauvée, parce qu'une compagnie bourgeoise y arriva assez à tems pour la conserver. Cependant les Catembourgeois n'étoient pas plus paisibles dans leur quartier : ces insolens, la cause unique de tous les désordres, avoient levé le pont, par lequel seul ils communiquent avec la ville, & pilloient tout à leur aise, les maisons des patriotes, leurs infortunés concitoyens dans leur quartier. L'alarme devint générale dans toute la ville, & plusieurs compagnies bourgeoises se rendirent au susdit quartier pour y rétablir l'ordre, s'il étoit possible : le pont étoit levé & les Catembourgeois rangés en bataille sur la place, à la tête du pont, commencèrent à faire un feu assez régulier sur les bourgeois armés & postés à l'autre côté du canal, à la portée du mousquet ; le combat s'engagea avec beaucoup de vivacité de part & d'autre : tout-à-coup les Catembourgeois ayant amené quatre petites pièces de canon, d'une livre de balle, s'en servirent, & tirèrent à grappe & à boulet sur les bourgeois : il fallut employer les mêmes armes contre ces forcénés ; on vint prendre trois pièces de canon à l'arsenal de la ville : aussitôt qu'elles furent amenées sur le champ de bataille, on les fit jouer avec avantage ; mais les Catembourgeois tenent toujours le pont levé de leur côté, ne recuoient pas : on arme un petit bateau plat, pour les attaquer en flanc ; un jeune matelot, qui se trouve sur ce bateau, en passant près du pont, s'élance & s'accroche à la balustrade de fer, grimpe intrépidement sur le haut de la potence du

pont levé ; coupe le cable qui assujettissoit la chaîne de fer & qui empêchoit le ponton de tomber ; il saute dans le bateau plat, & abat facilement le pont : la communication étant ouverte, la bourgeoisie armée, commandée par un brave capitaine, M. Valentyn, passe le pont, & les Catembourgeois, ne pouvant plus tenir, s'enfuient, se dispersent & se cachent dans leur quartier. Cette attaque finit à dix heures du matin : elle a coûté aux bourgeois, un canonier tué sur la place, & ils ont eu plusieurs blessés : les mutins ont laissé sur le champ de bataille, quatre morts ; ils ont un nombre considérable de blessés, & doivent avoir quelqu'autre mort ; ils abandonnerent leurs quatre pièces de canon, dont une chargée, & la plupart de leurs armes.

Toute la journée d'hier a été employée à faire des perquisitions dans le quartier, où l'on a fait environ 40 prisonniers, entre lesquels se trouvent une douzaine des chefs de bande connus pour les ameteurs subalternes ; car les principaux, ou pour mieux dire les chefs illustres de cette conjuration, ne sont pas encore juridiquement connus. Jusques-là, tout se seroit assez bien passé, excepté le pillage des maisons, qui est absolument condamnable dans les deux partis, & que tout homme honnête doit détester ; mais vers les six heures, une bande effrénée de plus de deux cents policons, hommes & femmes de la lie du peuple, se sont mis à parcourir la ville ; & sous prétexte de chanter le triomphe du parti patriotique, armés de haches & de bâtons, qu'ils avoient ramassés sur le champ de bataille au Cattenbourg, se sont mis à piller plusieurs maisons de bourgeois, notés pour leur attachement au parti Stadhoudérien : les compagnies bourgeoises ont sur le champ fait des nombreuses & fréquentes patrouilles : on a placé des piquets devant les portes de ceux de ces malheureux bourgeois, qu'on croyoit devoir être la victime de ce faux & furieux patriotisme ; néanmoins le désordre a duré une partie de la nuit, & la tranquillité n'est pas encore rétablie : plusieurs de ces vils perturbateurs ont été arrêtés & conduits en prison ; on ne doute pas qu'ils n'expient leur crime à la potence, à côté de ceux qui ont été pris les armes à la main, pour égorger les patriotes & les immoler au Despotisme & à l'Aristocratie ; les uns & les autres méritent également d'expier, par le supplice, leur fureur & leur crime contre la société.

Toutes les réflexions nous paroissent inutiles, & la relation que nous donnons pour exacte & authentique dans les principaux détails, n'en fournit que trop contre les ennemis de la liberté civile, seuls responsables de tous les maux qu'ils ont faits, & qu'ils préparent à sa chère patrie.

Le magistrat de cette ville a rendu & fait afficher une publication relative au tumulte de ce jour ; on promet mille florins à celui, ou à ceux qui découvriront avec sûreté les chefs des perturbateurs de l'ordre public.

De la Haye, le 31 Mai 1787.

L'ambassadeur de Prusse a remis à L. H. P. un mémoire dans lequel il est dit, que si l'on persiste dans la résolution de priver le Prince d'Orange de ses places, de ses revenus, & des privilèges dont tous ses prédécesseurs ont joui, le Roi son maître fera tous les efforts, conjointement avec quelques autres puissances, pour rétablir S. A. S. dans ses justes droits.

On assure aussi que l'ambassadeur d'Angleterre a notifié aux Etats-Généraux, que le Roi son maître ne verra pas de sang-froid l'injure que l'on veut faire à S. A. S. L. H. P. délibèrent sur les moyens les plus propres à amener une réconciliation avec la maison d'Orange, de manière à contenter les deux partis. Les Etats s'assemblent tous les jours, mais rien n'a encore transpiré de leurs délibérations ; cependant comme les

ambassadeurs de Prusse & d'Angleterre ont demandé, dit-on, une réponse précise & immédiate à leurs mémoires, on apprendra bientôt les résolutions de L. H. P.

Mardi passé il a été présenté au nom d'un nombre de 33,000 (dit-on) bourgeois & habitans des plus notables de la ville d'Amsterdam, une requête à L. N. & G. P. les Etats de cette province, servant à fixer les moyens pour faire cesser les dissensions qui malheureusement ont lieu depuis quelques années dans le pays; la piece étant trop prolix pour l'insérer entièrement dans cette feuille, nous nous contentons d'en donner les points essentiels, qui suffiront pour faire juger de l'importance de la piece en question :

« A laquelle fin, les soussignés prennent la liberté de proposer comme des points les plus essentiels à V. N. & G. P., avec tout le respect dû, & de les solliciter qu'il plaise à Vos Nobles & Grandes Puissances ;

1. De rétablir S. A. S. Mgr. le Prince d'Orange, dans ses hautes & éminentes dignités, comme Gouverneur, Stadhouder-Héréditaire, Capitaine & Amiral-général, avec toutes ces dignités, prééminences & prérogatives, qui ont été cédées à S. A. S., & dont il s'est chargé en effet l'année 1766, en anéantissant la suspension entreprise, tant à l'égard du commandement, que des autres branches différentes de l'exercice de ses hautes dignités.

Et en second lieu, de rétablir dans l'exercice de leurs charges, les dignes & légitimes régens des villes, que l'on a entrepris, d'une manière aussi illégale que violente, de déposer dans quelques villes, de leurs postes de régens, & de démettre les régens prétendus, des charges qui leur ont été déferées illégalement, & du serment qu'ils ont fait.

En 3^e lieu, de rétablir dans leur rang & qualité, les colonels & les capitaines de la bourgeoisie de la ville d'Amsterdam, qui ont été aussi déposés d'une façon illégale, & de décharger les personnes qui ont été admises à leur place, & d'annuler les commissions qui leur ont été données, comme aussi le serment imformel qu'ils ont prêté.

En 4^e lieu, de maintenir & de protéger les bons bourgeois & citoyens des villes, comme aussi les habitans du plat pays, un chacun dans ses libertés, prérogatives & privilèges, qui leur reviennent quant à l'égard du lieu où ils sont; d'anéantir & de rétablir toutes les infractions, qui ont eu lieu à cet égard, & de les faire jouir de tous ces droits, auxquels ils peuvent prétendre, selon la constitution établie.

Qu'en 5^e lieu, il plaise spécialement à V. N. & G. P. de maintenir les habitans de ces pays dans leur privilege de *non evocando*, & de pourvoir à cet égard qu'ils ne soient plus, sous quelque prétexte que ce soit, soustraits à leur juge compétent & ordinaire.

Qu'en 6^e lieu, l'on prenne les mesures les plus efficaces, de renfermer dans des bornes honnêtes, la licence déréglée de l'impression, & de faire ainsi cesser le cours des libelles injurieux & médisans, par lesquels le souverain, les personnes les plus distinguées de la régence, & tant d'autres dignes personnes, sont diffamées, calomniées & irritées.

Qu'en outre, en 7^e lieu, l'on anéantisse & abroge tous les foedans corps francs & sociétés d'exercice, séparés des bourgeoisies réglées, sous quelque nom qu'ils aient lieu, comme la retraite d'où la pomme de discorde sort continuellement, & si préjudiciables à tous égards pour l'état bourgeois.

Qu'en 8^e lieu, l'on pourvoie aussi aux abus des bourgeoisies, à accorder des patentes, à les armer sans la connoissance & l'avis des bourgmestres & régens des villes.

Et qu'enfin en 9^e lieu, il plaise à V. N. & G. P. d'interdire de recueillir des deniers, pour payer des troupes étrangères & irrégulières, comme étant opposé à tout bon ordre, & sujet aux suites les plus dangereuses, qu'il y ait des soldats

au service & à la solde de personnes particulieres; se rapportant encore à la considération respectable, s'il ne seroit pas à propos de déclarer nuls les engagements & les souscriptions déjà faits & pris à cet égard, interdisant d'y satisfaire, & d'insister à cet égard.

Les soussignés prennent la liberté, avec tout le respect imaginable d'exposer leurs considérations sous les yeux de L. N. & G. P., se flattant que l'approbation à leurs instances, posera le premier fondement pour parvenir à ces vues grandes & salutaires, dont V. N. & G. P. pénétreront sans doute toute la nécessité, dans l'attente respectueuse que V. N. & G. P. ne refuseront pas de satisfaire au plutôt à la priere des soussignés, ou bien prendront à cet égard telles mesures équivalentes, ou y pourvoiront, d'une manière que la haute sagesse de V. N. & G. P. le jugera à propos pour le bien de l'Etat & de ses habitans.

Les soussignés insistant en outre, que pendant les délibérations de V. N. & G. P. sur la supplication des soussignés, que l'on abroge d'abord la suspension du Capitaine-Général, & que l'on rende sans délai le commandement de la garnison de la Haye à S. A. S. »

Paris, le 2 Juillet.

La manière ferme & résolue avec laquelle le Turc a reçu les propositions qui lui ont été faites par Catherine II, comme à un ennemi qu'on craint peu de ménager, ont rappelé la Czarine à des procédés moins fiers & plus pacifiques. On parle en ce moment de déterminer les barrières qui doivent séparer les deux empires. On croit que Joseph II saisira cette occasion de faire déterminer aussi les limites de ses Etats voisins de la Turquie.— Des lettres de M. le comte de Ségur, notre ambassadeur en Russie, annoncent que la tranquillité est rétablie dans la Crimée & qu'il compte être de retour ici pour le mois de Septembre prochain.

Après le discours de Monsieur, M. le duc de Fleury, faisant les fonctions de grand-chambellan, ayant annoncé que le Roi permettoit de parler, M. l'Archevêque de Narbonne remercia S. M. pour le clergé, M. d'Aligre pour les parlemens, M. de Nicolaï pour la chambre des comptes, M. de Barentin pour la cour des aides, M. l'abbé de la Fare pour les pays d'Etats, M. le lieutenant-civil pour le Châtelet, & M. de Morfontaine, prévôt des marchands, pour les officiers municipaux. *Nous donnerons le discours de M. le garde des sceaux, dans notre feuille prochaine, & ceux des membres de l'Assemblée ci-dessus nommés, dans la suite.*

La séance finie, tous les Notables se rendirent à l'Éil de Bœuf, d'où ils passèrent dans le cabinet du Roi, à qui Monsieur les présenta, en les nommant l'un après l'autre à S. M.

M. le garde des sceaux indiqua de la part du Roi, pour le 1^r du mois prochain, une Assemblée-Royale, & non un Lit de justice: l'une differe de l'autre en ce que, dans la première chaque membre peut porter la parole, au lieu que, dans un lit de justice, il n'y a que le Roi & son garde des sceaux qui parlent, à moins que S. M. n'ordonne à d'autres personnes de parler.

Le Roi dans cette Assemblée-Royale fera enregistrer tous les édits qui résultent des dispositions qu'il a annoncées. On a prétendu qu'il s'éleveroit des difficultés de la part des parlemens; mais comme le Roi s'est pénétré du bien qui doit ré-

sulter des nouveaux plans, on n'imagine pas que ces difficultés puissent arrêter long-tems l'enregistrement des édits proposés.

On parle depuis quelque tems d'un nouvel arrangement pour les contre-seings. Le changement des cachets qui se renouvelloit avec chaque ministre, étoit une source d'abus par leur multiplicité, chaque ministre retiré conservant le sien. Les administrateurs ont obtenu qu'il n'y en auroit plus qu'un seul marqué aux armes du Roi, & portant le nom de chaque département. De cette maniere le nombre en sera nécessairement restreint, & cette diminution tournera au profit de la ferme des postes.

On avoit répandu que l'administration de la poste aux chevaux seroit réunie à celle de la poste aux lettres; mais cette nouvelle n'offre encore rien de certain, & paroît jusqu'à présent n'être qu'un bruit sans fondement.

On imprime, dit-on, en ce moment deux arrêtés des bureaux de M. le duc de Bourbon & de M. le duc de Penthièvre, qui ont paru profondément réfléchis, & rédigés avec beaucoup de force.

Il court aussi des copies manuscrites d'un aperçu de M. l'évêque de Nevers, qui porte en titre ces mots sacramentaux: *ni emprunts, ni impôts*. Cet aperçu préconisé d'avance dans le monde par ceux qui le connoissoient, & par le mérite personnel de l'auteur, contient un tableau de réformes & de bonifications, qui présente une masse de 149 millions, plus que suffisante par conséquent pour couvrir le *deficit* actuel, & produire pour l'avenir un ordre & une économie d'où renaitroient bientôt la richesse de l'état & le bonheur du peuple; mais il reste toujours à douter que des projets aussi séduisants sur le papier, réalisent ce qu'ils semblent promettre, & se soutiennent au même degré dans l'exécution.

Ce qu'il y a de plus positif, c'est que de toutes ces idées particulières d'administration, aucunes n'ont paru propres à changer le fond du système nouveau d'après lequel il paroît évident que le *deficit* sera couvert. Le plan qu'on a cru devoir adopter pour cette taxe proportionnelle, est d'élever les provinces non vérifiées au même taux des provinces qui l'ont été, en prenant pour base le tarif de 1749.

Au milieu des intérêts puissans qui occupent toutes les têtes, un particulier, le sieur Kornmann, vient de fournir un nouvel aliment à la curiosité publique, en répandant avec autant d'éclat que de profusion un libelle diffamatoire, où, sous prétexte d'établir une question d'adultère, il met en cause différentes personnes, sur lesquelles son teinturier a versé avec profusion les plus noires couleurs, & cela en affectant une modération dont le libelle s'écarte continuellement. Quels que soient les motifs du Sr. Kornmann, il ne se présente guère que comme un esprit foible, que des gens animés par l'intérêt de nuire, ou de se venger, ont mis en avant avec méchanceté, pour en faire l'instrument de leur haine & de leur vengeance. Ce libelle imprimé furtivement, sans nom d'auteur, sans signature d'avocat, sans instruction juridique qui l'ait devancé & motivé, joint aux formes les plus illégales, un caractère d'atrocité peu com-

mune. C'est l'ouvrage d'un forcené, qui paroît avoir mis en avant un somnambule pour lui faire porter, les yeux fermés, des coups qu'il n'a pas osé adresser lui-même; l'avocat *magnétiseur* qui a écrit ce mémoire est connu, & l'on est fâché de voir que le sieur Kornmann ait souffert qu'on le mit en crise.

La cause du sieur Kornmann est entièrement bonne, & elle n'a besoin que de preuves; ou elle n'est rien moins que telle, & les injures qu'on lui fait adresser aux personnes qu'il attaque, ne sauroient la rendre meilleure. Ce qu'il y a de vrai, & ce dont le défenseur du sieur Kornmann se garde bien d'instruire le public aussi ingénument, que de l'infidélité dont il fait l'histoire, c'est que son malade a reçu de sa femme une dot de 400,000 liv. qu'il lui seroit, sans doute, très-commode de ne pas lui rendre. Cette confiance est nécessaire pour dévoiler le motif secret d'une accusation intentée avec autant de scandale: c'est précisément la seule que l'auteur du libelle ait jugé à-propos de taire.

Le Pape, disent des lettres de Rome, est parti le 28 Avril de cette ville pour se rendre à Terracine, où il doit avoir une entrevue avec le Roi de Naples, dans laquelle il s'agit de régler entre S. S. & S. M. Sicilienne, la nomination des évêchés & des bénéfices de ce royaume.

Les numéros sortis au tirage de la loterie-royale de France, le 1er. de ce mois, sont:

54, 19, 60, 87, 46.

Le prochain tirage se fera le 16 du courant.

GRANDE-BRETAGNE.
BULLETIN DE LONDRES,

Du Vendredi 8 Juin.

Carleton House, du Mercredi 6 Juin.

S. A. R. Mgr. le Prince de Galles a eu six heures de profond sommeil, & se trouve beaucoup mieux. Son pouls s'est considérablement affoibli, & l'oppression de poitrine qui fatiguoit beaucoup S. A. R. a considérablement diminué. Ce prince supporte son mal avec une force, un calme, & une résignation peu communes.

Du Jeudi 7.

L'attention que la faculté a apportée à veiller à la santé de S. A. R. a eu les plus heureux effets; les forces du Prince se rétablissent d'un moment à l'autre. La fièvre est arrêtée.

Du Vendredi 8.

Les médecins de S. A. R. Mgr. le Prince de Galles ont enfin formellement déclaré à la famille royale, que le Prince étoit absolument hors de danger.

Selon le *Gazetteer*, on a dépêché la semaine dernière un courier de la cour à Hanovre, pour annoncer à S. A. R. le duc d'York, l'état alarmant du Prince de Galles, & l'engager à revenir sur le champ en Angleterre. Cette feuille ajoute que ce prince est attendu ici à chaque instant. Ce bruit s'est accrédité dans le public.

L. M. & deux des Princesses furent dîner hier à Kew, d'où elles revinrent le soir à Buckingham-House.

Il doit être tenu aujourd'hui un conseil privé à St. James

après le lever de S. M. au sujet des affaires de la Hollande.

Le *Gazetteer* de ce jour donne comme un fait positif, que le messager d'Etat (courier du cabinet) qui fut expédié d'ici la semaine dernière pour la Haye, a été arrêté, & que ses dépêches lui ont été enlevées par les patriotes de Hollande. Il a cependant remis ses instructions secrètes au chevalier James Harris ; mais deux lettres adressées au duc d'York par le lord Sydney sont, dit-on, tombées entre leurs mains. On ignore si elles contenoient quelque avis important, mais cet événement nous montre comment ils procèdent, & que les patriotes regardent l'Angleterre comme ayant pris un parti décisif dans leurs querelles avec le Stadhouder.

La déclaration faite par S. M. dans le discours qu'elle prononça le jour de la clôture du parlement, nous indique, dit la même feuille, la part que le gouvernement a intention de prendre dans les troubles qui agitent la Hollande. Elle annonce aussi qu'il fut expédié hier au soir un courier de cabinet à Sir James Harris à la Haye, avec ordre de quitter la Hollande, à moins que la médiation de la Cour Britannique pour rétablir le Stadhouder dans ses droits, ne soit acceptée. Un autre courier de cabinet a eu ordre de se tenir prêt au bureau du marquis de Carmarthen, pour partir pour le même lieu au premier moment.

La crise des affaires en Hollande est telle, dit le *Public-Ledger*, qu'il sera bientôt tems que ce pays prenne sérieusement des mesures en faveur du Prince d'Orange ; car si on laisse prendre le dessus à la faction actuelle, qui est entièrement dans les intérêts de la France, la charge de Stadhouder sera anéantie, & les Provinces-Unies tomberont dès ce moment dans la dépendance de cette nation rivale. L'effet naturel de la révolution projetée seroit que toutes les fois qu'une branche de la maison de Bourbon jugeroit à propos de se brouiller avec la Grande-Bretagne, la Hollande se déclareroit contre nous. Au lieu que si le Stadhouder est rétabli dans ses prérogatives, ce pays trouvera toujours en lui un ami disposé plutôt à s'unir à nous qu'à se joindre avec nos ennemis.

Par des lettres de Bombay, apportées en Angleterre par le navire de la compagnie le *Besborough*, datées du mois de Janvier dernier, on apprend que le navire de la compagnie, le *Rockingham*, devoit en partir bientôt avec une cargaison complète pour l'Angleterre. Les mêmes lettres disent que Tippoo Sultan avoit eu un engagement avec les Marattes ; que la victoire s'étoit déclarée en sa faveur, & qu'il avoit emmené en triomphe la plus grande partie de l'équipage du camp ennemi. Il y a eu ensuite quelques petites escarmouches, où les deux partis ont alternativement remporté quelques avantages.

Ce qui fit croire un moment au bruit faux qui se répandit Lundi dernier, que S. A. R. Mgr. le Prince de Galles étoit mort, fut que le drapeau placé au haut du clocher de l'église de St. George, Southwark, ayant glissé jusqu'à moitié du mât sur lequel on le hisse, (ce qui l'empêcha de se déployer)

quelques courtiers de change tirèrent parti de cette circonstance pour faire circuler cette nouvelle. Les intéressés à la propagation eurent l'astuce de faire descendre les drapeaux de plusieurs navires sur la rivière, de la même manière, sur l'avis que quelques gens payés à cet effet donnerent immédiatement aux capitaines & aux équipages, de se conformer à l'étiquette usitée en pareil cas, & de suivre les signaux qui leur seroient donnés du haut du clocher de l'église St. George. Cette fausse nouvelle eut son effet ; de la rivière elle parvint à la Bourse, & les fonds baissèrent un moment. On recherche aujourd'hui les auteurs de cette filouterie, pour les poursuivre.

Pendant que les filous de cette classe jouoient ce tour à la bourse, ceux d'un ordre inférieur en jouoient un autre dans les avenues du palais de St. James, qui ne fut pas moins efficace. Comme ces avenues étoient remplies de gens que la curiosité avoit attirés pour voir les personnes qui alloient à la Cour Lundi dernier, (anniversaire de la naissance de S. M.) d'autres courtiers subalternes lâchèrent un gros chien qu'ils avoient mené en laisse, au milieu de la foule ; & au moment où cet animal mis en liberté cherchoit à se faire jour à travers la populace, ils crièrent qu'il étoit enragé. Cette rumeur occasionna une si grande confusion parmi le peuple, que tous les spectateurs se jetterent les uns sur les autres. Ceux qui étoient dans le secret saisissant ce moment, firent une abondante récolte de bourses, de montres, de tabatières, qui, dans le tumulte, changerent de poche en un clin-d'œil.

Le duc de Richmond fit Samedi dernier l'examen public des élèves de l'école royale de Woolwich. Sa Grace fut reçue par la compagnie des cadets gentilshommes sous les armes. Ils exécuterent quelques manœuvres avec toute la précision possible. Ces élèves furent ensuite examinés par les professeurs de mathématiques, d'astronomie, de fortification, d'artillerie, &c. Le duc de Richmond, ainsi que les différentes personnes qui accompagnoient ce Seigneur, témoignèrent leur plus grande satisfaction des progrès des élèves, & ils se répandirent en éloges sur ceux qui sont chargés de leur instruction. Après l'examen, qui dura sept heures, on se rendit à la taverne, appelée *Ship Tavern*, où il y eut un grand dîner, auquel assistèrent un grand nombre d'officiers, ainsi que ceux des cadets gentilshommes qui, à la suite de cet examen, furent élevés au grade d'officiers.

Il est arrivé dans un bureau public, dit l'*Universal Register*, un événement qui peut avoir des suites très-sérieuses :

Un commis qui venoit de recevoir 60 guinées, fut obligé d'aller parler au chef de son bureau. S'étant rendu près de lui à la hâte, il laissa l'argent & la lettre d'avis sur sa table, & ne fut absent que quelques minutes ; à son retour il ne retrouva ni l'argent ni la lettre. On a offert 100 l. st. pour découvrir l'auteur du vol ; mais jusqu'ici toutes les recherches ont été inutiles.

Quelques ouvriers en creusant dernièrement un canal près

de Coalbrook Dale, découvrirent une substance épaisse & glutineuse, qui sortoit en abondance de la fente d'un rocher. En l'examinant de près, on trouva que c'étoit du pétrole, qui paroît d'une qualité excellente. On en a déjà recueilli plusieurs centaines de barils. Il sort tous les jours de cette source une quantité considérable de la même matière.

La clôture du théâtre de Drury-Lane est, dit-on, fixée à Lundi prochain, & celle du théâtre de Covent-Garden au 15 du courant : après quoi les théâtres d'Été de Wellclose-Square & de Hay-Market commenceront leur récolte.

CONCERTS DE WESTMINSTER,

SOUS LES AUSPICES DE LEURS MAJESTÉS.

On donna Mardi dernier à l'Abbaye de Westminster, le Messie, chef-d'œuvre de Handel. On ne pouvoit pas faire un meilleur choix pour terminer cette fête annuelle, qui fait honneur à la nation en général, à ceux qui en ont eu les premiers l'idée, & à ceux qui la favorisent. Cette pièce aura certainement laissé de fortes impressions sur l'esprit des auditeurs, qui ont sur-tout paru très-satisfaits des quatre grands chœurs, qui ont été exécutés avec beaucoup de précision & de force. Comme le nombre de musiciens dont parlent les feuilles publiques, pourroit peut-être décourager ceux qui auroient envie de faire donner à Paris des concerts semblables, nous croyons devoir dire que sur les HUIT CENS SIX personnes qui composoient l'orchestre, il n'y a eu qu'environ DIX musiciens qui aient chanté seuls, & à-peu-près le même nombre d'instrumens supérieurs : les musiciens de province, les enfans de chœur de trois ou quatre chapitres, & les amateurs qui figurent aux lutrins des églises principales de quelques villes du royaume, ont formé le reste de ce nombre. Nous ne croyons rien hasarder, en disant que la ville de Paris, sans le secours des provinces, pourroit fournir un orchestre aussi nombreux & aussi bien composé. Le Sr. Rubinelli & la dame Mara, la Dlle. Storacce & le Sr. Morelli, sont les seuls musiciens extraordinaires qui s'y soient faits remarquer.

GORDONIANA.

Le lord George Gordon se rendit Mardi dernier à Guildhall, pour consulter le chevalier Buller, juge, sur la manière dont il devoit se conduire à l'égard de ses témoins. Il observa qu'il y en avoit un dont il ne pouvoit pas approcher, & qui avoit déclaré qu'il ne se présenteroit point devant la cour, quand il recevroit de lui cent assignations. Le juge Buller eût beau lui répondre que ce n'étoit pas à lui à donner son avis, le lord George n'en continua pas moins à se plaindre du marquis de Carmarthen, &c., & à dire qu'une cabale de Catholiques Romains A ces mots, M. Buller l'arrêta, & lui dit qu'il ne pouvoit point discuter tant de

choses à la fois ; qu'il n'avoit qu'à faire des *affidavits*, à les présenter à la cour, & qu'on les entendroit.

Cette réponse parut satisfaire le lord George, qui sortit ; mais trois heures après il revint, & demanda que le jugement de son procès fût différé, jusqu'à ce qu'il pût obliger ses témoins à paroître. A quoi le juge répondit, qu'il ne pouvoit point accéder à sa demande.

Enfin hier, la loi dont les pas ont été si tardifs, & ont laissé ce maniaque parcourir une carrière si longue, l'atteignit au but : dans les premiers jours de la session qui commence aujourd'hui, il apprendra qu'il n'a rien perdu pour attendre. On ne peut pas encore déclarer quelle sera sa punition ; mais comme il a été reconnu par des jurés choisis dans la classe la plus honnête, & dénommés *Special Juries*, qu'il étoit coupable des délits pour lesquels il a été poursuivi, il est certain qu'il sera puni : LE PILORI, ou L'EMPRISONNEMENT, ou UNE AMENDE SÉVÈRE, peut-être tous les trois, apprendront à cet insensé, qu'on n'outrage pas impunément, quoique la plus noire malignité se présente sous l'apparence de la folie, les loix du pays, & les personnages les plus respectables. Nous ne nous permettons pas d'anticiper sur ce jugement, pour prononcer sur la punition qui lui sera infligée ; mais la loi qui condamne le lord George est positive, & les délits qu'il a commis sont prouvés.

Premier Procès intenté à George Gordon, écuyer, communément appelé lord George Gordon.

Ce procès fondé sur les efforts qu'avoit faits le lord George pour prêcher la résistance aux pendus & aux candidats destinés à peupler la nouvelle colonie, fut jugé Mercredi dernier à Guildhall. Dès les neuf heures du matin, le juge devant qui s'est faite l'instruction étoit arrivé. Mylord présenta à la cour un *affidavit*, dans lequel il déclaroit que les assignations destinées à Mme. Fitzherbert & au marquis de Carmarthen, ainsi qu'au juge Gould, &c. &c., n'ayant pas pu avoir leur effet, il supplioit la cour de remettre à une autre époque le jugement de ce procès. Sa requête n'ayant pas été admise, le procureur-général procéda à l'exposé de l'affaire. Il observa « que le lord George avoit écrit un pamphlet au nom des prisonniers de Newgate, dans lequel il avoit osé avancer que ceux qui étoient sous sentence, n'avoient été condamnés que par des loix injustes, sanguinaires & contraires aux principes de la loi Moïsaïque, qui veut qu'on ne punisse de mort d'autre crime que le meurtre, &c. &c. Le procureur-général ayant ensuite fait allusion à l'émeute de 1780, pour faire voir le danger des soulèvemens fomentés par le lord George, S. S. observa, que cette circonstance étoit étrangère à la question présente, & le procureur-général n'en parla plus. Il se borna à faire voir combien le pamphlet contre lequel on sévissoit étoit dangereux, puisqu'il pouvoit répandre l'esprit de sédition & de révolte dans toutes les prisons du royaume.

Plusieurs témoins furent entendus à ce sujet, & le fait du libelle fut clairement établi.

Le lord George Gordon plaida sa cause lui-même. Il prétendit qu'il n'avoit eu aucun motif séditieux, en écrivant son pamphlet; que c'étoit simplement en philosophe qu'il avoit traité cette matière, voulant sauver d'une mort ignominieuse ou d'un exil infâme tant de membres de la société, dont les crimes, produits par l'inspiration du diable, ne méritoient pas une punition aussi sévère. Sa Seigneurie voulant prouver qu'elle se connoissoit en inspirations diaboliques, raconta qu'un de ses domestiques, à qui elle avoit ordonné d'acheter une poularde pour son dîner, la lui avoit fait payer quatre chelins & six sols; qu'ayant découvert qu'elle n'avoit coûté que trois chelins, elle s'étoit plainte de cette infidélité, & avoit interrogé son voleur, qui lui avoit avoué avec candeur, que le diable l'avoit poussé à commettre ce vol. Cet aveu lui avoit fait faire des réflexions très-sérieuses sur les délits & les crimes; il les avoit communiquées de vive-voix à M. le juge Gould, qui l'avoit prié de les lui écrire, &c. &c.

Plusieurs témoins ayant été examinés, après que Mylord eut fini l'histoire de sa poularde, il eut beau se démener & se débattre, les inspirations du diable ne lui servirent à rien; Satan n'inspira pas les jurés, & ils le trouverent guilty (atteint & convaincu) d'avoir publié le pamphlet séditieux pour lequel il étoit poursuivi. C'est à la cour actuellement à prononcer sur la punition qu'il mérite.

Après la décision de ce premier chef d'accusation, on procéda à l'instruction du second procès intenté au lord George par le procureur-général, au sujet d'un autre libelle beaucoup plus absurde qu'il n'est offensant, contre le ministre & le chargé d'affaires d'une puissance étrangère, qui, tout en méprisant les injures grossières d'un homme qui ne peut sûrement pas leur inspirer d'autres sentimens que le mépris, ont dû à la dignité de leur place, de consentir à ce qu'il fût poursuivi pour l'exemple. Les Petites-Maisons n'ont jamais offert de scène aussi humiliante pour l'humanité que celle qui fut donnée au Banc-du-Roi dans le cours de cette instruction.

Le sombre & noir maniaque lord George, qui même en affectant plus de désordre dans ses idées qu'il n'en a réellement, n'en a pas moins ses trente-six carats de folie bien comptés, indigna tellement la cour par sa conduite & ses outrageans propos, qu'on fut obligé plusieurs fois de lui imposer silence. S'il ne se fût pas précipitamment retiré, il auroit bien pu ne sortir de la cour que pour être envoyé dès ce moment parmi ses camarades à Newgate. Il est à désirer pour la famille à qui il appartient qu'on puisse trouver le moyen de l'établir dans cette résidence, & le soustraire par-là aux suites de quelque atrocité future. La conduite que tient depuis quelques années ce perturbateur du repos public, a appris à l'Angleterre que si elle a des loix sages, il s'y trouve des lacunes qui sont bien dangereuses, puisqu'elles ne connoissent pas de milieu entre le supplice & la liberté, & qu'un fomentateur de troubles & de séditions, qui n'est pas pendu, quand même il

auroit été sur le point de l'être, rentre tout simplement dans la société. Si quand on a fait le procès au lord George Gordon, pour les ameutemens qu'il avoit excités en 1780, on eût pu, après l'avoir sauvé pour l'honneur de sa famille, l'envoyer à l'hôpital des fous, comme un homme trop dangereux pour lui rendre sa liberté, il n'auroit pas dix fois depuis cette époque donné des preuves qu'une folie cauteleuse & méthodique est infiniment plus dangereuse que l'on ne pense, & que la folie furieuse n'est rien en comparaison. Il ne peut résulter que quelques accidens de cette dernière: la première peut occasionner les désordres les plus terribles, & on en a eu des preuves funestes dans l'exemple du lord George, puisque plusieurs centaines de malheureux ont été sacrifiés à cet insensé dans l'année 1780. N'est-il pas à désirer qu'un homme qui ne médite que le mal, qui ne cherche que les moyens de pouvoir le faire, & qui cependant a assez d'astuce pour s'occuper toujours des moyens de le faire impunément, & d'échapper quelquefois, par les formes, aux peines qu'il mérite, fasse faire de sérieuses réflexions au public, & finisse par être privé des moyens de suivre son détestable penchant? N'y auroit-il donc qu'une sorte de déshonneur pour une grande maison? N'est-il pas plus cruel pour l'illustre famille qui porte le nom que le lord George prostitue depuis si long-tems, de voir un pareil être en liberté, que s'il étoit le commensal des empereurs de la lune, des chevaliers du soleil & de tous les princes, généraux & grands-officiers qui composent la cour de la fameuse Margaret Nicholson? On dira peut-être que ce ne sont pas des punitions que mérite le lord Gordon; que quelques saignées, de la tisane & force sèches d'eau fraîche, versées d'un bras vigoureux sur cette tête mal organisée, conviennent plus à son état que tout autre remède. Pourquoi donc, si cela est ainsi, ne pas lui administrer ces douches salutaires? Pourquoi laisser à un fou que l'on dédaigne trop, les moyens de faire pendre les sots qu'il persuade? Il faut un milieu entre le supplice & la liberté. C'est à Bedlam que l'on trouvera le méridien sous lequel doit vivre le lord George.

M E L A N G E S

DE LITTERATURE, POESIE, POLITIQUE, &c.

Quoique le nom & les aventures de l'imposteur Cagliostro ne puissent plus inspirer à nos lecteurs aucune sorte d'intérêt, & qu'il soit généralement reconnu pour un fourbe, nous croyons devoir à une personne respectable qui nous a envoyé de Palerme le relevé des recherches qui ont été faites sur la naissance de cet aventurier, de leur donner place dans notre feuille. Depuis long-tems nous avions en main la lettre écrite au commissaire Fontaine, dont il est fait mention dans les piéces juridiques qui nous ont été envoyées. Mais nous n'avons pas cru devoir imprimer cette lettre par deux raisons. La première, c'est qu'elle ne dit rien que nous n'eussions prouvé.

La seconde, c'est qu'elle étoit anonyme. Il n'en est pas de même d'une information prise juridiquement, & attestée par un magistrat résidant sur les lieux. Cette information donne tous les renseignements que pourroient desirer les personnes qui ont opposé le plus de résistance & d'incrédulité aux preuves que nous leur avons administrées sur l'origine & les déportemens de Balsamo.

Des lettres de Cagliostro portent, à ce qu'on nous assure, que cet imposteur a été reçu citoyen de Basse, & qu'il a la permission d'exercer la médecine à Bienne. Si le premier fait est vrai, le titre de *Citoyen de Basse* peut-il être regardé comme honorable? L'humanité se révolte contre le second. Quelques cures dues au hasard, à l'audace ou à quelques remèdes administrés par l'ignorance, qui peuvent tuer l'homme qu'ils ne guérissent pas, ne sont sûrement pas des titres qui puissent rendre un homme arbitre de la vie ou de la mort de ses semblables. Quel reproche n'auroit pas à se faire les Citadins Baslois de s'être donné un concitoyen aussi peu digne de porter la couronne civique? Quand il les aura défabusés par quelques-uns des traits dont il est capable, ils regretteront bien de l'avoir prostituée aussi honteusement. Citoyens de Basse! Magistrats de Bienne! songez que vous êtes aujourd'hui responsables à l'humanité de l'ignorance de Cagliostro! C'est à vous que l'on reprocheroit avec justice les crimes qu'il pourroit commettre parmi vous, si ce misérable proscrit par tous les autres gouvernemens de l'Europe, trouvoit, chez une nation aussi renommée par sa droiture que l'est la nation Suisse, une retraite qui ne fût pas simplement en refuge.

* * Nous donnerons dans notre feuille prochaine les preuves juridiques que nous annonçons dans celle-ci.

AUX SOUSCRIPTEURS DU COURIER DE L'EUROPE.

« Il s'est glissé, par erreur, une répétition dans le No. 44, sur laquelle il ne nous est pas permis de garder le silence. L'article répété est un extrait de la réponse du Roi à l'assemblée des Notables, qui nous étant parvenue de deux côtés, la première version fut retranchée du No. 43, parce qu'elle étoit la moins détaillée, pour lui substituer l'autre. L'imprimeur chargé du soin de mettre en page, n'ayant pas distribué le premier article, il s'est retrouvé parmi les épreuves du No. 44, dans lequel il a été inséré par mégarde. Nous aurons soin qu'il n'arrive plus de pareils accidens.

« Il seroit souvent nécessaire, nous le sentons, d'imprimer des *Errata*, si nous croyions devoir nous occuper de la malignité des personnes qui n'ont d'autre but que celui de chercher des fautes dans le *Courier*. Mais ce seroit faire injure à nos lecteurs que de leur dire dans une feuille qu'il s'est trouvé une lettre de moins ou de trop dans la feuille

» précédente. Les *Errata* doivent être destinés dans une feuille publique à rectifier les fautes essentielles, & non à fatiguer le lecteur, en lui disant ce qu'il a vu, & ce qu'il a rectifié lui-même. Ceux qui connoissent la célérité avec laquelle une gazette s'imprime, ne s'attachent pas à des erreurs minutieuses, dont ils ont à peine le tems de s'apercevoir.

C O M M E R C E.

Arrivées & Départs, qui peuvent intéresser le Commerce de la France avec la Grande-Bretagne, & des navires François, dont les arrivées & départs dans les différens Ports de l'Europe se trouvent consignés dans les Listes publiées en Angleterre.

A R R I V É E S.

Dans la Tamise. Du Havre-de-Grace, le Cæsar. De Dunkerque, le Prince of Orange, l'Eagle. D'Ostende, la Mary. — A Southampton. Du Havre-de-Grace, le Johanna, le Mercury. — A Portsmouth. Du Havre-de-Grace, la Diana paquebot. — A Clyde. De France, la Peggy. — Au Havre-de-Grace. De Virginie, le Spiers.

D E P A R T S.

De la Tamise. Pour Calais, la Liberty. Pour Dunkerque, le John and Ann. — De Cowes. Pour Cherbourg, le Thomas and Jane, le Welcome. Pour St. Malo, la Lionnés. — De Portsmouth. Pour le Havre, la Diana.

Il est arrivé à Elseneur 39 bâtimens, tant François, qu'Anglois, Hollandois, &c.

* * Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille, pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, tels qu'ils se trouvent sur la Liste de ce soir, 8 Juin 1787.

P R I X D E S F O N D S.

Actions de la Banque — — Des Indes — —
 Traités de la compagnie 62 — 3 Idem Conf. 1 77½
 Billets de loterie 16 l. 1 s. 6 d.

C O U R S D E S C H A N G E S.

Amsterdam 2½ uf. 36.7 à vue 36.3 — Rotterdam 2 uf. 36.8 — Hambourg 2½ uf. 34.8 — Altena 2½ uf. 34.9
 Paris 1 jour date 28½ — 2 usances 28½. — Bordeaux dito 28½. — Cadix 36½ — Madrid 36½ — Bilboa 36½
 Livourne 49½ — Gènes 46½ — Venise 49½ — Lisbonne 5.6
 Porto 5.6 — Dublin 9.

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Cent.

M A T I E R E S.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d.
 Pieces du Mexique de 8. 5. 1½. Argent en lingot 5 3½.

A R R I V É E S D E S M A L L E S.

MALLE S	MERCREDI.		JEUDI.		VENDREDI.	
	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues
d'Irlande	I	—	—	—	I	—
de Hollande	—	—	—	—	—	I
de Flandres	2	—	—	—	—	I
de France	—	—	—	I	I	—
de Portugal	—	—	—	—	—	—

Imprimé à Londres. On souscrit à Paris, au Bureau-général des Gazettes Etrangères, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du *Courier de l'Europe*. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on desirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Quant aux Lettres particulières & Nouvelles, on les recevra toujours avec reconnoissance, à l'adresse du Rédacteur du *Courier de l'Europe*, chez M. Brookes, No. 8. Coventry street, à Londres.

Cagliostro

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur.

DU MARDI 12 J U I N 1787.

De Constantinople, le 25 Avril.

DES Tartares expédiés par le Capitan-Pacha, ont apporté la nouvelle d'une dernière bataille qui a été décisive en Egypte. Les troupes des rebelles ont été entièrement détruites, & plusieurs des Beys ont été tués. Murath & Ibrahim, après avoir perdu tous leurs équipages & leurs trésors, ont été forcés de se jeter dans les montagnes qui séparent le Nil de la Mer-Rouge, & dont on prétend en Egypte que jamais aucun fugitif n'est revenu, sans doute parce qu'ils périssent de misère, ou parce qu'ils sont massacrés par les Arabes qui habitent quelques endroits de cette stérile contrée. Le Capitan-Pacha alloit s'embarquer, lorsqu'il a fait partir ses couriers. Suivant toute apparence, il ne tardera pas à arriver ici avec les trésors considérables qu'il a recueillis.

L'Envoyé de Russie auprès de la Porte, a mis à la voile avant hier pour Cherson; l'internonce de Vienne étoit parti pour la même destination le 18.

De Pétersbourg, le 29 Mai.

On n'a jamais rien vu d'aussi brillant & de mieux ordonné, que la flotille préparée pour l'Impératrice de Russie. Elle est composée de 50 galiotes, dont cinq sont très-magnifiques. Avant son départ du Dnieper, on rangea toutes les galiotes à côté les unes des autres, & elles formoient une espèce de rue. On pouvoit passer de l'une à l'autre avec beaucoup de facilité. La galiote Impériale a sept appartemens, & une salle à manger où l'on peut mettre une table de 40 couverts. Il y a une galiote pour le comte Czernichef, & une autre pour les ministres étrangers. L'Impératrice en a donné une pour les dames de sa cour, qui est faite en forme de cloître, au milieu de laquelle est un vestibule ovale, avec de petits appartemens tout autour où elles couchent. Les autres galiotes servent pour la cuisine & pour porter les provisions, & les gens de la suite de S. M. I.

D'Elfsneur, le 12 Mai.

On équipe actuellement dans ce port, avec toute la diligence possible, les vaisseaux suivans, dont le commandement a été donné au commodore Diedere, savoir :

<i>Vaisseaux.</i>	<i>Canons.</i>	<i>Vaiff.</i>	<i>Can.</i>
Le Groenlandt .	68	La Guilpe .	32
Le Variensh .	60	Le Werwagell .	20
La Princesse .	56	La Schouen .	14
Le Morin .	40		

On ignore encore la destination de cette flotte, & on ne peut même former là-dessus que des conjectures incertaines. Le Sund est actuellement ouvert, & les navires y passent journellement; sept navires Russes l'ont traversé aujourd'hui.

De Leyde, le 6 Juin.

Le conseil de ville de Leyde a pris la résolution de charger ses députés aux Etats de Hollande, de voter pour la suspension absolue des trois charges dont Guillaume V se montre si peu digne; de retenir tous ses traitemens & appointemens, & enfin de ne plus contribuer à la généralité aucune finance quelconque. Les autres villes formant la majorité des Etats de Hollande ont déjà pris, ou sont prêtes à prendre la même résolution; ainsi on doit s'attendre, au premier moment, à voir la Hollande contrainte de se séparer de l'Union, & à former une république particulière, si Guillaume V persiste à vouloir opprimer la liberté civile.

Quel contraste ne fait pas aujourd'hui la paix & la tranquillité rendues aux Brabançons, & autres citoyens des Pays-Bas-Autrichiens, par un monarque puissant, (par Joseph II enfin) avec la guerre qu'un simple ministre de la république ose déclarer à la plus puissante des Sept Provinces-Unies, uniquement pour usurper les droits de la souveraineté & réduire ses concitoyens à l'esclavage le plus ruineux! L'Empereur vient de donner une grande leçon à Guillaume V; heureux s'il fait en profiter!

D'Amsterdam, le 7 Juin.

On ne peut plus révoquer en doute l'existence d'une conjuration contre la province de Hollande, dans la province même. L'émeute populaire qui a eu lieu ici la semaine dernière, en fournit la preuve la plus complète. Tout est découvert, & la trame étoit des plus horribles; heureusement que l'exécution en avoit été confiée à de téméraires imprudens, qui ont précipité deux jours trop tôt le complot que les chefs leur avoient confié. Les dispositions des malheureux instrumens du despotisme, qui sont aujourd'hui dans les cachots, les amas d'armes trouvées dans le quartier du Cattembourg, d'où on

les a enlevées ; la fuite de quelques citoyens d'un rang distingué & connus pour les chefs de la cabale Orange dans cette ville, ne permettent plus à un homme raisonnable d'être en suspens sur le jugement qu'il doit porter à ce sujet.

La tranquillité publique est parfaitement rétablie dans cette ville, mais comme elle est menacée du dehors, & que le manifeste de Guillaume V annonce une invasion hostile de sa part dans la province, on redouble de précaution ici, pour se mettre à l'abri de toute surprise & se préparer à une vigoureuse défense, en cas d'attaque. Les compagnies bourgeoises montent régulièrement la garde les unes après les autres. Le manifeste de Guillaume V a produit son effet de deux façons opposées : les troupes mal-intentionnées, qui forment le cordon, ont presque levé l'étendard de la rébellion ; les régimens qui sont dans des villes, ou forts sur la frontière, ont déjà déclaré ne vouloir obéir qu'aux Etats-Généraux, & se moquent formellement des ordres des Etats de Hollande. Plusieurs officiers démis, cassés, & déjà remplacés par d'autres que les Etats de Hollande avoit nommés, sont revenus à leurs régimens depuis la publication du manifeste, & ont repris leur rang & leur service, en chassant ceux qu'on avoit nommés à leur place. Le colonel Van der Duin, du régiment de dragons de Byland, a donné l'exemple de cette déobéissance au souverain. Si d'un côté, on a tout à craindre de la révolte de quelques régimens du cordon, provoquée par le manifeste, & autorisée par les quatre provinces qui forment la majorité aux Etats-Généraux, d'un autre côté, le patriotisme plus actif que jamais, se montre en ce moment avec tout ce qu'il a de grand, de généreux & d'héroïque. Les bourgeoisies-armées & les corps-francs de la province, sont déterminés à marcher contre l'ennemi de l'Etat, & à le combattre en rase campagne, s'il le faut.

On doit s'attendre à de grands événemens dans peu de jours. La réponse de la cour de France au Roi de Prusse décidera beaucoup, car on continue d'assurer, que S. M. Prussienne a envoyé à Versailles un courier chargé de dépêches de la plus grande conséquence.

La tranquillité de notre ville paroît se rétablir peu-à-peu ; néanmoins, on ne perd pas de vue toutes les précautions les plus propres à la maintenir : pour cet effet, plusieurs compagnies de la bourgeoisie, montent la garde nuit & jour : la garde du magasin de l'amirauté, situé au Catterbourg, a été confiée à la bourgeoisie ; une compagnie y monte la garde nuit & jour : cette précaution est d'autant plus nécessaire, qu'il est moralement sûr, que les mutins firent feu sur la bourgeoisie, des fenêtres de ces magasins, le jour que ce quartier fut pris d'assaut.

On a pendu Samedi dernier, un des pillards qui avoit été pris sur le fait ; le procès des séditieux se poursuit avec activité. Le canonier du Catterbourg, qui a été tué en pointant le canon contre la bourgeoisie, a été porté aux fourches patibulaires, & y est pendu par un pied.

Le canonier de la ville, tué en faisant le service auprès du canon pointé contre les rebelles, a été enterré hier avec une pompe extraordinaire. Le corps a été accompagné par les magistrats & la milice bourgeoise.

De la Haye, le 7 Juin 1787.

Mardi passé, il a été remis, dit-on, par le conseil d'état à L. H. P., un plan de médiation qui tendroit à faire cesser toutes hostilités, retirer de part & d'autre les troupes de la province d'Utrecht, une partie vers le cordon Hollandois, & l'autre vers la province de Gueldres, & de suspendre le remplacement des officiers dispensés par les Etats de Hollande, lequel plan a été remis à la commission personnelle pour servir d'avis, après que copie en avoit été demandée par toutes les provinces.

Diverses requêtes ont été présentées hier à L. N. & G. P. ; comme une de la ville de la Brielle, signée par 360 bourgeois & habitans ; une de Oud Beyerland & Hynenoort, signée par 400 habitans ; une de Soetermeer & Zigwaart, signée par 249 ; une de Rhynzaterwoude, Alpen, Boskoop, Warder-

veen & Aalsmeer, signée par 443 ; une de Scheveningen, signée par 400 ; une de Pynocker, signée par plus de 160 ; de Binthuifer, signée par 39 ; une de Ter Heide, signée par 67 ; une de Loosduines, signée par 113 ; une de Monster & Poeldyft, signée par 119 ; & une de Moer-Cappel, signée par 56 habitans, toutes tendantes au rétablissement de S. A. S. Mgr. le Prince Stadhouder, dans toutes ses hautes dignités & charges.

L'on apprend que la province de Zelande a proposé à l'assemblée de L. H. P., que vu l'embarras dans lequel les officiers & les soldats devoient se trouver, & dans lequel quelques-uns se trouvoient déjà, en parant aux ordres de L. H. P., du premier de ce mois de Juin, il ne seroit pas à propos que L. H. P. accordassent des patentes, pour se rendre d'abord avec les troupes, sur le territoire de la généralité, ou sur celui d'une province voisine.

Guillaume V, las sans doute de jouer le premier rôle derrière la toile, s'est enfin déterminé à paroître comme auteur principal sur la grande scène de la révolution qu'il a fait préparer à ses amis, pour en retirer tout le fruit. Ce Prince, qu'il n'est plus possible de représenter à l'Europe comme abusé, séduit & trompé par de vils adulateurs, vient de dévoiler tout son plan dans un manifeste bien caractérisé, qu'il vient de publier à Nimègue, & dont il a envoyé l'original à ses maîtres, Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de West-Frise. Cette piece, qui dans le fonds n'est qu'un mémoire inflammatoire contre les chefs des vrais républicains en place, & qui n'en est pas moins menaçant pour les Etats eux-mêmes, n'est pas propre à ramener les esprits en sa faveur, & encore moins à porter les Etats de Hollande à se relâcher de leur rigueur envers un ministre qui ose avancer à la face de toute l'Europe, que les premiers chefs de l'Etat forment une cabale contre sa personne & contre son autorité, pour asservir eux-mêmes la république ! Ce manifeste accélérera la résolution des Etats, que les bourgeoisies des plus grandes villes de la République sollicitent fortement depuis deux semaines, par des adresses aussi respectueuses, qu'elles sont énergiques, contre Guillaume V. Il faudra enfin en venir à l'interdire absolument de toutes ses charges dans cette grande province, & prendre les moyens les plus efficaces pour la garantir des menaces que son manifeste fait plus que laisser entrevoir. Il ne manquoit plus que ce dernier acte pour détruire entièrement dans la nation, le reste d'attachement & de considération pour une maison qui, sans doute, a rendu de grands services à la République, mais dont les Princes d'Orange, & Guillaume V en particulier, n'ont cessé de rappeler le souvenir, sans jamais faire mention des bienfaits en tout genre qu'ils en ont reçus à divers tems, même lorsque la nation n'avoit que trop sujet de se méfier de leur ambition, & d'y mettre des bornes, pour ne rien dire de plus. (*Nous donnerons dans notre feuille prochaine le manifeste de Guillaume V.*)

Le gouvernement général de la République va se trouver dans une anarchie complete, s'il n'y est déjà. Les Etats Généraux, c'est-à-dire, les quatre provinces de Gueldre, de Frise, de Zelande, & la soi-disant province d'Utrecht, faisant la majorité, ont pris une résolution, dont ceux qui ne savent pas que les députés de ces quatre provinces sont les partisans déclarés de Guillaume V, doivent être aussi surpris, que toute l'Europe le sera, lorsque la nouvelle en sera parvenue chez l'étranger. L. H. P. ont résolu de donner ordre au général Van Reyffel & à tous les chefs des régimens Hollandois formant le cordon, d'évacuer la province de Hollande sur le champ, & de marcher dans les pays de la Généralité ; ces ordres ont été expédiés de suite, & portent la peine de cassation contre les délobésans : en supposant que ces quatre provinces aient le droit de faire la loi aux trois autres, dans des affaires purement domestiques à chaque province, l'équité, l'impartialité & la prudence, exigeoient que L. H. P. fissent expédier les mêmes ordres aux troupes Gueldroises & autres

qui forment le cordon sur le territoire de la ville d'Utrecht : c'est ce qui n'a pas été ordonné, quoique ce cordon se fortifie tous les jours & qu'on fasse des préparations guerrières pour l'armée de Guillaume V, qui annoncent le dessein formé de soumettre Utrecht par la force, & d'envahir la province de Hollande : tout homme un peu au fait de l'histoire de cette république, ne peut s'empêcher de découvrir dans cette conduite extraordinaire, tous les caractères de celle qu'on tint jadis, quand on voulut augmenter la puissance des Stadhouers, & sur-tout quand on força la province de Hollande de révoquer l'édit perpétuel. Les Etats de Hollande & de Westfrise, instruits de cette résolution sur le champ, par le grand-pensionnaire, en ont pris une contraire, & ont défendu sous les mêmes peines au général Van Reyssel, & autres commandans des régimens du cordon, d'obéir aux ordres de L. H. P., & leur ont ordonné très-sérieusement, de rester au cordon jusqu'à nouvel ordre. On craint qu'une grande partie des régimens, dont les sentimens ne sont que trop connus, n'obéissent aux Etats-Généraux, & ne désobéissent au souverain qui les paie, & qui seul a droit de leur donner des ordres, au moins lorsqu'ils sont dans leur province.

La proposition de faire sortir du territoire de Hollande, & par conséquent de la Haye, les députés des quatre provinces qui s'arrogent aux Etats-Généraux la dictature suprême de la république, a été faite aux Etats de Hollande ; elle a été rendue commissoriale, & on croit que le rapport en sera fait & adopté demain, 4 de ce mois. Si cette proposition passe, voilà une scission formelle de l'Union, & les quatre provinces pourront aller tenir leurs Etats ailleurs ; dès ce moment, la province de Hollande fait elle seule une république particulière, & a le droit de se procurer des secours efficaces par-tout où elle en trouvera, pour se garantir d'une invasion hostile, dont véritablement elle est menacée. Le manifeste de Guillaume V explique tout ceci d'une manière très-claire.

Paris, le 3 Juin.

Des lettres de Russie portent, « que le voyage de l'Impératrice ne sera suivi dans ce moment-ci d'aucun acte d'hostilité contre les Turcs ; ce voyage n'est que la première trace d'un grand plan dont les effets, quoiqu'indubitables, sont encore éloignés. Il convenoit à la politique de l'Impératrice qu'en quittant Pétersbourg, où elle laisse l'héritier présomptif du trône, elle assurât son retour en emmenant avec elle l'élite de ses troupes. Cette précaution étoit nécessaire dans un pays où les révolutions s'opèrent par des soldats. La nature de son gouvernement exigeoit aussi qu'elle pût laisser, à son retour, des forces considérables dans les environs du pays dont elle convoite la conquête future, & qu'une partie de son armée qui s'augmentera par des recrues faites sur les lieux pendant l'hiver, cantonnât dans les provinces voisines d'Oczakow. Elle a habilement saisi ce prétexte pour couvrir sa marche, assurer sa retraite, & pourvoir avec plus d'économie à la réunion de ses troupes au printemps prochain, & à leur conservation pendant la saison rigoureuse. Lorsque la marine Russe aura été augmentée dans la Mer-Noire, où l'on comptera 24 vaisseaux, dont douze de ligne, en moins de six mois, la Czarine pourra se montrer avec plus d'avantage & de décision dans ces parages. Il sera alors très-aisé à cette souveraine, qui a des réclamations interminables à faire, de faire naître, dès qu'elle se sentira en force, une nouvelle dispute, & de faire sortir du port de Cherfon une flotte en état de décider si la Bessarabie doit lui appartenir, ou rester au Turc.

« Au reste, ce n'est pas là le plus important de ses projets. La Russie, tributaire du Khan des Tartares en 1687, a ajouté cet empire à ses possessions ; & si cette souveraine n'est point arrêtée dans sa carrière, son projet favori de rétablir l'empire Grec aura à coup sûr son effet, pourvu que les autres puissances de l'Europe se contentent de partager les avantages de cette révolution. L'agrandissement de l'Empereur du côté des provinces soumises au Croissant, n'est nullement à craindre pour nous. L'extension de l'empire Russe l'est encore moins, puisqu'elle entraîneroit une division nécessaire, & il ne nous seroit pas indifférent de nous faire donner un équivalent que la possession de l'Egypte & celle de l'isle de Candie nous présentent. Quels qu'aient été jusqu'ici les intérêts politiques qui nous ont fait protéger la Turquie, des avantages aussi précaires n'équivalent pas à un agrandissement qui nous assureroit une partie considérable du commerce de l'Inde, & nous procureroit peut-être exclusivement celui de l'Arabie & de la partie la plus riche de l'Afrique. Il n'est pas même bien décidé qu'il ne nous restât pas autant de commerce avec les Grecs que nous en avons aujourd'hui avec les Musulmans. Ces projets sont vastes, mais leur exécution est facile ; elle dépend entièrement de la France & de l'Angleterre, qui peut trouver dans l'Inde & dans l'Archipel des avantages aussi importans que ceux que trouveroit la France dans cette révolution. »

* * « Quoique ce système ne soit qu'un rêve politique, il nous a paru frappant ; peut-être le verra-t-on se réaliser, & ajouter aux merveilles qui termineront ce siècle. Ce ne seroit pas le premier rêve qui auroit été suivi de son effet. Les convenances y sont ménagées, & le Sultan même pourroit y trouver son compte, en s'agrandissant du côté de l'Asie. Il pourroit se dédommager par-là de ce qu'il auroit perdu en Europe. Son empire étant arrondi, il auroit plus de force, & ne seroit pas perpétuellement déchiré par des guerres intestines avec des Pachas rebelles, qui ne font aucun cas de ses ordres, & dont il n'est, à proprement parler, le souverain que de nom.

Des lettres d'Alexandrie du 26 Février, reçues à Constantinople, nous avoient déjà appris que le Capitan-Pacha a réellement remporté en Egypte les succès précédemment annoncés ; & que, bien loin d'y avoir péri, il faisoit des dispositions pour assurer la puissance Ottomane dans cette province.

Avant de se quitter pour regagner chacun leurs foyers, MM. les Notables ont voulu finir leur tâche commune par où les affaires importantes s'entament ordinairement dans les familles, c'est-à-dire, par se voir à table & le verre à la main. Quelques-uns pressés de revoir leurs pénates, ne se sont pas donné le tems de participer à l'accueil général qu'on leur préparoit : d'autres moins ennemis des honneurs & des amusemens qu'ils ont cru propres à les dédommager d'une longue & fatigante assiduité, ont répondu aux différentes invitations qu'ils ont reçues de la part des présidens ou des principaux membres des bureaux.

M. le duc de Penthièvre a invité à sa table tous ceux qui composoient le bureau qu'il présidoit.

M. de Nicolai, premier président de la chambre des comptes & membre du bureau de Mgr. comte d'Artois, a pris la liberté d'inviter ce prince & tous les notables qui avoient eu l'honneur de l'avoir pour chef, en rappelant à S. A. R. qu'en 1626, Monsieur, frere de Louis XIII, avoit bien voulu, en pareille circonstance, accepter l'offre d'un Nicolai, & que Henri IV lui-même avoit daigné faire le même honneur à un de ses ayeux.

M. le premier président d'Aligre n'avoit point cru pouvoir comprendre dans son invitation Monsieur, qui s'est fait un plaisir de le surprendre, & d'augmenter le nombre des convives.

L'assemblée royale est confirmée pour le 12; mais elle se tiendra à Versailles, & non à Paris, comme on l'avoit annoncé. Les principaux objets destinés à l'enregistrement sont, la formation des assemblées provinciales; l'abolition de la corvée en nature; la liberté du commerce des grains: quelques-uns ajoutent la réformation du code criminel. Ce qu'on peut au moins assurer, c'est qu'il y a un travail d'arrêté sur ce chapitre important, & qu'on doit s'attendre par conséquent à le voir incessamment paroître. Trop d'exemples funestes & récents ont ouvert les yeux sur le vice d'une législation dont les formes souvent barbares, presque toujours douteuses, exposent l'innocence même à périr victime d'une interprétation incertaine.

On remarque avec plaisir qu'un des premiers effets du régime arrêté dans l'assemblée des notables, & des réformes qui l'ont suivi, a été de stimuler puissamment la confiance publique. Non-seulement le nouvel emprunt se trouve entièrement rempli, mais le cours des effets royaux se soutient avec plus de faveur; & quoique la progression n'en soit pas aussi rapide qu'on le désireroit, on doit en concevoir une espérance flatteuse pour l'avenir, & s'étonner même de cette heureuse révolution, qui sembloit d'autant plus difficile, que la plaie faite au commerce, par le caustique dévorant de l'agiotage, étoit plus profonde. Il paroît qu'on a pris les mesures les plus sages pour empêcher que ce monstre destructeur ne se reproduise.

Chacune des assemblées provinciales sera composée de 48 membres, dont quatre seront nommés par le Roi, pour la première fois seulement. La noblesse & le tiers-état composeront ces comités patrioques. On assure que les notables ont itérativement résolu de ne recevoir aucuns honoraires. Voilà ce qui constitue la qualité de notable; le bien de la patrie doit être la seule récompense & la plus douce satisfaction. Tels devroient être les sentimens de tous les administrateurs des lieux pies, & même de toute administration qui auroit trait au bien public; mais aussi seroit-il du devoir de la nation de les combler d'honneur, & de ne jamais croire leur avoir assez témoigné de reconnaissance.

On vend actuellement rue S. Louis au Marais, hôtel du marquis d'Ecquerville, les chevaux, les chiens, les armes, & autres instrumens du vastraat; ainsi voilà la réforme qui commence à s'effectuer.

Le mémoire de M. de Beaumarchais, qu'on attendoit impatientement, est sorti de la presse. S'il restoit encore à des esprits séduits quelque penchant à croire une partie des accusations calomnieuses répandues dans le libelle diffamatoire publié contre M. le Noir & lui, ils doivent avoir les yeux dessillés, en lisant dans la réponse à ce libelle les lettres originales où le sieur Kornmann, n'ayant point alors à son service le Docteur Bergasse, montre son ame à nud, & se barbouille lui-même à la Silhouette. Et voilà celui qu'on nous peignoit comme le modèle des maris, comme le prototype de l'innocence & de la vertu! Puis, fiez-vous à ces plumes complaisantes, qui, enhardies par l'espoir de l'impunité, cherchent dans la mauvaise foi & dans la rage d'autrui, l'occasion de répandre au hasard le fiel dont elles surabondent... Au reste, il faut lire dans le mémoire de M. de Beaumarchais toutes les naïvetés niaises, tous les épanchemens de cœur de M. Guillaume; c'est-là qu'on voit quel degré de confiance méritent les apostrophes anodines dont il gratifie les personnes qu'il accuse de le persécuter encore. A mesure que cette affaire sortira du cahos immonde où le sieur Kornmann l'a plongée, nous rendrons compte des détails successifs qui pourront contribuer à redresser les faits controvés, & à faire luire aux yeux du public le jour pur de la vérité.

AUX SOUSCRIPTEURS.

« MM. les Souscripteurs du COURIER DE L'EUROPE dont » l'abonnement expire dans le courant de ce mois, sont priés » d'envoyer leurs ordres au Bureau, afin que l'envoi ne soit » sujet à aucune interruption. C'est au Bureau - Général des » Gazettes étrangères, N^o. 35, rue du Bout-du-Monde, » qu'il faut s'adresser pour Paris; & aux Directeurs de la » Poste aux Lettres, dans toutes les Villes principales du » Royaume, pour les Provinces ».

GRANDE - BRETAGNE.

BULLETIN DE LONDRES.

Du Mardi 12 Juin.

S. A. R. Mgr. le Prince de Galles, dont la santé se fortifie de jour en jour, sortit Samedi dernier pour la première fois en voiture. Le lendemain, Dimanche, ce Prince fut prendre l'air dans sa voiture le matin & le soir. S. A. R. ne partira pour Brighthelmstone que lorsque Madame Fitzherbert sera parfaitement rétablie de son indisposition actuelle. Cette Dame, qui depuis le commencement de la maladie du Prince ne l'a pas quitté un instant, a succombé à ses soins pressés, & a elle-même été atteinte d'une fièvre semblable à celle que le Prince a eue. Les docteurs Jebb & Warren, médecins de S. A. R., ont soigné Madame Fitzherbert dans cette maladie.

L'alarme continue parmi les courtiers, qui craignent de perdre à chaque poste deux ou trois pour C. sur leurs spéculations dans les fonds; mais ce ne sont pas leurs inquiétudes qui doivent en donner au public au sujet des affaires de la Hollande. Ce qu'elles présentent réellement d'inquiétant, est

l'espèce de nécessité où paroissent être aujourd'hui les autres puissances d'intervenir, & de proposer leur médiation. Pour rendre cette médiation effective, il faudra peut-être que les puissances qui cherchent à rétablir la paix parmi les Hollandois fassent respectivement des démarches qui mal interprétées, en produiront d'autres, qui pourroient bien n'admettre aucune interprétation. Ce sont de dangereux négociateurs que les marins. Trop souvent, quand un capitaine de vaisseau a été le maître de suivre son penchant, on l'a vu prendre le parti d'abrèger le travail des négociateurs en faisant ses ouvertures politiques avec des boulets. Il seroit bien cruel pour les puissances politiques qui veulent porter le calme dans les affaires de la Hollande, de se voir obligées de prendre sur elles de terminer leurs différends.

Les troubles de la Hollande fournissent aux spéculateurs des moyens de faire éprouver aux fonds des variations très-marquées. Samedi dernier on répandit le bruit à la bourse que l'on avoit donné des ordres de préparer dans nos ports vingt-cinq vaisseaux de ligne, pour aller croiser sur les côtes de la Hollande. Cette terreur panique fit d'abord baisser les fonds d'un & demi p. C. : cependant ils remonterent ensuite au prix où ils étoient avant que le bruit se fût répandu. Ce qu'il y a de vrai pourtant, c'est qu'une lettre de Portsmouth, porte qu'il a été ordonné d'équiper une escadre composée de six vaisseaux de ligne, & plusieurs frégates, & de les disposer à mettre immédiatement en mer sous les ordres du capitaine Levifon Gower ; mais c'est seulement pour exercer nos matelots.

Le vaisseau neuf le Prince, de 90 canons, fut lancé la semaine dernière dans le chantier de S. M. à Woolwich. Il est ordonné de mettre ce vaisseau en état de se rendre à Portsmouth, où il sera mis à l'ordinaire.

Extrait d'une lettre de Chatham, le 8 Juin.

« Il a été reçu ici ce matin des ordres pour préparer le vaisseau le Sandwich, ci-devant de 90 canons, & actuellement encore à l'ordinaire dans ce port, pour servir de lazaret à Stangate-Creek, à la place du vaisseau le Newark, de 80 canons, qui tombe en pièces.

« On a aussi reçu des ordres de préparer le vaisseau le Bristol, de 50 canons, pour servir de chapelle dans ce port, à la place du vaisseau le Revenge, qui a été vendu à l'encan depuis quelques jours.

« Le sloop le Wasp, & le cutter le Surprise, qui ont été mis en commission pour faire le service de la Manche, sont prêts à mettre à la voile. »

Le prix des cotons, qui, en raison des spéculations qui avoient été formées depuis la passation du traité de commerce, avoit été porté très-haut, dit le *Gazettes*, a considérablement diminué, & les fabriquans de Manchester commencent à voir qu'ils ont été trompés dans leur attente. Les marchandises de nos fabriques étant d'un transport facile, elles étoient propres à passer en contrebande, & assuroient à ceux qui faisoient ce commerce un bénéfice certain, que la réduction des droits ne promet plus ; la consommation sera certainement la

même ; elle pourroit bien aussi être plus considérable ; la seule différence qu'il y a, c'est que la vente des marchandises est légale, & que les profits d'entrée seront perçus en France par le fisc, & deviendront un avantage public, au lieu de tourner à l'avantage des contrebandiers.

Mardi dernier on jugea à Guildhall un procès intenté par le sieur Hay, marchand de vin de Québec, contre Sir F. Haldimand, ci-devant gouverneur de la province de Canada, pour faux emprisonnement. Cet ex-gouverneur l'avoit fait arrêter sur un soupçon de haute trahison, durant la guerre de l'Amérique, & il l'avoit laissé dans un cachot obscur durant l'espace de trois ans & seize jours. Un témoin déposa que le plaignant avoit été envoyé à la prévôté, prison militaire de 16 pieds sur 24, avec sept autres prisonniers ; que cette prison étoit si remplie d'ordures, que la santé du plaignant en avoit souffert considérablement ; que tout accès auprès de lui avoit été impitoyablement refusé ; que sa femme même n'avoit pu le voir qu'en se déguisant en Canadienne, &c. &c. &c.

Le célèbre avocat Erskine chercha à justifier l'ex-gouverneur sur les raisons d'Etat. Cependant comme il ne parut pas qu'il y eût des preuves suffisantes pour justifier cet emprisonnement, les Jurés condamnerent le défendeur à 200 l. st. de dommages.

Le procès intenté par le sieur Defensans, brocanteur de tableaux, au sieur Vandergucht, qui en est marchand, fut jugé Jeudi dernier à Guildhall : le plaignant, comme nous l'avons déjà dit, avoit acheté du défendeur, pour la somme de 700 l. st. un tableau connu sous le nom de *la Vierge aux Enfants*, & M. Vandergucht le lui avoit vendu comme étant de Pouffin. Mais quel cruel coup pour les amateurs qui croient avoir des Raphaël & des Corrèges dans leurs collections rembrunies ! Il ne falloit que déterminer si le tableau étoit réellement de Pouffin. Quinze témoins furent examinés pour décider cette question ; le plus grand nombre pencha pour l'opinion que ce n'étoit pas un Pouffin ; mais les meilleurs juges maintinrent que c'en étoit un : malgré cette incertitude, le plus grand nombre l'emporta, & M. Defensans a gagné son procès. Il a, à la vérité, sacrifié sa réputation de connoisseur pour recouvrer un billet de 700 guinées qu'il avoit donné en paiement à M. Vandergucht. Il s'agit de savoir si cette réputation valoit son billet.

M. West, un des témoins examinés, déclara qu'il étoit très-difficile de décider avec certitude & précision, si le tableau en litige étoit un Pouffin ; qu'il étoit rempli de défauts que n'avoit pas ordinairement ce grand maître ; que les caractères en étoient très-mal rendus ; que la main de la Vierge étoit roide & trop grande ; que les extrémités en général étoient défectueuses ; que les airs de têtes des enfans manquoient de cette grace & de cette correction, dans lesquelles Pouffin avoit montré tant de supériorité ; que si c'étoit un Pouffin, cet artiste devoit avoir fait ce tableau lorsqu'il étudioit le Titien & l'école Vénitienne.

L'évêque de Peterborough avoua qu'il l'avoit cru d'abord de Pouffin, mais que l'ayant examiné plus attentivement, il n'y avoit pas trouvé cette *correction*, & cette *simplicité* qu'on admiroit dans les ouvrages de ce peintre, notamment dans un tableau représentant le même sujet, qui est dans la collection du duc de Devonshire.

L'opinion de M. Tassaert fut que ce n'étoit pas un Pouffin, mais il ne put pas dire pourquoi il avoit cette opinion.

Le Sr. Antonio Poggi fut du même avis, parce qu'il n'y avoit point de chaleur dans la composition de ce tableau, & point de ces beautés de paysage dans lesquelles Pouffin excelloit.

M. Gainsborough dit qu'il avoit toujours été charmé de la douce simplicité de l'effet des ouvrages de Pouffin, & de l'élégance de ses dessins; mais qu'il n'avoit ressenti aucune émotion, en voyant le tableau qui étoit l'objet du procès; en l'examinant attentivement, il n'y avoit trouvé ni harmonie, ni goût, ni élégance, & il n'auroit pas été tenté d'en donner 5 chelins s'il l'avoit vu vendre pour ce prix. On demanda à M. Gainsborough si la seule inspection suffisoit pour juger de quel maître il étoit? A quoi il répondit, que *l'œil d'un peintre étoit au moi s aussi juste que la langue d'un avocat.*

M. Copley dit qu'il ne pouvoit pas affirmer que ce ne fût pas un Pouffin, quoiqu'il n'eût rien de ces beautés admirables qui caractérisent les ouvrages de ce peintre, après qu'il eut quitté l'école Vénitienne, & qu'il eut formé son goût par l'étude des grands maîtres.

M. Donjeux & M. le Brun, de Paris, eurent beau dire que par une tradition non interrompue dans la famille qui avoit possédé ce tableau en France, il avoit toujours passé pour être de Pouffin, & qu'ils le croyoient de ce maître; ce témoignage ne put point infirmer l'opinion des autres témoins, & Mr. Vandergucht fut condamné à reprendre son tableau, & à rendre à M. Desensans son billet de 700 liv. st. Qui osera, après cette décision, s'aviser d'acheter des tableaux sur la foi des prétendus connoisseurs qui se trouvent les premiers pris?

La clôture du théâtre de Drury-Lane se fit Samedi dernier, par la représentation de *Venice preserverd.* (Venise sauvée) Mme. Siddons eut dans le rôle de Belvedere les succès les plus éclatans. Le public toujours juste envers cette actrice célèbre, lui prodigua les applaudissemens que ses rares talens lui ont toujours fait obtenir; après quoi le compliment d'usage fut prononcé par M. King, & le rideau tomba pour ne se relever qu'au mois d'Octobre prochain.

Samedi dernier la belle terre de Claremont qui ci-devant appartenoit au lord Clive, & dont le château a été construit depuis 20 ans aux dépens des Nababs Indiens, fut vendue publiquement par le Sr. Christie, pour la somme de 18,900 guinées. Les fermes dépendantes de cette terre ont été divisées en quatre lots; le premier qui étoit composé d'une maison à Esher & d'une portion de terre considérable, a été vendu à M. Dawes, banquier, 10,000 guinées; les autres trois lots ont été retirés par le chevalier John Lade, qui, selon nos feuilles, a fait l'acquisition de cette terre d'un coup de corner.

Dernièrement la diligence qui porte la malle de Douvres à Londres, versa à la descente de Calcraft, entre Dartford & Gravesend. Plusieurs des voyageurs qui étoient dans la voiture furent blessés dans cette chute, & Sir George Mannoek, baronet, qui se trouva malheureusement dans la diligence, donna si violemment de la tête contre terre qu'il n'a survécu à cet accident que jusqu'au lendemain au soir. Son domestique est aussi très-dangereusement blessé, & n'a pas été en état d'être transporté plus loin que Dartford, où il est à toute extrémité: plus de cinquante accidens du même genre arrivés depuis l'établissement des carosses de malle, font payer bien cher à plusieurs familles plongées aujourd'hui dans le deuil, le peu d'heures que peut gagner la poste par une marche aussi extravagante que funeste.

A N E C D O T E.

A l'époque de la restauration, Charles II se rendant à Londres dans un carosse à six chevaux, le peuple accouroit en foule sur son passage dans toutes les villes & villages de la route pour voir son souverain. Le monarque eut l'attention d'ordonner à son cocher d'aller lentement, afin que le peuple eût la satisfaction de le voir plus long-tems. Un honnête fermier croyant qu'il n'auroit que cette occasion de voir son Roi, appuya sa main sur une des portières du carosse, & marchoit avec la voiture les yeux fixés sur le visage de Sa Majesté. Le Roi lui dit à plusieurs reprises avec beaucoup de bonté de retirer sa main, de peur que quelques épagueuls qu'il avoit dans son carosse ne la faussent; mais cet homme ne faisant aucune attention à l'avis que lui donnoit S. M., à la fin les chiens se jetterent sur sa main & le mordirent: cet homme retirant alors sa main avec précipitation, s'écria avec autant de loyauté que de mauvaise humeur: *Dieu bénisse V. M. . . . mais qu'il damne vos chiens!*

Autre Anecdote.

Quand le feu Roi nomma le général Wolfe pour commander l'expédition contre Québec, le duc de Newcastle représenta à Sa Majesté le danger de cette nomination, attendu que le général Wolfe n'étoit pas un général, mais un fou, un enragé. « Est-il bien vrai qu'il soit enragé, dit le Roi? Eh! bien, je souhaite qu'il morde tous mes autres généraux, & qu'il leur communique sa maladie. »

I R L A N D E.

De Dublin, le 30 Mai 1787.

Le cours du change entre cette place & Londres étant au-dessus du pair, si cela continue, il se fera une exportation considérable d'or & d'argent monnoyé; ce qui nuira infiniment à nos négocians & à nos fabriquans.

Une personne qui ne fait que d'arriver de Greenock, rapporte, que le brig le *Earl of Elgin* étoit entré dans ce port, il y a environ huit jours, venant de New-York, & que le capitaine avoit assuré que le fameux Shea avoit été pris près de Trenton, déguisé en pêcheur, & qu'après 18 heures d'emprisonnement, il avoit trouvé les moyens de s'échapper à bord d'un navire Espagnol, qui étoit alors à Sandy-Hook, & qui mit à la voile pendant la nuit pour Sr. Sebastien en Espagne. Voilà, du moins, ce que l'on suppose; cette supposition est

d'autant plus probable qu'on ne put retrouver Shea aucune part, & que le navire Espagnol étoit si pressé de partir, qu'il coupa le cable de son ancre, & se mit en mer avec la plus grande promptitude. On soupçonne le capitaine de ce navire d'avoir reçu un présent considérable.

M E L A N G E S

DE LITTERATURE, POESIE, POLITIQUE, &c.

NAISSANCE ET BAPTÊME DE CAGLIOSTRO.

Ce seroit manquer aux égards que nous devons aux personnes respectables, qui, à notre sollicitation, ont bien voulu prendre sur les lieux des informations sur la famille & les déportemens du *Balsamique CAGLIOSTRO* dans sa jeunesse, que de ne pas insérer dans notre feuille le résumé de ces informations. Elles sont sans doute inutiles aux honnêtes gens qui connoissent cet étrange personnage; mais elles peuvent servir à ceux qui ne le connoissent pas bien. D'ailleurs, elles fermeront la bouche à deux ou trois fripons qui rompent encore des lances pour lui dans ce pays-ci, quand ils croient avoir affaire à des dupes. Nous avons dit, & nous le répétons hautement, qu'il n'y a plus que des complices ou des fots qui puissent être GAGLIOSTRIENS. Nous devons au public de le mettre en garde sur tous les points, contre l'imbécillité des uns & les projets sinistres des autres.

Déclaration Juridique du Sieur Bernard, Maître de Langue à Palerme.

Je soussigné, déclare que M. le procureur-général de la Grand'Cour, sous le nom d'avocat-fiscal, & aujourd'hui chef de la magistrature de l'île de Sicile, m'a présenté la copie d'une lettre en date du 2 Novembre 1786, adressée à M. Fontaine, commissaire au Châtelet de Paris, dans laquelle se trouvent plusieurs anecdotes sur le fameux comte de Cagliostro; & que mondit Sr. procureur-général m'a demandé si j'avois écrit cette lettre à M. Fontaine: à quoi j'ai eu l'honneur de lui répondre, que j'avois recueilli lesdites anecdotes d'Antoine Braconieri, oncle de Joseph Balsamo, soi-disant comte de Cagliostro, comme il est dit, & que je les envoyai à Naples, à un Parisien, le 2 Juin 1786; qu'ayant lu dans la gazette de Leyde du 25 Septembre 1786, article de Paris, du 22 du même mois, que M. Fontaine, commissaire au Châtelet de Paris, avoit en main un procès-verbal & d'autres pièces qui donnoient les plus forts soupçons, que Balsamo n'étoit autre que Cagliostro, & ayant aussi lu dans les nouvelles publiques, que ce prétendu comte de Cagliostro faisoit des imputations honteuses à des personnes respectables, par leurs noms & leurs charges, j'ai cru comme bon patriote, devoir adresser lesdites anecdotes à M. Fontaine, commissaire à Paris; je n'ai pas signé ma lettre, pour ne pas faire valoir une démarche aussi simple en elle-même que celle de prouver mon zèle pour ma patrie; trop heureux si je puis contribuer à empêcher que beaucoup de gens respectables soient trompés plus long-tems par ce fourbe. En foi de quoi, j'ai fait la présente déclaration, à Palerme le 9 de Mars 1787.

(Signé) BERNARD.

Rapport que le Sr. Gugino, Avocat-fiscal de la grand'cour de Palerme, a envoyé en forme de lettre au Vice-Roi de Sicile, le 10 Mars 1787, à la suite des informations prises sur la vérité des faits attestés dans la lettre du sieur Bernard.

Excellentissime Seigneur,

Ayant rempli avec l'exactitude & les soins accoutumés les ordres de V. E. pour éclaircir tout ce que renferment sur les anecdotes du comte de Cagliostro, les deux lettres écrites en François, & adressées à Palerme à M. le commissaire Fontaine, que je renvoie ci-jointes, je vais vous en soumettre le rapport.

L'auteur de ces deux lettres, en date du 22 Juin & 2 Novembre 1786, est un nommé M. Bernard, maître de langue François, qui m'a été indiqué par le sieur Braconieri, nommé dans ces lettres. Ayant demandé audit sieur Bernard s'il avoit écrit lesdites deux lettres, il m'a répondu qu'oui, après les avoir lues, & l'a confirmé par un certificat ci-joint, écrit & signé de lui. (*Voyez la déclaration qui précède.*)

Tout ce qu'il assure lui avoir été dit par Antoine Braconieri, commis dans la maison de commerce du sieur François Aubert & Co., & oncle de Joseph Balsamo de Palerme, pour lui démontrer que le soi-disant comte de Cagliostro étoit la même personne que son neveu, est véritable, puisqu'ayant mandé ledit Antoine Braconieri, non-seulement il m'a confirmé tout ce qu'il avoit dit à Bernard, mais qu'il m'a encore ajouté plusieurs circonstances particulières, qui confirment que Balsamo se cache sous le feint titre de comte de Cagliostro. Je lui ai fait écrire & signer sa déposition, que j'envoie ci-incluse en original à V. Ex., avec le mémoire imprimé à Paris pour ledit Cagliostro, dont il est parlé dans ces deux lettres, & que Braconieri, à qui je l'ai demandé, m'a remis.

Par suite de tout ce qu'affirme Braconieri, j'ai trouvé que Joseph Balsamo, fils de Pierre Balsamo & de Felice Braconieri, a été baptisé le 8 Juin 1743, dans l'Eglise cathédrale de cette ville; je m'en suis fait délivrer l'extrait, signé par le grand chapelain, & par le co-adjuteur des sacremens.

Comme dans le susdit acte de baptême, je vis que l'enfant avoit été tenu par Joseph Bazile, par procuration de VINCENTE CAGLIOSTRO, j'ai fait rechercher l'acte de procuration, & il s'est trouvé dans les minutes du notaire Antoine Romasino.

De ces lettres & actes publics, il résulte un accord parfait, & toutes les circonstances s'accordent à prouver que le soi-disant comte de Cagliostro est Joseph Balsamo, de Palerme, &c. &c.

Le sieur Bernard m'a rendu compte en outre, qu'il s'étoit informé près d'un Messinois, s'il y avoit à Messine une famille de Cagliostro, & que celui-ci a dit en connoître deux familles. Antoine Braconieri m'a également confirmé qu'une sœur de sa mère, ayeule de Joseph Balsamo, avoit épousé un nommé Joseph Cagliostro, & que c'est cette affinité qui a fait que Joseph Balsamo aura sans doute pris le titre de comte de Cagliostro. Cette opinion est appuyée de deux actes publics, qui ne peuvent laisser aucun doute; ce sont l'acte de Baptême, où on lit que Joseph Bazile a tenu sur les fonds baptismaux Joseph Balsamo, par procuration de Vincente Cagliostro, & la procuration elle-même, où Vincente Cagliostro, tante de Joseph Balsamo, établit pour sa procuratrice ladite Bazile, &c. &c.

De plus, l'âge que Cagliostro assure avoir dans son mémoire, répond, à peu de chose près, à celui de Joseph Balsamo né en 1743. Ce qu'il dit dans le même mémoire d'avoir été en Sicile, à Malthe, à Naples & à Rome, & d'avoir parcouru la plus grande partie de l'Europe, ne diffère pas non plus de tout ce que rapporte Antoine Braconieri de son neveu Joseph Balsamo. (*Voyez la déposition dudit Antoine, &c.*)

J'ai fait appeler Matthieu Navarrchy, Allemand, jouaillier à Palerme, qui a vu le portrait de Cagliostro entre les mains de M. le baron Irobia, pendant qu'il demouroit ici, qui l'a emporté avec lui à Naples, où il est actuellement; ayant questionné ce bijoutier sur la couleur, la stature & les traits de Cagliostro, a répondu qu'il ne pouvoit rien dire sur sa couleur, ni sur sa stature, parce que ce portrait n'étoit qu'à mi-corps, & non-coloté, & seulement dessiné à la plume. Mais il m'a

dit qu'il avoit le front large , & le nez un peu gros , comme me l'a dépeint Antoine Braconieri , &c. &c.

Je fais , &c. (Signé)

JOSEPH MARIE GUGINO , Avocat-Fiscal.

* * Nous donnerons dans notre feuille prochaine la déposition qu'a faite ledit sieur Antoine Braconieri , commis de M. Aubert , négociant à Palerme , pardevant le susdit sieur Joseph Marie GuginO , avocat-fiscal. Nous avons abrégé le rapport de ce magistrat autant que cela nous a été possible , les réflexions qu'il fait pour établir des probabilités nous ayant paru surérogatoires , après l'immensité de preuves que nous avons présentées au public.

Historia succinâ Hospitalis S. Elizabethæ , extrâ muros Imperialis Monasterii S. Maximini Ordinis S. Benedicti propè Treviros , Josepho secundo Imperatori Ecclesiæ Reformatiori dedicata : cui accedunt Dagoberti Regis , Ottonis & aliorum Imperatorum diplomæ : necnon Pontificorum Romanorum Bullæ , signis sigillisque suis firmatæ. Prostat venalis Londini.

A V E R T I S S E M E N T

*D'une Edition authentique & originale de Œuvres de
FREDERIC II , ROI DE PRUSSE.*

Elle est actuellement sous presse à Berlin , aux frais & pour MM. Vofs & Fils , libraires du Roi , & sous l'inspection immédiate du Comte DE HERTZBERG , Conseiller-Privé & Ministre d'Etat.

Cette édition se fera sur les manuscrits du monarque philosophe , qui pour vérifier l'exactitude de l'édition , seront déposés à la bibliothèque du Roi. Il n'en falloit pas moins pour conserver dans toute leur intégrité sa touche mâle & sa maniere de penser. On ne sauroit autrement garantir ses mânes contre les fraudes & les attentats des éditions furtives.

Elle sera au moins de douze volumes , d'un grand octavo , & on se sert du caractère de Baskerville. Elle contiendra :

1^o. Mémoires de Mon Temps. Ils renferment l'histoire , tant politique que militaire de ce qui s'est passé depuis l'année 1740 , jusqu'à la paix de Dresde.—2. Histoire de la guerre de 7 Ans.—3. Histoire de ce qui s'est passé depuis la paix de Hubertsburg , jusqu'à celle de Teschen.—4. Essai sur les formes de gouvernement , & sur les devoirs des souverains.—5. Examen du système de la nature.—6. Remarques sur le système de la Nature.—7. De l'innocence de l'erreur de l'esprit.—8. Trois dialogues des morts.—9. Trois volumes de poésies.—10. Avant-Propos sur la Henriade.—11. Considérations sur l'état présent du corps politique de l'Europe.—12. Plusieurs centaines de lettres de S. M. à plusieurs écrivains célèbres , tels que Voltaire , Fontenelle , Rollin , le marquis d'Argens , d'Alembert , le président Hainault , Algarotti , &c. avec leurs réponses.

Les termes sont : I. De payer en souscrivant , pour l'édition Française , deux guinées & demie , & deux guinées pour une traduction authentique en Allemand , qui s'imprime sous la même direction.—II. A la livraison de l'ouvrage complet , on

fixera son prix avec la justice la plus scrupuleuse , vu qu'à l'heure qu'il est , on ne peut pas encore exactement déterminer le nombre des volumes. Si la collection ne forme que douze volumes , il restera peu ou rien à suppléer au prix avancé—III. La souscription sera ouverte ici à Londres jusqu'au dernier de Décembre de cette année , & les exemplaires seront délivrés francs de port , par MM. F. C. Spittigerber & Co. , No. 1 , Little Trinity-Lane.

C O M M E R C E.

Arrivées & Départs , qui peuvent intéresser le Commerce de la France avec la Grande-Bretagne , & des navires François , dont les arrivées & départs dans les différents Ports de l'Europe se trouvent consignés dans les Listes publiées en Angleterre.

A R R I V É E S.

Dans la Tamise. De Rotterdam , la Peggy , l'Hector. — A Portsmouth. Du Havre-de-Grace , le Herald paquebot. — A Douvres. De la Chine , le Gustavus III. — A Copenhague. De Marseille , le Prince Frederick.

D É P A R T S.

De la Tamise. Pour Calais , la Liberty , le Mermaid. Pour Rocheford , le Hope. Pour Dunkerque , le Sisters. Pour Rouen , la Diligence. Pour Bordeaux , la Molly. — De Cork. Pour Bordeaux , l'Active.

Il est arrivé à Elleneur 19 bâtimens , tant François , qu'Anglois , Hollandois , &c.

* * Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille , pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics , & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe , tels qu'ils se trouvent sur la Liste de ce soir , 12 Juin 1787.

P R I X D E S F O N D S.

Actions de la Banque 152 — Des Indes —
Traites de la compagnie 62 — 3 Idem Conf. 75½
Billets de loterie 15 l. 19 s. o. d.

C O U R S D E S C H A N G E S.

Amsterdam 2½ Us. 36. 10 à vue 36. 6 — Rotterdam 2 us. 36. 11 — Hambourg 2½ us. 34. 8 — Altena 2½ us. 34. 9
Paris 1 jour date 29½ — 2 usances 28½. — Bordeaux dito 28½. — Cadix 36½ — Madrid 36½ — Bilboa 36½
Livourne 49½ — Gènes 46½ — Venise 49½ — Lisbonne 5. 5½
Porto 5. 5½ — Dublin 9.

Agio de la banque en Hollande. 4 pour Cent.

M A T I E R E S.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d.
Pièces du Mexique de 8. 5. 2. Argent en lingot 5 4.

A R R I V É E S D E S M A L L E S.

MALLS	MERCREDI.		JEUDI.		VENDREDI.	
	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues
d'Irlande	1				1	
de Hollande						1
de Flandres	2					1
de France				1	1	
de Portugal						

Imprimé à Londres. On souscrit à Paris , au Bureau-général des Gazettes Etrangères , rue du Bout-du-Monde , où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du *Courier de l'Europe*. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres , Estampes , Avis , &c. qu'on desirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau , les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Quant aux Lettres particulieres & Nouvelles , on les recevra toujours avec reconnoissance , à l'adresse du Rédacteur du *Courier de l'Europe* , chez M. Brookes , No. 8. Coventry street , à Londres.

COURIER DE L'EUROPE.

Tros Tyriusve mihi nullo discrimine agetur:

DU VENDREDI 15 JUIN 1787.

De Kaniew, le 7 Mai.

HIER au matin la flote à bord de laquelle est S. M. l'Impératrice de Russie avec sa suite, a mis à l'ancre dans la riviere opposée à cette ville, & à la distance d'environ un mile des frontieres de la Pologne. Cette flote fut saluée par une décharge de 100 piéces de canon, placées sur une éminence voisine. La galere de S. M. Imp. répondit à ce salut; ce qui fut successivement imité par toutes les galeres de la flote, qui fit feu des deux bords. S. M. le Roi de Pologne ayant accepté l'invitation de l'Impératrice, dina avec cette souveraine à bord de sa galiote, & reçut de ses mains le cordon & les marques de l'ordre de St. André. A huit heures du soir S. M. Polonoise prit congé de Catherine II, qui partit le lendemain matin de bonne heure pour continuer son voyage.

De Cherson, le 10 Avril.

L'arrivée prochaine de l'impératrice de Russie & de l'empereur d'Allemagne, met ici tout en mouvement. Il ne se passe pas de jour qu'il n'arrive des troupes Russes, soit pour renforcer la garnison, soit pour former un corps d'observation du côté d'Oczakow.

De Madrid, le 18 Mai.

Le Roi a nommé le marquis de Santa-Cruz à la place de grand-maitre de sa maison, vacante par la démission du duc de Medina-Céli.

Depuis trois jours l'infant don Ferdinand est légèrement incommodé d'une espece de phlegmon qui lui est survenu à la joue gauche. Ce prince est sans fièvre, & on attribue cette indisposition à la dentition.

D'Amsterdam, le 11 Juin.

Samedi passé cinq des pillards furent fouettés sur l'échafaud; un d'eux fut mis sous la potence avec la hart au col, & ensuite marqué avec un fer rouge: quatre autres de ces coquins furent conduits avec ceux-ci dans la maison de force. Les informations ne sont pas finies, & il y a encore un grand nombre de prisonniers à juger.

Il est parti d'ici un détachement de 300 bourgeois-armés, divisés en cinq compagnies, ayant tous leurs officiers & bas offi-

ciers, commandés par M. le capitaine de Wilde, en qualité de lieutenant-colonel, pour se rendre à Muyden, petite ville à trois lieues d'Amsterdam, place importante à cause des écluses au moyen desquelles on pourroit inonder notre ville. Il est pareillement parti de Harlem, un détachement de cent cinquante bourgeois pour se rendre à Nieuwerfluis, à cinq lieues de Harlem, afin d'y tenir aussi garnison, & pour la même raison qu'à Muyden. Ces deux places sont sur le cordon Hollandois; mais la désobéissance de quelques régimens, & la mauvaise intention de quelques autres, ont nécessité ces précautions.

*De la Haye, le 10 Juin 1787.**Résolution de L. H. P. les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies.**Du 8 Juin 1787.*

Que tous les officiers & soldats qui auront observé les ordres; le serment fait à L. H. P., & qui s'y conformeront à l'avenir, peuvent s'en rapporter à la protection de L. H. P., & à la continuation de la paie de leurs gages & soldes à l'échéance des jours fixés, pour le compte de la Généralité; & qu'il se fera une négociation de deux cens mille florins, provisionnellement, pour le compte des provinces de Gueldre, Utrecht & Frise, sous la garantie de L. H. P., sans aucune charge pour la province de Zeelande.

Arrêté & résolu par la Gueldre, Zeelande, Utrecht & la Frise.

L. N. P. les Seigneurs-Etats de Gueldre & d'Utrecht ont résolu d'accorder aux troupes qui se trouvent dans leurs provinces, une augmentation de douze sous de solde par semaine, à compter depuis le 4 de ce mois de Juin.

Du même lieu le 12.

Ce n'est pas seulement dans la province de Hollande que le manifeste du Prince a produit le plus mauvais effet; il a été vu de plus mauvais œil encore, s'il est possible, dans celles de Groningue & d'Overysse. A Zwoll sur-tout, la bourgeoisie a pris l'alarme à la lecture de cette piéce, & sur le champ elle a formé une adresse aux Etats, dans laquelle elle demande qu'il soit fait immédiatement une alliance particulière avec les provinces de Groningue & de Hollande, pour une défense mutuelle, & qu'il soit arrêté sans délai un plan propre à faire échouer les vues despotiques qu'annonce ledit manifeste.

La province de Hollande est finalement à la veille de se séparer des autres, & notamment de la Gueldre, & d'Amersfoort: mais avant d'en venir à cette extrémité, on a pris une voie qui rétablira les choses d'une manière légale, & ra nenera les Etats-Généraux du côté patriotique: on a pris le parti de

décliner formellement la légitimité de l'assemblée d'Amersfoort, & de faire convoquer à Utrecht même, de nouveaux Etats. Ladite convocation a eu lieu hier Lundi, & nous attendons impatientement la nouvelle de ce qui y sera arrivé.

Le parti de Nimègue met en œuvre tous les petits moyens dont il peut s'aviser: il a soudoyé quelques mauvais sujets, qui se sont chargés pour la somme de 10,000 florins, d'enlever le Rhingrave de Salm, & de le transporter à Amersfoort. Ces malheureux ont été pris à Utrecht, & sont actuellement en prison.

Le Prince d'Orange, sur l'invitation d'une petite majorité de l'assemblée d'Amersfoort, s'est rendu dans cette ville dans la vue de diriger les opérations militaires contre la province; mais il est apparent que ces scènes scandaleuses touchent à leur fin, & que le Stadhouder n'aura bientôt plus d'autre ressource que d'éloigner de lui les gens qui lui font faire tant de fausses démarches.

On a découvert *juridiquement* à Amsterdame, qu'un armurier de Liège a expédié 600 fusils, pour les habitans du Cattembourg, & que son paiement lui a été fait par des gens attachés à la cour Stadhouderienne.

Aujourd'hui les Etats de Hollande s'assemblent; on présume qu'ils prendront des résolutions de la plus grande vigueur pour anéantir enfin les mesures violentes des trois provinces antipatriotiques, qui ont poussé l'animosité jusqu'à suspendre, de leur chef, le général Ryffel, qui commande le cordon Hollandois.

Voici une pièce bien importante pour toutes les puissances de l'Europe.

Missive de S. A. S. Mgr. le Prince Stadhouder Héritaire des Provinces-Unies, à Leurs Hautes Puissances les Etats-Généraux.

Hauts & Puissans Seigneurs,

Les malheureuses divisions qui regnent entre les hauts-confédérés, & plus particulièrement encore dans quelques-unes des provinces de cette république, sont montées à un si haut degré, que la chère patrie paroît être menacée d'une rupture totale de l'Union & du renversement de la constitution établie; c'est pourquoi nous avons cru devoir à nous-mêmes & au pays, de nous mettre par une déclaration publique de nos sentimens & desseins, non-seulement hors de toute responsabilité à cet égard, vis-à-vis de la nation & de la postérité, mais de témoigner aussi encore une fois notre bonne volonté & désir ardent, en ce danger pressant, de contribuer de tout notre pouvoir, & par tous les moyens possibles, au rétablissement de l'Union & de l'ordre, & à prévenir par-là la destruction de cette république, jadis si puissante & si florissante.

A ces causes, nous avons cru ne pouvoir mieux satisfaire à cette obligation, que par la déclaration que nous faisons parvenir ci-jointe à V. H. P. Nous nous flattons que V. H. P., les Etats particuliers, & généralement toute la nation, voudront bien de leur côté, chacun dans sa vocation, & selon son pouvoir, soutenir de la manière la plus forte, nos efforts bien intentionnés.

Avec quoi, &c.

Hauts & Puissans Seigneurs,

(Etoit signé) G. P. D'ORANGE.

Nimègue, le 26 Mai 1787.

M A N I F E S T E.

Nous Guillaume, par la Grace de Dieu, Prince d'Orange & de Nassau, Stadhouder - Héritaire, Capitaine & Amiral-Général des Provinces-Unies, &c. &c. &c. Et à tous ceux qui verront ou entendront lire ceci, Salut:

Les calomnies & les insultes atroces que nous avons vues mettre en œuvre, dans quelques-unes des Provinces-Unies, & sur-tout dans celle de Hollande, depuis quelques années, sans que nous l'ayons en rien mérité, sous les yeux, & sans l'empêchement du souverain, de la manière la plus basse & la plus dé-

testable, non-seulement pour nous priver de tout ce qui nous est le plus cher & de ce que nous avons le plus à cœur, qui est l'honneur & l'amour de la nation, mais même pour exciter contre nous & contre notre direction, le mécontentement & la défiance: manœuvres cependant par lesquelles on n'a pu porter aucune atteinte réelle à nos vues les plus justes, & à notre manière d'agir la mieux intentionnée & la plus intégrale, mais par lesquelles cependant on a fourni, de plus en plus, matière à augmenter les soupçons les plus odieux & les plus erronés, sans aucun frein ni bornes: les atteintes multipliées & publiques faites à nos droits légitimes & héréditaires, en vertu de cette même défiance, les mécontentemens continuels, les peines, les chagrins & les désordres enfin qui ont agité d'une manière si terrible, & sans discontinuer, notre chère patrie, nous auroient pu donner le droit, depuis long-tems de faire des déclarations, de publier des manifestes, & de prendre les mesures qui pourroient être regardées comme les plus convenables, pour nous opposer de la manière la plus forte, contre les intentions & les manèges de ce petit nombre de membres & de ministres du gouvernement, qui font un usage indigne & mal-intentionné de leur influence sur l'esprit d'une partie de la nation, ainsi que des délibérations du souverain, dans l'unique vue d'effectuer des troubles, des désordres, & renverser, au moyen de ces mêmes troubles, la constitution actuellement établie dans les différentes provinces, de même que celle de toute l'Union, & de produire en sa place, un nouveau plan de gouvernement, lequel, quand bien même il pourroit être considéré comme indifférent à notre propre influence, & pour notre propre pouvoir, doit cependant toujours être regardé comme fondé sur des principes arbitraires, illusoires & dangereux au plus haut degré, pour les véritables intérêts de la chère patrie. Ce n'est que par notre inclination naturelle & manifeste pour les voies de douceur, par notre amour pour la tranquillité & pour le bien-être en général, que nous avons jusqu'ici regardé ces dérèglemens avec un oeil tranquille, & avec mépris, & que nous n'avons cherché à conserver nos droits, que de la manière la plus douce, & par les moyens les plus pacifiques: d'aurant plus, que nous voulions éviter soigneusement toutes les démarches qui auroient pu donner lieu à quelques nouveaux mécontentemens, ou à l'accroissement des embarras & dissensions dans ces pays.

Aussi long-tems néanmoins, que les liens sacrés de l'Union ont subsisté entre les différentes provinces; que leurs membres intégrans, & les villes sont restés en jouissance de leurs droits, privilèges, libertés & autorité, par la force seule du nœud qui les lie, & ont été attachés à leur gouvernement légitime, nous avons cru, tant par la nature des dissensions mêmes, que par l'exemple des tems antérieurs, trouver des motifs suffisans pour attendre que (en épargnant autant que possible la fougue de la multitude, & conservant ainsi la tranquillité publique) les intrigues & les vues de leurs instigateurs se découvroient manifestement, comptant par cette voie-là, que tous les soupçons déplacés, & les vues tendantes à des nouveautés dangereuses, devroient non-seulement se dissiper d'elles-mêmes, mais encore que, par le rétablissement de tous les torts qu'on nous a faits, la concorde & la confiance renaitroient: confiance par laquelle notre république, jusqu'au commencement des troubles actuels, a été conservée dans la pureté de sa religion & dans sa liberté, & par laquelle elle étoit montée au comble de la gloire & de la prospérité.

Il y a peu de tems encore, que nos espérances à cet égard, paroissent devoir se réaliser par l'issue la plus heureuse. Les régens les plus habiles & les plus fideles, de même que la majeure partie de la bonne bourgeoisie, habitans & citoyens de chaque province, & sur-tout de la Hollande, donnoient déjà en diverses occasions les marques les plus manifestes de leur aversion contre les plans dangereux & les résolutions injustes qui avoient été adoptées illicitement, par l'instigation & l'influence de quelques chefs conjurés, ainsi que par la voie de violence &

armemens de bourgeois séduits, contre les représentations & réclamations du plus grand nombre de leurs concitoyens, & contre les vues les plus claires de leurs régens légitimes. Le moment paroït même très-prochain où l'on alloit prendre, dans l'assemblée des Etats de Hollande même, de telles mesures qui eussent pu être regardées comme les plus convenables, pour satisfaire aux desirs connus de la plus forte & de la meilleure partie de la nation, de rétablir chacun dans ses droits, & de nous remettre nous-mêmes en état d'exercer nos dignités légitimes, & de pouvoir en outre fixer par des délibérations paisibles, les moyens les meilleurs, pour prévenir d'autres dissensions, qui pouvoient menacer la patrie & la liberté. Cependant, à notre grand regret & douleur, nous avons éprouvé que ces justes desirs des régens & bourgeois bien-intentionnés, bien loin de ramener les chefs de la cabale à quelque vue salutaire, & de les détacher de leur système opiniâtre de nouveautés, n'ont fait au contraire qu'exciter au dernier point leur passion, & les ont poussés jusqu'aux plus grandes extrémités, lesquelles entraînent indubitablement de jour en jour la violation des droits de leur province, & brisent entièrement le lien de l'Union.

On ne s'est pas contenté de forcer, la bayonnette au bout du fusil, les régences de quelques villes en Hollande, à prendre & adopter des résolutions qui avoient été rédigées au préalable par les chefs des corps armés, & cela sous le prétexte d'humbles requêtes, signées par des gens forcés ou vendus dans cette intention, comme si tel eût été le vœu unanime de la nation; mais encore on a osé, par les mêmes moyens de violence, démettre des régens, en établir d'autres, & faire passer pour pure affaire domestique une violation manifeste des droits, privilèges & octrois, quoiqu'il fût clair que les intérêts mêmes du souverain y étoient lésés, ainsi que ce qui appartient à nos charges, lesquelles nous ont été confiées par une commission assermentée; & cela malgré les représentations des bons régens & du peuple. Par toutes ces usurpations & influences mal-intentionnées, on a renversé & violé la légitimité & l'ordre de l'assemblée des Etats de Hollande de la manière la plus étrange. De la part de plusieurs villes, on ne porte que rarement à l'assemblée la voix libre de leurs conseils, lesquels cependant sont les uniques représentans du peuple, & qui, comme vrais membres de l'Etat par leur commission, y doivent avoir voix; on y fait valoir au contraire les intentions arbitraires d'un très-petit nombre de citoyens, qui se sont appropriés violemment & injustement une supériorité sur les délibérations de leurs régens.

Les assemblées des conseils des deux villes les plus puissantes, Amsterdam & Rotterdam, ont été, par ces changemens & remotions forcées, mises à ce point d'incertitude, que non-seulement les régens démis (pour ne pas parler du reste des citoyens), mais encore leurs co-membres même, restés en charge, ont déclaré ces résolutions illégales; & que, suivant leur serment & leur devoir, ils ne pouvoient participer aux délibérations; & cependant on reste encore constant à persister dans l'assemblée des Etats, à accepter lesdites régences, remplacées par le seul droit de la force.

Par ces arrangemens arbitraires, toutes les bonnes intentions des braves régens ont été rendues vaines; & après avoir cherché à s'assurer d'autant de voix à l'assemblée des Etats, qu'il leur en falloit pour former une majorité, les chefs & instigateurs de l'entreprise ont enfin passé à une violation publique de l'Union. Le plan de défense de la province de Hollande, dans son exécution, ayant toujours été d'accord avec les intentions des corps armés, ladite province a cru pouvoir prendre sur elle, de violer ouvertement le territoire d'un souverain confédéré, non-seulement par des troupes illicites de bourgeois, mais encore par des troupes légères à la solde particulière, & de troubler ainsi par des actes d'hostilités récentes, les lieux où s'étoient rendues des troupes de la généralité, qui avoient marché pour la conservation du territoire, à la de-

mande du souverain même de la province, munies de nos patentes, & liées par le serment ordinaire fait à la généralité, aux intérêts de cette même province.

(La suite l'ordinaire prochain.)

Paris, le 8 Juin.

Le 4 de ce mois, l'académie Françoisse a tenu une séance publique pour la réception du sieur de Rhuliere, à la place vacante par la mort de l'abbé de Boisfont; l'assemblée a été très-brillante; le discours du récipiendaire a été très-bien accueilli, ainsi que la réponse que lui a fait le marquis de Castellux, en qualité de directeur de l'académie. L'abbé de Lille a terminé la séance par la lecture d'un morceau de poésie, qui paroît destiné à entrer dans une nouvelle édition de son Poëme des Jardins, ou à lui servir de supplément.

Dans la dernière séance du bureau de Monsieur, M. le duc de la Rochefoucault, fit une proposition relative au sort des Protestans dans le royaume, & à la réforme du code criminel; mais comme ces objets n'avoient pas été soumis à l'examen du bureau, cette motion ne fut pas admise. Cependant le premier de ces deux objets a été accueilli par le bureau présidé par Mgr. comte d'Artois, & on y arrêta, sur la motion de M. le marquis de la Fayette, « que le Roi seroit supplié de vouloir » bien accorder un état civil aux Protestans de son royaume. »

Du même lieu le 11.

Cette semaine a été fertile en opérations importantes que le public attendoit comme le résultat des intentions bienfaisantes de S. M. Les principaux changemens projetés dans l'administration des finances ont eu lieu Mercredi. Ils consistent :

- 1^o. Dans la suppression de l'ancien conseil des finances.
- 2^o. Dans celle du comité contentieux, présidé par M. le Noir.
- 3^o. Dans celle du conseil du commerce & des intendans de cette partie.
- 4^o. Enfin dans celle des quatre maîtres des requêtes-rapporteurs.

La retraite accordée aux conseillers d'Etat supprimés dans les différens conseils, est de 8000 l. chacun.

Le Roi a créé en même tems un nouveau conseil de finances, qui sera composé de tous les ministres d'Etat, de M. le Garde des Sceaux, & de MM. d'Ormesson & Lambert, conseillers d'Etat. S. M. ayant nommé ministre d'Etat M. le duc de Nivernois & M. de Malesherbes, leur a donné en cette qualité l'entrée dans ce conseil. Le choix de S. M. a causé une satisfaction universelle. La réputation de lumieres & de sagesse des nouveaux ministres, est tellement établie qu'on ne doute point que leur influence dans l'administration, n'engarantisse les salutaires effets. Ce conseil s'assemblera au moins une fois tous les mois, & l'on attend les arrêts de règlement qui doivent en assigner la forme & les fonctions.

Il y aura un comité des finances qui s'assemblera tous les quinze jours, & plus souvent s'il le faut. Il sera composé de M. l'archevêque de Toulouse, de M. de Nivernois, de M. de Malesherbes, de M. d'Ormesson, de M. Lambert, & de

M. de Villeneuve, contrôleur-général. On a nommé quatre intendans des finances ; M. de la Milliere, pour le département des ponts & chaussées, les hôpitaux, la mendicité & les remèdes gratuits ; M. de la Boulaye, pour la ferme & la régie générale ; M. de Forge, pour les eaux & forêts, les domaines & droits domaniaux ; M. Blondel, pour les impositions & les municipalités.

M. le contrôleur-général aura tous les autres départemens supprimés.

Les quatre intendans n'auront point séance au conseil des finances, mais ils seront appelés au comité, pour y porter les comptes de leurs départemens ; ou lorsqu'il sera question de faire quelque arrangement dans les détails dont ils sont chargés. Leur traitement sera de 15,000 liv. chacun.

Il n'y aura qu'un seul intendant du commerce : le Roi a nommé à cette place M. de Tolozan.

Les maîtres des requêtes, ci-devant chargés de départemens, conserveront leurs appointemens jusqu'au 1er. Janvier prochain, & Sa Majesté se réserve de leur témoigner sa satisfaction, en les nommant aux premières intendances vacantes dans les provinces.

La chambre des comptes a vérifié & paraphé les registres de M. de Serilly, trésorier de l'extraordinaire des guerres, & M. de Biré a fait sa soumission de continuer l'exercice. Le plan de M. l'archevêque de Toulouse est, dit-on, de supprimer l'une des deux charges dans tous les départemens, & de charger le trésor royal seul de faire les fonds de tous les services, en versant chez les trésoriers-généraux, sur le certificat du premier commis des finances, l'argent nécessaire à chaque département : ce nouvel ordre est d'autant plus utile, qu'en donnant une connoissance habituelle de la situation des finances, il ôteroit tous les moyens de fraude ou d'abus.

La santé du Roi a donné ces jours derniers quelque inquiétude. Sa Majesté se plaignoit depuis quelque tems d'un dégoût insurmontable, & Vendredi elle eut une indigestion qui paroît avoir eu pour cause une plénitude d'humeurs. On espère que les précautions prises épargneront à tous les citoyens les alarmes que la moindre altération d'une santé si précieuse & si chère est capable de répandre.

Sa Majesté a nommé le comte de Caraman commandant en chef en Provence, à la place de M. le comte de Thiard, qui passe au commandement de Bretagne.

Mercredi dernier, vers midi, un violent incendie a éclaté au palais des Thuilleries, dans les combles du pavillon de Flore. Malgré la promptitude des secours, on n'a pu se rendre maître du feu que sur les trois heures. Les pompiers ont été obligés de couper le chemin du feu, tant du côté des appartemens de la Reine, que de la galerie destinée à un Muséum. La direction du vent, qui portoit les flammes du côté de la rivière, a heureusement préservé les appartemens de Sa Majesté. Il n'y a d'endommagé que la charpente du pavillon, qui s'est abîmée intérieurement. On attribue cet incendie à la négligence de quelques domestiques qui couchoient dans les mansardes.

Le même jour la dame de la Motte ayant trompé la vigilance de ses gardiens, a trouvé le moyen de s'évader de l'hôpital où elle étoit enfermée. On ajoute que la femme Desrués ayant voulu tenter une même fuite, a été moins heureuse. Les gardes l'ont arrêtée & ramenée parmi ses compagnes d'infortune.

L'affaire du Sr. Kornmann continue de fixer la curiosité publique. Il paroît depuis hier un second mémoire du Sr. Bergasse, qui se soutient sur le même ton que le premier. Les portraits y sont toujours à la manière noire & la plus noire. C'est un style de fanatisme & de confrairie, qui fait voir le degré d'intimité & les rapports intimes (1) qui se trouvent entre l'avocat magnétiseur & le client magnétisé. Il ne faut point oublier de dire que ce sensible & généreux avocat, après avoir peint son client exténué, expirant sous les coups redoublés de ses ennemis, a tellement pris goût à ce moyen d'apitoyer ses lecteurs, qu'il se représente lui-même comme un être chétif, & n'en pouvant plus. C'est un moyen plus touchant & plus doux d'en imposer au public.

Le Sr. Kornmann, de son côté, poursuit ses projets de vengeance, & il a obtenu, dit-on, qu'il fût lancé un décret de prise de corps contre le prétendu corrupteur de la femme, laquelle heureusement n'est décrétée que d'un assigné pour être ouïe. Cette formalité ne change point l'opinion qu'on a du caractère & de la cause du magistrat de Strasbourg ; son attaque est violente, & appuyée d'allégations que l'accusé absent n'a pu encore détruire : sans doute il paroîtra sur la scène armé de toutes pièces, pour combattre le champion valeureux qui se promène fierement dans l'arène en l'attendant ; c'est dans ce combat que nous verrons qui des deux est l'imposteur. M. le Noir a publié une courte défense, où il confirme ce que M. de Beaumarchais avoit déjà prouvé : que l'accusateur dans ses attaques n'a pas craint d'ajouter le mensonge à la forme révoltante d'un libelle.

AUX SOUSCRIPTEURS.

« MM. les Souscripteurs du COURIER DE L'EUROPE dont
» l'abonnement expire dans le courant de ce mois, sont priés
» d'envoyer leurs ordres au Bureau, afin que l'envoi ne soit
» sujet à aucune interruption. C'est au Bureau - Général des
» Gazettes étrangères, N^o. 35, rue du Bout-du-Monde,
» qu'il faut s'adresser pour Paris ; & aux Directeurs de la
» Poste aux Lettres, dans toutes les Villes principales du
» Royaume, pour les Provinces ».

GRANDE - BRETAGNE.

BULLETIN DE LONDRES.

Du Vendredi 15 Juin.

Selon les dépêches reçues Dimanche au soir de la Hollande ; nous apprenons qu'en réponse à la déclaration publiée par le Prince d'Orange, la faction opposée à S. A. S. a fait un contre-manifeste, qui s'est répandu avec rapidité d'Utrecht, d'où il est émané, dans les différentes provinces.

1^o. On y nie rondement la plupart des assertions contenues dans la déclaration de S. A. S. le Stadhouder.

(1) Expression consacrée & connue.

2°. On accuse directement S. A. d'être la seule cause des dissensions actuelles, & on représente ce Prince comme l'ennemi de sa patrie.

3°. Le contre-manifeste contient un appel au peuple des différentes provinces, en faveur des mesures déjà prises, qu'on déclare avoir été absolument nécessaires pour la conservation de la liberté publique & individuelle.

4°. On y invite tous ceux qui sont bien intentionnés pour les Provinces-Unies, à se montrer dans la crise actuelle où se trouvent les affaires, & à prêter efficacement leur assistance.

Enfin le manifeste annonce une résolution solennelle de défendre, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, la cause de la liberté contre les usurpations du Stadhouder, auquel on donne le nom de tyran. En un mot, cette pièce qu'a été fabriquée à Utrecht, n'est propre qu'à enflammer les esprits, & à hâter l'explosion de la guerre civile, dont les effets ne peuvent être que terribles à la République entière, si les puissances voisines ne se réunissent pour amener une réconciliation.

Plusieurs commissions furent signées Mercredi dernier au bureau de l'amirauté; des ordres émanés du même bureau ont aussi été envoyés dans les ports.

Le commodore Levison Gower, les capitaines Swinson & Berkley ont pris congé de S. M. le même jour, avant leur départ pour se rendre à bord des vaisseaux qui vont mettre en mer.

Le capitaine Levison Gower, est un des lords de l'amirauté; il a, comme nous l'avons annoncé dans notre dernière feuille, été nommé commandant de la flotte que l'on vient d'équiper à Portsmouth, & doit mettre en mer au moment que les vaisseaux seront prêts. On ne fait point encore quelle est la destination de cette flotte; on conjecture seulement que l'état alarmant des troubles des Provinces-Unies a occasionné cet armement.

Le 6 du courant les 3 p. C. consolidés étoient à 77½; ils ont été vendus Mercredi dernier à 70; la veille ils étoient à 74½; cependant Mercredi, avant la fin de la Bourse, quelques manœuvres furent pratiquées, qui firent floter les fonds entre 70 & 72.

Les ordres ont été envoyés à Blackwall pour faire partir incessamment pour Portsmouth le paquebot de la Compagnie des Indes Orientales, à bord duquel doivent être mises les dépêches pour l'Inde. La principale cause qui retarde le départ de ce paquebot, est l'attente où l'on est de voir bientôt arriver de l'Inde le paquebot le Tryal.

Ces dépêches furent envoyées Samedi dernier de l'hôtel de la compagnie des Indes au bureau de contrôle, pour être prises en considération.

M. Elford qui a été nommé dernièrement lieutenant-gouverneur de St. John, de Terre-Neuve, a mis à la voile Jeudi dernier pour se rendre à sa destination.

Le vaisseau de guerre le Salisbury, de 50 canons, & la frégate le Winchelsea ont mis à la voile pour Halifax.

On a reçu Mercredi au soir des dépêches de St. Jean de Terre-Neuve, qui annoncent l'arrivée dans ces parages de près de 100 navires pêcheurs, & qu'il étoit probable que la pêche seroit fort avantageuse.

Extrait d'une lettre de Portsmouth, du 11 Juin.

« Ce matin le vaisseau le Ganges est sorti du port pour se rendre dans la rade de Spithead. Samedi dernier un des gens de l'équipage de ce vaisseau est tombé de haut d'un mât, & a été tué sur le pont. »

On attend durant le cours de cet Été trois vaisseaux de guerre Napolitains dans un des ports de cette île. Cet événement qui est tout-à fait nouveau pour ce pays, fournit à nos politiques ample matière à des conjectures qu'il est assez difficile de résoudre. On assure que ces trois vaisseaux viendront dans la Tamise. Il y a bien des années que le pavillon Napolitain ne s'étoit montré dans ces parages.

La maladie que le Prince de Galles vient d'essuyer, dit le *General-Advertiser*, a fourni à S. A. R. le duc d'York, une occasion de montrer la bonté de son cœur. Un seigneur qui avoit jusqu'ici joui de la confiance de ce Prince, ayant envoyé un exprès en Allemagne pour lui faire part de la maladie de son auguste frère, se permit dans sa lettre, qui contenoit cette nouvelle, de parler de l'extrême danger dont la vie de l'héritier présomptif étoit menacée, en des termes qui approchoient d'une congratulation pour le Duc d'York. L'auteur de cette lettre s'y étoit même étendu avec complaisance sur la consolation que le public recevoit de la perte du Prince de Galles, en voyant dans son successeur un Prince qui possédoit les vertus les plus éminentes, &c. &c. Ce courtisan s'étoit flatté que son zèle précoce lui procureroit la plus haute faveur auprès du Prince; mais il a été cruellement déçu dans ses espérances. S. A. R. le Duc d'York, qui lui faisoit l'honneur de lui écrire ordinairement de sa propre main, lui a fait écrire par un secrétaire, qu'il avoit été vivement affligé en apprenant l'indisposition de son auguste frère, & qu'il avoit senti la plus haute indignation contre l'homme qui avoit pu & osé le croire assez destitué de sensibilité pour se réjouir d'un événement aussi désastreux, affligeant & cruel pour son cœur.

Hier étoit le jour fixé pour prononcer le jugement du lord George Gordon, ainsi que celui de M. Bowes; mais ni l'un ni l'autre ne se sont présentés à la cour; & après les proclamations d'usage, pour ordonner que les parties comparussent, les juges ont donné ordre qu'elles fussent arrêtées par-tout où on les trouveroit.

Le lord George qui avoit cherché pendant long-tems; Mercredi dernier, l'avocat-général, le trouva dans un café, & après l'avoir accosté poliment, lui demanda s'il étoit en son pouvoir de lui accorder un délai de quatre jours pour arranger ses affaires particulières. L'avocat-général lui ayant répondu que cela ne dépendoit point de lui, Sa Seigneurie dit qu'elle se flattoit que les juges lui accorderoient cette faveur; à quoi l'avocat-général ayant répliqué, qu'il n'en

croyoit rien. Vous croyez donc qu'on me refusera ce court délai , & que l'on m'enverra en prison ? Cela est très-probable. — Sans rien répliquer à cette réponse, le lord George s'éloigna , & s'est permis de prendre lui-même le tems que la cour auroit pu lui refuser. Les huissiers sont dans ce moment-ci après ses trouffes, & notre feuille prochaine annoncera son incarcération, ou sa fuite.

La clôture du théâtre de Covent - Garden se fit Mercredi dernier par la représentation du *Man of the World* (l'Homme du Monde). Le compliment d'usage fut prononcé par le Sr. Lewis, qui reçut pour lui & ses camarades les applaudissemens du public. Ce théâtre est fermé jusqu'au mois d'Octobre prochain.

Plusieurs de nos feuilles ont assuré que le Sr. Gallini , directeur de l'opéra , s'étoit battu ces jours-ci au pistolet avec le fils d'un homme de très-haute qualité. Nous avons pris des informations sur ce duel, qui nous a été confirmé par quelques personnes, tandis que d'autres ont débité que c'étoit un conte : on a dit d'un autre côté que le combat avoit eu lieu , mais que les pistolets n'étoient chargés qu'avec de la poudre ; connoissant le Sr. Gallini pour un homme raisonnable , nous sommes fort embarrassés entre toutes ces versions , & nous n'imprimons cet article que parce que nous en avons été requis par un de ses amis, qui a témoigné le plus grand desir de voir cette anecdote connue , & qui nous l'a garantie. Si c'est une plaisanterie qu'on a voulu faire , nous ne la saisissons pas , & nous prions ceux de nos lecteurs qui la saisisseront, de vouloir bien nous instruire de ce qui a occasionné cette affaire , ou fait naître le bruit qu'elle avoit eu lieu.

Il y a eu aujourd'hui une éclipse de soleil , qui a commencé à Londres à 4 heures 12 minutes de l'après midi : le plus grand obscurcissement a été à 4 heures 57 minutes : l'émergence s'est faite à 5 heures 47 minutes : l'immersion a commencé à droite , & la lune a quitté le disque du soleil , à la gauche de sa partie supérieure. Sa durée a été d'une heure 35 minutes , & sa grandeur de 5 degrés 24 minutes.

Cette éclipse a été totale dans les parties Septentrionales de la terre.

A N E C D O T E.

La mere du célèbre Foote , dont les affaires étoient aussi dérangées que celles de son fils, se trouvoit souvent dans les embarras les plus fâcheux. Ayant été un jour arrêtée pour une dette de peu de conséquence , & connoissant le cœur de son fils , elle lui écrivit ces mots : *Cher Sam , (1) je suis en prison.* Le pauvre Sam se trouvoit dans la même situation , & lui répondit aussi brièvement : *Ma chere mere, j'y suis aussi.*

I R L A N D E.

De Dublin, le 5 Juin 1787.

Le prompt retour de S. G. le duc de Rutland dans cette ville, est dû à un tour qui lui a été joué, que l'on raconte de la manière suivante. Quelque personne, enviant le plaisir que S. G. étoit allée prendre à la campagne, contrefit un billet

(1) Abréviation familière de Samuel.

d'invitation qui fut laissé au château ; comme venant de la part du Lord-Maire, « par lequel ce chef de la magistrature prioit le Lord-Lieutenant à un dîner de cérémonie qu'il devoit donner le Samedi suivant à toute la noblesse ». Le duc de Rutland, dont l'extrême affabilité se fait remarquer dans toutes les occasions, se pressa d'arriver de bonne heure le Samedi au château pour s'habiller, & se rendit à l'heure indiquée à l'hôtel du Lord-Maire. Mais ce dernier étoit absent, & le portier de l'hôtel dit à S. G. lorsqu'elle se présenta, que son maître ne lui avoit donné aucun ordre, & qu'il n'avoit pas même entendu parler qu'il dût y avoir un dîner. Le Vice-Roi se retira fort fâché d'avoir été joué par un mauvais plaisant, qui lui avoit fait quitter les amusemens dont il jouissoit à la campagne, où il retourna dès le même soir.

I N D E S O R I E N T A L E S.

Extrait d'une lettre de Bombay, du 26 Janvier.

« On a donné ordre de porter notre établissement militaire jusqu'à 12 bataillons : mais où est notre fonds pour maintenir tant de troupes en tems de paix ? Et s'il survient une guerre, aurons-nous les mêmes ressources que nous eûmes dans la dernière ? La compagnie jouissoit alors d'un grand crédit ; elle n'avoit pas encore faussé sa foi ; mais à l'avenir, quel est l'homme assez fou pour lui prêter une demi-couronne pour recevoir un chelin 11 sous en paiement ?

M E L A N G E S

DE LITTERATURE, POESIE, POLITIQUE, &c.

S P E C T A C L E S.

Au Rédacteur du Courier de l'Europe.

De Paris, le 11 Juin.

« Monsieur,

« L'opéra de TARARE a été donné Vendredi avec un succès qui prouve que la cabale ne peut rien contre un bon ouvrage, & que le public ne se laisse pas aussi aisément entraîner qu'on le pense. On ne peut pas se faire une idée des efforts qu'ont faits les ennemis de M. de Beaumarchais, pour faire tomber cet opéra ; mais les événemens y sont enchainés avec tant d'art, ils sont si intéressans, & si multipliés, que quand cette piece n'auroit pas le mérite de présenter un nouveau genre de spectacle, qui réunit la pompe & l'éclat des grands opéras, aux agrémens des poèmes de Sedaine, les amateurs du genre lyrique auroient secondé les efforts de l'auteur pour soutenir cet essai courageux contre les gens apostés pour le faire manquer. Il n'y a pas eu besoin d'efforts pour repousser les cohortes ennemies qui s'étoient dispersées çà & là dans la salle. Des applaudissemens continuels ont imposé silence à l'envie, à la malveillance & à l'intrigue. On a goûté également le poème & la musique ; excepté une fête donnée dans les jardins du Sultan d'Ormus, qui a paru un peu longue, toutes les situations ont paru faire le plus grand plaisir. On a demandé l'auteur à grands cris ; mais il s'est constamment refusé à paroître, & a supplié ses amis de vouloir bien l'excuser. Le public continuant à le demander ainsi que l'auteur de la musique, M. Salieri a paru & a reçu les complimens de la plus nombreuse assemblée qui se soit trouvée à l'opéra depuis la construction de

la faille. Je vous envoie, Monsieur, l'analyse de cette piece intéressante.

J'ai l'honneur d'être, &c. ».

« Il ne nous est pas possible de donner cette analyse dans la feuille de ce jour; l'abondance des matieres nous oblige à la remettre à l'ordinaire prochain.

NAISSANCE ET BAPTÊME DE CAGLIOSTRO.

Déposition d'Antoine Braconieri, oncle maternel de Joseph Balsamo, dit Cagliostro, datée de Palerme en Sicile, le 9 Mars 1787.

Joseph Balsamo, est fils d'une de mes sœurs, appelée Félicie, femme de Pierre Balsamo, demeurant à Palerme, dont elle n'a eu que deux enfans, une fille encore vivante, & veuve, appelée Marie-Anne Capitammino, & l'autre ledit Joseph, né le 2 Juin 1743, baptisé dans la Cathédrale, & ayant eu pour parain Jean-Baptiste Hurone, Génois établi à Palerme.

Peu de mois après la naissance dudit Joseph, son pere mourut subitement en le laissant à la mamelle & au berceau, ainsi que sa sœur, âgée d'environ deux ans, qui furent reçus avec leur mere chez leur ayeul Dn. Joseph Braconieri, mon pere, qui regardoit ses petits-enfans comme ses enfans propres, & particulièrement Joseph, à qui on donnoit toute l'éducation que l'on pouvoit lui donner pour pouvoir en faire quelque chose, & le mettre en état d'être un jour le soutien de sa mere, veuve, & de sa sœur.

Mon pere mourut en 1714, Balsamo resta sous la conduite de sa mere, qui chercha à le faire religieux, & lui fit prendre l'habit de frere de la Charité. Après avoir fait les dispositions nécessaires à cet effet, il fut envoyé à Caltagirone pour y faire son noviciat.

Mais lui n'ayant point de goût pour l'état religieux, voulut quitter l'habit. Ses parens le voyant un jour paroître en habit séculier, & ne voulant cependant pas le perdre, mais seulement lui faire éprouver quelque châtement, le mirent aux PP. Capucins pour le tenir enfermé dans leur couvent; comme il inquietoit ces religieux, ils ne voulurent pas le garder davantage & le chasser. Sa défobéissance ne faisoit qu'augmenter. Ne faisant aucun cas des corrections ni des châtimens, ses parens se virent forcés de l'abandonner.

Se voyant affranchi du joug de ses parens, & en liberté, il imagina de faire accroire à un nommé Vincent Marrano, orfèvre, qu'il lui feroit découvrir un trésor, pourvu qu'il lui avançât une certaine somme d'argent, qui devoit servir à acheter quelques drogues précieuses pour en faire une composition nécessaire pour la découverte dudit trésor. Marrano s'étant procuré l'argent, le remit à Balsamo, qui l'ayant en sa possession, s'entendit avec des gens qu'il avoit mis dans sa confiance, & s'enfuit en Calabre, où il fut dépouillé par ses complices, & obligé de se rendre à Rome, où il se mit à dessiner à la plume; il se maria dans cette ville avec une jeune personne appelée Laurence, fille d'un homme de bien, fondeur en cuivre. Il s'arrêta peu dans cette ville, où l'on dit qu'il fut protégé par un Cardinal, (1) & s'enfuit ensuite en France accompagné de sa femme.

Dans cet état des choses, du jour où Balsamo s'éloigna de Palerme, ses parens n'en eurent plus de nouvelles pendant plusieurs années. Me trouvant à Naples en 1773, pour quelques affaires, je me promenois une après-dinée sur la place du Palais-

Royal, lorsque je vis passer un perruquier de Palerme, nommé David La occa, qui étoit de ma connoissance: lui ayant demandé d'où il venoit, il me répondit qu'il étoit arrivé depuis peu de jours à Naples, & qu'il avoit voyagé en Russie, en Angleterre, en Espagne, en France & dans toute l'Italie: poussé par la curiosité, je lui demandai si dans ses voyages il n'avoit pas vu Joseph Balsamo, mon neveu; il fit mine d'abord de ne pas le connoître, mais ensuite voulant me faire une surprise, il m'engagea d'aller avec lui, & me conduisit dans une maison vis-à-vis le théâtre-royal; je restai interdit en entrant, en me voyant présenter Balsamo; m'étant retourné vers Larocca pour lui reprocher de s'être moqué de moi, Balsamo me dit que cet homme étoit à son service en qualité de valet de chambre; ensuite, après les complimens, Balsamo me pria de l'attendre en cet endroit, pendant qu'il iroit chercher sa femme, Dona Lorenza; en effet, au bout d'une demi-heure il revint avec sa femme dans un bon équipage, avec des domestiques, & nous allâmes ensemble voir une maison qu'il avoit louée ce jour même.

Emerveillé de l'état magnifique de Balsamo, & plus encore de l'entendre appeler par ses gens le *Marquis de Pellegrini*, je me tins sur la réserve, & je ne voulus pas accepter l'offre qu'il ne cessoit de me faire de venir demeurer chez lui; mais m'ayant confié l'idée dans laquelle il étoit d'aller à Palerme, pourvu qu'il obtint du Roi un pardon général pour se retirer dans sa patrie, & tâcher d'y vivre tranquillement & honnêtement, j'implorai la protection de M. le Prince de Butera, qui eut la bonté de me donner une lettre de sa main pour son fils, le Prince de Pietra-Perfia, afin qu'il aidât Balsamo de son crédit auprès du gouvernement. Ayant obtenu cette lettre, je partis tout de suite pour Palerme, conduisant avec moi Balsamo & sa femme, que je logeai chez moi. Ils y demeurèrent 17 jours, après lesquels Balsamo, ennuyé des bons avis que je lui donnois journellement, sans aucun égard, & sans m'en prévenir, sortit de chez moi & alla habiter une maison qu'il avoit louée, afin d'être en pleine liberté & sans aucune dépendance.

L'orfèvre Marrano, par considération pour moi, laissa Balsamo tranquille, tant qu'il fut dans ma maison; mais l'en voyant sorti, il porta ses plaintes à M. le président Airoidi, qui le fit arrêter & emprisonner. Mais M. le Prince de Pietra-Perfia voulant alors faire honneur à la recommandation de son pere, fut trouver M. le président, qui fit sortir de prison Balsamo, à condition que sous 24 heures il s'éloigneroit de Palerme. Balsamo se conforma sur le champ à cet ordre, & s'embarqua sur un bâtiment qui alloit à Malthe, il s'y transporta avec sa femme; j'appris qu'après y avoir demeuré pendant quelques jours, il se rembarqua pour l'Italie.

Depuis cette époque, je n'ai plus eu de nouvelles de Balsamo, & n'ai point cherché à en avoir, m'inquietant peu d'un aussi mauvais sujet; il m'étoit revenu d'ailleurs que Balsamo se plaignoit fort de moi, croyant que j'avois été d'intelligence avec Marrano, pour le faire mettre en prison, parce qu'il étoit sorti de chez moi sans mon agrément.

En 1784, (si je ne me trompe) j'entendis dire que Joseph Balsamo étoit revenu à Naples (1); qu'il avoit été à Maroc, & en plusieurs autres endroits, & qu'il se faisoit appeler le comte *Cagliostro*.

En 1785, les gazettes Françoises annoncèrent qu'il y avoit à Paris des affaires, dans lesquelles on nommoit ce comte Cagliostro, qui étoit détenu à la Bastille avec des personnes considérables; & désirant par les raisons ci-dessus détaillées, savoir si ce comte Cagliostro étoit Joseph Balsamo, je fis écrire à Paris à un négociant, pour me procurer un livre qu'on disoit contenir sa vie. Ce négociant répondit: « le petit ouvrage demandé a à peine paru, qu'il a été retiré, parce qu'il

(1) C'est sans doute le Cardinal Orsini; nous avons découvert qu'il avoit logé dans son palais, & qu'il avoit été de sa suite. C'est là où le pauvre Ricciarelli eut le malheur de faire sa connoissance. Note Rédacteur.

(1) C'est le voyage pendant lequel il a prétendu que le chevalier d'Aquino étoit mort dans ses bras. Note du Rédacteur.

étoit plein de fables, insultant, & composé par quelque ennemi du comte Cagliostro. Je substitue à ce livre un mémoire où il est défendu contre les imputations qu'on lui a faites, & qui est fort intéressant, parce qu'il contient un détail de sa vie & de sa détention à la Bastille. »

L'ami de Paris envoya donc ce mémoire, & je le donnai à mon frere, en le priant de travailler à le traduire en Italien. J'ajouterai enfin, qu'ayant remarqué dans ce mémoire, que le comte Cagliostro (ainsi dénommé) appelle sa femme Serafine Feliciani, quoique le nom de la femme de Balsamo soit Laurence, je suppose qu'il se sera servi des noms de baptême d'une de ses tantes, & de celui de sa mere, parce que la femme de Don Malter Braconieri, mon frere, & oncle de Balsamo, s'appelle Dona Serafine, & sa mere Dona Felicie; il en aura composé ces noms, Serafine, Feliciani, qu'il donne à sa femme.

Cela posé pour l'éclaircissement de la vérité, je dis :

1°. Que Joseph Balsamo est né à Palerme le 2 Juin 1743, & a été baptisé à la Cathédrale.

2°. Qu'il est fils de Pierre Balsamo.

3°. Que sa mere veuve est vivante, pauvre & sourde depuis plusieurs années, & qu'elle s'appelle Dona Felicie.

4°. Que sa sœur, veuve de feu J. Baptiste Capitammio, est aussi vivante, & s'appelle Marie-Anne.

5°. Les proches parens de Balsamo, à Palerme, sont ledit Malter Braconieri, mon frere, & moi Antoine Braconieri.

Balsamo est d'une taille moyenne, les yeux vifs, cheveux & sourcils noirs, front large, la peau brune, le nez un peu gros & arrondi.

Dona Lorenza, sa femme, est assez belle; elle a le visage & les traits délicats, blanche, les yeux bleus, cheveux châtain-clair, le front large, le nez petit & un peu aquilin, de stature moyenne. Elle peut avoir actuellement trente-trois ans.

Comme la mere de Braconieri avoit une sœur nommée Dona Vicenza, mariée à Don Joseph Cagliostro, de Messine, agent du prince de Villa-Franca, mort en 1726, ainsi que je l'ai entendu dire à mes pere & mere, l'on croit que Balsamo aura pris ce nom de famille: la susdite Dona Vicenza n'a eu de Don Joseph, son mari, qu'une fille appelée Joseph, actuellement vivante, & mariée à François Marzola.

C'est tout ce que j'ai pu déposer, & je le confirme par ma signature.

A Palerme, ce 9 Mars 1787.

(Signé) ANTONIO BRACCONIERI.

AVIS AUX VOYAGEURS.

LE GRAND HOTEL, dans Covent Garden, dont le Sieur Isaac Froome est propriétaire, & qu'il tient depuis nombre d'années, est un des plus beaux, des plus agréables & des mieux situés de la ville de Londres, étant près de la cour, de l'opera, & des deux grands théâtres, & dans le centre de la capitale; les appartemens en sont commodes, spacieux & meublés avec goût, & l'excellence du cuisinier & des vins ne laisse rien à désirer aux amateurs de la bonne chere. On y trouve à louer toutes sortes de voitures & de très-beaux chevaux de selle.

AVIS AU PUBLIC.

Il est échu une succession à Paris au nommé Louis Joseph Augustin Marival, né en France en la ville de Laon, province de Picardie; l'on prie très-instamment les personnes qui peuvent avoir connoissance de ce jeune homme, de vouloir bien en écrire à sa mere, qui se nomme Mme. Durival, femme Carré, horloger audit Laon.

COMMERCE.

Arrivées & Départs, qui peuvent intéresser le Commerce de la France avec la Grande-Bretagne, & des navires François, dont les arrivées & départs dans les différents Ports de l'Europe se trouvent consignés dans les Listes publiées en Angleterre.

ARRIVÉES.

Dans la Tamise. De Calais, l'Association, la Mermaid. De Dunkerque, la Betzey, le London Merchant. — A Southampton. De Dunkerque, le Vine. — A Portsmouth. Du Havre-de-Grace, la Diana. — A New-York. De Canton, l'Experiment.

DÉPARTS.

De la Tamise. Pour Calais, la Liberty, la Queen Charlotte. Pour Boulogne, le Four Friends. — De Portsmouth. Pour les Indes Orientales, le Belvidere, navire de la compagnie. — De Clyde. Pour France, le Lily.

Il est arrivé à Elfeneur 71 bâtimens, tant François, qu'Anglois, Hollandois, &c.

** Voyez le Bulletin de Londres dans cette feuille, pour ce qui peut avoir rapport au Commerce.

Prix des Fonds Publics, & Etat du Change entre Londres & les principales Villes commerçantes de l'Europe, tels qu'ils se trouvent sur la Liste de ce soir, 15 Juin 1787.

PRIX DES FONDS.

Actions de la Banque — Des Indes —
Traites de la compagnie 60 — 3 Idem Conf. 73½
Billets de loterie 15 l. 17 s. 6 d.

COURS DES CHANGES.

Amsterdam 2½ uf. 36. 10 à vue 36. 6 — Rotterdam 2 uf. 36. 11 — Hambourg 2½ uf. 34. 8 — Altena 2½ uf. 34. 9
Paris 1 jour date 29 — 2 usances 28½. — Bordeaux ditto 28½. — Cadix 36½ — Madrid 36½ — Bilboa 36½
Livourne 49½ — Gènes 46 — Venise 49½ — Lisbonne 5. 5½
Porto 5. 5½ — Dublin 9½.

Agio de la Banque en Hollande. 4 pour Cent.

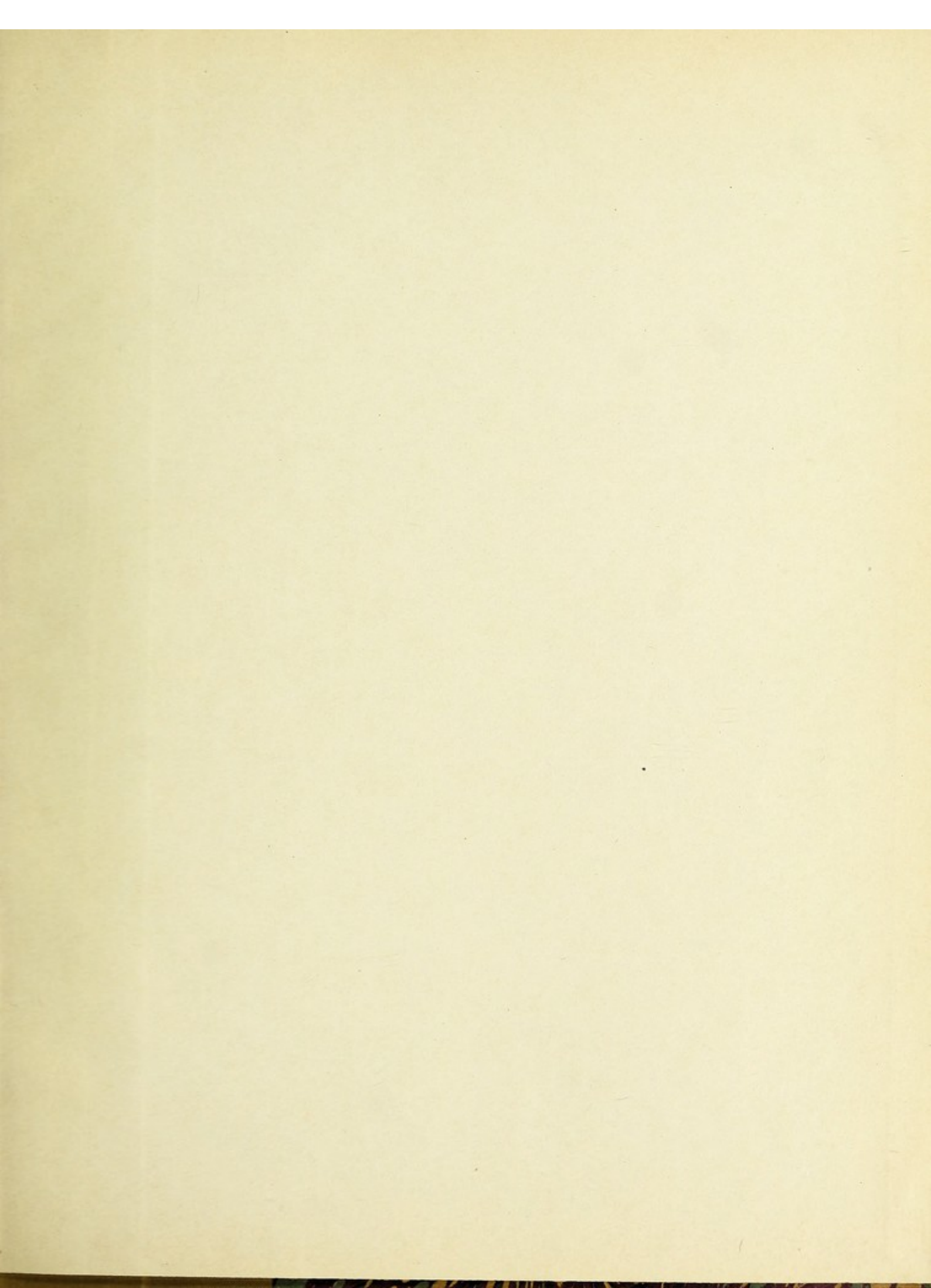
MATIÈRES.

Portugaises 3 l. 17 ch. 6 d. Or en lingot 3 l. 17 ch. 6 d.
Pièces du Mexique de 8. 5. 2. Argent en lingot 5 4.

ARRIVÉES DES MALLEES.

MALLEES	MERCREDI.		JEUDI.		VENDREDI.	
	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues	Arrivées	Dues
d'Irlande	I				I	
de Hollande						I
de Flandres	2					I
de France				I	I	
de Portugal						

Imprimé à Londres. On souscrit à Paris, au Bureau-général des Gazettes Etrangères, rue du Bout-du-Monde, où l'on doit s'adresser pour tout ce qui concerne l'abonnement & la distribution du *Courier de l'Europe*. On doit payer audit Bureau pour toutes les Annonces de Livres, Estampes, Avis, &c. qu'on désirera faire insérer dans cette Feuille. On doit aussi remettre au même Bureau, les Livres & Estampes que les Auteurs jugeroient à propos d'envoyer au Rédacteur pour en rendre compte. Quant aux Lettres particulières & Nouvelles, on les recevra toujours avec reconnaissance, à l'adresse du Rédacteur du *Courier de l'Europe*, chez M. Brookes, No. 8. Coventry street, à Londres.



See pp.

146

225

231

241

247

255

261

361

385

393

401

